COLLECTION PATRIMOINES

La construction à Place-Royale sous le Régime français

Georges-Pierre Léonidoff
Micheline Huard
Robert Côté

103-03418/

La construction à Place-Royale sous le Régime français

Georges-Pierre Léonidoff
Micheline Huard
Robert Côté

Titre original du rapport	Étude des techniques de construction utilisées à Place-Royale au Régime français
Date de dépôt du rapport	1989
Coordination	Georges-Pierre Léonidoff
Recherche et rédaction	Georges-Pierre Léonidoff Micheline Huard
Actualisation des données et rédaction	Robert Côté
Mise en page et traitement informatique	Robert Côté Groupe de recherche en histoire du Québec inc.
Chargée de projet en histoire	Renée Côté Ministère de la Culture et des Communications
Chargée de production	Louise Décarie Ministère de la Culture et des Communications

Illustration de la couverture — Détail d'un dessin de Richard Short : « Vue de l'Église et du Collège des Jésuites », 1761. (ANC/C-000354)

Cette publication a été réalisée par la Direction de Québec et éditée par la Direction des communications du ministère de la Culture et des Communications.

Dépôt légal : 1996
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-16967-4

© Gouvernement du Québec, 1996

COLLECTION PATRIMOINES

Dossiers

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

La construction à Place-Royale sous le Régime français

Georges-Pierre Léveillé
Micheline Huard
Robert Côté

Québec

Résumé

La pratique des métiers de la construction est abordée en traçant les grandes lignes du contexte social et urbain de Place-Royale et de la Nouvelle-France. Dans cette perspective, des points précis de la pratique tels l'apprentissage, les salaires des ouvriers, l'organisation du travail, les réglementations, etc., ont été abordés.

On procède ensuite à l'analyse des principales caractéristiques morphologiques de l'habitation de bois; on évoque différentes hypothèses quant à la diffusion des techniques de construction en bois au pays. À l'aide de données statistiques, on y livre un portrait général des différents modes de construction et de leur évolution au cours du Régime français.

On fait ensuite l'analyse des habitations érigées en maçonnerie. On y aborde tant les grandes caractéristiques morphologiques que les éléments porteurs et les foyers, les carrelages, les murs de refend, les murs mitoyens, les ouvertures, les potagers, etc. On y a incorporé un bref répertoire des différents termes techniques afin de faciliter la compréhension des descriptions et des citations. On s'est attaché à décrire tant l'utilité que l'apport décoratif de certains éléments architecturaux.

Les différents éléments de charpente et de menuiserie, communs aux maisons de bois et de pierre, ont été détaillés par la suite. Étudiés, décortiqués et présentés selon leur apparition chronologique, ils aident à mieux cerner leur fonction et leur évolution. De plus, on a apporté une attention particulière à décrire et à définir la fonction des parties constituantes des structures les plus importantes de ces éléments, tels les entraits, les pannes, les arbalétriers, etc.

Il est dressé en outre, en appendice 1, un répertoire des artisans associés à la construction qui ont œuvré à Place-Royale à un moment ou à un autre. Enfin, les marchés de construction disponibles pour cette période réunis en appendice 2 permettent de voir en détail les types d'information que le propriétaire faisait porter à l'acte et quelles étaient les instructions dont disposaient les différents corps de métiers pour entreprendre les constructions. Bien que ces marchés ne soient pas tous cités dans le corps de cette étude, ils ont permis de confirmer certaines hypothèses et d'étayer le propos d'exemples pertinents.

Table des matières

Résumé vii
Table des matières ix
Liste des figures xi
Liste des tableaux xiii
Liste des sigles et abréviations xiv
Avant-propos xv

Introduction 1

Chapitre 1 :
La monde de la construction en milieu urbain sous le Régime français 9
1.1 Le contexte historique et urbain 9
1.2 La réglementation et la construction 17
1.2.1 Les règlements 17
1.2.2 Les ordonnances 19
1.3 Les métiers de la construction 28
1.3.1 La pratique des métiers 29
1.3.2 L'apprentissage 38
1.3.3 L'influence des traités d'architecture 52
1.3.4 Des artisans versatiles 55
1.3.5 L'organisation du travail 59
1.3.6 Les salaires et autres formes de rémunération 70
1.4 Les matériaux de construction 81
1.4.1 La pierre et la brique 81
1.4.2 Le bois 89
1.5 Les outils de construction 95
1.5.1 Les outils de charpentier et de menuisier 96
1.5.2 Les outils de couvreur 99
1.5.3 Les outils de maçon et de tailleur de pierre 99
1.5.4 Les outils de serrurier 113

Chapitre 2 :
L'habitation de bois à Québec et à Place Royale sous le Régime français 79
2.1 La construction en bois plus fréquente au XVIIe siècle 79
2.2 Les constructions à ossature de bois 82
2.2.1 Les ossatures équilibrées 87
2.2.2 Les ossatures massives 108
2.2.3 Les ossatures composées 114
2.3 La diffusion des techniques de construction en bois en Nouvelle-France 120

Chapitre 3 :
L'habitation de pierre à Québec et à Place Royale sous le Régime français 129
3.1 La construction en pierre devant la norme 127
3.2 Les composantes structurales des constructions en pierre 131
3.2.1 La maçonnerie de mur 139
3.2.2 Les fondations 162
3.2.3 Le mur mitoyen 167
3.2.4 Le mur de refend 167
3.2.5 La voûte en cave voûtée 168
3.2.6 Les éléments architecturaux 176

I. L'introduction de techniques de construction en pierre en Nouvelle-France [46]
I. 1. Le bois [47]
I. 2. Le fer [48]
I. 3. La pierre [49]
I. 4. Le plâtre [50]

Chapitre II :
L'architecture et la construction de maison [53]
II. 1. Le toit [53]
II. 1. 1. Charpente de toit simple [54]
II. 1. 2. Charpente « à l'Italienne » [58]
II. 1. 3. Charpente « à pignon » [60]
II. 1. 4. Le brisis [60]
II. 1. 5. Matériaux de recouvrement [61]
II. 1. 6. Lucarnes et cheminées de toits et plus [66]
II. 2. La galerie [69]
II. 2. 1. L'origine de galerie [69]
II. 2. 2. Le sujet d'actualité [71]
II. 3. Le plancher [73]
II. 3. 1. Le plancher en coltinage [73]
II. 3. 2. Le plancher « à l'anglaise » [75]
II. 3. 3. Le plancher à l'européenne [75]
II. 3. 4. Le parquet [76]
II. 3. 5. Le plancher « à pigeon » [77]
II. 4. Le plafond [77]
II. 4. 1. L'origine du plafond [77]
II. 4. 2. Le « revêtement » de sol [78]
II. 5. Les cloisons intérieures [78]
II. 5. 1. Le « colombage » de cloisons [78]
II. 5. 2. La « brique » de cloisons [81]
II. 6. La fenêtre [82]
II. 6. 1. Les modèles et les dimensions [82]
II. 6. 2. La distribution des fenêtres [84]
II. 6. 3. Les contrevents [85]
II. 7. La porte [85]
II. 7. 1. Les modèles et les dimensions [85]
II. 8. La grandeur et la symétrie [86]

Conclusion [89]

Sources consultées [94]

Appendice I :
Règlement des arrêts de la construction ayant cours
à Place Royale sous le Régime français [102]

Appendice II :
Relevé descriptif des marchés de construction de Place Royale
sous le Régime français [113]

Liste des figures

Figure 1 — [illegible] 9
Figure 2 — [illegible] 14
Figure 3 — [illegible] 21
Figure 4 — [illegible] 27
Figure 5 — [illegible] 33
Figure 6 — [illegible] 38
Figure 7 — [illegible] 42
Figure 8 — [illegible] 49
Figure 9 — [illegible] 55
Figure 10 — [illegible] 61
Figure 11 — [illegible] 67
Figure 12 — [illegible] 73
Figure 13 — [illegible] 78
Figure 14 — [illegible] 84
Figure 15 — [illegible] 90
Figure 16 — [illegible] 96
Figure 17 — [illegible] 102
Figure 18 — [illegible] 108
Figure 19 — [illegible] 114
Figure 20 — [illegible] 120
Figure 21 — [illegible] 126
Figure 22 — [illegible] 132
Figure 23 — [illegible] 138
Figure 24 — [illegible] 144
Figure 25 — [illegible] 150
Figure 26 — [illegible] 156
Figure 27 — [illegible] 162
Figure 28 — [illegible] 168
Figure 29 — [illegible] 174
Figure 30 — [illegible] 180
Figure 31 — [illegible] 186
Figure 32 — [illegible] 192
Figure 33 — [illegible] 198
Figure 34 — [illegible] 204
Figure 35 — [illegible] 210
Figure 36 — [illegible] 216
Figure 37 — [illegible] 222
Figure 38 — [illegible] 228
Figure 39 — [illegible] 234

Figure 50 : Galerie couverte reconstituée de la maison Lefer 202
Figure 51 : L'escalier intérieur reconstitué de la maison Milot 205
Figure 52 : L'escalier à limons 208
Figure 53 : L'escalier de la maison Lefer 209
Figure 54 : *Plancher à poutrelles de la maison Ledoc* 213
Figure 55 : Parquet de bois de la maison Ledoc 217
Figure 56 : *Revêtement de dalles de pierre* 218
Figure 57 : *Exemple de cheminées au palais épiscopal* 226
Figure 58 : *Divers modèles de porte* 229
Figure 59 : *Clenche de porte* 233
Figure 60 : *Penture à motif « fleur de lys »* 234
Figure 61 : « Serrurerie. Bec de Canne's, Targettes, Loquetteaux et Loquets » 235

Liste des tableaux

Tableau 1 : Distribution des maisons de colombage à Place-Royale 1660-1727 80
Tableau 2 : Charpentiers de maisons ayant œuvré à Place-Royale 1640-1760 124
Tableau 3 : Distribution des maisons de pierre à Place-Royale 1660-1727 128
Tableau 4 : Entrepreneurs de maçonnerie de maisons ayant œuvré à Place-Royale 1640-1760 171
Tableau 5 : Menuisiers, couvreurs et serruriers ayant œuvré à Place-Royale 1640-1760 237

Liste des sigles et des abréviations

ANC : Archives nationales du Canada
ANF : Archives nationales françaises
ANQM : Archives nationales du Québec à Montréal
ANQQ : Archives nationales du Québec à Québec
APC : Archives publiques du Canada
APT : Association for Preservation Technology
ASQ : Archives du Séminaire de Québec
BRH : Bulletin des recherches historiques
DRQ : Direction régionale de Québec
MAC : Ministère des Affaires culturelles
MCC : Ministère de la Culture et des Communications
RHAF : Revue d'histoire de l'Amérique française

Avant-propos

On mandatait en 1989, l'historien de l'architecture Georges-Pierre Léonidoff pour livrer une étude détaillée sur les méthodes, les techniques et les matériaux de construction employés en Nouvelle-France et à Place-Royale. Cette étude devait compléter à l'échelle des diverses composantes de la construction, l'étude produite en 1984 et intitulée : *Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français*, étude qui brossait des portraits de l'évolution du site et de l'habitat de Place-Royale en s'intéressant à la naissance d'une architecture urbaine.

L'analyse des techniques de construction devait ainsi prendre en considération les multiples facettes que l'érection de bâtiments présuppose : les types de matériaux, les modèles, le coût de construction, le traitement, l'outillage utilisé et l'organisation du travail. En plus de ces éléments, la recherche devait s'attacher à retracer les divers modes de construction et disséquer chacune des parties des bâtiments, et ce tant pour les maisons de bois que pour celles érigées en pierre.

Afin de réaliser l'étude, les auteurs Georges-Pierre Léonidoff et Micheline Huard ont puisé largement dans la thèse de doctorat de Georges-Pierre Léonidoff : *Étude portant sur les caractéristiques morphologiques de l'architecture urbaine et rurale de la Vallée du Saint-Laurent* produite dans le cadre du projet d' *Atlas historique du Canada : Tome I : des origines à 1800* édité en 1987.

Une nouvelle version de l'étude a été produite en 1996. On y a procédé à une actualisation des données, en relation avec certaines découvertes et les connaissances acquises ces dernières années. L'analyse et la présentation des techniques de construction utilisées au Régime français y ont gagné en précision.

R. C.

Introduction

Afin de livrer une analyse poussée du monde de la construction et des techniques employées à Place-Royale au Régime français, nous avons d'une part, privilégié une approche qui tient compte des divers écrits dont nous disposions pour entreprendre cette analyse globale des techniques de construction. D'autre part, les écrits de l'époque, tels ceux de Pehr Kalm, les ordonnances, les documents d'archives et les traités d'architecture ont été confrontés aux études historiques et archéologiques afin d'obtenir un portrait révélateur des divers facteurs qui ont influencé le choix et l'évolution des techniques de construction en usage au pays.

L'aspect social et le contexte économique ont été pris en considération puisqu'ils infèrent à des degrés divers sur le choix des techniques, des matériaux, etc. Ces éléments clés, tributaires d'un ensemble de circonstances tels les échanges commerciaux et la législation (approvisionnement en matériaux et outillage, règlements et ordonnances), ont façonné d'une certaine manière le paysage architectural de la colonie.

Sensibles à une approche polysémique, nous avons donc réuni et confronté des sources qui au départ étaient éparses ou incomplètes. Jumelées à des données archéologiques et historiques, elles se sont révélées essentielles à la compréhension de l'évolution des modes de construction privilégiés au cours de cette période.

Dans un premier chapitre, nous abordons la pratique des métiers de la construction en traçant les grandes lignes du contexte social et urbain. Dans cette perspective, le tableau général que nous avons brossé touche également des points plus précis de la pratique tels l'apprentissage, les salaires des ouvriers, l'organisation du travail, les réglementations, etc.

Le deuxième chapitre analyse les principales caractéristiques morphologiques de l'habitation de bois ainsi que différentes hypothèses quant à leur diffusion au pays. Enrichi de données statistiques, ce chapitre donne une idée générale des différents modes de construction et de leur évolution au cours du Régime français.

Le troisième chapitre englobe quant à lui tous les éléments érigés en maçonnerie. Il comprend donc à la fois les éléments porteurs et les foyers, carrelages, murs de refend, murs mitoyens, ouvertures, potagers, etc. Tout comme dans les autres chapitres, nous y avons incorporé un bref répertoire des différents termes techniques afin de faciliter la compréhension des descriptions et des citations. Nous nous sommes par ailleurs attachés à y décrire tant l'utilité que l'apport décoratif de certains éléments architecturaux.

Les différents éléments de charpente et de menuiserie, communs aux maisons de bois et de pierre, ont été détaillés dans le dernier chapitre. Étudiés, décortiqués et présentés selon leur apparition chronologique, ils nous aident à mieux cerner leur fonction et leur évolution. De plus, nous nous sommes efforcés de décrire et de définir la fonction des parties constituantes des structures les plus importantes de ces éléments, tels les entraits, les pannes, les arbalétriers, etc.

Dans la mesure du possible sont présentés, tout au long de cette étude, des tableaux et des statistiques qui permettent d'avoir une idée générale du nombre de maisons de bois et de pierre construites à Place-Royale et des artisans qui y ont travaillé. Fondé sur une recherche entreprise par Georges-Pierre Léonidoff, dont les résultats ont été publiés dans *l'Atlas historique*, ce dépouillement réunissait les données disponibles dans les archives notariales : ventes, marchés, baux et échanges.

En outre, il est dressé en appendice 1 un répertoire des artisans associés à la construction qui ont œuvré à Place-Royale à un moment ou à un autre. Enfin, les marchés de construction disponibles pour cette période réunis en appendice 2 permettra de voir en détail les types d'information que le propriétaire faisait porter à l'acte et quelles étaient les instructions dont disposaient les différents corps de métiers pour entreprendre les constructions. Comme on peut le constater, ces renseignements sont parfois très fragmentaires et, en ce sens, indicatifs d'une pratique fondée sur une tradition bien établie puisqu'elle se passe, la plupart du temps, de nombreuses précisions qui nous auraient été grandement révélatrices. Bien que ces marchés ne soient pas tous cités dans le corps de cette étude, ils nous ont permis de confirmer certaines hypothèses et d'étayer notre propos d'exemples pertinents.

Malgré la pauvreté de certains actes et le manque d'information sur plusieurs aspects du sujet, il n'en reste pas moins que l'étude présentée ici demeure un autre pas vers une compréhension plus subtile, plus fine des facteurs qui ont déterminé l'aspect du paysage architectural de Place-Royale sous le Régime français.

Figure 1 : Plan de localisation de Place-Royale et des environs immédiats.
(MCC)

LE MONDE DE LA CONSTRUCTION EN MILIEU URBAIN SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Chapitre 1

I. LE MONDE DE LA CONSTRUCTION EN MILIEU URBAIN SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

1.1 Le contexte historique et urbain

Depuis l'établissement de la première Habitation de Champlain en 1608, le développement de ce poste de traite progresse lentement, et ce tant du point de vue commercial que démographique. Cependant, bien avant que le pouvoir royal ne prenne en main l'administration de la colonie, que gérait alors la compagnie des Cent-Associés, la basse-ville s'est passablement développée. Plusieurs édifices se sont implantés autour de la place centrale, et les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort, Saint-Pierre, Cul-de-Sac et côte de la Montagne accueillent un fort contingent de marchands, négociants, boutiquiers et ouvriers. Premier intendant au pays, Jean Talon s'était efforcé de stimuler l'économie et le peuplement. Avant son départ en 1671, la basse-ville compte déjà quelques petites industries dont des brasseries.

L'économie urbaine, principalement axée sur les activités portuaires et les exportations, périclite dès le début de la guerre de Hollande (1672). La France, préoccupée par ses problèmes économiques, limite les subsides, pourtant indispensables au développement de la colonie. L'instabilité économique se fera sentir jusque vers les années 1725, années où s'instaureront des échanges commerciaux avec Louisbourg et les Antilles. Jusqu'à la prise de Louisbourg en 1745, et malgré les mauvaises récoltes, les feux dévastateurs, la dévaluation monétaire et les épidémies, l'économie locale se diversifie et se stabilise.

Tout comme la progression lente mais sûre de l'économie, l'accroissement de la population se fait avec lenteur. De 1608 à 1707, soit en presque 100 ans, la population de Québec passe de 31 personnes à 1 939. Déjà en 1683, et ce malgré le peu d'habitants, la basse-ville est déjà exiguë et l'intendant de Meulles songe à augmenter l'espace de lotissement en empiétant sur le lit du fleuve. Il est vrai que jusqu'en 1744, la basse-ville aura la plus forte concentration de population de la ville; en 1716, elle comptait déjà 1 375 habitants et au recensement général de 1744, 1 878 personnes. Le fort noyau d'ouvriers, de marchands et de négociants

qui s'y installent est redevable à l'importance de sa fonction commerciale, axée sur les activités portuaires.

Soumis aux contraintes géographiques, le développement parcellaire progresse de manière désordonnée et intendants comme gouverneurs tenteront tour à tour d'apporter des solutions à la surpopulation de la basse-ville et aux problèmes qu'elle engendre. Ils promulgueront des ordonnances et des édits sur la salubrité de la cité, le développement et surtout sur l'alignement des rues, et sur la réglementation de l'architecture liée à la protection contre les incendies.

L'histoire du développement urbain et architectural de Place-Royale est en effet indissociable de son caractère géographique, des enjeux commerciaux qui s'y jouent et de l'administration urbaine qui légifère tant sur des questions économiques que sur la vie des habitants.

Outre le plan de la seconde Habitation de Jean Bourdon (1658) illustrant la première habitation de Québec et les quelques bâtiments qui l'environnent (figure 3), plusieurs autres documents nous permettent d'apprécier l'aspect de Place-Royale au tout début du Régime français. Le plan de la ville[1], dressé à la demande de Charles Huault de Montmagny, nous montre qu'en 1640, les habitations gravitent autour de l'Habitation de Champlain et que les rues des Roches et Notre-Dame suivent un alignement régulier (figure 5). Vingt ans plus tard, des maisons de particuliers se sont greffées de part et d'autre des deux grands axes et on remarque que peu d'emplacements sont inoccupés (figure 6).

En 1685, la basse-ville est déjà limitée dans son développement et l'intendant de Meulles songe à empiéter sur les battures[2] (figure 5). À cet égard, il propose un

1 On ne connaît ce plan de Jean Bourdon que par une copie de l'arpenteur Pierre-Louis Morin, réalisée entre 1852 et 1855.

2 L'intendant de Meulles fait dresser par le sieur Franquelin, arpenteur et hydrographe du Roi à Québec, un plan de la disposition des lieux afin de planifier les futurs emplacements à concéder [illegible] Louis Franquet, directeur général des fortifications en Nouvelle-France (1752), [illegible] devant Place-Royale. En 1685, le 17 avril, il émet une ordonnance sur l'alignement des rues et leur prolongement en direction de la brasserie de Jean Talon, qu'il propose le 28 septembre 1685 au marquis de Seignelay, successeur de Colbert au Ministère de la Marine.

premier plan d'agrandissement en suggérant aux autorités françaises de construire une digue et de faire du remplissage puis, en 1685, il avance la possibilité d'utiliser les terres de l'ancienne brasserie de Jean Talon afin de repousser le lotissement vers la rivière Saint-Charles :

> « [illegible] »

D'après le plan de l'ingénieur Jean-Baptiste-Louis Franquelin (1688), les maisons semblent entassées. Malgré une forte densité de petites maisons en colombage à un rez-de-chaussée, un bon nombre de maisons monumentales avec un étage au-dessus du rez-de-chaussée occupent déjà le paysage urbain (figure 6). D'imposantes maisons de pierre recouvertes d'ardoises, comme celles de Charles Aubert de la Chesnaye, de François Hazeur et de Louis Jolliet, montrent que l'architecture domestique s'inspire fortement des édifices publics déjà implantés.

Vers la fin du XVIIe siècle (figure 7), les principales artères, les rues Saint-Pierre, Sault-au-Matelot, Des Meules (Champlain), Sous-le-Fort, et Notre-Dame sont bordées de maisons et peu à peu, les édifices religieux et publics s'installeront à la haute-ville drainant avec eux une partie de la population.

Les ouvriers, les manœuvres, les domestiques, les petits artisans et bon nombre de marchands s'agglutineront autour de Place-Royale en créant une population relativement homogène. À cet égard, le commentaire du naturaliste suédois Pehr Kalm est assez éloquent :

> « La plupart des commerçants résident dans la basse-ville. [illegible] »

Cette forte concentration de la population, due à la proximité des principaux lieux d'embauche et aux limites physiques du territoire de la basse-ville, provoquent assez tôt un fractionnement des emplacements et un entassement autour de la place et près des quais. Les maisons mitoyennes occupent presque la totalité des lots. Ponctué de ruelles, de cours arrières, de galeries et de perrons, le quartier est surtout érigé en hauteur.

Au sujet des maisons entourant la place, le Père François-Xavier de Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, mentionne le peu d'espace dont disposent les habitations :

> « ...laquelle [Place-Royale] a en face une suite de maisons assez bien bâties et adossées contre le rocher, ainsi elles n'ont pas beaucoup de profondeur. Elles forment une rue assez longue, qui occupe toute la largeur de la place et s'étend de droite et à gauche jusqu'aux deux chemins, qui conduisent à la Haute Ville. La place est bornée sur la gauche par une petite église et sur la droite par deux rangées de maisons placées parallèlement. Il y en a une de l'autre côté, entre l'église et le port (rue Sous-le-Fort), et au dehors du Cap aux Diamants (rue Champlain), il y a une suite assez longue de maisons sur le bord de l'anse, qu'on appelle l'Anse des Mères. On peut regarder ce quartier comme une espèce de faubourg de la Basse Ville... » (François-Xavier de Charlevoix [1744], *cité dans* Chevrinard 1983 : 101).

L'aspect pauvre et désordonné de la basse-ville, opinion qui n'est cependant pas partagée par tous les visiteurs de la ville, nous est encore rappelé par Louis Franquet qui lui trouve « un air misérable », lors de son voyage de 1752 (Franquet [1752-53] 1974). Dévastée par les feux, appauvrie par les épidémies et les dettes successives, Place-Royale a perdu le panache des premières années où « l'on rencontrait les boutiques de marchands et le plus grand nombre des résidences particulières. Là où se faisait tout le commerce et s'élevaient les entrepôts et les magasins de la Compagnie (des Indes Occidentales) et du Roi. » (Thomas Chapais, *cité dans* Chevrinard 1983 : 38).

Figure 2 : «Description De La plate forme et magasin & a quebec»
L'essentiel de la ville de Québec est alors situé au voisinage de la seconde Habitation érigée par Champlain.
(Université McGill : Bibliothèque)

Figure 3 : «Plan de QUÉBEC 1640 - Jehan Bourdon».
Les premières rues sont tracées à la basse-ville.
(Bibliothèque municipale de Montréal : Vraie copie de l'original P. L. Morin Arpt Géo.)

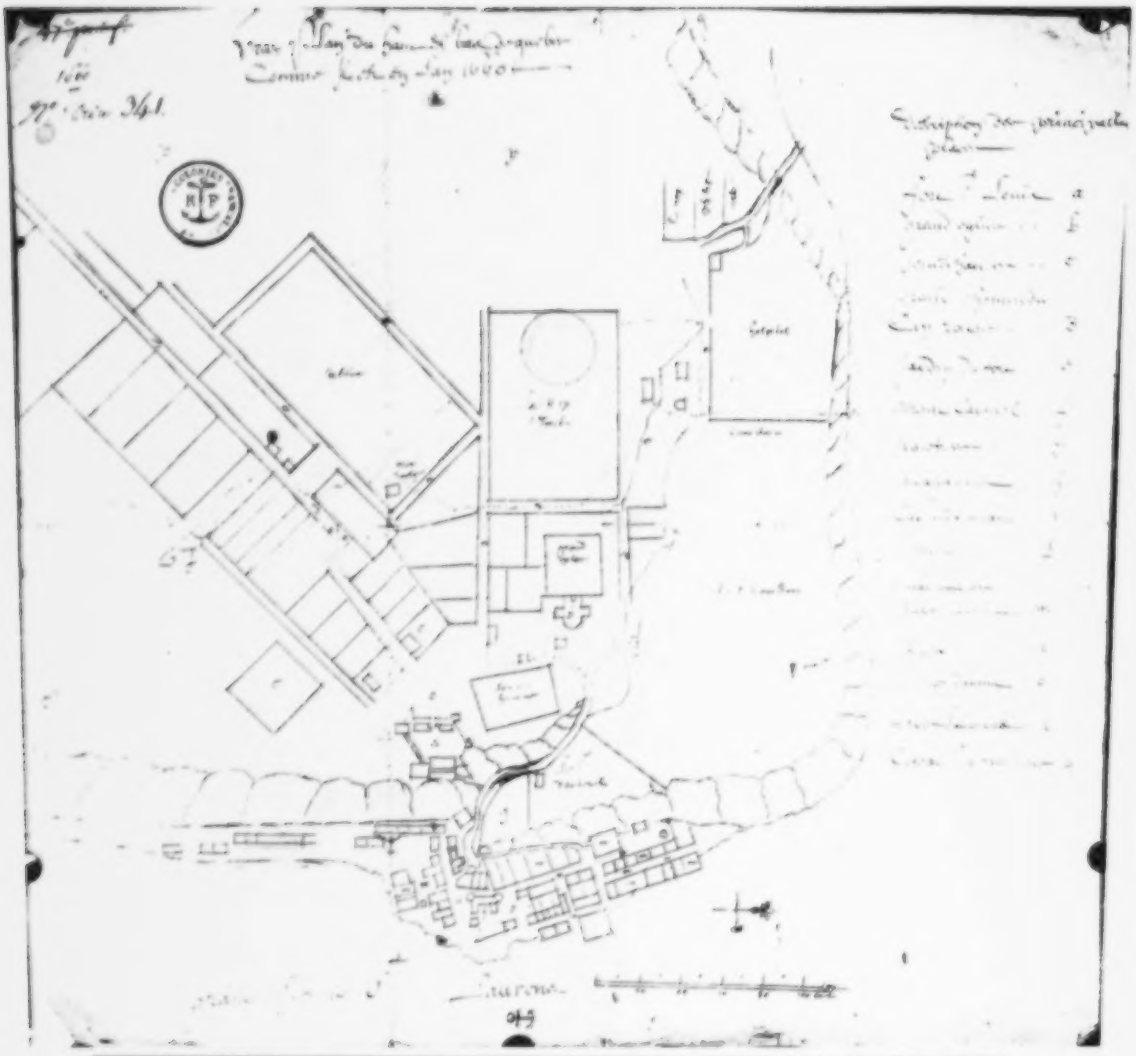

Figure 4 : « Vray Plan du haut & bas de quebec Comme il eſt en Lan 1660». Ce plan attribué à Jehan Bourdon renseigne sur le fort lotissement de la basse-ville.
(APC : H3.340 Québec 1660 NMC 1582)

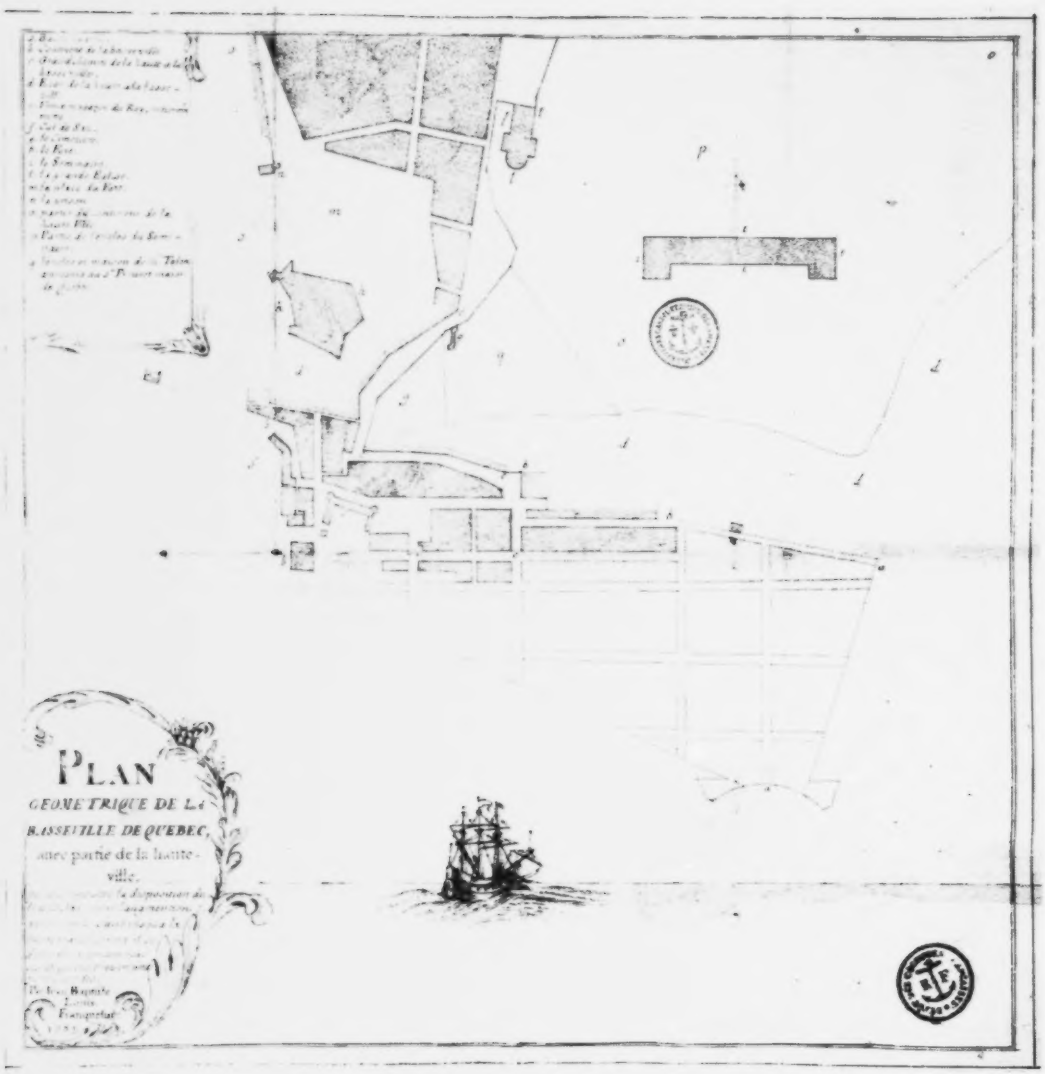

Figure 5 : «PLAN GEOMETRIQUE DE LA BASSEVILLE DE QUEBEC avec partie de la haute-ville - Jean Baptiste Louis Franquelin 1683». On y présente les projets de remplissage et de lotissement des battures.
(APC : PH/340-Québec 1683, Nég. : C-21759)

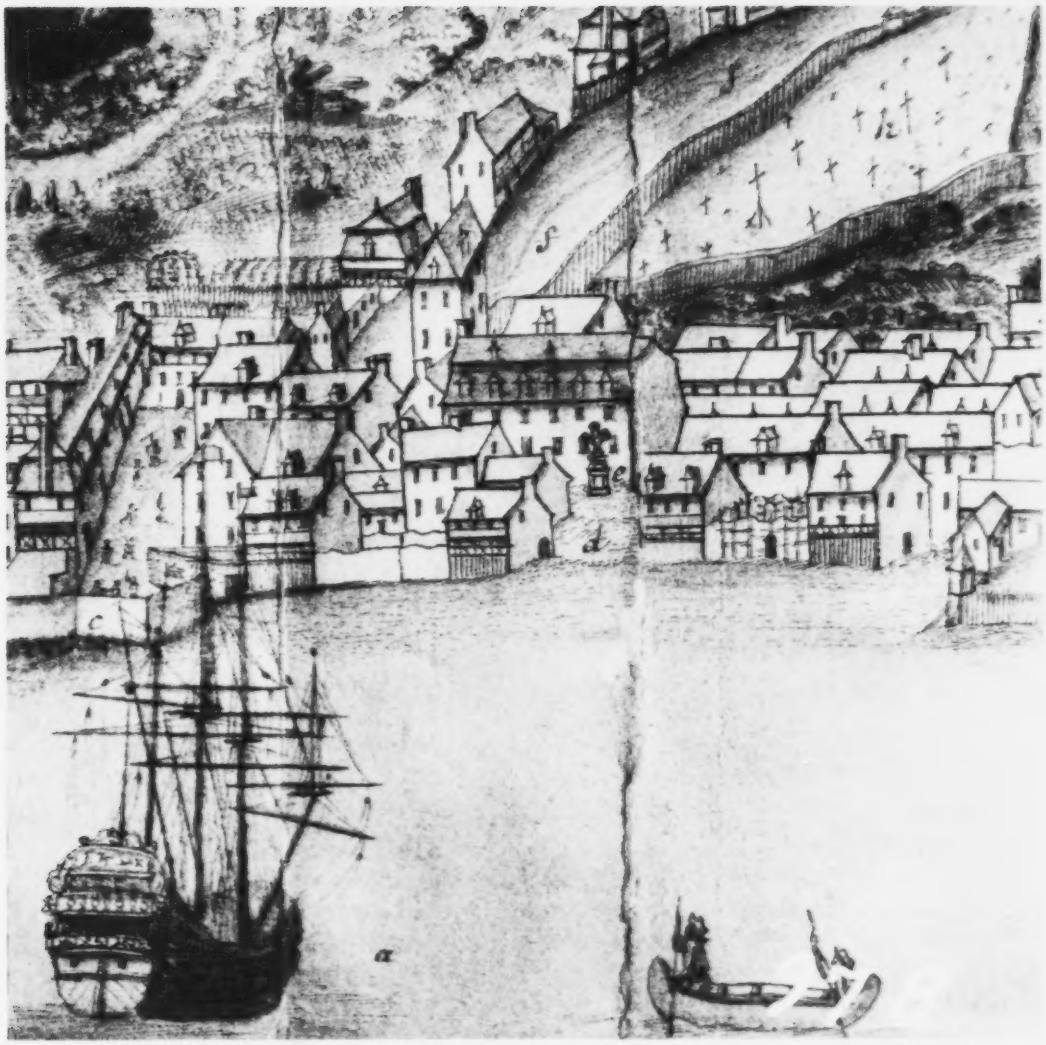

Figure 6 : «QUEBEC Comme il fe voit du cote de l'Est».
Le secteur de Place-Royale est largement reconstruit et les habitations de plus d'un étage y sont nombreuses.
(Éditeur officiel du Québec : Extrait de cartouche de Jean-Bte Louis Franquelin - 1688)

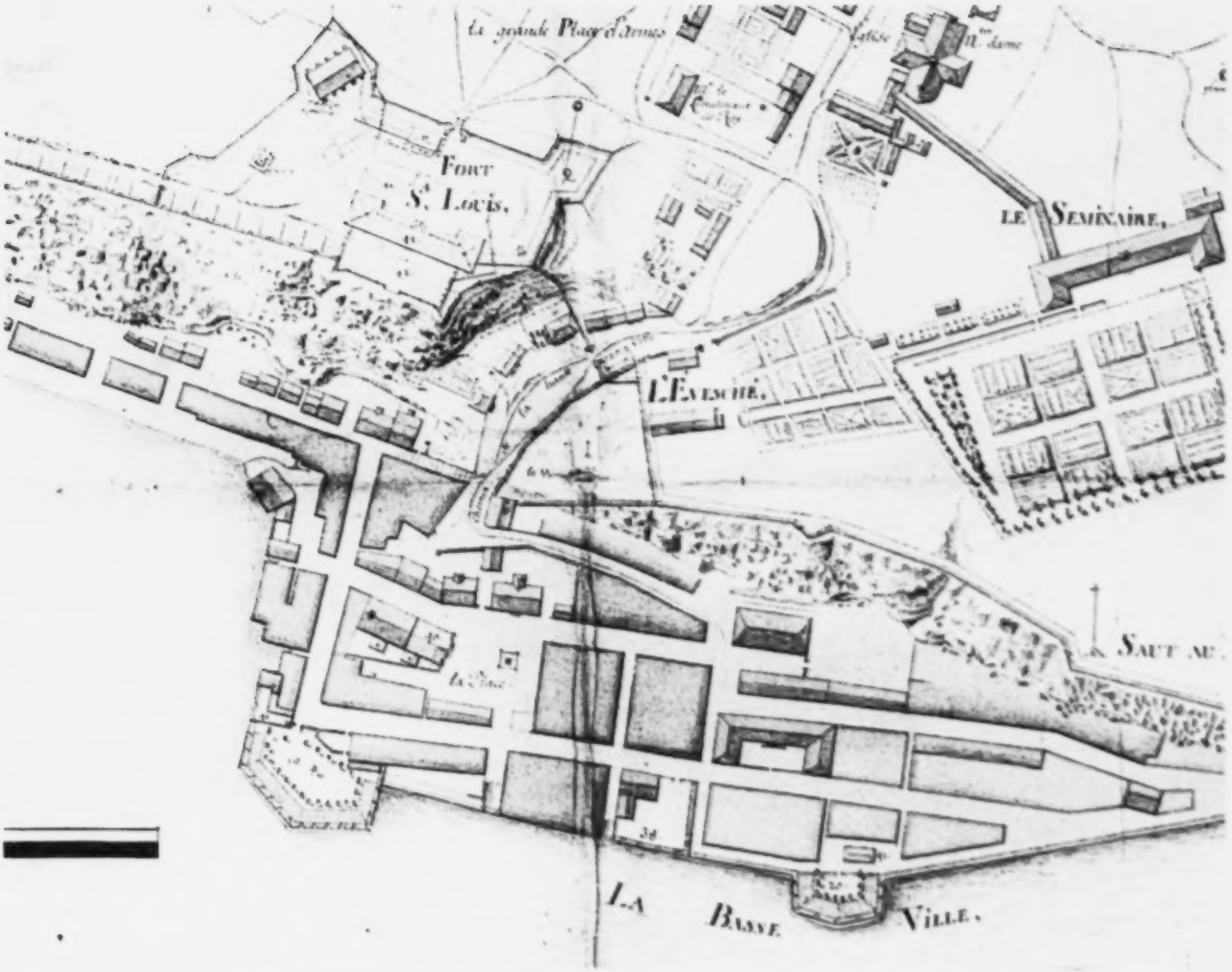

Figure 7 : «Plan de la ville de Québec en la Nouvelle France en 1692 - Robert de Villeneuve».
La plupart des rues sont tracées et bordées de maisons.
(ANQQ : N-574-1, B-942 Québec [1693]-4)

1.2 La réglementation et la construction

1.2.1 Les règlements

La Sénéchaussée civile et criminelle fut créée en 1651 : « un édit royal d'avril 1663 faisait du Conseil Souverain, une cour de justice ayant droit de connaître toutes les causes civiles et criminelles » (Chouinard 1963 : 48). Ce Conseil, qui avait droit de regard sur les « affaires de police publiques et particulières de tout le pays », ne pourra légiférer qu'en 1676[3] et ainsi établir des « Réglements généraux de police ».

L'ordonnance de 1663, de l'intendant Jacques Duchesneau, obligeait entre autres les propriétaires de la basse-ville :

> «...à rehausser à leurs frais les rues bordant leurs terrains pour faciliter l'écoulement des eaux et remédier à la grande incommodité qu'on souffrait en marchant dans les rues, à cause de la quantité des boues que la fonte des neiges y produisait. Aux maisons, il fallait désormais, à la basse-ville tout au moins, deux pignons de maçonnerie. Tous les poêles en fer ou en brique devaient être soigneusement encastrés dans une cheminée à l'épreuve du feu...» (Chouinard 1963 : 48-49).

En mars 1673, Frontenac reprend la tâche de dresser les règlements de police que Talon aurait dû établir avant son départ pour la France. Parmi les 31 articles de cette ordonnance sur l'enlignement des maisons et la salubrité, deux touchaient plus particulièrement la protection contre les incendies :

> «...Seizièmement, tous les propriétaires des maisons, tant dans la haute que basse ville seront tenus de faire mettre, de deux en deux maisons, une échelle appuyée sur le toit de l'une d'icelles, afin qu'on puisse monter sur les combles et les abattre, si besoin est, en cas d'incendie. Dix-septièmement, au premier coup de cloche, chaque habitant sortira de sa maison pour se rendre au lieu où le feu sera indiqué, chargé d'un seau ou d'une chaudière pleine d'eau...» (Chouinard 1963 : 95).

L'intendant de Meulles dans ses « Ordonnances et Commissions » (1682) tente d'éliminer les causes d'incendies en interdisant les balcons, perrons, tambours et appuis de fenêtres en bois et crée également des règlements d'hygiène publique comme l'atteste l'extrait de l'acte suivant :

---

[3] En 1676, une nouvelle édition des règles de police contenant 42 articles fut rendue publique.

> «...Vue la dite sentence, portant que l'appelant pouroit avoir veue et sortie de sa Maison sur la petite Ruëtte qui est en Culdesac Entr'elle et la maison de l'intimé et qu'avant de faire ouvrir il serait tenu de mettre une dalle au dessous de la couverture pour conduire les Eaux de son toit dans la grande rue du Cul de sac conformément a l'ordonnance de M. Demeulles lors Intendant de Justice police et fin ances en ce pays, au bas de Requeste du dit intimé en datte du quatre avril 1685. [...] Ordonne que Sagot aura des vuëus sur la Ruëtte qui Estoit en question, qu'il mettra une dalle pour recevoir les Eaux de sa Maison Et les faire décharger hors de la dite Ruëtte vers le Cul de sac. Que le dit Duquet sera aussy Tenu d'en mettre une pour recevoir ses Eaux, Si sa Maison Est dans la suitte eslevée plus hault qu'elle ne l'est a present, Qu'il sera loisible a laquelle des dites parties qu'il le desirera, de fermer la dite Ruëtte, Mesme a clef, Et néantmoins l'autre En pourra aussy avoir une, ainsi que Pierre Niel voisin. Deffenses aux uns Et autres d'y jetter aucunes Immondices ny Salletez, soit par les fenestres ou Autrement, Et si a condamné le dit Duquet En soixante livres pour tous dommages Interests Et depens Envers le dit Mr de Vitré Rpr. Sagot. Et au surplus hors de Cour...» (*Législature de Québec 1886-1891* : acte du 17 mars 1687, lot cadastral 2292-1).

Il semble que les efforts de l'intendant aient porté fruit puisque plusieurs actes font mention, soit d'interdictions de construire des galeries, tambours et perrons, soit de construire des latrines ou d'obstruer le passage des voitures :

> «...led Genaple qui a reputé que les Eaux qui s'escoulent des Fontaines dessd. Labriere et Gouereau s'allissent par Les boües quelles causent tellement les Ruës du Cul de Sac quelles deviendroient impraticables sil n'y Estoit remedié, Comme aussy que plusieurs des habitans qui ont Leurs Maison Le long du fleuve ont fait bastir des Perrons, galleries et Tambours au-dehors d'icelles qui incommodent considerablement le public Empeschant les harnois de passer Et meume les gens de pied lors que la mare est haute Et qu'il y a du mauvais temps Et agitation sur lad. Riviere, a quoy il seroit aussy tres important de pouvoir ensemble le Procureur general En son Requisitoire, le Raport dud. Conseiller Comm.re Et Tout consideré...» (*Législature de Québec 1886-1891* : acte du 2 août 1706, lot cadastral 2292-1).

En raison de cette poursuite, Labrière et Goverau devront faire passer leurs eaux usées sous terre, et les habitants « de cette ville » devront faire abattre d'ici le printemps les constructions qui empiètent sur le chemin public.

Ces ordonnances ne vont pas sans créer de remous, autant dans la population en général que chez les plus nantis. En 1706, une vingtaine de personnes parmi lesquelles on compte le notaire Chambalon et la veuve de feu maître Mathieu Damours, ancien membre du Conseil Souverain tentent de se faire abstenir de

construire des latrines dans leurs maisons « ainsy qui Leur avoit esté ordonné parle reiglement de Police du premier fevrier dernier »[4].

Par contre, en ce qui a trait à la construction des galeries et perrons, les règlements sont plus souples dans la mesure où les constructions sont érigées dans des voies peu passantes[5].

1. 2. 2 Les ordonnances

Les incendies qui font rage dans la colonie donneront naissance à deux réglementations successives qui, à cause de leurs recommandations détaillées, sont en fait de véritables traités d'architecture. En 1721 l'ingénieur du roi, Chaussegros de Léry, avait attribué la cause de l'incendie de Montréal aux maisons de bois et de colombage et aux « combles de grosse charpente ». Il recommanda à l'intendant Michel Bégon d'y mettre fin, en réglementant l'utilisation de certains matériaux.

L'ordonnance[6] stipulée en sept points qui en découla interdisait dorénavant la construction de maisons de bois et de colombage, les toits en mansarde, les couvertures de bardeaux et, bien sûr, les combles en grosse charpente. Il ordonnait, de plus, de nombreuses autres mesures qui allaient, avec celles de 1727, modifier sensiblement l'architecture urbaine :

> « ... que toutes celles (les maisons) qui seront faites seront de pierre et à deux étages y compris le rez-de-chaussée avec une couverture soutenue avec des filières ou pannes [...] il sera mis à l'avenir des filières ou pannes pour soutenir la couverture, suivant

---

[4] Dans cet acte du Conseil Souverain du 2 août 1706, signé de la main de l'intendant Raudot, les appelantes seront finalement obligés de construire, chacun devant leur maison respective, des voûtes pour faire les fosses et les murs nécessaires « en plassant Les Sieges dans Leurs maisons » (*Jugements de Québec* 1886-1891 : acte du 2 août 1706).

[5] Frontenac accorde à Jean Baptiste Couillard, Sieur de L'Espinay, l'autorisation de bâtir une galerie de 6 pieds de large qui avance hors de la dite espace de terre (*Jugements de Québec* 1886-1891 : acte du 4 juillet 1690, au cadastral 2294 Nord). François Hazeur se fait aussi construire dans sa cour un perron de 9 pieds carré de dehors en dehors, pour conduire à 2 étages du bâtiment. (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 novembre 1685, au cadastral 2217).

[6] « Ordonnance portant réglement pour la reconstruction des maisons (détruites dans l'incendie du 19 juin 1721, en la ville de Montréal) en matériaux incombustibles et pour d'autres fins; du huitième juillet, mil sept cent vingt-un » (Anonyme 1855 : 292-294).

> l'usage qui se pratique en France. [...] qu'en attendant (puisque certaines maisons subsistent) qu'on puisse se servir de tuile ou d'ardoise pour suppléer au bardeau, il sera fait une double couverture de planche. [...] se conformeront aux alignements tirés par le dit sieur de Léry pour redresser les rues [...] Que ceux qui ne seront à présent en état d'élever leurs maisons que d'un étage, y compris le rez-de-chaussée, seront tenus de le faire augmenter d'un autre étage dans trois ans, du jour de la publication de la présente ordonnance. [...] les dits greniers seront carrelés avec des carreaux ou de la brique avec trois ou quatre pouces de mortier pour empêcher le feu de s'y communiquer. [...] Que les dits propriétaires des emplacements, tant des maisons incendiées que de celles qui subsistent, qui, pour se conformer aux dits alignements, perdront leur terrain ou partie, seront déchargés du payement des cens et rentes dues au seigneur, eu égard à ce qu'ils perdront de leur terrain...» (Anonyme 1855 : 295-296).

Ces recommandations, dont l'application n'était envisageable que dans la mesure où les habitants avaient à se reconstruire, n'ont toutefois pas toujours été respectées[7]. Effectivement, en 1727, l'ordonnance en 21 points de l'intendant Claude Thomas Dupuy laisse entendre que l'application des règlements précédents n'a pas toujours été possible, compte tenu du coût élevé de certains matériaux et de l'approvisionnement difficile en pierre, brique, ardoise, tuile et carreaux. (Anonyme 1855 : 315-321).

Conscient des difficultés à trouver des matériaux de remplacement pour le bois et des coûts élevés que les règlements précédents engendraient, l'intendant apporte des solutions de rechange temporaires. Ses arguments font voir aux constructeurs et propriétaires l'intérêt, tant financier que sécuritaire, des nouvelles techniques de construction et de l'emploi de certains matériaux.

Il apporte aussi des nuances à l'obligation de construire « à deux étages y compris le rez-de-chaussée » en spécifiant : « toutes les maisons seront bâties à deux étages, à moins qu'il n'y ait sur l'étage du logis, un cellier ou souterrain, et que l'étage hors de terre ne soit au moins de douze pieds d'exhaussement sous l'égout du toit de la maison ». L'interdiction de couvrir en bardeaux est levée au profit des gens de la campagne « jusqu'à ce qu'il ait été fait de la tuile, dans la colonie, suffisamment pour abolir et rejeter tout à fait une matière aussi pernicieuse que l'est le bardeau de cèdre dont on se sert dans ce pays ». Il ajoute aussi : « Jusqu'à

[7] Jacques Guion Fresnay par exemple signe le 16 juin 1722, un marché avec le menuisier Jean Valin dans lequel il fait faire ses planchers, ses cloisons et son lambris entourés en planches embouvetées. (ANQQ, greffe de Florent Lacetière du 16 juin 1722, no catalogué 2261)

ce qu'on ait entièrement en ce pays l'usage du plâtre si précieux, et du carreau si nécessaire dans les bâtiments » les greniers (qui devaient être carrelés avec des carreaux ou de la brique, selon l'ordonnance de Bégon) pourront être recouverts d'un « enduit ou aire de chaux et de sable, épais au moins de deux pouces ».

En plus de la présentation de ces 21 règlements, dont deux sont entièrement nouveaux, Dupuy met en place des mesures incitatives et des mesures dissuasives pour faire observer la loi. À titre de mesure incitative, il autorise « toutes personnes de rompre et de casser dans la ville, aux lieux qui lui seront indiqués, toute la pierre qu'ils voudront, tant pour leur utilité particulière que pour la livrer à ceux qui les voudront rembourser de leur travail ». Par cette mesure, Dupuy envisage de faire baisser le coût de ce matériau et de favoriser ainsi la construction de maisons avec « autant moins de frais, qu'ils n'auront point à compter dans leur dépense ceux de l'achat, et de l'arrivage de la pierre, qui fait la principale matière du bâtiment ».

Les mesures dissuasives, sous forme d'amendes, visent principalement les gens du métier. Une amende de 50 livres devra être payée par tout couvreur posant du bardeau sur une toiture, bardeau qui devra d'ailleurs être ôté « aux dépends de ceux à qui elles appartiennent ». Entrepreneurs, maîtres maçons ou autres ouvriers de la construction devront répondre « en leur propre et privé nom » de l'observation de ces règlements. Trois livres d'amende sont prévues « pour chaque porte et croisée ainsi garnies (de bois), payable par le maître-maçon ou autre qui aurait fait ces constructions, depuis la publication de la présente ordonnance ».

D'une manière plus générale, les feux « pour faire de la braise, ou pour faire chauffer le brai et goudron des radoubs ou des cordages » seront interdits sur les quais, dans les places publiques et dans les rues, sous peine d'une amende de 20 livres. Les provisions, amas et empilages de bardeaux à l'extérieur comme à l'intérieur des maisons, des hangars ou des cours seront jetés à l'eau, 15 jours après la publication de l'ordonnance.

En résumé, même s'il maintient les sept points de l'ordonnance de Bégon, Dupuy se montre plus précis. À l'interdiction de construire en bois il ajoute : ni de

pièces sur pièces et de colombage. Il réitère l'interdiction de faire des toits brisés « sans notre expresse permission » et ordonne de ne faire « que des toits à deux égouts, dont la pente n'aura que le comport d'un triangle équilatéral qu'on trouvera aisément en donnant de hauteur à l'aiguille ou poinçon du comble, la moitié de la largeur du bâtiment ». En remplacement des grosses charpentes, il préconise l'utilisation de simples filières et d'un seul faîtage, « portant sans assemblage sur les murs de refend et de pignon » et que le comble se termine en croupe « recouvert de deux séries de planches embouffetées posées en sens contraire l'une de l'autre, au lieu du bardeau ».

En ajout à ces multiples obligations, il ordonne de creuser les caves et celliers de la moitié au moins de leur exhaussement et de les voûter, aussi de rentrer les escaliers extérieurs à l'intérieur et que ceux de l'extérieur ne soient que de trois marches.

Dorénavant, le bois apparent « comme poitrail, linteau de bois, et poteaux d'huisserie, ou bien ces cadres de bois assemblés (portes et fenêtres) » sera banni et il ne sera plus permis de poser ou d'adosser des cheminées ou tuyaux de poêle sur des cloisons, pans de bois et colombages. Les tuyaux auront au moins 10, 12 ou 15 pouces de largeur et « trois à quatre pieds d'ouverture de tuyau, entre les deux côtières ».

De plus, tout un paragraphe décrit, à l'intention des entrepreneurs, charpentiers et maîtres maçons, la méthode pour installer une cheminée sécuritaire.

Ces recommandations ne sont pas restées lettre morte puisque, d'après les marchés de construction postérieurs à 1727, plusieurs propriétaires se plieront aux nouvelles exigences de l'intendant. Citons à titre d'exemple la maison Barbel (lot cadastral 2168) qui, décrite en 1758 comme « une vieille maison de colombage à un étage de rez-de-chaussée », sera démolie en 1758 et remplacée par un carré de maison à trois étages en pierre de grès et de Beauport. De plus, la cuisine, le cellier et le grenier, comme l'atteste le marché du 10 novembre 1755, seront pavés de pierre de l'Ange-Gardien (Roy 1937 : acte du 10 novembre 1755, lot cadastral 2168).

Mentionnons également le « devis des ouvrages de maçonnerie et pierre de taille » du 18 janvier 1791, passé entre le sieur Étienne et Nicolas de Bléry, Pierre Delorme dit Bourjon et René Hogue, dans lequel on précise, entre autres, que le puits et le mortier seront utilisés à l'intérieur, et que l'extérieur sera de pierre de Bourgon. Que « pour rendre cette pierre plus belle et plus unie, les dessus de refends en briques et mortier et le pourtour en pierre de cadrage avec moulure [...] » (ANQQ, greffe de Pierre-Louis Panet, 18 janvier 1791, no minute 3115-S).

Les divers marchés de construction de cette période confirment que bien heureusement, les règlements de police et les ordonnances portant sur l'hygiène publique et la construction ont été respectés, du moins à Québec. Même s'il s'écoule un long délai entre la publication de l'ordonnance et son application par les gens de métiers, il apparaît clairement que non seulement l'architecture des maisons en a été modifiée, mais que l'aspect général des quartiers (implantation des bâtiments sur les lots, construction des bâtiments accessoires, alignement des rues, etc.) a aussi subi l'influence de ces diverses ordonnances.

On en trouve des plus clair sur ce sujet que le devis du marché passé entre le menuisier Joseph Chinic et Pierre Delorme dit Bourjon, le 7 avril 1797 :

> « [...] obligera de faire [illegible] à des murs de la même hauteur que celle de la [illegible] [...] devant [illegible] [illegible] [illegible]

Les marchés dans lesquels on spécifie que les têtes de cheminées seront crépies ou *en pierre, qu'elles ne devront pas contenir de bois, que les planchers seront pavés et que les caves devront être voûtées sont nombreux.*

Pour construire, par exemple, en deçà de l'alignement des rues, les propriétaires devaient en demander l'autorisation au grand voyer. Ainsi, Pierre Labrière doit-il démolir un des murs de la forge qu'il construisait, sur la rue Cul-de-Sac, afin de s'aligner avec les murs de son voisin, Charles Chartier (Législateur de Québec (1666-1891) : vol. IV 1889 : 151 ; *acte du 18 novembre 1697, lot cadastral 2222).*

Gabriel Gerysac, dont la maison est située au carrefour des rues Majeur et Notre-Dame, doit aussi obtenir, en 1720, une permission pour faire des latrines et creuser un canal sous la rue des Jésuites (aussi appelée rue Majeur). Un commis du grand voyer se rendra donc sur les lieux afin de constater si l'empiètement de ce bâtiment et l'emplacement du canal s'incommodent pas le public et ne nuisent pas à la circulation (Roy 1927-1929 : pièce 111, 6 juillet 1720, lot cadastral 2150).

L'ensemble de ces mesures allait favoriser la création d'une certaine architecture urbaine suivant un modèle bien défini. En édictant des règles aussi précises, les intendants favorisèrent l'uniformisation de l'architecture de la ville de Québec.

1.3 Les métiers de la construction

Les métiers exercés en Nouvelle-France sous le Régime français sont peu variés, on compte en effet 30 métiers divers, répartis en six grandes classes : métiers du bois, du fer, du cuir, de l'habillement et de l'alimentation ainsi qu'une autre grande classe regroupant les chirurgiens, les maçons, les ramoneurs et les voiliers (Hardy et Ruddel 1977 : 24). Ces artisans ou gens de métiers comptent pour 33 % de la population active en 1681 et pour 40 % en 1744 (Charbonneau 1963 : 48).

En ce qui a trait aux métiers reliés directement à la construction, ils se résument à peu de choses : les entrepreneurs architectes, les charpentiers, les maçons, les couvreurs, les menuisiers, les serruriers et les autres métiers d'appoint, tout aussi essentiels, tels les charretiers et les manœuvres.

Compris dans la catégorie des métiers libéraux, les architectes ne représentent que 0,1 % des métiers à Québec en 1744 alors que, pour la même année de recensement, les charpentiers, les maçons et les menuisiers (qualifiés d'artisans) totalisent respectivement 8,1 %, 2,5 % et 3,6 %. Quant aux couvreurs et aux serruriers, leur nombre si peu important n'a pas donné lieu à des statistiques pour la période du Régime français[9].

Entre 1648 et 1759, le nombre d'apprentis pour chacun de ces métiers est relativement important. Les apprentis charpentiers, comprenant aussi les charpentiers de navires, comptent pour 2,7 % de la totalité des apprentis des métiers du bois, les apprentis couvreurs 0,6 % et les apprentis menuisiers 8,6 %. Pour les métiers du fer, les apprentis serruriers totalisent 9,3 % et les apprentis maçons, comptabilisés dans les métiers divers, représentent 9,6 % de cette catégorie. À eux seuls, les métiers du bois drainent 34,5 % des apprentis contre 28,5 % pour les métiers du fer (Hardy et Ruddel 1977 : 26).

1.3.1 La pratique des métiers

Soulignons dès le départ qu'au contraire de la France, la pratique d'un métier en Nouvelle-France n'exigeait aucune lettre de maîtrise. La qualité du travail, le respect de l'enseignement du métier et l'attribution de titres, comme celui de « maître », n'étaient jamais contrôlés par les magistrats choisis parmi les plus illustres représentants de leur corporation[10].

Malgré les efforts successifs de l'intendant Talon pour instaurer de telles lettres, dans le but « d'exclure tous les mauvais ouvrages et de donner simplement le cours aux bons » (Rénault 1928 : 385) , les métiers s'exercent librement.

---

[9] Voir à ce sujet le tableau de la répartition des emplois à Québec, 1666-1773 compilé dans Hare, Lafrance et Ruddel 1987 : 320.

[10] Il existe effectivement certaines confréries ou associations, mais l'ensemble des métiers exercés en Nouvelle-France ne sont pas soumis à des règles, obligations, responsabilités ou cotisations nettement établies. À Québec, parmi les associations de métiers, on compte la Confrérie des menuisiers de Dame Sainte-Anne, la Corporation des chirurgiens et barbiers, la Société des serruriers, des armuriers, armuriers et arquebusiers. (Hardy et Ruddel 1977 : 17-22)

> «...attendu qu'il n'y a à Québec ni maîtrise, ni jurandes, ni droit exclusif de travailler, de quelque art ou métier, notamment de ceux de couvreurs et menuisiers, permis à chacun de se servir à son choix et suivant le bon marché qu'il y trouvera ou de ceux qui font le métier de couvreurs ou de ceux qui font le métier de menuisiers pour faire les toits...» (Ordonnance de 1729, citée dans Hardy et Ruddel 1977 : 20)

Cette absence de règles n'implique toutefois pas l'absence d'une surveillance exercée sur les ouvrages des différents corps de métiers. En 1676, un règlement de police met en place une structure de contrôle afin d'assurer, d'une part, le respect des ordonnances et, d'autre part, pour restreindre le nombre de litiges opposant entrepreneurs, artisans et clients[11].

> «...Il sera créé en cette ville de Québec des Maîtres jurez de chaque métier qui presteront serment entre les mains du dict Lieutenant général en la présence du dict Procureur du Roy, après avoir esté eslu et nommez par la pluralité des voix et suffrages des artisans de leur profession, afin que les dicts Jurez aient inspection et droit de visite sur les ouvrages de leur mestier, et d'user des mêsmes pouvoirs, droicts privilèges et honneurs que sont les maistres jurez de chaque mestier de la ville de Paris...» (Roy 1924 : 399) (Législature de Québec 1886-1891 : vol. II, 63-73).

On retrouve par ailleurs maints exemples, dans les marchés de construction, de clauses spécifiant que les travaux seront sujets à l'approbation d'un expert. Bien avant la mise en place de règlements, on retrouvait en effet, le genre de mention suivante : « Boivin s'est submis et obligé de faire et parfaire bien et deument aux dires de gens et experts a ce connoissant en ce qui concerne lad.e vacation une maison de deux étages » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 14 novembre 1667, lot cadastral 2292-1 Est).

Sans avoir de règles d'éthique propres à la Nouvelle-France, les gens de métiers d'ici suivent, pour ce qui est des visites d'experts et du toisage des ouvrages, les us et règlements de la Coutume de Paris[12]. Cette Coutume, qui régissait les différents corps de métiers et le compagnonnage, fut adoptée en Nouvelle-France

---

[11] Selon Jean-Pierre Hardy et David-Thiery Ruddel, ce règlement vise à instaurer un système corporatif; cependant l'étude des marchés de Place-Royale nous permet de penser que cette initiative policière avait aussi pour but de voir à l'application des lois émises par le Conseil Souverain en matière d'hygiène publique, de protection d'incendie, etc.

[12] Mesurer à la toise. En maçonnerie la toise équivaut à 216 pieds cubes et en charpenterie à 5,5 pieds carrés.

en 1664[13]. Blondel dans son cours d'architecture daté de 1777 en fait un bref historique :

> «...La Coutume de Paris concernant les Bâtiments a été rédigée en 1580 fous Henri III & a été commentée depuis par nombre de Jurifconfultes & même par quelques Architectes, entre autres par M. Defgodets, Architecte du Roi, & Profeffeur de l'Académie Royale d'Architecture dont on eftime particulièrement l'interprétation, fur-tout avec les notes qui y ont été ajoutées par feu M. Goupi, Architecte-Expert Bourgeois...» (Blondel, cité dans Laframboise 1975 : 105).

Le coût des constructions et le salaire des ouvriers dépendaient en fait du toisage établi par la Coutume de Paris. On peut donc comprendre, malgré le peu de règles régissant l'exercice des métiers en Nouvelle-France, pourquoi la Coutume de Paris s'est implantée si tôt et pourquoi la majorité des marchés y font allusion[14].

Outre les ordonnances mentionnées précédemment et qui influencent indirectement la pratique de certains métiers, quelques règlements vont porter spécifiquement sur la pratique d'un métier et l'emplacement des boutiques et des ateliers. En 1672, par exemple, l'intendant Talon exige que soient transportées les forges des serruriers, des taillandiers et autres artisans du genre « le long de la montée qui va de la basse-ville à la haute » (côte de la Montagne). On tolérait cependant les forges déjà construites en maçonnerie « avec solides cheminées à la hauteur des maisons voisines » (Chouinard 1963 : 49).

En 1708, les charretiers obtiendront de l'intendant Raudot le monopole du voiturage pour autrui, et ceux qui enfreindront ce règlement seront passibles de 50 livres d'amendes et de la confiscation de leurs chevaux et de leurs harnais (Chouinard 1963 : 80-81).

---

[13] Cette Coutume varierait selon les provinces et les cantons et les règlements sont officiellement enregistrés « et valent autant que des lois » (Laframboise 1975 : 107).

[14] Le toisage donne lieu à différents litiges comme celui présenté devant la Prévôté de Québec le 22 janvier 1684 et opposant Claude Baillif et Etienne Landron et Jean Joly. Baillif demande à être payé en fonction des toises carrées alors que les deux clients de Baillif prétendent s'être entendus pour payer la toise couvrante (ANQQ, Registres de la Prévôté de Québec, vol. 20 du 3 janvier 1684 au 20 décembre 1684, p.3 no. 2154 [verso], lot cadastral 2154-A).

1.3.2 L'apprentissage

En Nouvelle-France, la présence et la formation d'une main-d'oeuvre spécialisée jouent un rôle capital dans le développement économique. En effet, surtout pour les dirigeants de cette nouvelle colonie, l'implantation d'une population ouvrière productive et efficace signifie, à plus ou moins brève échéance, l'exploitation tant attendue des richesses premières.

Pour assurer le maintien et la qualité des divers métiers et garantir une production adéquate aux besoins de la colonie, les autorités en place encourageront l'immigration et planifieront certains programmes de formation[15]. Ces dernières n'assumeront pas seules l'implantation, l'élaboration et le développement des modes d'apprentissage des métiers nécessaires au bon fonctionnement de la colonie. Pendant tout le Régime français, diverses institutions, chantiers royaux, écoles créées par les communautés religieuses et ateliers d'artisans donneront aux jeunes gens du pays une formation presque exclusivement basée sur la reproduction des gestes du maître.

Tout comme pour l'exercice des métiers, le système d'apprentissage diffère largement de celui en vigueur dans la mère patrie. Malgré une certaine ressemblance avec l'organisation hiérarchique des ateliers français (apprentis, compagnons, maîtres), aucune autre autorité que le maître ne supervise l'enseignement des apprentis et, à la fin de leur apprentissage, ceux-ci n'ont pas à se présenter devant un comité de magistrats ou à payer un droit d'entrée pour exercer leur nouveau métier.

L'étude de Jean-Pierre Hardy et Thierry Ruddel, *Les apprentis artisans à Québec*, livre les paramètres touchant l'âge des apprentis, la durée de l'apprentissage, les tâches et les obligations respectives du maître et de l'apprenti, le nombre

[15] Le premier de ces programmes, mis de l'avant par l'intendant Talon, visait à ouvrir des ateliers royaux où les meilleurs ouvriers recrutés dans chaque métier assumeraient le perfectionnement des apprentis (Talon à Colbert, 21 mai 1665, cité dans RAPQ, 1930-1931, p. 26; artisans p. 12). À peu de chose près, l'intendant de Meulles a les mêmes ambitions, les mêmes espoirs que Talon. En 1682, il propose de faire venir la main-d'œuvre de France. Ces tentatives pour trouver une formule d'apprentissage chapeautée par le gouvernement en place ne seront véritablement appliquées que par l'intendant Hocquart qui fait ouvrir le chantier naval où des jeunes ouvriers y font l'apprentissage des métiers.

d'apprentis par atelier, etc. De ce document sont extraites les données qui s'appliquaient exclusivement aux corps de métier de la construction, c'est-à-dire apprentis charpentiers, menuisiers, serruriers et maçons.

Notons que le nombre d'apprentis dans chacun des métiers exercés au pays sera largement tributaire des besoins en main-d'œuvre de la colonie. L'augmentation et le nombre accru d'un type de main-d'œuvre correspond en général aux chantiers en cours à Québec. Ainsi, le nombre de maçons sera plus élevé lors des mises en chantier des fortifications. La formation d'apprentis répond donc dans une certaine mesure au besoin en main-d'œuvre du marché local.

L'âge de l'apprenti, pour tous les métiers confondus, varie entre 10 et 25 ans; l'âge moyen se situant autour de 16 ans et demi. Notons que pour les métiers de la construction en général, cette main-d'œuvre est beaucoup plus âgée. Ces métiers exigent le maniement d'outils plus lourds et des tâches physiquement plus exigeantes qui ne pourraient être facilement effectuées par des enfants de 10 ans par exemple. L'âge moyen de l'apprenti charpentier est de 17 ans 2 mois, celui de l'apprenti menuisier de 18 ans 4 mois, celui de l'apprenti serrurier de 16 ans 8 mois et enfin l'apprenti maçon a 17 ans 11 mois.

La durée de l'apprentissage varie aussi d'un métier à l'autre. L'apprenti charpentier s'engagera en moyenne pour une formation de 3 ans et 2 mois, l'apprenti menuisier pour 2 ans 11 mois, l'apprenti serrurier pour 3 ans 4 mois et l'apprenti maçon pour 3 ans et demi, alors que la durée moyenne pour les métiers en général est de 3 ans et 3 mois.

La formation et l'engagement d'un apprenti implique des devoirs, des responsabilités et des tâches assumés respectivement par le maître et par l'apprenti. Ces divers devoirs et obligations sont enregistrés devant notaire, lors de la signature du contrat d'apprentissage. Ce sont les parents de l'enfant, ou leur tuteur, qui engagent l'avenir de leurs enfants[16].

[16] Des amendes et des sanctions sont d'ailleurs prévues dans les règlements de police pour faire observer de tels contrats.

Sont spécifiés dans ces contrats l'âge et le nom de l'enfant ainsi que celui des responsables de ce dernier, le nom et le métier du maître, le coût de la formation ou le salaire de l'apprenti, la durée de l'apprentissage, la date d'entrée en fonction de l'apprenti, les détails touchant la religion, l'instruction, les congés, le nom des témoins et, en tout dernier lieu, la signature des gens impliqués lors de la passation de l'acte.

Dans les métiers reliés à la construction, l'apprenti n'a pas à acheter sa formation; au contraire, il perçoit un salaire qui augmentera à chaque année d'apprentissage. Le maître assume en général totalement la responsabilité de l'apprenti qui lui est confié; il l'habille, le loge, l'instruit et le nourrit.

De 1648 à 1759, tous les apprentis charpentiers et couvreurs seront payés pour leurs travaux à l'atelier. Des 37 apprentis menuisiers de cette période, deux paieront leur formation, sept des 28 apprentis serruriers paieront aussi leur apprentissage et 41 apprentis maçons seront payés, contre un seul qui doit débourser.

L'instruction, c'est-à-dire apprendre à lire et à écrire n'est pas très populaire chez les maîtres, ils se contentent généralement de montrer tout simplement les gestes de leur métier. À la signature du contrat, il est noté qu'environ 34,7% des apprentis et 28% des parties impliquées dans l'acte (parents, tuteurs et témoins) sont en mesure de signer leur nom (Hardy et Ruddel 1977 : 34). Ce manque d'instruction n'est pas uniquement le lot des apprentis; Robert Laberge, de la Côte de Beaupré, qui s'oblige à livrer 300 planches de pin au Sieur Pierre de la Ronde de Québec, est incapable de signer son contrat : « led. Laberge declare ne sçavoir escrire ny signer de ce Interpellé » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 mars 1667, lot cadastral 2282).

L'apprenti travaille en général de 15 à 16 heures par jour pour un salaire annuel situé entre 35 et 50 livres, sur lequel sont perçus des frais si l'apprenti a été malade pendant l'année. Les métiers de la construction sont au nombre des métiers les mieux payés. L'apprenti charpentier reçoit en moyenne, annuellement, 78,9 livres, l'apprenti menuisier 43,4 livres, l'apprenti serrurier 35,9 livres et l'apprenti maçon 61,2 livres. Ces salaires ne sont aucunement

proportionnels à la durée de l'apprentissage; l'apprenti serrurier qui s'engage pour 3 ans et 4 mois gagne moins que l'apprenti menuisier qui s'engage pour 2 ans et 11 mois.

Le maître engage généralement de un à trois apprentis durant sa carrière[17] selon ses capacités financières et la demande du marché. « Le maximum que l'on ait rencontré dans une même année est cinq apprentis chez le maçon Joseph Routier; l'année suivante, en 1753, il engageait un autre apprenti. Ce maître avait donc six apprentis à son emploi » (Hardy et Ruddel 1977 : 61)[18]. Notons aussi que c'est chez les entrepreneurs d'ouvrages de maçonnerie que l'on retrouve le plus d'apprentis. Ce métier exige en soi une main-d'œuvre plus nombreuse pour exécuter les diverses tâches qui s'y rattachent, mélanger l'eau et la chaux, préparer le ciment et le mortier, tailler la pierre, etc.

Selon l'importance de l'atelier, le maître a sous ses ordres un compagnon, des apprentis et des domestiques. En l'absence du maître, les apprentis sont pris en charge par le compagnon. L'apprenti peut accéder au statut de compagnon après avoir travaillé un an avec un maître après la fin de son apprentissage.

> «...L'apprenti, lui, pourra (au contraire du journalier ou du domestique) s'engager comme compagnon sitôt son stage terminé à cinq et six fois son salaire antérieur tout en continuant d'être logé et nourri. Certains maîtres donneront même la préférence à leur apprenti en lui promettant, dès le contrat d'apprentissage, de l'engager ensuite comme compagnon...» (Hardy et Ruddel 1977 : 71).

Pour avoir accès au titre de maître, l'artisan n'a pas à tenir une boutique, il peut travailler à contrats ou à gages. Il est possible aussi que l'artisan puisse aussi engager d'autres ouvriers qui sont également reconnus comme maîtres. Il en est ainsi du maçon Pierre Delestre dit Beaujour qui « après avoir reçu un contrat de Joseph Cadet pour la construction d'une bâtisse doit engager à son tour cinq maîtres maçons » (Hardy et Ruddel 1977 : 65).

---

[17] 57,6 % des maîtres n'auraient formé qu'un seul apprenti, 27 % en aurait formé deux ou trois et 15,3 % en aurait formé plus de quatre (Hardy et Ruddel 1977 : 59).

[18] On doit cependant préciser que Joseph Routier est propriétaire de carrières dans les environs de Québec et que certains apprentis y travaillent peut-être au tirage et au taillage de la pierre.

1.3.3 L'influence des traités d'architecture

La formation que le maître donne à son apprenti découle d'une longue tradition et d'un savoir acquis par le travail sur différents chantiers et, aussi, par la consultation de différents traités. Du XVIIe au XVIIIe siècle, ces traités qui s'adressent à des artisans spécialisés auront pour base une conception traditionnelle de l'art de bâtir. Les nouvelles technologies, les nouveaux modes d'assemblage et un vocabulaire architectural d'une conception différente s'implanteront lentement dans les habitudes des artisans.

Même en Nouvelle-France, à cette époque, le maître a accès à certains des ouvrages suivants :

> *Nouvelles inventions pour bastir à petitz fraiz* publié en 1561; *Le tome premier de l'architecture et les nouvelles inventions pour bastir à petitz fraiz* , de Philibert Delorme publié en 1626;
> *Oeuvres de la diversité des termes dont on use en architecture, réduits en ordre*, de Hugues Sambin, publié à Dijon en 1572;
> *Manière de bastir, pour toutes sortes de personnes*, de Pierre Le Muet, publié à Paris en 1664;
> *Le premier et le second volume des plus excellents bâtiments de France*, de Jean du Cerceau Androuet, publié à Paris en 1608;
> *L'architecture française ou Recueil de plans, élévations, coupes et profils...*, de Jean Marot, publié à Paris en 1670;
> *L'art de la Charpenterie*, de Mathurin Jousse, publié à Paris en 1692 et réédité en 1702;
> *La nouvelle maison rustique ou économie générale de tous les biens de campagne, de la manière de les entretenir et de les multiplier*, du Sieur Louis Liger, publié en deux volumes à Paris, aux Éditions Durand en 1732.

L'artisan, généralement, est en mesure de lire les indications de dimensions, de coupe ou d'assemblage ou d'interpréter, du moins, les croquis et les illustrations présentés dans ces livres de modèles. Ces croquis et ces plans ont eu une influence certaine en Nouvelle-France. Les plans de certaines maisons construites au pays et retrouvés dans les marchés de construction dénotent une forte parenté formelle avec ceux diffusés dans les livres.

Un rapprochement peut en effet être effectué entre le plan joint au marché de construction de la maison de Noël Pinguet (lots cadastraux 2218 Sud et 2219 Nord), daté de 1683, et celui de la première figure de *L'art de la Charpenterie* de Mathurin Jousse (Noppen et Grignon 1983 : 32). Dans les deux cas, seule la structure de colombage est exprimée. Les dessinateurs ont exclu les détails sur la localisation des cloisons intérieures, des escaliers, de l'emplacement des solives et des fermes, etc. Dans la mesure où ces traités étaient connus par l'entrepreneur ou l'artisan, le plan n'avait pas d'autre fonction que d'indiquer globalement le type de maison à élever. Le nombre d'ouvertures, l'emplacement des galeries, des lucarnes, des escaliers, les dimensions du bâtiment ou de ses parties et les détails d'assemblage ou de matériaux étaient généralement définis par écrit.

Même pour la construction de maisons importantes, les entrepreneurs ne se servent que très rarement de plans, ils ne donnent alors que quelques détails techniques comme c'est le cas pour les ouvrages de maçonnerie des maisons Estèbe, Dumont, Charest, les combles de la maison de Charles Aubert de la Chenaye, de celle de Joseph Charest, de la maison Leber et de la maison Pinguet.

Sans pouvoir affirmer avec certitude que les livres et traités d'architecture ont eu une importance capitale en Nouvelle-France, on peut du moins prétendre sans grand danger qu'ils ont largement servi de modèles, ne serait-ce que pour expliquer aux clients et aux chefs de chantier la besogne à exécuter. On peut dire que ces traités nous permettent de comprendre un peu mieux l'art de bâtir de cette époque.

1.3.4 Des artisans versatiles

Le peu de règles régissant l'exercice d'un métier, conjugué à la rareté de la main-d'oeuvre spécialisée, crée en quelque sorte des artisans aptes à pratiquer parallèlement d'autres activités professionnelles[19]. Il n'est pas rare de voir un maçon aider un charpentier à placer des poutres, un charpentier exécuter des ouvrages de menuiserie et un serrurier réparer une gouttière. Cette pratique,

[19] Jean Jannon par exemple est à la fois maître charpentier et menuisier (ANQQ, greffe de C. Louet du 24 octobre 1754).

fréquente tout au long du Régime français, nous est confirmée par les ententes notariées.

Dans les dernières lignes de ces ententes sont généralement mentionnés par le client les ouvrages qui ne sont pas directement reliés au métier de celui qui entreprend les travaux[20]. Ces ententes, faites devant notaire et contresignées par des témoins, ne représentent toutefois qu'un faible pourcentage des ententes reliées aux ouvrages de construction réalisés à l'époque. D'une manière générale, les contrats se font verbalement chez les moins nantis et les marchés de construction sont, si l'on peut dire, réservés à une couche de la population plus fortunée.

Ces actes intitulés marché de construction, de charpente, de maçonnerie, de serrurerie, de couverture, de travaux, de muraille ou devis des ouvrages, devis de réparations ou tout simplement marché, portent sur trois principaux points. On y définit en premier lieu les personnes directement touchées par l'acte ainsi que l'emplacement et (ou) la dimension de la maison. La seconde partie de l'acte décrit les travaux à exécuter et les divers détails relatifs à ceux-ci (dimensions des ouvrages à construire, type, qualité et traitement des matériaux, etc.).

Le salaire des artisans, les clauses particulières (qui fournit les matériaux, les échafaudages et la main-d'œuvre), les délais de réalisation et les garanties (selon le Coutumier de Paris ou aux dires d'experts), constituent en général le propos de la dernière partie de l'entente. Bien que ces renseignements ne soient ni toujours décrits dans l'ordre ni toujours présents, ils permettent, dans une certaine mesure, de bien définir les responsabilités réciproques des artisans et des clients.

[20] Les maçons Couteron et Lavergne posent « un chassis qui leur sera fourny » à la maison Gourdeau (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 25 février 1687, lot cadastral 2171), alors que Dumais et Pasquier « ayderont a placer toutes les poultres » de la maison Nicolas Dupont (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 25 août 1686, lot cadastral 2126). D'autres actes mentionnent que le maçon devra poser les ferrures (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 11 mars 1687, lot cadastral 2205 Nord-Est).

1.3.5 L'organisation du travail

Les actes nous confirment que les entrepreneurs de maçonnerie et de charpenterie employaient généralement de un à trois artisans pour aider à l'avancement des travaux. Dans la majorité des cas, l'entrepreneur a aussi la responsabilité de trouver les ouvriers, de les nourrir à ses frais et de fournir les matériaux ainsi que les échafaudages. Il arrive aussi qu'il doive passer des contrats avec d'autres entrepreneurs pour faire livrer les matériaux sur les lieux :

> «...Les dits Dumas et Pasquier prendront du moins deux maçons avec leurs personnes Et se serviront de tous et tels manoeuvres qu'ils jugeront apros [sic] qu'ils nourriront payeront à leurs dépens...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 25 août 1686, lot cadastral 2130).

> «...Il (François Février) aura avec lui un autre maçon et camarade...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 24 avril 1675, lot cadastral 2148).

> «...Le Rouge fournit matériaux, main d'oeuvre et échaffaudages quand charpente sera sur muraille; Le Rouge emploiera deux maçons pour y travailler...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 11 octobre 1685, lot cadastral 2218).

En plus d'avoir à embaucher des ouvriers, de voir à l'approvisionnement en matériaux et parfois à la fabrication d'échafaudages, l'entrepreneur doit diriger l'équipe de travail. C'est lui qui coordonne les tâches, vérifie la qualité du travail et s'assure que la réalisation des ouvrages s'effectuera dans les délais requis.

En tout premier lieu, l'entrepreneur, ou le client, devra s'assurer de l'arrivée des matériaux sur le chantier et de voir à ce que les ouvriers en soient régulièrement approvisionnés et ce, généralement, avant que ne soient entrepris les travaux de démolition ou d'excavation :

> «...ledt. sieur Roussel lui fera charroyer deux cent voyages de pierre à prendre la pierre sur le quay depuis la Fontaine Champlain jusqu'à descarrouer au lieu où il est [illegible] et que dits voyages ledt. sieur Roussel en fera vingt cinq en diminution a charroyé de la pierre par le haut de la maison qu'il le ledt. sieur de la [illegible] et qu'il commencera demain a ce charroye et continuera selon les besoings des ouvriers travaillant a ladt. maison cette année...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 28 septembre 1675, lot cadastral 2262).

Pour ce qui est de la démolition d'anciens murs, de l'excavation et de la vidange des terres, il n'existe pas de règles précises. Parfois le client en assume la

responsabilité, mais il arrive aussi qu'il fasse faire le travail par l'entrepreneur de maçonnerie. Dans l'un ou l'autre des cas, cette question est réglée clairement au moment de l'entente entre les deux parties :

> « ...ledit architecte (Claude Baillif) promet et s'oblige à ses frais et dépens de faire démolir et abattre le vieil pignon et muraille de la maison depuis le rez-de-chaussée jusqu'au haut d'icelle et ôter les débris et démolissements sur l'emplacement du sieur Damours... » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du [illegible] avril 1689, [illegible]).

Dans le cadre de travaux d'une certaine importance, il arrive que le client fasse appel à plusieurs entrepreneurs et à plusieurs artisans spécialisés. L'entrepreneur de maçonnerie gérera l'excavation des fondements et l'édification de la coquille de l'édifice, et l'entrepreneur de charpenterie posera les poutres de soutien, les combles, etc. Maçons et charpentiers s'entraideront à l'occasion pour poser les poutres de la cave et celles des étages. « Et les posera (les poutres) aux deux et troisième Estage Qu'il fera et posera avec les maçons qui doivent faire la muraille de la maison » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 10 avril 1683, [illegible]).

La suite des étapes de travail et de son organisation devient plus complexe dès qu'on aborde la finition des murs de soutien. En effet, pour une maison de pierre, il faut prévoir la taille du matériau en fonction des parties de maison à réaliser (angle des murailles, ouvertures, jambages, etc.). Cette étape est parfois entreprise bien avant le début des travaux, afin de ne pas ralentir le travail de ceux qui, plus tard, auront à poser les différentes pièces de finition[3].

L'entrepreneur de maçonnerie doit aussi faire ériger les fours, les cheminées, le mur de refend, etc., en tenant compte de la hauteur du comble, de l'emplacement des planchers et des escaliers qu'aura à réaliser le charpentier. Celui-ci, dès la levée des murs, commence à faire les planchers, les galeries et les gros travaux de structure impliquant l'utilisation du bois.

[3] Louis Lévesque, maçon et tailleur de pierre entreprend la taille des matériaux dès l'hiver afin de pouvoir les livrer au client au mois d'avril suivant. (ANQQ, greffe de François Genaple du [illegible] novembre 1685, [illegible]).

Le mot de fin, c'est-à-dire l'installation des prises de gaines de divers métiers, des convecteurs, des portes et des sièges est généralement avec la responsabilité de nombreux sous-traitants chargés qui exécutent aussi ce travail.

Parallèlement aux travaux intérieurs, le recouvrement de la toiture est réalisé par le couvreur. Si la toiture est recouverte d'ardoises, l'entrepreneur va le client sera à considérer que l'artisan doit mettre en place son matériel et que la planche devra être installée avant son arrivée. Dans le cas d'une toiture entièrement en bois, le couvreur assure généralement lui-même la pose de la couverture de planches dérivantées ou encore de bardeaux.

Au cours de ces différentes étapes, les maçons poseront leurs ouvrages à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment. Ils font les corps à l'extérieur et, selon le cas, à l'intérieur de la maison et dans les foyers. Ils posent les carreaux de plancher et bouchent les joints pendant que le carreleur entre en action. Ils donnent parfois aussi les fenêtres, les portes, les cadres et les portières.

Il arrive aussi que dans certains cas, le propriétaire fournisse une partie des matériaux. Par exemple, le sieur Rivard engage à fournir des matériaux et de faire ou d'exécuter leur Marchand :

> « [...] les matériaux nécessaires à une [illegible] convenable pour [illegible] matériaux et [illegible] [illegible] pour [illegible] pour [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] Marchand pour [illegible] [illegible] [illegible]

ce devoir n'a pas l'habitude d'acheter. Ainsi, le propriétaire fournira aux maçons les poutres de bois ou les barres de trémie de la cheminée, aux charpentiers les noyaux ou les balustres d'escaliers, les échafaudages, les clous, aux serruriers le plâtre pour sceller les gonds, etc.

L'entrepreneur doit aussi tenir compte des délais de construction imposés par la température et le propriétaire. Ainsi pour les ouvrages nécessitant des travaux à l'extérieur, ceux-ci sont généralement planifiés à long terme. Le contrat, signé au printemps ou même l'année avant, spécifie que les travaux devront être complétés vers le milieu ou à la fin de l'été. Un bel exemple de cette planification à long terme nous est donné dans le marché de maçonnerie passé entre Abel Sageot et Jean Le Rouge le 16 août 1683, pour la construction d'une maison « de la hauteur de deux estages » :

> « ...s'obligeant le dit entrepreneur d'en faire autant (des ouvertures) et de la grandeur qu'il semblera bon au dit Sageot aux lieux et endroits de la dite maison qu'il voudra conformément au devis qu'il en donnera entre cy Et la Toussaint prochain venant. De laquelle maçonnerie, il ne sera fait, pour cette année cy, que les fondements jusqu'à la hauteur de larasement des poutres de la dite cave; qui seront rendues faites dans le jour et feste de Saint Michel prochain au plus tard, a faire et continuer le reste de la dite maçonnerie dès le commencement des travaux de l'année prochaine que l'on comptera en 1684 sans discontinuation jusqu'a l'entiere perfection et achevement d'icelles ainsy dit est, qui sera pour le plus tard a la Ste-Anne ensuivant vingt huitiesme de juillet...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 août 1683, 1re cahotrat 2292-1).

L'entrepreneur s'engage formellement à livrer les travaux à la date indiquée dans le contrat notarié, sous peine d'en payer les conséquences : « rendre entièrement fait et parfait dans la fin du mois de juin de l'année prochaine 1687 à peine de tous dépens, dommage et intérêts, le tout à leur garantye pendant le temps et espace ordinaire au cas qu'il vint à en manquer par leur faute » (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 août 1686, 1re cahotrat 2342-1).

Les délais imposés par les propriétaires tiennent compte de l'ampleur et du genre de travaux à effectuer. En général, on ne retrouve ces délais que dans les marchés de maçonnerie ou de charpente, puisque de leur avancement dépend la continuation des travaux intérieurs, la mise en place de la toiture, etc.

1.3.6 Les salaires et autres formes de rémunération

Il existe de nombreuses façons de rétribuer ces entrepreneurs et ces artisans. Certains clients payent en argent et en billets au fur et à mesure que le travail s'accomplit alors que d'autres payent une partie du travail à l'avance et le reste suivant l'avancement des travaux. Lorsqu'il y a une avance, l'acte spécifie généralement qu'il s'agit d'un montant reçu pour l'achat de matériaux.

Le coût des travaux peut aussi être payé en espèces, avec des matériaux[22], un habit de drap (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 novembre 1683, lot cadastral 2217), un chapeau[23], du blé[24], du vin ou de l'eau de vie[25], des loyers[26] ou des semences (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 28 avril 1681, lot cadastral 2295 Nord-Est). Par ailleurs, ce montant est évalué en fonction du type de matériau utilisé. Chaque type de travail possède aussi sa méthode de calcul particulière; ainsi, les travaux de menuiserie, c'est-à-dire les croisées, les portes, les contrevents, les tablettes et la pose de planches embouvetées ou chevauchées, seront estimés séparément. De plus, le coût sera calculé à la pièce dans le cas des portes, des croisées, des contrevents et aux 100 planches posées, selon qu'elles sont embouvetées, blanchies des deux côtés, etc.

En fonction des ententes qu'il signe, l'entrepreneur demande un montant global qui couvre son salaire et celui des ouvriers, le prix des matériaux et de leur

---

22 Jean Larchevesque de Grandpré qui exploite une briqueterie dans la vallée de la rivière Saint-Charles paie Hilaire Bernard de la Rivière, 500 livres en plus de 3 000 briques (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 mars 1692, lot cadastral 2226). Un autre paiement est effectué en « chaloupées de pierres » (ANQQ, greffe de François Genaple du 3 juillet 1667, lot cadastral 2294 Sud-Est).

23 Le marchand François Pachot fournira à chaque entrepreneur un chapeau d'une valeur de 10 livres (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1686, lot cadastral 2142.1).

24 Marie Sylvestre, épouse de Louis Niort sieur de la Norraye, paie Jean Le Rouge « moitié en argent, moitié en blé au prix qu'il vaudra » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 10 octobre 1683, lot cadastral 2214). Le Rouge accepte aussi de Gabriel Gosselin du blé « pour nourrir ses ouvriers » (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 23 février 1676, lot cadastral 2295 Nord-Est).

25 Robert Voyer sera payé, pour couvrir une toiture en bardeau, 165 livres ou en vin ou en eau de vie « s'il en vient de France en ce pays » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 23 avril 1691, lot cadastral 2150).

26 Jean Soulard cède le montant de quelques loyers d'une maison louée à Pierre Plassant pour payer Joseph, Jean et Étienne Parent (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 17 mars 1698, lot cadastral 2212).

livraison, etc. Il est assez courant que l'entrepreneur ait à nourrir les ouvriers qu'il engage. Exceptionnellement toutefois, le client peut nourrir l'entrepreneur et les ouvriers mais, dans ce cas particulier, celui-ci en tiendra compte et offrira un prix moindre pour l'ouvrage exécuté[27].

Prenons comme exemple le cas du serrurier Jean Amiot qui conclut ce type d'arrangement avec Jean Chesnier, maître charpentier et avec Sylvain Duplais, maître maçon. En plus de nourrir Chesnier, Amiot devra payer ou nourrir ceux qui aideront Chesnier à construire la charpente de sa maison (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 27 septembre 1677, lot cadastral 2278). Et, en plus de fournir les matériaux[28], il paiera aussi Duplais et la main-d'œuvre et ce, même les jours fériés et les jours de pluie (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 27 décembre 1679, lot cadastral 2278). Toutefois, en contrepartie, le montant payé par toise ne sera guère élevé; il sera de 4 livres 5 sols par toise, alors que le montant en vigueur autour des années 1678 et 1680 varie entre 22 et 25 livres la toise.

Pehr Kalm note, lors de son passage à Montréal, « qu'un homme de journée, quelque peu artisan, reçoit un écu par jour ; un homme de journée ordinaire, 30 à 40 sols ; s'il est un peu compétent en artisanat, il reçoit davantage » (Kalm [1749] 1977 : 202). À Québec, l'ouvrier gagne le même salaire « mais il doit se procurer lui-même sa nourriture. Comme on compte en proportion du travail fourni, certains peuvent cependant gagner bien davantage, et jusqu'à 100 sols » (Kalm [1749] 1977 : 330).

Pehr Kalm mentionne également que la main-d'œuvre est rare puisque : « chacun peut avoir son propre bien et une terre à cultiver, sur laquelle il peut vivre à

---

[27] Pierre Marion et Vital Maillou, entrepreneurs en maçonnerie, fournissent les matériaux et paient les ouvriers. Ils démolissent la maison à leur frais mais gardent les matériaux; la cliente, Catherine Boucher, veuve du sieur Langlois, fournit un homme pour la démolition et les fouilles des excavations. (ANQQ, greffe de C. Panet du 20 janvier 1752, lot cadastral 2278).

[28] Notons que parfois il arrive que le client spécifie dans l'acte que l'entrepreneur devra aussi fournir un certain nombre d'outils, comme c'est le cas pour Étienne Landron qui exige que Claude Renouard dit Desloriers fournisse quatre pelles de bois pour creuser les fondements de sa maison. Il ajoute aussi que si le temps presse, il fournira lui-même des hommes mais les déduira du temps de l'entrepreneur. (ANQQ, greffe de Romain Becquet du 15 mai 1671, lot cadastral 2213).

l'aise sans trop se soucier, et les gens d'ici n'aiment pas travailler durement quand ils peuvent faire autrement » (Kalm [1749] 1977 : 469).

1.4 Les matériaux de construction

Dans l'ensemble, les marchés de construction et de livraison de Place-Royale se sont avérés une source de renseignements relativement précise sur les types de matériaux utilisés, leur provenance, leurs dimensions ainsi que leur coût. Cependant il serait imprudent, voire tout à fait faux, de prétendre brosser un tableau exact et valable de la fréquence d'utilisation de ceux-ci à partir de ces seuls actes. L'importance des ententes conclues sous seing privé pourrait en effet modifier considérablement le résultat escompté. Les renseignements notés ici font plutôt ressortir les tendances des activités reliées au domaine de la construction à Place-Royale et ce, uniquement pour l'habitation domestique.

1.4.1 La pierre et la brique

Ce sont les diverses ordonnances répétitives des intendants à la suite de fréquents incendies qui forceraient à n'en pas douter les promoteurs d'habitation à construire à privilégier la pierre au bois, matériau pourtant moins coûteux et tout aussi abondant que la pierre dans la région immédiate de Québec.

Les sources d'approvisionnement en pierre sont donc facilement accessibles et peu éloignées du centre urbain. Les carrières de Québec, Beauport, Cap-Rouge, l'île d'Orléans et de Pointe-aux-Trembles constituent les principaux lieux d'extraction où les entrepreneurs et les maçons puiseront leur matériau. Ces pierres ont toutefois des qualités variables et la préférence indiquée par les artisans dans les devis de construction confirme le choix des pierres pour certaines parties précises de l'habitation.

Malgré une utilisation abondante en raison de sa proximité et de son prix de revient peu élevé, la pierre extraite des falaises de Québec ne semble pas rencontrer beaucoup de popularité auprès des entrepreneurs. Jean Le Rouge, lors

de la construction de la maison d'Abel Sageot, en 1683, note qu'on utilisera de la pierre de Beauport ou d'autres lieux « excepté celle de Québec » (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 août 1683, lot cadastral 2292-1). La pierre du Cap est en effet de moindre qualité, elle se désagrège rapidement au contact de l'eau et de l'air et se disloque en minces couches superposées[29].

Généralement employée comme parement extérieur recouvert de crépis, dans le massif des murs et dans les ouvrages défensifs, la pierre de Québec est presque totalement exclue des ouvrages apparents comme les jambages, les chaînages et les façades. On lui préfère la pierre de Beauport de bien meilleure qualité et d'une plus belle apparence. De plus, elle se taille aussi beaucoup plus facilement que la pierre de Québec (Charbonneau 1988 : 181-183).

La pierre de Beauport est un calcaire fin de couleur bleu foncé qui comporte en moyenne de sept à huit pouces d'épaisseur et « se présente en minces couches séparées par des entrelits de schiste » (Goudge 1937 : 73).

Les principaux fournisseurs de l'époque sont nombreux et l'exploitation des carrières semble être non seulement une affaire de famille, mais une activité lucrative pendant tout le Régime français. En plus de fournir une pierre propre à la taille, on peut aussi tirer de celles-ci une chaux de bonne qualité. Les plans de Robert de Villeneuve exécutés au XVIIe siècle, ainsi que les actes notariés, permettent de localiser plusieurs de ces carrières. On y découvre entre autres celle de Joseph Giffard, seigneur de Beauport[30], puis une carrière importante à l'époque, celle exploitée par Pierre Parent et son épouse Jeanne Badeau (située près de la rivière Beauport à la limite de la seigneurie de Notre-Dame-des-

[29] C'est pour cette raison que le maître maçon Jean Le Rouge refuse de garantir l'ouvrage de maçonnerie qu'il exécute pour Jean Dumets « estant de pierre de Québec qui peut se ruiner par escailles » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 7 juin 1685).

[30] Joseph Giffard doit fournir de la pierre et de la chaux à Noël Pinguet et lui livrer sur la grève devant le sieur de la Chenaye. Giffard fait signer à Pinguet un contrat d'exclusivité « ne pourra prendre de personne d'autres sa chaux et sa pierre » mais lui assure en échange qu'il « ne laissera pas manquer de chaux et pierre » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 19 juillet 1684, lot cadastral 2218 sud); « les entrepreneurs ne pourront travailler ailleurs et devront prendre la chaux et la pierre de Beauport du sieur de Beauport » (ANQQ, greffe de François Genaple du 10 mai 1684, lot cadastral 2142.1).

Anges)[31], celle de Joseph, Jean et Étienne Parent (leurs fils qui exploitent une carrière sise sur la terre de Pierre Creste) (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 17 mars 1698, lot cadastral 2212), celle d'André Parent, de la même famille, qui tire semble-t-il sa pierre de la terre de Jean Beaugy[32] et évidemment celle des frères Michel, Louis et Jean Beaugy, tous de Beauport. Par ailleurs, l'entrepreneur de maçonnerie Joseph Routier aurait fait l'acquisition de terrains appartenant auparavant à la veuve Philibert, à Lespin et à Fournier à Beauport pour l'exploitation de carrières.

Le calcaire de Beauport est sans contredit le matériau dur le plus en demande pour la construction d'habitations un peu plus élaborées au début du XVIIe siècle et son utilisation tend à se généraliser à un plus grand nombre de demeures, vers la deuxième moitié du XVIIe siècle. Surtout après l'incendie de 1682, la plupart des maisons, du moins dans les marchés, sont reconstruites en pierre et après 1727, à la suite des nouvelles ordonnances, cette situation s'accentue.

Sur les 80 marchés de maçonnerie, de livraison et de taille de pierre touchant spécifiquement l'habitation domestique à Place-Royale, 27 mentionnaient clairement l'emploi de la pierre de Beauport, deux privilégiaient celle du Cap Saint-Claude, deux celle de Pointe-aux-Trembles, la pierre de l'Ange-Gardien et de Sillery sont spécifiées dans un marché et 13 autres marchés soumettaient un choix multiple du genre « les entrepreneurs s'obligent d'employer pour les croisées, filets et devantures de la Pierre de taille de la pointe aux trembles Et pour le corps de la Batisse de la Pierre de Beauport et du Cap Rouge » et 46 actes n'indiquaient aucun lieu d'approvisionnement.

Très tôt, les actes mentionneront également Cap Saint-Claude comme lieu d'approvisionnement en grès. Le 23 février 1676, Gabriel Gosselin, de l'île

[31] En prévision de la construction de sa maison, François Hazeur signe un marché de vente et de livraison avec Pierre Parent et Jeanne Badeau. Hazeur exige que les matériaux soient livrés « sur le bord de l'eau à la petite rivière de Beauport » pour être chargés et ce, selon les besoins de Hazeur (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 11 mars 1682, lot cadastral 2217). François Hazeur et Jean Le Rouge passeront plus tard un autre marché où l'on mentionne que la pierre et la chaux sera prise chez « la parente » dame Badeau de Beauport (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 23 octobre 1683, lot cadastral 2217).

[32] Un litige oppose Jean Beaugy et André Parent en février 1697, portant sur le droit de propriété de la terre d'où, justement, Beaugy et Parent extraient cette pierre.

d'Orléans, engage Jean Le Rouge pour lui construire une maison à Place-Royale sur un « emplacement acquis en ce jour de la demoiselle Amiot » et le marché mentionne que Le Rouge devra fournir « moitié par moitié de pierre du Cap Saint-Claude » (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 23 février 1676, lot cadastral 2295 Nord-Est). La carte des environs de Québec, de Robert de Villeneuve (1688), localise trois carrières sur la Rive sud et à l'île d'Orléans, l'une à l'extrême ouest de l'île (en face de Lauzon), et l'autre un peu plus à l'est. C'est de cette dernière, appelée Le Cabaret, que Louis Lavergne fera tirer les pierres pour ériger la maçonnerie d'une maison sise sur la rue Notre-Dame (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 15 mars 1683, lot cadastral 2213 Nord). Juste en face du lieu-dit Le Cabaret, sur la rive sud du fleuve, Robert de Villeneuve identifie « une carrière de Grès propre à batir »; il s'agirait de la carrière du Cap Saint-Claude[33]. Cette carrière est exploitée par les entrepreneurs maçons de la ville, si l'on en juge par les actes notariés. Le taillandier Pierre Normand Labrière fera ainsi faire en 1683 deux cheminées qu'il exige en pierre de Cap Saint-Claude (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 9 avril 1683, lot cadastral 2284).

Quant à la carrière de l'île d'Orléans, l'année 1692 marque la dernière mention dans les actes notariés de ce site d'exploitation même si dans les faits la carrière est exploitée après cette date. En effet, « il est probable que la pierre extraite à l'île d'Orléans ait servi également à des ouvrages exécutés à l'extérieur de la ville et notamment dans l'île même »[34].

On retrouve par ailleurs un grès rouge ou gris de très bonne qualité sur la côte de Beaupré, entre Château-Richer et l'Ange-Gardien. La première indication d'utilisation à Place-Royale de pierres provenant de l'Ange-Gardien apparaît en 1683 pour la construction d'un mur pignon de la maison d'Étienne Landron (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 29 avril 1683, lot cadastral 2213). Les mentions suivantes sont largement postérieures à cette date. En 1742, 1751 et 1753, Joseph Routier entreprend plusieurs travaux avec cette pierre dont il se sert pour faire le bas d'un mur chez le notaire Jean Claude Louet (ANQQ, greffe de Christophe Hilarion

[33] Le domaine de la seigneurie de Vincennes un peu à l'ouest de Beaumont a été établi sur le ruisseau Saint-Claude et le cap serait situé à proximité.

[34] André Charbonneau relève aussi le fait que Jean Maloin exploite une carrière sur l'île à partir de 1748 (Charbonneau 1988 : 195).

Dulaurent du 3 août 1742, lot cadastral 2294 Sud-ouest), un autre mur servant de quai chez Nicolas Boisseau (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 2 mars 1751, lot cadastral 2112-6A) et le pavage de la cuisine, du cellier et des greniers de la nouvelle maison de la veuve Fornel (Roy 1917 : pièce judiciaire du 10 novembre 1753, lot cadastral 2144). Pierre Delestre dit Beaujour et Nicolas Dasilva dit Portugais paveront aussi, en 1757, le vestibule, la cuisine et le plancher du second étage de la maison du négociant Joseph Charest en pavé de l'Ange-Gardien (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 7 avril 1757, lot cadastral 2126). En plus d'être utilisée pour les parements extérieurs, « La pierre provenant de l'Ange-Gardien se prête bien à la construction des dallages et sert au pavage des rues de Québec, à la fin du Régime français » (Charbonneau 1988 : 193).

Pehr Kalm mentionne également cette utilisation dans sa description des grès de l'Ange-Gardien. En parlant du grès rouge clair, il spécifie aussi que cette pierre est « très dure et produit d'assez fortes étincelles » :

> «...Elle est stratifiée et chaque couche est épaisse d'un quart d'aune environ, plus ou moins. [...] En plus de ce grès rouge, on trouve au même endroit un autre agglomérat de même espèce de couleur grise. [...] On extrait une grande quantité de cette sorte de grès tant pour la construction des maisons que pour le dallage des étages et pour les escaliers. On en vend sur la place de Québec...» (Kalm [1749] 1977 : 398).

Toujours sur la rive nord, on retrouve un autre site d'exploitation entre Sillery et Cap-Rouge. Ce grès grisâtre difficile à tailler fut exploité un peu plus tardivement. On relève cependant un contrat de transport effectué dès 1683 par le matelot Nicolas Verieul[35], puis des mentions plus fréquentes vers la fin du Régime français.

Pointe-aux-Trembles (Neuville) sera un autre site d'exploitation de carrière au XVIIIe siècle. On y tire un calcaire qui se prête bien à la taille. Des maçons, comme Joseph Routier et Louis Créquy emploieront surtout cette pierre grise, nommée souvent « pierre blanche », qui est considérée comme un matériau de très grande qualité, pour réaliser des jambages, des croisées, des cornières et des

[35] Nicolas Verieul, un matelot du comté de Saint-Laurent, transportera en chaloupe pour Louis Royer de la pierre de Sillery jusqu'à l'emplacement de Villeray. (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 6 mars 1683, lot cadastral 2143).

plates-bandes[36]. Elle servira aussi à la confection de dallage comme le démontre l'acte suivant : « En 1736, Nicolas Philibert, négociant de Québec, [qui] commande à Joseph Grenier fils, de Neuville, plus de 600 carreaux de « pierre blanche ». Chaque pierre devra mesurer dix pouces de long sur dix pouces de large et un pouce et demi d'épaisseur » (Charbonneau 1988 : 203).

À la pierre de grès de l'Ange-Gardien et au calcaire de Pointe-aux-Trembles s'ajoute le pavage fait en carreaux de Marseille (ANQQ, greffe de Gilbert Boucault de Godefus du 16 janvier 1751, lot cadastral 2112-5). Il s'agit cependant ici d'une céramique et non d'un dallage de pierre.

Les dallages de céramique sont réalisés en carreaux hexagonaux, carrés ou rectangulaires et peuvent être à l'occasion vernissés. En général, la plupart des carreaux sont en terre cuite grossière dans laquelle on retrace des inclusions de grains de sable ou de petits cailloux. L'histoire de la fabrication de ces carreaux reste à faire, cette industrie semble avoir connu les mêmes difficultés que celle des tuiles à couvrir et de la brique au début du Régime français. Les carreaux de Marseille demeurent cependant des produits importés de France.

Parmi les autres matériaux façonnés, la brique est sans doute le matériau le plus connu et le plus en demande. Moulée dans une boîte divisée en compartiments oblongs, elle sert à fabriquer la plupart du temps des languettes et des contre-feux de cheminées, des fours à pain et à l'occasion des ouvertures de portes et de fenêtres (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 mars 1692, lot cadastral 2226); elle sert aussi à l'édification de cloisons de refend (on parle de cloisons de brique) et exceptionnellement à des parements[37]. On l'utilise aussi dans l'entre-colombage des maisons (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 15 juillet 1694, rue Saint-Nicolas). Tout au long du Régime français, les tentatives pour fabriquer une brique de bonne

[36] Louis Créquy fabriquera les croisées, jambages et plates-bandes en pierre de Pointe-aux-Trembles pour Jean Rochon (ANQQ, greffe de Jacques Pinguet du 9 octobre 1744, lot cadastral 2280). Le marchand Joseph Riverin fera tailler pendant l'hiver par les tailleurs de pierre Jacques Dangueil et Jean Haide dit Créquy de la pierre blanche pour 16 croisées, 4 portes et 4 cheminées (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 17 octobre 1714, lot cadastral 2222).

[37] On a rarement employé la brique comme revêtement extérieur. Mentionne-t-on tout au plus le parement des privés du long de la maison du sieur Soulard (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 17 mars 1698, lot cadastral 2212).

qualité se solderont par des échecs. La briqueterie que Robert Drouin exploite à Château-Richer en 1641 ne fera pas exception à la règle; ses héritiers continueront cependant à mouler l'argile locale tout au long du Régime français (GRHQR 1982 : 288). Jean-Baptiste Larchevesque de Grandpré connaîtra peut-être plus de succès à ses installations de la rivière Saint-Charles.

Que ce soit pour lier les types de pierre, les pavages ou la brique, les maçons utilisaient un mortier constitué de chaux et de sable. Les pierres riches en carbonate de calcium serviront à fabriquer cette chaux qu'on utilise aussi dans la préparation des crépis et pour blanchir l'extérieur et l'intérieur des maisons. Tout au long du XVIIe siècle, les entrepreneurs semblent s'approvisionner surtout à Beauport, que ce soit du sieur Giffard au XVIIe siècle ou de Pierre Parent et Jeanne Badeau par la suite qui exploitent des carrières de pierre calcaire propices à produire une chaux de bonne qualité.

La chaux vive mentionnée dans certains actes est obtenue en chauffant progressivement au rouge la pierre calcaire brute. Cette chaux sera ensuite transportée dans des barils pour être éteinte aux abords des chantiers[16]. On éteint la chaux en versant sur elle une quantité d'eau et « Sous l'action de l'eau, il se produit un dégagement de chaleur, et, exposée à l'air, la chaux éteinte durcit et redevient du calcaire » (Bélisle au 1988 : 245-276).

Liger, dans son chapitre traitant de la chaux, du sable, du mortier et du badigeon, explique comment faire une bonne chaux :

> « ...La meilleure Chaux eſt celle qu'on éteint au ſortir du fourneau; & plus la Pierre dont on la fait eſt dure, plus la Chaux eſt graſſe & glutineuſe. Le meilleur Mortier ſe fait de celle dont la matiere eſt la plus épaiſſe & la plus forte. [...] On connoît que la Chaux eſt bonne, quand la cendre qui en tombe étant mêlée avec de l'eau en manière de bouillie, elle ſe lie au bâton avec lequel on la remue; au contraire quand cette cendre ainſi battuë ne fait point corps; c'eſt une marque que la Chaux eſt mauvaiſe. D'autres eſtiment que la plus peſante eſt la meilleure; d'autres veulent que ce ſoit celle qui ſonne quand on la frappe. On la croit encore bonne quand en la mouillant il en ſort une fumée épaiſſe qui s'élève auſſi-tôt en l'air... » (Liger 1732 : 59).

[16] Selon son contrat de charroyage, Jacques Renaud devra prendre la chaux à la haute mer à Québec et la rendra au bassin pour l'éteindre, le sieur Pierre Normand de la Brière lui fournira les barriques pour transporter la chaux vive. (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 26 mai 1680, lot cadastral 2281).

Le mortier est donc composé de cette chaux mélangée à du sable pour en augmenter la résistance et entreposée quelques jours afin que les réactions chimiques s'effectuent. La finesse du sable est un autre élément important dans la qualité du mortier. Les fabricants de chaux et exploitants de carrières, généralement situés à proximité des cours d'eau, fournissaient également à leurs clients le sable ramassé au bord des rives. À quelques reprises, les actes notariés précisent la provenance de ce matériau : celui du sieur de Saint-Denis (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1686, lot cadastral 2142.1), le sable de la pointe aux Lièvres (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 26 mai 1680) (lot cadastral 2261) ou le sable pris au « Sault Memorency » (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 15 mars 1683, lot cadastral 2213 Nord).

Cependant, comme pour la pierre, la qualité du sable semble préoccuper les entrepreneurs. Liger note à ce sujet que le sable de mer sèche difficilement et produit des fissures dans la maçonnerie. Selon lui, le meilleur sable provient des rivières et celui qui est mêlé à de la terre ne doit pas être utilisé (Liger 1732 : 62).

La chaux servait aussi à blanchir le parement extérieur des maisons. On chaulait (appliquait le lait de chaux) à l'aide d'un long balai muni d'une brosse ou avec un large pinceau :

> «...Les maçons appellent Laittance, de la Chaux qui étant détrempée fort clairement, ressemble à du lait : on en blanchit des murailles, des plafonds, & d'autres choses, principalement dans les lieux où il n'y a pas de plâtre pour faire de bonne eau de Chaux, mettez une livre de Chaux dans une grande terrine, & l'éteignez avec sept ou huit livres d'eau chaude, puis la Chaux ayant trempée sept ou huit heures, & étant rassise au fond, versez l'eau par inclination & passez-la au tamis fin. Le lait de Chaux fait un plus beau blanc que la Chaux a été éteinte de longue-main. Le dernier enduit doit être fait avec du lait de Chaux vive, afin que le blanc en soit plus poli...» (Liger 1732 : 63).

Les matériaux de démolition ont aussi été largement utilisés pendant tout le Régime français. On réemploie la pierre des maisons incendiées ou celle des maisons que l'on désire faire reconstruire. Cependant, cette pierre ne constitue pas en soi une pierre de très bonne qualité, ni de très belle apparence; aussi les entrepreneurs l'utilisent surtout pour garnir la maçonnerie ou « aider à la construction » (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 18 avril 1695, lot cadastral 2262). Par

contre, certains clients refuseront carrément à voir cette pierre constituer une part des ouvrages de maçonnerie.

1.6.2 Le bois

Le cèdre, le frêne, le pin, le merisier, l'épinette et exceptionnellement le noyer ont été utilisés à édifier des charpentes et des toits, à faire des clôtures et des lambris, des planchers, des galeries, des escaliers, des châssis, des portes et des cloisons. Vendu en pieux, en bordeau, en poutre ou en planche, le bois fait l'objet de plusieurs transformations avant d'être utilisé dans les ouvrages de construction. Équarri, sillé et blanchi sont des qualificatifs fréquemment employés dans les actes notariés, qualificatifs qui nous permettent de connaître partiellement l'usage de ces matériaux.

Le terme équarrir réfère aux poutres, aux pièces de charpente, d'ossature de colombage, aux poteaux corniers, etc. Le charpentier ou le menuisier rendent le rondin aplani sur les quatre faces pour l'utiliser comme pièce de charpente ou de soutien dans la structure des habitations. Ses dimensions varient peu; les actes mentionnent généralement « des poultres d'un pied quarré et de treize poulces s'il se peut, bien escarrées et rabottées » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 17 janvier 1687, lot cadastral 2120).

Quant aux planches servant à recouvrir les planchers, leur dimension semble aussi assez uniforme. Elles sont généralement vendues en longueur de 9 à 10 pieds, de 9 à 11 pouces de largeur sur 1 à 2 pouces d'épaisseur. Les pièces de bois d'une dimension intermédiaire que l'on emploie pour construire des structures moins imposantes, comme les galeries, mesurent environ de 5 à 6 pouces d'épaisseur. Ces dimensions doivent être assez juste, on spécifie d'ailleurs que la mesure sera faite le trait de « scie en dedans » ou « franc scie dehors » (ANQQ, greffe de François Genaple du 27 novembre 1685, lot cadastral 2155).

Ces planches et ces madriers pourront être, selon la commande du client, soit blanchis, soit sillés. Par « blanchi » on entend que la planche est débarrassée de rugosités, de bosses et de trous, qu'elle a donc été bien rabotée et varlopée. Sillée

une planche signifie passer un outil nommé « tille » sur celle-ci, afin de lui retirer les plus grosses imperfections. Le fini laissé par la tille reste grossier, c'est pourquoi, généralement, on précise sur les planches du bois blanchi d'un côté (extérieur) et tillé de l'autre. Lorsque l'acte indique des planches blanchies des deux côtés, on peut facilement supposer qu'elles serviront à faire des cloisons intérieures dont les deux faces seront exposées, ou le plafond et le plancher de deux pièces disposées l'une au-dessus de l'autre et n'ayant pas d'entre-plancher.

Quant aux pieux, c'est-à-dire un rondin dont on a aiguisé l'un des bouts, ils servent généralement à faire des clôtures. Leur dimension est comme toute très variable et dépend entièrement de ce que l'on veut faire construire. En 1682, François Hazeur commande à Michel du Vault, sieur des Corniers de Pointe-aux-Trembles, pas moins de « 400 grands pieux de cèdre de 17 pieds juste au moins de longueur et de deux pieds et demi ou environ de grosseur par un bout » de même que « 150 petits pieux de cèdre de 6 pieds de longueur de deux pieds et demi ou environ de grosseur » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 29 décembre 1682, no catalogue 2217).

L'étude exhaustive de la provenance de ces matériaux n'a jamais fait l'objet d'une recherche poussée. Il est vrai que la région de Québec est à forte couverture forestière et que de nombreux cultivateurs et propriétaires terriens devaient fournir les entrepreneurs de la ville sans pour autant s'afficher fournisseurs.

À partir des marchés de livraison, on relève toutefois plusieurs noms d'individus qui fournissent et livrent d'importantes quantités de bois.

En 1677, Étienne Dumolet, de Cap-Rouge, livre à Nicolas Marion sieur de la Fontaine, 200 planches de pin (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 16 novembre 1677, no catalogue 2158). Deux ans plus tard, Jacques Berthiaume, Antoine Genil et Jean Guerguenier fournissent au même sieur de la Fontaine 600 planches de pin (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 12 novembre 1679, no catalogue 2158). Nicolas Marion commande, en 1681, 30 000 bardeaux de cèdre à Pierre Pouillard de la seigneurie de Lauzon (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 25 novembre 1681, no catalogue 2158). En plus de ces commandes, Nicolas Marion engage le charpentier Léonard Paillard qui devra fournir le bois de charpente et de menuiserie à la réserve des

planches embouvetées qui couvriront les lucarnes. Cet acte de 1685 mentionne également que Marion devra fournir 2 500 pieds de bois livré sur la terre de Pailhard à Lauzon et en ville. En 1686, il achètera de Pailhard huit poutres de cèdre de 27 pieds de long par un pied carré pour le moins.

En 1681, Jean Dubuc et Étienne Léveillé de la seigneurie de Neuville acceptent une importante commande de François Hazeur. Ils auront à lui livrer 20 poutres et 100 madriers de cèdre, 10 poutres d'épinette blanche et 400 madriers de pin. Ces poutres équarries à vive arête auront 31 pieds de longueur, 1 pied de largeur à un bout et 10 pouces de l'autre et les 500 madriers auront de 10 pieds de long sur 10 pouces de large sur 2 pouces d'épaisseur (ANQQ, greffe de Romain Becquet le 26 décembre 1681, microfilm 3132).

Hubert, Marchand et Bouteille reçoivent aussi une commande importante du sieur Gaultier de Comporté. Ils lui livrent 400 planches de pin de 10 pieds de long, 10 pouces de large sur 1 pouce d'épaisseur (tout de scie en dedans) et 200 planches de pin de 9 pieds de long sur 10 de large et de 1 pouce d'épais (franc-scié la scie dehors) (ANQQ, greffe de François Genaple du 23 novembre 1685, microfilm 3155). Quant à Pierre Jean, de la seigneurie du Fort Jolly, il livre 800 planches de 10 pieds de long et de 9 à 10 pouces de large à Pierre Hénard, un marchand de Québec (ANQQ, greffe de Jacques Barbel du 16 juin 1717, microfilm 3208 [illegible]).

Ces livraisons, qui arrivent à Québec en provenance des alentours immédiats, sont longuement préparées. Le contrat est passé généralement au cours de l'automne ou à l'hiver pour n'être prêt qu'au printemps ou à l'été, comme celui de Nicolas Marion. Une partie des matériaux qu'il commande au début du mois de novembre à Berthiaume, Gariel et Guergoumet ne sera disponible qu'à Pâques et le reste à la fin avril. Il en est de même pour les autres commandes citées précédemment.

Le prix de ce matériau est difficile à estimer: le coût est relié à la dimension et au traitement (embouveté, blanchi, équarri, etc.) du bois. Il est établi toutefois qu'autour des années 1677-1679, le prix de 200 planches de pin à couvrir se situe entre 70 et 80 livres (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 16 novembre 1677, microfilm 3156). Le bois franc se vend 20 livres la corde (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 13

novembre 1680, lot cadastral 2130) en 1680 et le bardeau à 100 sols par 1 000 bardeaux de cèdre en 1681 (ANQQ, *greffe de Pierre Duquet du 25 novembre 1681, lot cadastral 2130*).

Vers les années 1750-1751, le pied de bois se détaille trois sols neuf deniers (tant poutres, lambourdes que charpente) (ANQQ, *greffe de J.C. Panet du 14 mars 1751, lot cadastral 2112-6A*); le 100 planches chevauchées et posées valent 15 livres; 30 livres du 100 planches de madrier et 45 livres du 100 planches de cloisons (ANQQ, *greffe de J.C. Panet du 4 décembre 1751, lot cadastral 2112-6A*). Comparativement, on sait qu'à la même date la construction d'une charpente de maison de pierre (poser les poutres, faire le toit et les escaliers coûtait 1 500 livres, main-d'œuvre et bois compris (ANQQ, *greffe de J.C. Panet du 7 septembre 1757, lot cadastral 2126*), et que cette même construction, valait 750 livres en 1685 (ANQQ, *greffe de François Genaple du 5 décembre 1685, lot cadastral 2127*).

Le choix du cèdre plutôt que du pin ou de l'épinette n'est pas le fait du hasard et ne convient pas non plus à toutes les parties d'une construction. Bois franc ou bois mou, chacun a des propriétés spécifiques qui lui permettent de mieux résister à l'humidité, à l'usure, à mieux se moulurer, etc.

Ainsi, le cèdre, de la famille des bois mous, se désagrège beaucoup moins rapidement sous l'effet de l'eau et de l'humidité. Les constructeurs de tout temps le choisiront pour bâtir des éléments architecturaux exposés au froid, à l'eau et à l'humidité, tels des galeries extérieures, des couvertures de toiture, des clôtures, du colombage, des lambourdes, des noyaux d'escalier de cave, des gouttières et des poutres de cave. Le cèdre est aussi utilisé pour les soles et les semelles sous les fondations lorsque celles-ci ne peuvent êtres assises sur le roc. Mentionnons également les pieux plantés en terre et supportant les soles. Ce bois est sans nul doute le plus utilisé, de nombreuses mentions ont été retracées dans les marchés de construction, et ce, entre 1671 et la fin du Régime français.

Si l'on en croit les actes notariés, l'utilisation du frêne n'est pas très fréquente à cette époque; on ne relève en effet que 10 mentions de ce matériau. La première apparaît en 1682 pour la construction d'un noyau d'escalier et la dernière en 1688, pour les poutres du comble d'une mansarde. On ne l'utilise pour ainsi dire

jamais pour les poutres de cave où il est déconseillé (ANQQ, greffe de François Genaple du 4 décembre 1686, lot cadastral 2142.1). On s'en sert surtout pour faire des noyaux d'escalier et dans la charpente du toit.

L'ossature des murs de la maison et la charpente du toit seront presque toujours réalisées en épinette, bien que quelques actes mentionnent exceptionnellement son utilisation dans la couverture du toit et des galeries. Au contraire du frêne, l'épinette apparaît fréquemment, et ce pour toute la période étudiée. Son emploi semble avoir été presque exclusivement réservé à ériger les structures portantes de l'habitation.

Peu d'actes nous indiquent l'utilisation du pin. Malgré les nombreux marchés de livraison de planches de pin et de construction, rares sont ceux qui indiquent où ces planches seront posées. Toutefois, la dimension et le traitement de celles-ci nous autorisent à croire que ce matériau servait surtout à recouvrir les lambourdes des planchers, à exécuter la première couverture de la toiture et à ériger des cloisons. Ce bois mou et fragile se travaille aisément et permet donc de faire tous les types d'assemblage. Généralement blanchies, tillées et embouvetées, ces planches remplaceront, à un prix inférieur, les dallages de pierre et de céramique que les privilégiés font poser sur leur plancher.

En ce qui a trait au merisier, un autre bois dur, les actes ne mentionnent qu'un seul type d'utilisation : la construction d'escaliers. Il servait notamment à réaliser des noyaux et des balustres.

Le bardeau de cèdre, qui sert à couvrir la toiture, a été utilisé malgré les ordonnances tout au long du Régime français (ANQQ, greffe de J.C. Louet du 24 octobre 1754, lot cadastral 2276). La disponibilité de ce matériau ainsi que son coût peu élevé, comparativement à l'ardoise, ont sans doute contribué à l'usage massif de ce matériau de recouvrement. L'emploi d'une autre essence que le cèdre, jugé très inflammable dans la fabrication des bardeaux, est demeuré limité bien qu'il ait été recommandé plus d'une fois.

Le bardeau a l'aspect d'une planchette mesurant environ « 12 à 16 pouces » de longueur, de « 4 à 9 pouces » de largeur et de « 1/3 à 1/2 pouce » d'épaisseur.

Les actes notent généralement les dimensions de l'échantillon ou pureau, c'est-à-dire la partie visible du bardeau, lorsque celui-ci est posé. Cette partie visible varie de 3 pouces et demi à 4 pouces (ANQQ, greffe de François Genaple du 28 avril 1683, lot cadastral 2226.1).

Ce bardeau est placé en rangées sur une première couverture de planches fixées horizontalement ou verticalement sur les poutres du comble. Ces planchettes qui se chevauchent sont fichées sur la toiture à l'aide de clous. À la jonction de deux versants de toiture ou des angles intérieurs (noues), le couvreur exécute un joint de mortier ou d'étain et de plomb afin d'empêcher les infiltrations d'eau (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 11 septembre 1680, lot cadastral 2222).

Le travail du couvreur est fort bien rémunéré s'il est comparé au coût pour la construction d'une charpente. Robert Voyer chargera 165 livres en 1691 pour la couverture d'une maison en bardeau de noyer, et ce uniquement pour son travail (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 23 avril 1691, lot cadastral 2150), alors que ce même travail valait 120 livres, six ans auparavant (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 14 février 1685, lot cadastral 2214). On comprend alors que parce que « les travaux effectués par ces gens de métier étaient dispendieux [...] les habitants devaient préférer les faire eux-mêmes » (Hardy et Ruddel 1977 : 25).

Avant de clore le sujet, il est probable que plusieurs autres essences ont dû être utilisées dans la construction domestique, même si aucune mention ne le confirme. Les forêts du Québec fournissent également les espèces suivantes : l'érable, l'orme, le mélèze, le bouleau, le tilleul, le sapin, le cerisier, le pommier, le hêtre et le saule. Une recherche plus approfondie sur la densité de ces espèces dans nos forêts, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, permettrait certainement d'étudier la disponibilité de certaines espèces et d'expliquer la préférence marquée pour un nombre limité de celles-ci.

1.5 Les outils du constructeur

Dans l'ensemble, les outils utilisés par les artisans de la Nouvelle-France au début du Régime français sont importés de France. Ce n'est que lorsque les Forges du Saint-Maurice produiront des outils en quantité suffisante un peu après 1729 que les importations diminueront. Les répertoires, dictionnaires ou traités d'époque sur le sujet sont, en pratique, inexistants. Les chercheurs ne disposent que de quelques encyclopédies et dictionnaires spécialisés, publiés en France et en Angleterre et souvent postérieurs au Régime français, pour connaître et décrire ceux qui ont pu être utilisés ici[39]. Les marchés de construction et les actes notariés en général ne donnent guère plus d'informations. Quelques extraits, décrivant les modes d'assemblage ou le fini de quelques matériaux, nous permettent toutefois de déduire la présence certaine de quelques outils.

Par contre, les inventaires après décès donnent entre autres la liste complète des outils et des matériaux retrouvés dans les boutiques et les maisons. Quelques chercheurs ont d'ailleurs utilisé cette source pour établir une liste des outils employés par différents corps de métier (Bernier 1976 : 1-70) (Bergeron et Lacroix 1986 : 67-93).

Plusieurs des outils mentionnés dans les inventaires sont cependant difficilement identifiables puisque ceux qui ont eu à les identifier inscrivent le nom employé au pays ou l'écrivent au son. Ainsi, au lieu d'écrire foret à bois on retrouvera le nom « audjit », « tappe » au lieu de vrille et « sappe » à la place de la petite houe, etc.

Chose certaine, des outils comme la masse, l'équerre et le ciseau servent à des opérations diverses. D'autres comme la bisaguë, le bouvet et le marteau sont communs à différents métiers. On dispose donc de plusieurs variables qui rendent difficile l'ébauche d'une liste exhaustive des outils employés dans chaque corps de métier. En outre, il aurait fallu distinguer les outils servant au gros-œuvre de

[39] Citons entre autres *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et des métiers* de Denis Diderot, publié à Paris en 17 volumes, de 1751 à 1755, et *L'art du menuisier en bâtiments et en meubles* de A. Roubo, paru en 1823.

ceux servant à la finition. En somme, un travail qui représente à lui seul quelques années d'étude.

Seuls les principaux outils servant à réaliser les étapes les plus importantes de l'érection d'un bâtiment ont ainsi été retenus. Les nombreux outils qu'utilise à lui seul le menuisier pour réaliser les balustres des escaliers et les différentes moulures n'ont pas été inclus, puisqu'ils faisaient davantage référence au travail de finition qu'à celui de la construction.

1.5.1 Les outils du charpentier et du menuisier

Les outils des charpentiers n'ont pas été départagés de ceux des menuisiers puisqu'ils se servent souvent des mêmes instruments pour exécuter les assemblages, prendre des mesures ou affûter leurs outils. Ces métiers, qui demandent de la précision et impliquent plusieurs étapes de travail et une grande variété de tâches, nécessitent par le fait même un plus grand nombre d'outils. Les nombreuses variantes d'un même outil et la richesse des appellations ont obligé à ne retenir qu'un nombre restreint d'instruments et à ne donner que le nom le plus connu de ceux-ci (Roubo [1823] 1984 : 1-302).

> **Affiloir** [ou pierre à affiler] :
> pierre grise sur laquelle on affûte les outils. On passe généralement les lames sur du grès mouillé avant de se servir de l'affiloir.
>
> **Bec-d'âne ou bédane** :
> ciseau plus épais que large que l'on frappe avec le maillet pour créer le creux de la mortaise (voir bisaguë).
>
> **Bisaguë à vrille ou à gouge** :
> tige métallique de près d'un mètre de long terminée à un bout par un ciseau à bois et à l'autre par un bec-d'âne ou bédane. L'artisan passe la bédane en premier pour creuser la mortaise et passe la bisaguë pour égaliser l'encavure[40].

[40] « Et que le bois de longeure de la mansarde sera passé à la bisaguë, comme aussy Encor q led Sr dupont Veuille des feuilleures aux poultres de lad cave q led Bédard Les y fera comme aussy qi passera à la bisaguë lesd. poultres à la reserve de celle de lad Cave » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 13 janvier 1687, lot cadastral 2126).

Bouvet :
rabot dont l'usage est de faire des encavures. Le bouvet mâle creuse la rainure et le bouvet femelle produit une languette.

Bouvet à noix :
rabot ayant le même usage que le bouvet mais surtout employé pour exécuter des assemblages de portes et de fenêtres.

Ciseau :
tige de fer terminée par un tranchant utilisée avec une masse ou un marteau servant à couper ou à creuser. La forme du tranchant de la lame varie selon le type d'ouvrage à réaliser.

Coin :
petit triangle de fer qu'on fichait dans le bois à l'aide d'un marteau ou du revers de la hache pour fendre le bois et faciliter l'écartement des sections.

Compas :
deux branches articulées et retenues par un rivet et dont les extrémités sont terminées par une pointe de métal et un crayon; permet aux artisans de prendre et rapporter des mesures.

Doloire :
hache ayant un tranchant aminci et l'autre large et court. Il sert à aplanir et à amincir une pièce de bois.

Ébauchoir :
frappé à coups de maillet, ce très gros ciseau permet de sculpter les dents et les trous qui viendront s'adapter les uns dans les autres dans certains types d'assemblage.

Équerre :
outil pour mesurer et tracer les angles pour définir les tenons et les mortaises de l'assemblage. Mesures « à prendre à l'équerre » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 3 juillet 1685).

Gorget :
rabot produisant une moulure creuse.

Guillaume :
rabot étroit servant à élargir les rainures ou les rectifier. On retrouve pour différents usages le guillaume de côté et le guillaume à plates-bandes.

Herminette ou essette :
après le dégrossissage du bois, le charpentier enlève ensuite les copeaux avec cette hache dont la lame large et recourbée est perpendiculaire au manche. Cet outil servait aussi au travail de la terre, au charpentier de navire et au tonnelier.

Lanceret :
outil pour percer des trous, légèrement plus petit que la tarière.

Maillet :
marteau de bois utilisé pour enfoncer des chevilles sans les écraser (figure 8 : pl. 11, fig. 8).

Marteau :
outil commun au menuisier et au charpentier, il est formé d'une tête pour frapper et d'une panne fendue pour arracher les clous.

Piochon :
outil ressemblant à la bisaguë dont on se sert surtout pour exécuter les rainures des poteaux de coins des charpente.

Rabot :
bâti de bois sous lequel une lame inclinée est insérée, plus petit que la varlope, il permet d'enlever des copeaux de bois de moindre grosseur (figure 9 : pl. 13).

Riflard :
même outil que précédemment mais de dimensions intermédiaires entre le rabot et la varlope. Il sert à dégrossir le bois.

Sergens [sergent] :
serre-joint retenant les ouvrages pendant que la colle sèche.

Scie à refendre :
scie dont la lame est placée au centre d'un cadre de bois, plus petite que la scie de long du charpentier. On resserre la lame avec un garrot. Sert à équarrir les troncs d'arbre (figure 10 : pl. 12, fig. 1. Voir son utilisation par deux ouvriers à la fig. 15).

Scie à débiter :
scie plus petite que la scie à refendre (figure 10 : pl. 12, fig. 2).

Scie à monture :
le charpentier l'utilise pour retirer les côtés des tenons.

Scie du scieur de long :
cette scie permet de tailler des planches dans le tronc dégrossi.

Tarière :
permet de faire plusieurs petits trous de différentes profondeurs avant de découper les tenons et les mortaises, ou de faire des trous pour insérer les chevilles de bois bloquant les assemblages.

Tille [assette ou asseau] :
petite herminette légère dont l'une des extrémités est terminée par une tête de marteau. Le tonnelier, le charpentier ou le couvreur ont pu utiliser ce genre d'outil, retrouvé sur le site de Place-Royale. « celui du bas (plancher) blanchi d'un côté, celui du milieu tillé d'épaissseur et le quatrième blanchi d'un côté et tillé de l'autre » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 9 juillet 1683, lot cadastral 2213).

Tourne à gauche :
pièce de métal entaillée de différentes épaisseurs; permet de donner de la voie (écarter les dents) aux scies (figure 10 : pl. 12, fig. 6).

Trusquin :
outil muni d'une pointe de métal, utilisé après le dégrossissage pour tracer une ligne parallèle le long de la poutre, pour ajuster sa largeur et son épaisseur (parmi les outils traceurs on retrouve aussi la pointe à tracer et le grand trusquin).

Valet :
genre de serre en fer qui maintient l'ouvrage sur l'établi (figure 8 : pl. 11, fig. 4, i, j, k, l.).

Valet de pied :
valet plus court.

Varlope :
bâti de bois sous lequel une lame inclinée est insérée permet de dégrossir et de dégauchir[41] le bois (on retrouve aussi la demi-varlope, plus petite de 6 pouces). « planches à joints carrés dressées à la varlope » (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 14 février 1685) (figure 9 : pl. 13, fig. 1, 2, 3, 4).

Vilebrequin :
outil pour percer des trous afin d'y insérer des chevilles qui bloquent les assemblages lorsqu'il n'y a pas de colle (figure 11 : pl. 22, fig.1). Des mèches, appelées aussi forets, s'ajustent à cet outil et donnent la possibilité de réaliser des trous plus larges et moins profonds (figure 11 : pl. 22, fig. 2, 3, 4, 5).

Vrille :
longue tige de métal terminée par une vis pointue et disposée perpendiculairement au manche; a le même usage que la bisaguë mais perce des trous de plus petit diamètre (figure 11 : pl. 22, fig. 7).

[41] Dégauchir signifie atteindre les fautes du bois jusqu'à obtenir une surface bien plane, sans creux ni bosses.

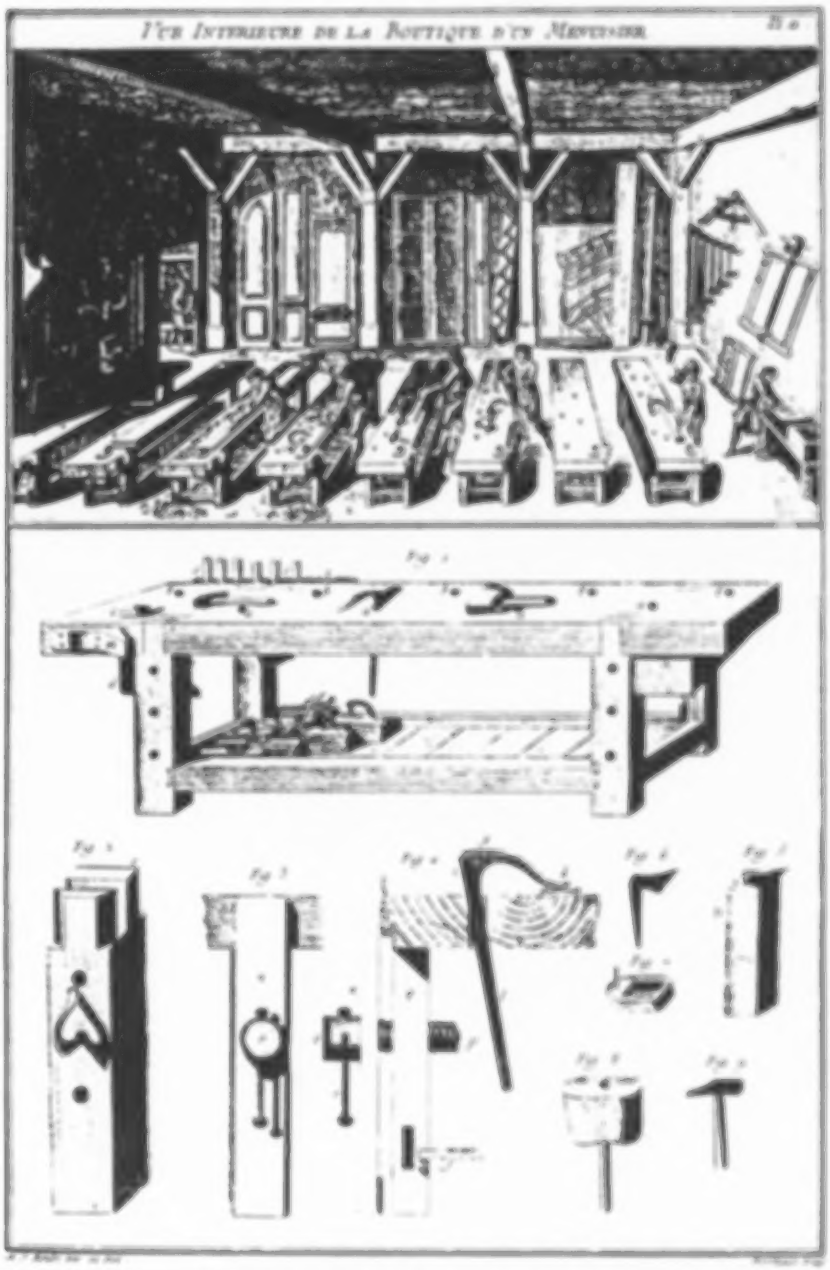

Figure 8 : «VUE INTERIEURE DE LA BOUTIQUE D'UN MENUISIER».
(Gravure tirée de A.J. Roubo [1823] 1984 : Planche 11)

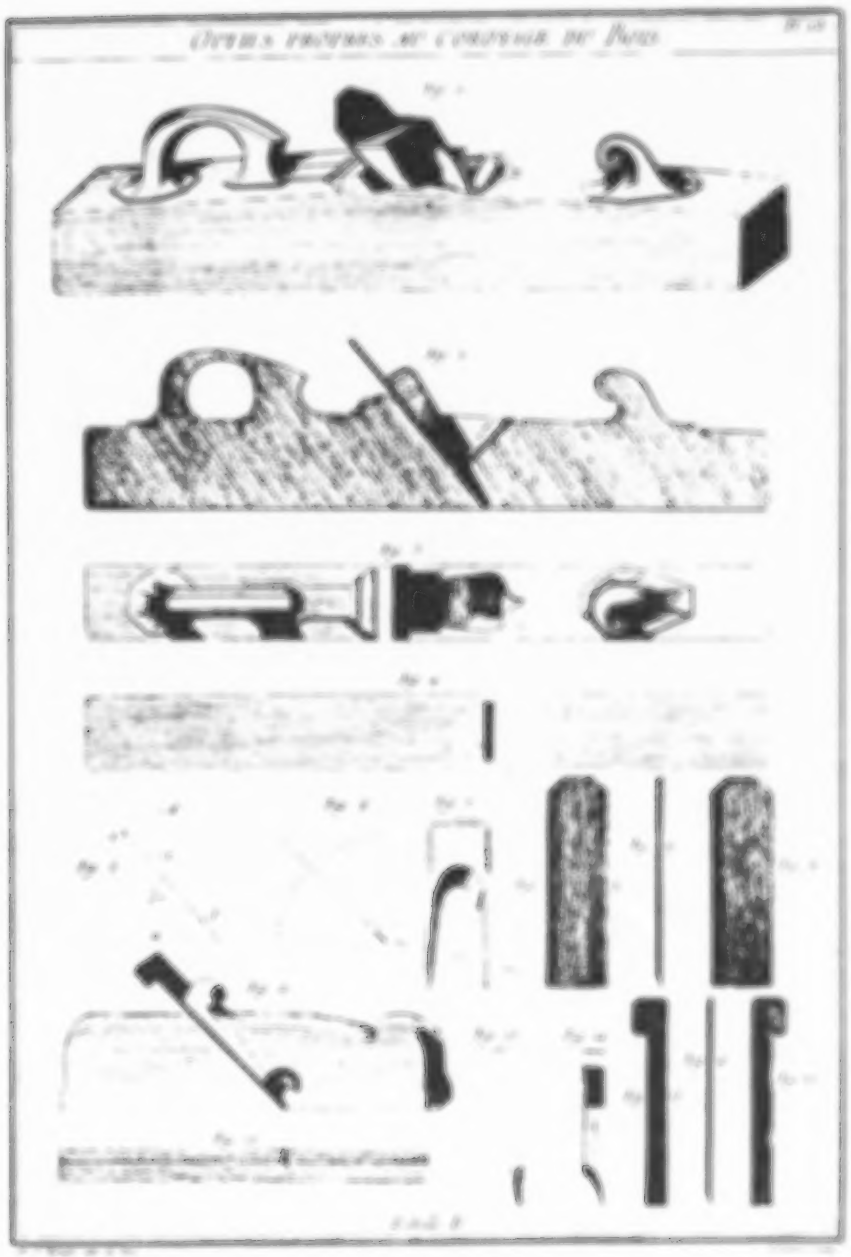

Figure 9 : «OUTILS PROPRES AU COROYAGE DU BOIS»
(Gravure tirée de A.J. Roubo [1923] 1984 : Planche 13)

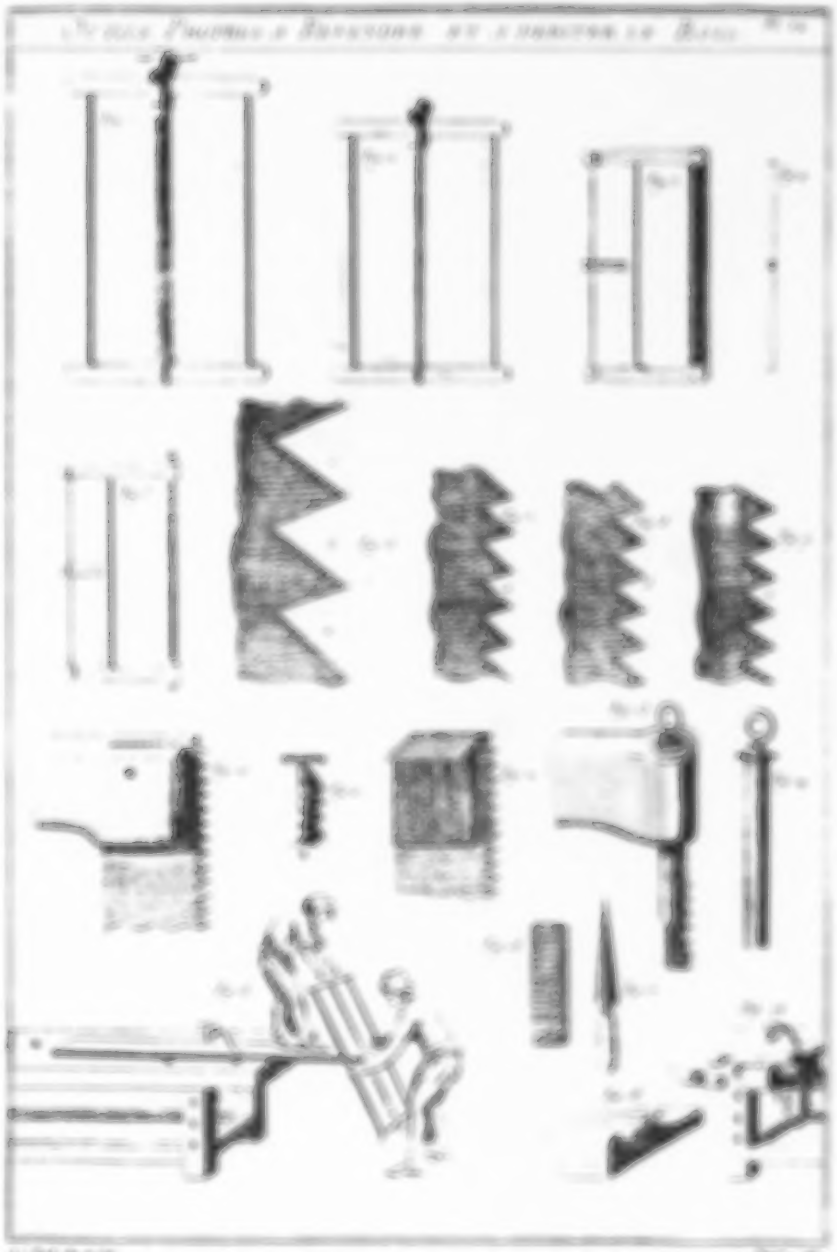

Figure 10 : «OUTILS PROPRES A REFENDRE ET A DÉBITER LE BOIS»
(Encore utile de A.J. Roubo [1923] 1966 : Planche 12)

Figure 11 : «OUTILS PROPRES À CHEVILLER ET À POSER L'OUVRAGE»
(Gravure tirée de A.J. Roubo [1823] 1966 : Planche 22)

1.5.2 Les outils du couvreur

Les outils des couvreurs sont peu nombreux. Ces artisans ne peuvent en effet se permettre de traîner sur les toits une charge trop lourde ou trop embarrassante. Leurs outils sont donc conçus pour répondre à plus d'une fonction (Duhamel du Monceau [1766] 1984 : 1:302) (figure 13).

Arrache-clous :
ou tire-clou, outil qui permet d'arracher le clou des ardoises, des bardeaux et des planches lorsqu'elles ne sont pas chevillées (figure 13 : pl. IV, fig. 10).

Asseau :
marteau à deux têtes, une plate et l'autre tranchante, sert à latter (figure 13 : pl. IV, fig. 25).

Banc à bardeau :
genre d'établi conçu pour travailler les petites pièces de bois. Il est le même que celui du menuisier.

Bourriquets :
support servant à maintenir les ardoises sur le toit (figure 13 : pl. IV, fig. 8, 9, 10 et 20).

Chevalet de pieds :
support permettant au couvreur d'avoir appui sur le toit (figure 13 : pl. IV, fig. 5, 6, 7 et 8).

Départoir :
sert à fendre les billes déjà coupées de la bonne longueur. Le couvreur pose le départoir sur l'extrémité de la bille et frappe avec le maillet pour obtenir des tranches de bois (figure 9 : pl. III, fig. 12).

Enclume :
sert à tailler l'ardoise sur le toit (figure 13 : pl. IV, fig. 19).

Maillet :
marteau de bois (figure 9 : pl. III, fig. 8).

Marteau :
le couvreur en ardoises utilise un marteau particulier. Le bec de métal pointu perce des trous dans lesquels le couvreur entre les clous (figure 13 : pl. IV, fig. 20).

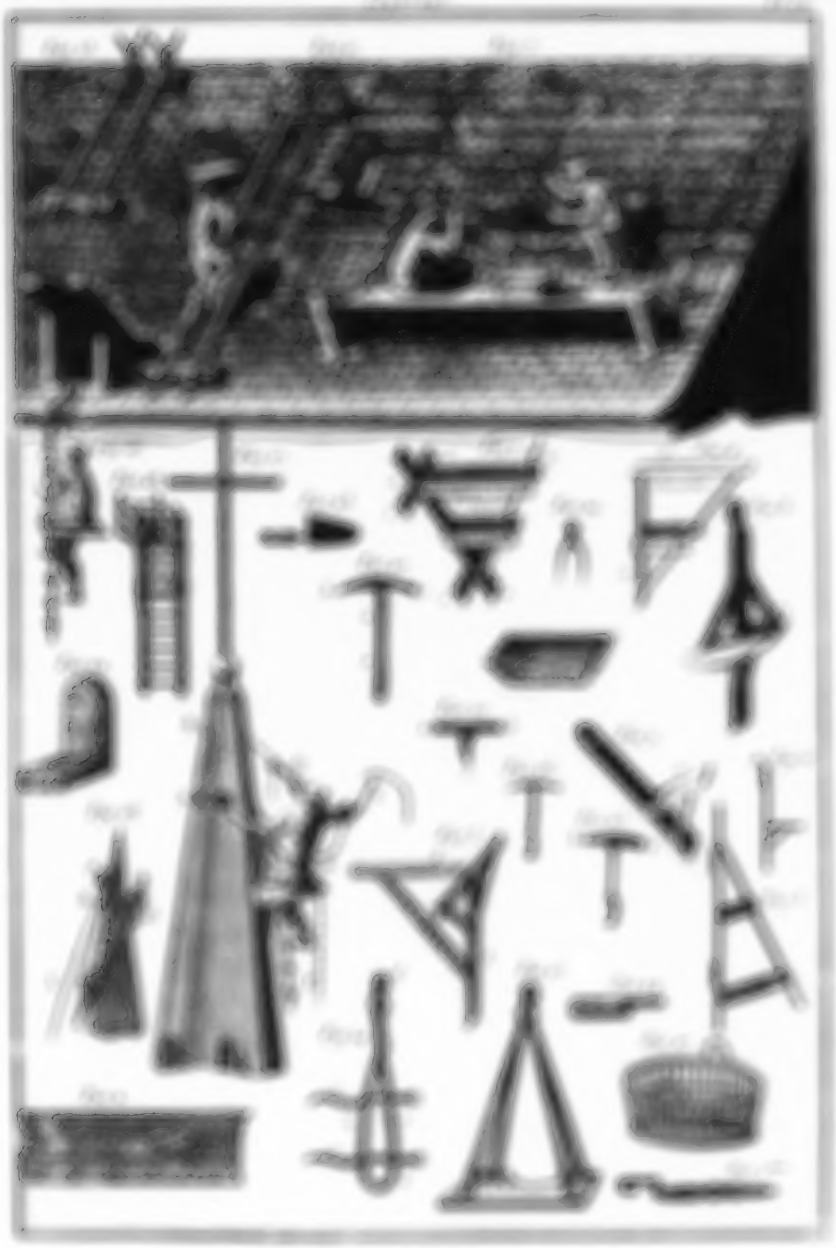

Figure 10 : « Charpente »
Diderot (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1762-1777, Planches, t. V.

1.5.3 Les outils du maçon et du tailleur de pierre

Le tailleur de pierre doit produire un matériau ainsi prêt à l'utilisation, du moins largement dégrossi et que le maçon pourra rapidement mettre en place. N'oublions pas que le travail du maçon est tributaire de la bonne marche du chantier; il ne peut se permettre de laisser sécher le mortier que les apprentis ou les manœuvres lui ont déjà délayé (figure 13). Les différents outils généralement utilisés sur le chantier pour exécuter les divers ouvrages de maçonnerie sont ainsi regroupés et présentés comme suit :

Auge :
récipient de bois servant à délayer et à mélanger le plâtre et le mortier (figure 14 ; pl. XVII, fig. 34).

Cuve :
pièce de métal servant à tremper ou délayer la pierre (figure 14 ; pl. XVII, fig. 3).

Blanchissoir :
brosse à long manche ou large pinceau servant à enduire les murs (chaulet).

Broche/ciseau :
marteau dont les deux têtes sont munies de pointes disposées régulièrement en carré, l'une des têtes possède un semis de pointes découpées en pointes de diamant plus espacé que l'autre. La surface brochetable est couverte d'une série de mouvements rondes, disposées en quadrillage.

Chasse de fer :
objet qui a la forme d'une brosse sous laquelle on insère de 3 à 4 lames dentelées, utilisé pour égaliser un parement.

Ciseau :
la lame du ciseau d'un tailleur de pierre et d'un maçon est plus épaisse et large que celle du menuisier. Permet de débiter et de dégrossir la pierre[42]. « *entailler les jambages aux ciseaux* » (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 15 mars 1683, lot cadastral 2213 Nord).

Fil à plomb :
fil muni d'un poids à son extrémité, donne la verticale.

[42] « *...Les dits manteaux et jambages seront de belles pierres taillées toutes au ciseaux, et les foyers de pierres bien unyes, par dessus et taillées par les costés afin qu'elles soient bien jointes...* » (ANQQ, greffe de François Genaple du 1er décembre 1685, lot cadastral 2127).

Gradine :
ciseau dont la lame est constituée de trois dents plates et pointues. Poussée par la massette, la gradine laisse la trace de stries parallèles. Lorsque la gradine a six dents, elle est appelée *gradine à grains d'orge*.

Laye :
hache à deux têtes dont les tranchants sont dentelés. La laye produit sur la pierre un effet de pointillé.

Marteau :
utilisé pour mettre en place une pierre ou rectifier un angle et pour dégrossir la pierre. « pierre ébauchée au marteau » (ANQQ, greffe de Pierre Rivet du 25 mai 1710, lot cadastral 2129).

Marteau à piquer (ou marteau bretté) :
marteau avec une extrémité munie d'un pic servant à créer un fini « piqué » (peut aussi se faire au poinçon), « porte voûtée de pierre piquée au marteau » [43], *« une cheminée en pierre de taille et l'autre à coups de marteau seulement »* (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 18 avril 1695, lot cadastral 2282) (figure 14 : pl. XVII, fig. 25).

Masse :
gros marteau à deux têtes carrées servant à frapper sur les outils et utilisé surtout lors du dégrossissage.

Massette :
outil plus petit ayant la même fonction que le masse.

Palette à chaux :
grande tige au bout allongé utilisée pour malaxer le mortier dans l'auge (figure 14 : pl. XVII, fig. 42).

Pioche :
la lame de cet outil est courte, épaisse et étroite. Elle permettait au maçon de desceller la pierre d'anciennes murailles.

Pic :
pioche dont la lame plus longue et renforcée d'acier pouvait résister à des secousses plus fortes. Elle était probablement utile au maçon pour démolir, et à ceux qui creusaient et nettoyaient le terrain.

Poinçon :
longue tige de métal carrée, terminée par une pointe que l'on frappe avec le marteau pour dégrossir la pierre, donne le fini « piqué ».

---

[43] « il leur fournira la pierre taillée pour toutes les ouvertures et cheminées, a la reserve seullement de la pierre qui sera taillée au marteau que Lesd. maçons promettent et s'obligent de tailler » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 25 août 1686, lot cadastral 2128). Ailleurs, « Dumas fera *une porte voûtée de pierre piquée au marteau* portant feuilleure » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 22 novembre 1682, lot cadastral 2128).

Taloche :
plateau sur lequel on pose le mortier et qui sert aussi à lisser le mortier.

Têtu :
marteau très lourd à 2 têtes (l'une carrée pour frapper et l'autre pointue) servant à dégrossir la pierre, c'est-à-dire dégager les différents plans d'un relief (figure 14 : pl. XVII, fig. 20).

Truelle :
plaque de métal munie d'un manche de bois servant à appliquer le mortier et à poser le crépi (il existe de nombreuses variantes, rectangulaires, triangulaires, courtes, longues, etc.) (figure 14 : pl. XVII, fig. 35).

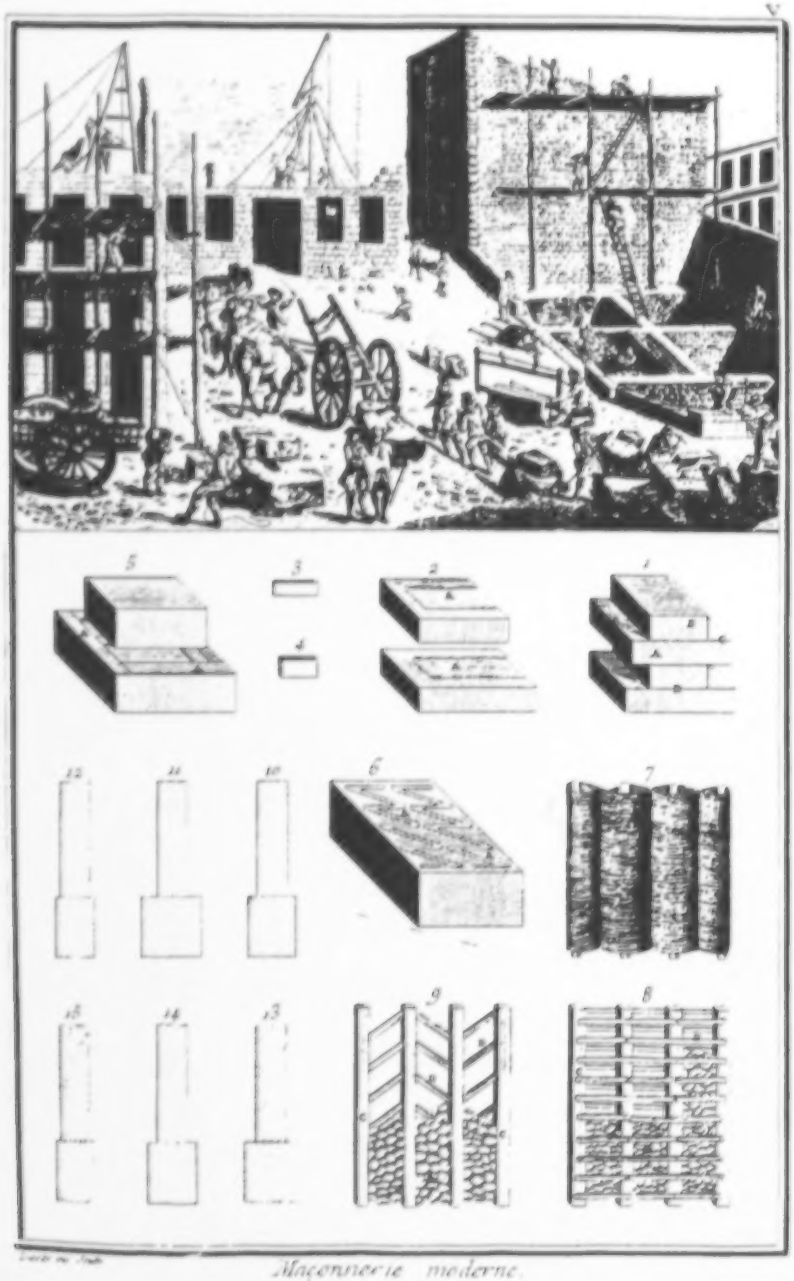

Figure 13 : «Maçonnerie moderne».
(Gravure tirée de Duhamel de Monceau [1767] 1984 : Planche V)

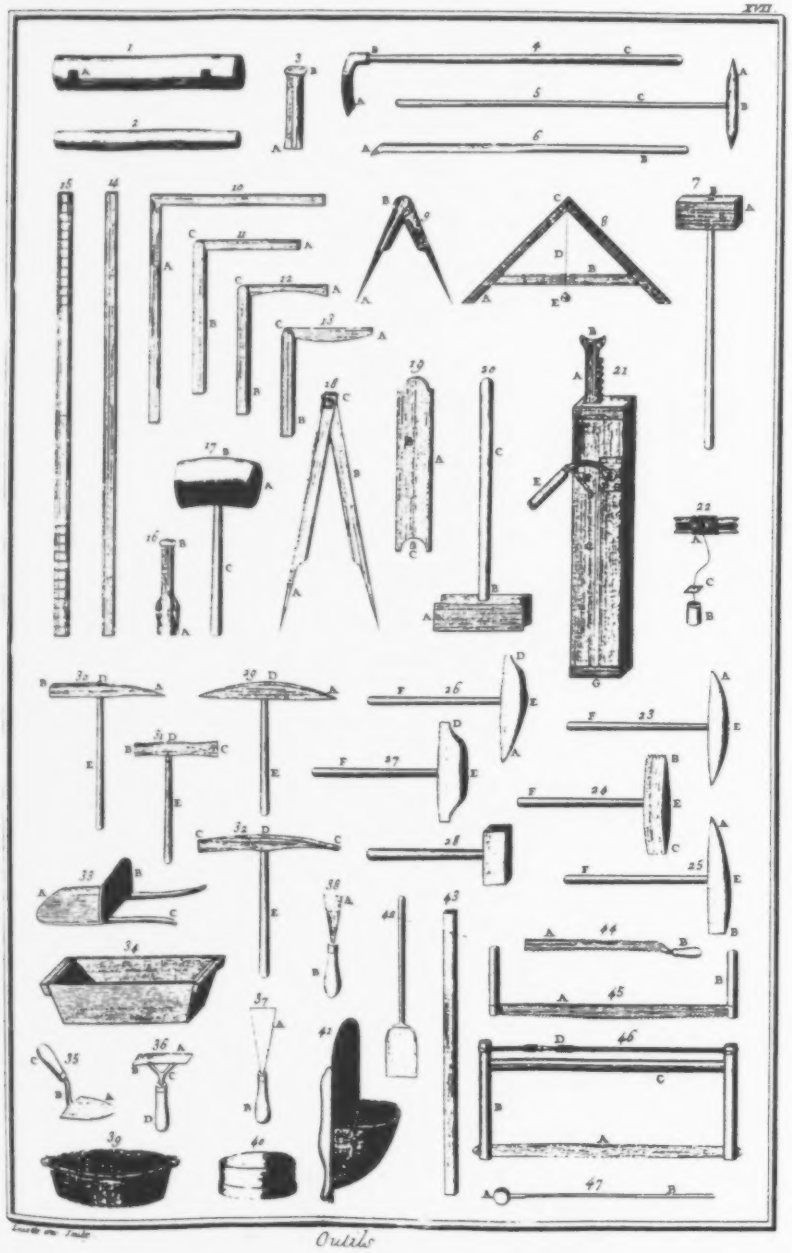

Figure 14 : «Outils».
(Gravure tirée de Duhamel de Monceau [1767] 1984 : Planche XVII)

1.5.4 Les outils du serrurier

Les outils du serrurier n'ont pas fait encore l'objet d'une recherche approfondie. Notons pour l'instant l'unique mention d'un outil de serrurier retrouvée dans un marché daté du 2 octobre 1666, passé entre Claude Charron et Martin Massé, serrurier :

> «...et a esté arresté entre led Massé et led Sieur Charon que ce qu'il conviendra de ferrure comme pentures vollets et autres ouvrages qui se font sans limes[44], led Massé sera tenu et obligé de les faire en luy fournissant seulement tout le fer qu'il conviendra, et luy sera payé par led Sieur Charon pour la façon de chaque livre de fer, qu'il forgera et mettra en oeuvre la somme de cinq soles...» (ANQQ, greffe de Romain Becquet du 2 octobre 1666, lot cadastral 2222).

Certains des outils du serrurier sont à peu de chose près les mêmes que ceux du forgeron puisqu'il doit tailler et forger les fiches, targettes, gonds, tourniquets, crochets, serrures, pentures et paumelles qui s'ajustent aux croisées et aux portes. Cependant, en général, ces outils sont beaucoup plus fins et d'une plus grande précision.

Une gravure représentant une boutique de serrurier au XVIIIe siècle donne un aperçu de l'aménagement des lieux et la multitude des outils employés (Duhamel de Monceau [1767] 1984 : 1-302) (figure 15 : pl. I) :

Bigornes :
de différentes tailles (figure 15 : pl. I, fig. 3-6).

Cloutières avec poinçons :
sert à atteindre des endroits que le marteau ne peut atteindre (figure 15 : pl. I, fig. 41-44).

Compas :
à jambes courbes et à jambes droites (figure 15 : pl. I, fig. 37-38).

Enclume à deux bigornes : (figure 15 : pl. I, fig. 2).

Enclume carrée : (figure 15 : pl. I, fig. 1).

Équerre : (figure 15 : pl. I, fig. 35).

[44] Cette pièce de métal longue et étroite, portant des entailles sur ses deux faces, était employée pour rendre une surface uniforme par frottement. La lime a pu aussi prendre la fonction de ciseau à pierre.

Étau à mains ou à goupille :
pour les très petites pièces (figure 15 : pl. I, fig. 50).

Étau à pattes :
posé sur l'établi (figure 15 : pl. I, fig. 49).

Étau de résistance :
pour forger et limer les grosses pièces (figure 15 : pl. I, fig. 48).

Fausse-équerre : (figure 15 : pl. I, fig. 36).

Foret :
sert à percer des trous à froid (figure 15 : pl. I, fig. 57).

Fourchettes du tourne-à-gauche : (figure 15 : pl. I, fig. 61-62).

Limes : (figure 15 : pl. I, fig. 51-55).

Mandrins :
servant à agrandir des trous (figure 15 : pl. I, fig. 30 à 33).

Marteaux à deux mains : (figure 15 : pl. I, fig. 50).

Marteaux à main :
l'un à panne de travers et l'autre carrée (figure 15 : pl. I, fig. 10-11).

Marteau d'établi : (figure 15 : pl. I, fig. 12).

Mordaches (ou étaux) :
pour assujettir différentes pièces (figure 15 : pl. I, fig. 63-66).

Outil servant à faire tourner le foret : (figure 15 : pl. I, fig. 59).

Palette :
pour percer sans l'aide d'un autre serrurier (figure 15 : pl. I, fig. 58).

Palette :
pour dégager les tuyau et mettre du sable sur le fer (figure 15 : pl. I, fig. 26).

Pelle à charbon : (figure 15 : pl. I, fig. 27).

Pinces (baguettes plates) :
pour tenir des pièces délicates (figure 15 : pl. I, fig. 23).

Règle de fer : (figure 15 : pl. I, fig. 34).

Tenailles :
de différentes formes (figure 15 : pl. I, fig. 18-22).

Tisonnier : (figure 15 : pl. I, fig. 24).

Tourne-à-gauche : (figure 15 : pl. I, fig. 60).

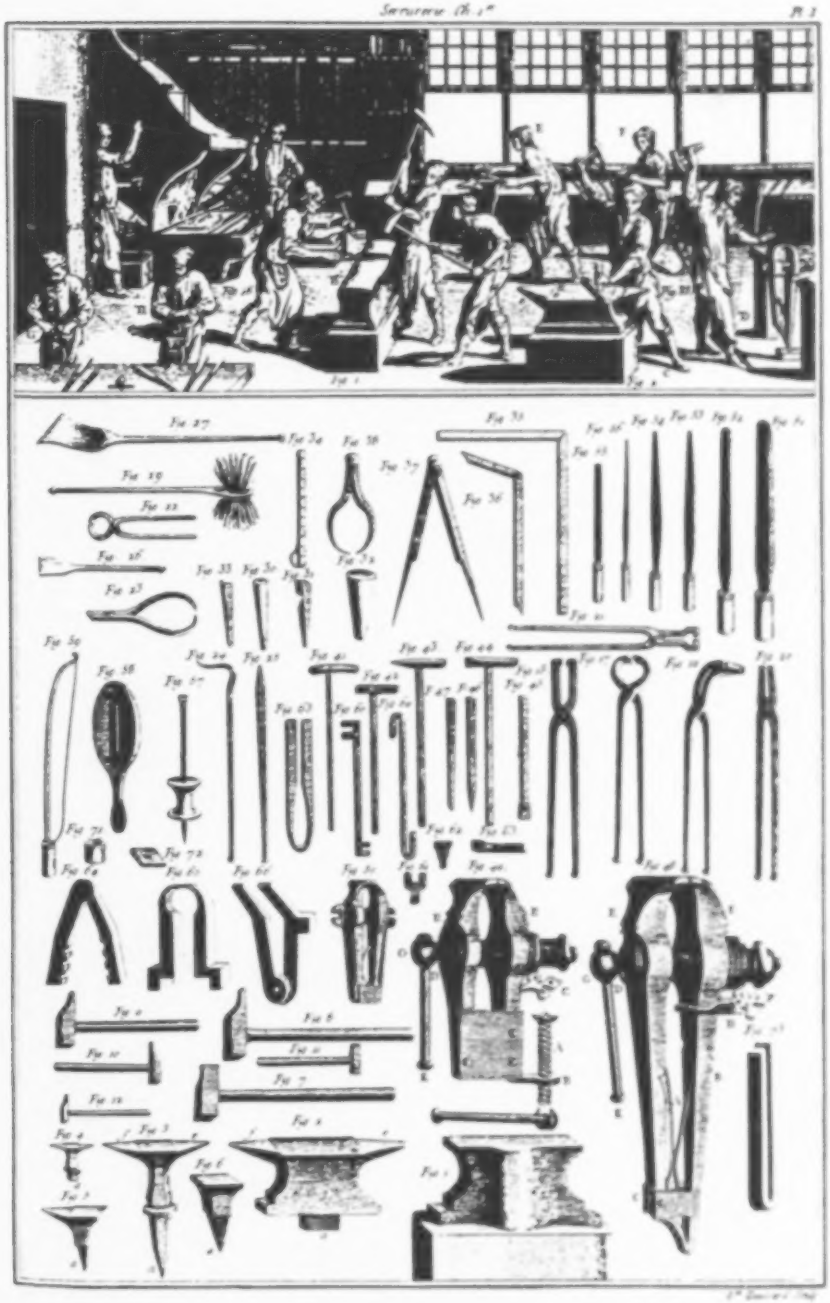

Figure 15 : «Serrurerie».
(Gravure tirée de Duhamel de Monceau [1767] 1984 : Planche I)

De toute évidence, les métiers de la construction en Nouvelle-France ne peuvent être comparés à ceux de la mère patrie. Malgré certaines ressemblances, ils ont leur propres règles édifiées au prix des contraintes d'un pays qui se construit.

Bien que le manque d'étude sur les matériaux et les outils oblige parfois à spéculer, le portrait brossé ici permet d'approcher d'assez près la réalité. Les actes consultés et les études déjà entreprises par des chercheurs chevronnés ont permis de mieux cerner l'exercice de ces métiers. Il reste toutefois bien des points obscurs portant surtout sur les artisans et sur les matériaux de construction. On ignore bien souvent s'ils possèdent une boutique, s'ils travaillent exclusivement pour un entrepreneur et comment se fait le recrutement de la main-d'œuvre. Par ailleurs, la richesse des ressources naturelles du pays permet de croire que plusieurs essences de bois ont pu être utilisées dans la construction bien que les actes notariés n'en mentionnent que quelques-unes.

Le portrait général de l'exercice des métiers de la construction ne pourra sans doute jamais être tout à fait révélé. Même si quelques voyageurs de l'époque ont minutieusement relevé quelques traits de la vie en Nouvelle-France, les ententes verbales, les détails qui semblent aller de soi, enfin tous les gestes du quotidien n'auront jamais été notés.

Chapitre 2

2. L'HABITATION DE BOIS À QUÉBEC ET À PLACE-ROYALE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

2.1 La construction en bois plus fréquente au XVIIe siècle

Les actes notariés disponibles pour faire l'étude des caractéristiques morphologiques de l'habitation à Place-Royale doivent être jumelés à d'autres types de documents, tels les aveux et dénombrements et les recensements, afin d'esquisser une image plus juste des modes de construction employés au cours du Régime français. Compte tenu du nombre restreint d'informations disponibles sur le sujet, l'interprétation de telles données indique davantage des tendances qu'une situation absolue à une date précise.

L'analyse de l'ensemble de ces données confirme de plus qu'il est dangereux, voire même faux, de fonder une interprétation uniquement sur les marchés de construction. En effet, les statistiques basées sur des sources multiples indiquent qu'entre 1660 et 1727, les habitations de bois à Québec totalisaient 55,77 % du nombre total des maisons, or, si l'on en croit les marchés passés à ces mêmes dates, les maisons de pierre seraient beaucoup plus nombreuses que les maisons de bois.

En fait, le choix du matériau de la maison ainsi que le nombre de marchés de construction pour un matériau en particulier respectent un certain clivage social et quelques disparités entre le milieu rural et urbain[67]. On peut dire que les habitants moins nantis passent davantage de contrats chez le notaire que les moins nantis qui s'entendent verbalement avec les artisans ou construisent tout simplement eux-mêmes leur habitation.

---

[67] Ainsi, à titre d'exemple, entre 1760 et 1825, dans les limites de l'ancien gouvernement de Trois-Rivières (deux rives nord et sud du fleuve), une compilation exhaustive des marchés et des inventaires après décès révèle qu'en milieu rural les marchés représentent 19 % des actes alors qu'en milieu urbain, ils comptent pour 49 %. En milieu rural, les marchés impliquent 28,82 % des habitations de pierre du nombre total des actes notariés relatifs à l'habitation et les inventaires 5 %. En milieu urbain, dans la ville de Trois-Rivières, les marchés comptabilisent 29 % des maisons de pierre par rapport au nombre total des actes notariés et les inventaires 23,08 %.

De plus, l'étude de la surface habitable des maisons par rapport au type de matériau dominant employé dans la construction domiciliaire démontre que la maison de pierre a une superficie beaucoup plus importante que la maison de bois[46]. Il n'est donc pas étonnant que la construction de maisons de pierre exige une main-d'œuvre plus nombreuse et, par le fait même, implique davantage d'ententes notariales.

Loin d'être complètement spéculative, l'analyse des modes de construction des maisons de bois repose sur des exemples d'habitations construites au pays, mentionnés par des voyageurs de l'époque, et sur des recherches archéologiques qui ont démontré l'importance de telles habitations sous le Régime français.

Avant d'aborder comme tel les diverses techniques de construction, notons que le recensement de 1685 pour la Nouvelle-France relève 1 851 maisons pour une population globale de 10 725 habitants. Québec ne compte alors que 187 habitations, Montréal 119 et Trois-Rivières 36. Celui de 1765 relève 69 810 habitants et 12 230 maisons. On estimait alors que Québec en possédait 1 400, Montréal 900 et Trois-Rivières 118.

Pour les gouvernements de Montréal, Québec et Trois-Rivières, les maisons de bois comptent pour 95,59 % entre 1660 et 1727, 80,85 % entre 1727 et 1760 et 79,6 % de 1761 à 1800[47]. Ces statistiques globales, qui démontrent l'importance de la maison de bois dans le paysage architectural en Nouvelle-France, ne rendent cependant pas compte des disparités entre ces différentes villes et entre les milieux urbain et rural. Il apparaît aussi clairement que la disponibilité du bois et de la pierre est un facteur déterminant qui explique la persistance ou l'abandon de

[46] L'analyse des dimensions moyennes des maisons de bois et de pierre ainsi que de leur surface habitable montre que la maison de bois s'avère, en termes de moyennes statistiques, plus petite que la maison de pierre. Ceci apparaît d'autant plus évident si l'on considère les surfaces habitables de ces deux catégories de maisons en milieu urbain. Ainsi, pour la période allant de 1720 à 1760, on constate que la maison de pierre, à Québec, possède en moyenne 105,7 m² de surface habitable contre seulement 60,7 m² pour la maison de bois. À Québec toujours, seulement 1,65 % des maisons de bois possèdent un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

[47] Ces calculs statistiques publiés dans l'*Atlas historique du Canada* ont été effectués à partir d'un échantillonnage de 1 328 maisons, pris entre 1660 et 1800, réparties comme suit : 455 maisons pour la période 1660-1727, 320 pour 1728-1760 et 568 pour 1761 à 1800.

chacun de ces matériaux. À titre d'exemple, notons que la région de Trois-Rivières, où la pierre est rare, maintient tout au long du Régime français un pourcentage élevé de constructions de bois, et ce malgré les ordonnances répétitives qui mentionnent de construire avec ce matériau.

La région de Québec, privilégiée quant aux ressources naturelles du milieu en pierre, réagit bien différemment aux ordonnances. Du début du Régime français jusqu'en 1727, les maisons de la ville de Québec sont à 99,77 % de bois et celles des faubourgs le sont à 80 %. Après cette date, leur pourcentage diminue considérablement pour atteindre 2[illegible] % en milieu urbain et 56,67 % dans les faubourgs.

Quant à la région de Montréal, celle-ci réagit avec beaucoup plus de lenteur. Entre 1665 et 1727, la ville comptait 68,38 % de maisons de bois et les faubourgs 80 %. Entre 1727 et 1760, ce pourcentage tombe à 40,47 % dans la ville alors qu'il augmente dans les faubourgs à 96,67 %.

Les données touchant le nombre d'étages des maisons de bois pour les trois régions mentionnées plus haut diffèrent sensiblement pour la période 1665-1727. Entre ces deux dates, 72,46 % des maisons de bois de Montréal n'ont qu'un rez-de-chaussée et 27,54 % ont un étage au-dessus de celui-ci. Par contre, à Québec, les maisons à un rez-de-chaussée totalisent 59,46 % et celles avec un étage au-dessus comptent pour 40,54 %. À Trois-Rivières, région moins favorisée et moins développée, la totalité des maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée, et ce pour toute la période allant de 1665 à 1760.

À la lumière de ces statistiques, il apparaît clairement que la ville de Québec possède certaines caractéristiques qui la distinguent des autres villes de la Nouvelle-France. De plus, on voit que son urbanisme est particulière mais que les habitations de Place-Royale se démarquent de celles construites à la Haute-ville.

Un échantillonnage de différents actes notariés, tels que baux, ventes, marchés et inventaires, a permis de dresser un portrait des maisons de colombage situées à Place-Royale et près de son périmètre pour la période 1665-1727. La tableau

suivantes indiquent pour chacune des maisons, lorsqu'ils sont mentionnés, le nom du greffe, la date de l'acte, le type d'acte, les dimensions de la maison, le nombre d'étages et le matériau de recouvrement de la toiture. Tout comme pour les données précédentes, il s'agit ici d'une tendance et non d'un relevé rigoureusement exact de toutes les maisons construites sur chacune des rues dans le périmètre de Place-Royale.

Tableau 1 :

Distribution des maisons de colombage à Place-Royale
1660 - 1727

Place de la basse-ville
Greffe P. Rivet, bail du 2 mars 1714.
Greffe J.C. Louet, inventaire du 27 janvier 1721, maison *partie en pierre et partie en colombage*, 24 x 20.

Rue Champlain
Greffe L. Chambalon, vente du 8 novembre 1710, 22 x (...).
Greffe F. Lacetière, *marché* du 17 janvier 1716, 26 x 27.
Greffe J.-É. Dubreuil, vente du 9 novembre 1720, 20 x (...).
Greffe J.-É. Dubreuil, vente du 9 novembre 1720.
Greffe F. Lacetière, bail du 10 mars 1708, maison *partie en pierre, partie en colombage*.

Rue Cul-de-Sac
Greffe R. Becquet, *marché* du 26 février 1673, 40 x 21.
Greffe G. Rageot, 15 décembre 1683, 23 x 22, *rez-de-chaussée + 1 étage*.

Rue de la Montagne
Greffe J.-É. Dubreuil, inventaire du 15 novembre 1722.
Greffe J.-É. Dubreuil, inventaire du 1er juin 1724, *rez-de-chaussée + 1 étage*.

Rue de Meulles (*petite rue Champlain*)
Greffe P. Rivet, bail du 15 mai 1711, maison *partie en pierre et partie en colombage, rez-de-chaussée + 1 étage*.
Greffe G. Rageot, vente du 27 septembre 1727.

Escalier descendant la rue de Meulles
Greffe J.-É. Dubreuil, inventaire du 28 avril 1724, 23 x 16, planches, cheminées pierre.

Rue Notre-Dame

Greffe R. Becquet, *marché* du 24 février 1679.
Greffe P. Duquet, *marché* du 22 décembre 1682, rez-de-chaussée + 1 étage, planches.

Rue Saint-Pierre

Greffe G. Rageot, marché du 28 juillet 1687.
Greffe F. Lacetière, bail du 10 mai 1708, maison en bois et pierre, partie en pierre et partie en colombage.

Rue Sault-au-Matelot

Greffe G. Rageot, marché du 5 octobre 1686, 39 x 20, rez-de-chaussée + 1 étage, planches.
Greffe F. Genaple, marché du 10 décembre 1689, 22 x 19.
Greffe P. Rivet, vente du 29 juin 1712.
Greffe J.-É. Dubreuil, bail du 23 mai 1714, 24 X (...).
Greffe P. Rivet, vente du 5 septembre 1714.
Greffe P. Rivet, vente du 28 juin 1717, 25 x (...).

Rue Sous-le-Fort

Greffe J.-É. Dubreuil, inventaire du 4 juillet 1714, 49 2/3 x 38, rez-de-chaussée.
Greffe J. Barbel, inventaire du 25 septembre 1709, rez-de-chaussée en pierre et étage en colombage, 30 X (...).
Greffe P. Rivet, vente du 15 juin 1718, 20 x (...).
Greffe L. Chambalon, échange du 24 mai 1712.

2.2 Les constructions à structure de bois

Afin d'être en mesure de mieux comprendre les diverses techniques utilisées dans l'élaboration des murs de la maison de bois, il est nécessaire de les rattacher aux grandes catégories structurales auxquelles elles appartiennent. Celles-ci se divisent en trois groupes principaux : les *structures squelettiques*, les *structures massives* et les *structures composites*.

L'ossature de la charpente de la catégorie des structures squelettiques est constituée d'éléments verticaux et d'éléments horizontaux. Suivant l'importance et la disposition des pièces de bois composant les murs extérieurs, on établira deux distinctions. Lorsque les pièces de bois formant les murs sont placées en majorité dans une position verticale et qu'elles soutiennent la toiture, on dit de ces murs qu'ils sont à dominante verticale. La technique de construction de ces murs a connu avec le temps diverses formulations : le mur-palissade, le stabbau et le mur de colombage. Lorsque les pièces de bois formant les murs sont placées en majorité en position horizontale et que les poteaux de soutien de la toiture demeurent en position verticale, on dit de ces murs qu'ils sont à dominante horizontale.

On distingue la catégorie des structures massives de celle des structures squelettiques par l'absence de poteaux verticaux porteurs de la toiture ou de toute autre partie de la maison. Les murs extérieurs sont constitués de pièces de bois empilées les unes sur les autres et assemblées dans les angles de différentes façons. Ce mode de construction a souvent été désigné ici par l'expression « pièce sur pièce ».

Quant aux structures composites, elles ont connu une infinité de variantes qui rassemblent plusieurs techniques appartenant à une même catégorie structurale. Il n'est pas rare également d'y retrouver des maisons construites en partie en pierre et en partie en bois.

Chacun des trois systèmes structuraux (structures squelettiques, massives et composites), ainsi que leurs sous-catégories, connaissent plusieurs variantes, allant des plus primitives aux plus sophistiquées. Tous peuvent également comprendre

un mélange de plusieurs techniques appartenant à une même catégorie structurale (ex. : structure squelettique aux murs constitués d'éléments de bois à dominante verticale et horizontale). Il n'est pas rare qu'à ces diverses façons de construire, on en adjoigne d'autres. Ainsi on peut, par exemple, retrouver une partie de la maison construite en pierre (rez-de-chaussée ou section longitudinale) et l'autre en bois.

Alors que vers le milieu du XVIIe siècle, ces techniques devenaient de plus en plus communes à la maison de bois canadienne, certaines d'entre elles étaient déjà considérées en Europe comme des types de constructions archaïques, qui, dans bien des cas, avaient connu leur apogée au Moyen Âge. Aussi doit-on faire intervenir d'autres facteurs que ceux inhérents à la transposition et à l'adaptation au pays de modèles existants dans la métropole afin d'expliquer leur large diffusion en Nouvelle-France.

Ces facteurs apparaissent surtout liés à l'abondance de la matière première ainsi qu'à des questions touchant à la facilité, à la rapidité et au coût d'exécution de bâtiments réalisés selon tel ou tel procédé. On devrait sans doute ajouter l'affirmation progressive d'une tradition de construire en bois et, jusqu'à un certain point, l'encouragement des autorités administratives de la colonie.

2.2.1 Les structures squelettiques

Rappelons brièvement que les structures squelettiques sont caractérisées par deux types, selon l'orientation des pièces de bois constituant les murs extérieurs de la maison, soit les dominantes verticales et les dominantes horizontales. À l'intérieur de ces deux catégories, on observe également des techniques de construction particulières telles que le mur-palissade, le stabbau et le colombage dans la catégorie à dominante verticale et le pièce sur pièce à coulisse et les pieux en coulisse dans la catégorie à dominante horizontale.

Parmi ces techniques, plusieurs prennent leur origine sur le continent européen et, au contraire de ce qu'on a toujours pensé, celles-ci étaient souvent marginales ou limitées à des bâtiments de service en France.

Par ailleurs, selon les époques, les régions et le milieu où les divers types de structures squelettiques se situent (rural ou urbain), des différences importantes sont relevées dans leur utilisation ainsi que dans les techniques employées. Ainsi, du pourcentage déjà mentionné en ce qui a trait aux constructions de bois de la ville de Québec pour la période allant de 1660 à 1727 (72,46 %), les structures à dominante verticale représentent 55,81 % des structures squelettiques, les structures à dominante horizontale 10,85 % et 13,18 % des structures squelettiques sont indéterminées.

Pour la période 1728-1760, les différences sont tout aussi marquées; on notera cependant que ces types de construction tendent nettement à disparaître à la ville. Alors qu'elles représentaient 55,81 % à la période précédente, les structures à dominante verticale ne représentent plus que 17,97 %. Les structures à dominante horizontale subissent la même baisse avec seulement 3,37 %, et 5,52 % des structures sont indéterminées.

En milieu rural, la situation est totalement différente et les modes de construction ne semblent pas avoir subi le contrecoup des ordonnances. Sur la rive nord de Québec, 41,95 % des structures des habitations sont à dominante verticale contre 11,83 % à dominante horizontale. Sur la rive sud, les structures à dominante verticale comptent pour 12,69 % et 0,75 % sont à dominante horizontale.

Le mur-palissade

La technique du mur-palissade connaît en Nouvelle-France plusieurs variantes de réalisation et d'appellation suivant l'endroit où l'on se trouve, le fini que l'on donne aux pièces de bois et la manière dont elles sont assemblées. Elle se rencontrait principalement dans des régions de colonisation. Ailleurs, le mur-palissade est plus généralement caractéristique des bâtiments agricoles. Signalons que cette technique était encore couramment utilisée à cette fin au XIXe siècle et qu'on l'emploie encore occasionnellement dans la construction de « chalets » situés en forêt.

La forme la plus primitive de mur-palissade consiste en une série de troncs, de faible section, que l'on dispose côte à côte dans une tranchée (figure 16). Leur partie supérieure est assemblée dans une sablière qui supporte les chevrons. Parfois des poteaux plus longs sont disposés aux angles des murs ou à intervalles. Les murs ainsi formés sont généralement recouverts d'argile ou de torchis afin d'assurer leur étanchéité. Dans les spécimens les plus primitifs, les parois ne portent pas la toiture. Des poteaux doivent être ajoutés à l'intérieur de la maison afin de remplir cette fonction, ce qui représente certains inconvénients du point de vue de l'aménagement intérieur de l'habitation.

Dans la vallée du Saint-Laurent, cette technique était identifiée comme une construction en pieux[48]. Cette appellation est souvent suivie du terme « debout ». On ajoute parfois des supports obliques afin d'empêcher le roulement latéral des murs (figure 16) et, dans une autre variante, on ajoute des poteaux corniers et intermédiaires entre lesquels on dispose des troncs de faible section.

Dans une variante plus élaborée, les poteaux d'ossature demeurent plantés en terre et l'on ajoute une sablière basse intermédiaire (appelée sole) entre ces derniers. Sur cette sablière, on dispose le remplissage intercalaire de pieux. Cette étape conduit naturellement à l'emploi d'une sablière basse continue que l'on peut placer par terre ou sur un solin de pierre ou de brique. Dans certains cas, les éléments verticaux de l'ossature sont assemblés à coulisse dans les sablières hautes et basses qui sont rainurées à cet effet.

À l'intérieur même de l'habitation, les troncs sont généralement équarris afin d'être enduits ou recouverts d'un lambris de planches. Quant à l'extérieur, on se contente, le plus souvent, de remplir les joints entre les poteaux, avec de la glaise ou du mortier, puis de chauler l'ensemble. À l'occasion, les murs seront enduits ou « bousillés » du côté extérieur. Cette façon de faire est parfois désignée par le qualificatif « à la Gasparde » (ANQM, greffe de Antoine Adhémar du 16 août 1687, cité par Séguin 1973 : 310).

[48] À Terre-Neuve et en Acadie, on la désigne par le terme « piquet ».

Dans certains cas, peut-être moins fréquents, les pièces de bois constituant les parois des murs sont équarries. Elles peuvent être recouvertes d'un lambris de planches du côté extérieur ou enduites. Selon l'épaisseur des pièces, cette variante est connue comme une construction en poteaux ou en madriers que l'on a disposés les uns contre les autres en position verticale (figure 17).

Le botaniste suédois Pehr Kalm décrit un tel système à Petite-Rivière-Saint-François, dans Charlevoix, en 1749 :

> «...En quelques endroits on a construit les maisons de la façon suivante : on a d'abord dressé verticalement des poutres l'une contre l'autre ou distantes l'une de l'autre d'une demi-aune. Le toit repose là-dessus et on a maçonné des pierres dans les intervalles...» (Kalm [1749] 1977 : 390).

Quant au madrier, bien que nécessitant moins de bois, il requiert un travail de préparation plus important. Kalm, de passage à Fort Saint-Frédéric, rapporte également l'emploi d'un tel procédé dans les habitations des soldats établis à proximité du fort :

> «...Les maisons qu'ils se construisent sont faites de planches dressées les unes contre les autres; le plafond et le toit incliné extérieur, lui-même, sont également en planches. Dans les interstices on met, de l'intérieur, un enduit d'argile afin que la pièce soit chaude. Le sol se compose ordinairement de simple argile, ou encore de ce calcaire noir que l'on trouve ici...» (Kalm [1749] 1977 : 98).

Précisons cependant que ces habitations sont parmi les plus modestes. Kalm note d'ailleurs à ce propos :

> «...Mais tout cela donne l'apparence d'une pauvreté comparable à celle des endroits les plus misérables de chez nous. La seule différence est que ces gens souffrent rarement de la faim et mangent du pur pain de froment...» (Kalm [1749] 1977 : 98).

L'archéologie a démontré que l'on employait déjà la technique du mur-palissade dans la construction de fonds de cabane dès le Néolithique, particulièrement dans la zone alpine. On la remarque également en maints endroits, jusqu'à une époque récente, dans des pays à forte couverture forestière tels que le Canada, le Brésil ou la Pologne. Notons aussi qu'il est vraisemblable qu'une telle technique de construction ait été utilisée à Québec, notamment à Place-Royale, pour certains bâtiments secondaires.

Figure 16 : Construction en « pieux debout ».
Dans cette reconstruction à Louisbourg, on a disposé des supports obliques afin d'éviter l'écartement des murs dû à la poussée de la toiture.
(Photo de Georges-P. Léonidoff tirée de Léonidoff 1982 : 19-35)

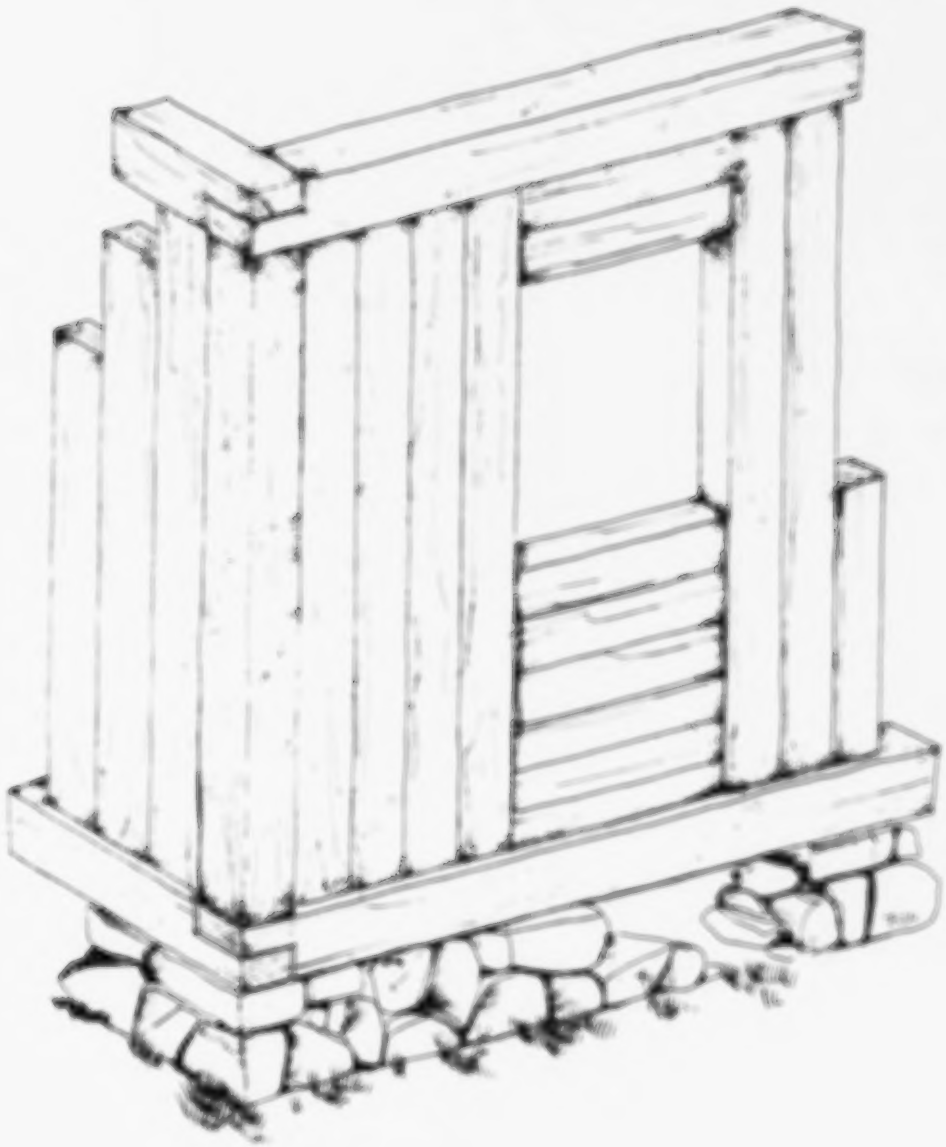

Figure 17 : Technique de construction en pieux sur sole.
(Dessin préliminaire de Ben. Lessard produit pour l'Atlas historique du Canada)

Le stabbau

Le stabbau est un terme allemand qui désigne une construction en planches ou en madriers assemblés les uns aux autres en position verticale. Bien qu'il soit difficile d'établir une chronologie, il semble que les diverses techniques de stabbau aient évolué à partir de celles du mur-palissade. La construction en stabbau connaît de nombreuses variantes de réalisation qui tiennent en grande partie à l'épaisseur des planches ou des madriers utilisés et à la façon dont ils sont assemblés les uns aux autres.

On distingue la technique du stabbau de celle du mur-palissade par une nette prédominance des éléments équarris ou sciés, de faible épaisseur, assemblés entre des sablières hautes et basses. Ce qui caractérise surtout le stabbau par rapport à certaines formes élaborées du mur-palissade, c'est l'assemblage des pièces verticales les unes aux autres au moyen de rainures et languettes, assurant ainsi une meilleure étanchéité aux murs extérieurs.

Il s'avère très difficile de pouvoir quantifier l'importance de son emploi en Nouvelle-France. La documentation écrite n'est pas précise sur ce point. De plus, l'analyse de maisons encore existantes édifiées en bois debout ainsi que celle provenant de la recherche archéologique appliquée à l'habitation de bois, font dramatiquement défaut. Cependant on peut quand même affirmer, à la lumière de nombreux actes notariés, que cette technique fut utilisée en Nouvelle-France et à Québec, comme en fait foi cet acte passé en 1693 :

> «...une maisons de quarante-six pieds de long et de dix-huit de large, entourée de planches emboufflées avec des tringles...» (ANQQ, greffe de Claude Auber du 22 septembre 1693).

Notons également une autre mention de ce type de maison sur la rue Champlain dans l'escalier en 1711 : la maison y est décrite « entourée de madriers » (ANQQ, greffe de Pierre Rivet du 6 décembre 1711, lot cadastral 2229). Néanmoins, malgré la preuve de l'existence de cette technique au pays, l'analyse de plusieurs milliers d'actes notariés ne semble pas indiquer qu'elle y ait connu un grand développement.

Dans sa forme la plus évoluée, le stabbau implique un travail considérable de préparation du bois. En ce sens, l'existence de scieries sur place ou à proximité en facilite la réalisation et permet d'éviter le sciage de long. Ces maisons doivent en grande partie être responsables de l'abandon progressif de cette technique en Europe à compter du XIIe siècle et de sa disparition presque totale à la fin du Moyen Âge dans presque toutes les régions où elle était utilisée. D'après la documentation que l'on possède, la technique du stabbau aurait connu son apogée entre le IXe et le XIIe siècle, particulièrement en Allemagne. On note cependant son maintien dans des pays à forte couverture forestière comme la Suède et la Norvège, son usage y est quand même beaucoup plus limité et réservé la plupart du temps à certains types de construction tels les églises et les commerces.

Plusieurs formes de construction en stabbau ont également connu un certain succès outre-Atlantique, du début du XVIIe siècle à la fin du XIXe siècle, particulièrement au Canada. Un bon nombre de bâtiments en bois que l'on retrouve encore en Amérique du Nord ou en Scandinavie dérivent directement de cette technique.

Le mur de colombage

C'est en milieu urbain au XVIIe siècle, dans la ville de Québec, que la maison de colombage connaît la plus grande distribution. Alors qu'entre 1660 et 1727, ce mode de construction s'avère à toutes fins utiles inexistant à Montréal (exception faite à l'intérieur de constructions de type composite), il est utilisé dans quelque 45 % des maisons de bois à Québec. Toutefois, entre 1729 et 1760, il ne représente plus que 14,60 % des habitations de ce type[37].

[37] En milieu rural, les pourcentages demeurent beaucoup plus subtils. On rencontre respectivement pour chaque période, à Québec, 25,15 % de maisons en colombage sur la rive nord, 15,87 % sur la rive sud, et pour la seconde période 56,61 % (rive nord) et 12,69 % (rive sud).
Même si cette technique n'a pas été connue tôt comme elle utilisée à Montréal, on en rencontre quelque 6 % sur la rive sud entre 1660 et 1727. Entre 1727 et 1760, elle est répandue cette fois sur les deux côtés du fleuve, avec un faible pourcentage de 1,54 % (rive nord) et de 1,37 % (rive sud).
Bien que moins utilisée qu'à Québec, on retrouve aussi cette technique à Trois-Rivières, à la ville comme à la campagne. En milieu urbain, pour la première période, elle compte

Un relevé qualitatif des habitations du fief de Sault-au-Matelot à Québec, effectué entre 1737 et 1739, corrobore en partie cette tendance. Il touche les environs du Séminaire, une partie de la basse-ville ainsi que les propriétés de l'Hôtel-Dieu situées pour la plupart entre la porte Saint-Jean et le couvent de la communauté des Augustines. On y dénombrait alors 46 maisons de pierre, 29 maisons de bois, dont une majorité en « pièce sur pièce », seulement quelques-unes en « bois de charpente », ainsi que huit habitations en « bois de colombage » (Richardson 1970 : 30).

On peut sans doute, en grande partie, attribuer cette régression considérable de la maison en colombage à Québec aux ordonnances de 1721 et de 1727. Celles-ci interdisaient en effet, entre autres choses, toute nouvelle construction de bois dans les villes et les gros bourgs du pays afin de lutter contre les incendies qui ne manquaient pas d'être dévastateurs[18]. On ne doit cependant pas omettre, comme facteurs d'incidence importants, l'amélioration des conditions de vie des habitants, une main-d'œuvre abondante et bon marché pour construire en pierre (maçons), ainsi que l'attrait symbolique qu'exerçait la maison de pierre sur les nombreux bourgeois, artisans ou fonctionnaires établis dans la capitale.

La technique du colombage désigne plus spécifiquement une construction squelettique de type pan de bois, inscrite dans un même plan et constituée de poteaux dont l'espacement ainsi que le hourdis peuvent être variables (figure 18). Les constructions en colombage possèdent une grande diversité de formulation, suivant l'époque et le pays où elles se situent.

En Nouvelle-France, les Français érigèrent, principalement dans leurs habitations rurales, des ossatures de colombage à poteaux peu espacés du type que l'on peut rencontrer en France, en Normandie ou en Champagne (figure 19). L'entre-colombage est variable mais il s'établit généralement à l'intérieur d'une moyenne

pour 18,66 % et diminue à 5,57 % entre 1720 et 1760. Sur la rive sud, la maison de colombage représente 15,35 % des maisons de bois et sur la rive nord 21 %. Entre 1720 et 1760, il n'y en a plus que 5,85 % sur la rive nord et sur la rive sud 7,69 %.

18 L'interdiction de construire en bois renouvelée en 1727 permet de se faire une idée de l'apparence des constructions en bois dans la ville. On y dit alors « quand même ce serait pour les recouvrir et enduire de chaux et sable » ([illegible] 1855 : 110). De fait, les bâtiments de bois auraient crépis pour la plupart ce qui les rendait moins exposés aux incendies.

comprise entre 15 et 40 centimètres. Il est très rarement supérieur à ces dimensions. Toutefois, on constate l'existence de dimensions plus grandes dans des plans du XVIIIe siècle dessinés pour la forteresse de Louisbourg. Dans la région de Montréal, par exemple, on a retrouvé une habitation de ce type, édifiée au XVIIIe siècle, dont l'entre-colombage mesurait 1,35 mètres. Le remplissage était en « pierrotage ». Cet exemple semble cependant assez exceptionnel; le plus souvent, les poteaux de l'ossature demeurent peu espacés, comme dans les exemples des maisons suivantes construites à Place-Royale :

> « ...[illegible] »

> « ...[illegible] »

Le plus souvent, l'entre-colombage était rempli avec de la pierre. De nombreux actes notariés, surtout de la région de Québec, en témoignent. On en relève d'ailleurs un nombre important à Place-Royale :

> « ...[illegible] »

> « ...[illegible] »

En 1768 lors de son passage dans Charlevoix, le botaniste Nils Dubé remarque l'utilisation d'un tel procédé dans certains noms de lieux Rivière-Ouelle, Kamouraska, Dubé (1768) 977 – 990, figure 01). Il note donc quelques phénomènes supplémentaires au sein du langage lorsqu'il décrit la prise rigide de la tête Saint-Paul, établie en colonisation :

> « Des noms de rôle que tous de propre locale, notamment à un donné, comme un nom de lieu de nom (Rivière-Ouelle) et un donné, une personne ou un groupe, ne reçoivent de valeur que lorsque la relation est établie entre eux. » (Dubé (1768) 977 – 990).

On utilise plus souvent de la langue pour les noms, à moins qu'il se trouve de certains adjectifs. On rencontre cependant quelques exemples de son utilisation pendant les périodes où des linguistes étaient en opération (figure 02). Un exemple pour à Québec nous en trouve une bonne illustration :

> « Des Canadiens de Québec et de Kamouraska [...] Lorsque le langage légal et logique la règle pour donner du nom lieu de la nation. » (ANQQ, poste de la cour Charlevoix de 1) juillet 1768).

En ville, il est fréquent que l'usage de colonisation se fasse par l'usage explicite de la nation. Cette disposition est généralement prise lors de la construction :

> « Des habitants résidents de Kamouraska [...] les plus Dubé, Tremblay, Lebrasseur ou Gagné, la colonisation de ses lieux de noms, ou de rue, de maisons, de magasins. » (ANQQ, poste de la cour Charlevoix de 17 février 1768) ou de la Montagne).

Il arrive cependant qu'elle contine en moyen économique d'agrandir la nation :

> « Jacques Bédard (Mairie magasins de Charlevoix) [...] l'établissement d'un lieu de nation [...] lieu de nouveau de la nation. » (ANQQ, poste de Grande Rivière de 1 mars 1771) (1 octobre 1) 43).

Parfois, également, elle maintient la région qui était déjà en colonisation. Ce procédé fait ce qu'on nous de nouveaux :

> «...fera un comble sur la dite maçonnerie et proportionnée à icelle de vingt-quatre pieds par devant sur la dite rue à vingt-cinq pieds en profondeur, la face de derrière ayant vingt-sept en longueur, à cause de la forme romboïde dud emplacement, lequel comble sera fait en mansarde par les costés et à pignon droits de colombage par les deux bouts distants de six à sept pouces tant pleins que vuides comme les autres endoits. L'étage de lad. mansarde ayant huit pieds sous les entraveures le tout bien lié et garny de bon bois d'épinette bien conditionné et de grosseur et force suffisante...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 mars 1692, 1er cadastral 2228)

> «...Et fera aussy toute la maçonnerie du colombage Ensemble les pignons de lad. maison...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 22 novembre 1682, 1er cadastral 2128)

Pareille disposition se retrouve également pour un mur en « pièce sur pièce » :

> «...à construire [...] une maison en bois d'espinette, de quarante quatre pieds sur une profondeur de vingt-quatre pieds, à pignons droits de colombage et à mansarde...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 19 février 1682).

Cette pratique était également commune en Europe dans des bâtiments en pièce sur pièce ou en maçonnerie. Très souvent, également, le colombage est mentionné dans la réalisation des divisions intérieures de la maison.

Un dessin daté de 1683, annexé à un marché relatif à une maison qui devait être édifiée à Place-Royale, nous donne une bonne idée de ce que pouvait être ce type de construction en milieu urbain (ANQQ, greffe de François Genaple du 27 décembre 1683, 1er cadastraux 2218 Sud et 2219 Nord). Le plan représente un mur formant pignon et une des façades (figure 22). Il s'agit d'une ossature à « bois long » où les poteaux montent du fond jusqu'à la sablière haute (figure 22, no 1). Une sablière intermédiaire divise le rez-de-chaussée de l'étage et assure le support et l'assemblage des éléments intermédiaires de la structure. Les pièces de colombage sont distantes d'environ six pouces (15,24 cm) les unes des autres (figure 22, no 2). Des écharpes (figure 22, no 3), disposées aux angles, contrebalancent le roulement. Les entrevoies et les allèges des fenêtres sont quant à elles réalisées par des pièces horizontales ressemblablement assemblées à coulisse (figure 22, no 4). Le dessin du pignon permet de constater la disposition des assemblages pour le passage d'une cheminée depuis le niveau inférieur du bâtiment. Ce type de pan de bois s'apparente à ceux que l'on pouvait rencontrer en France à la même époque.

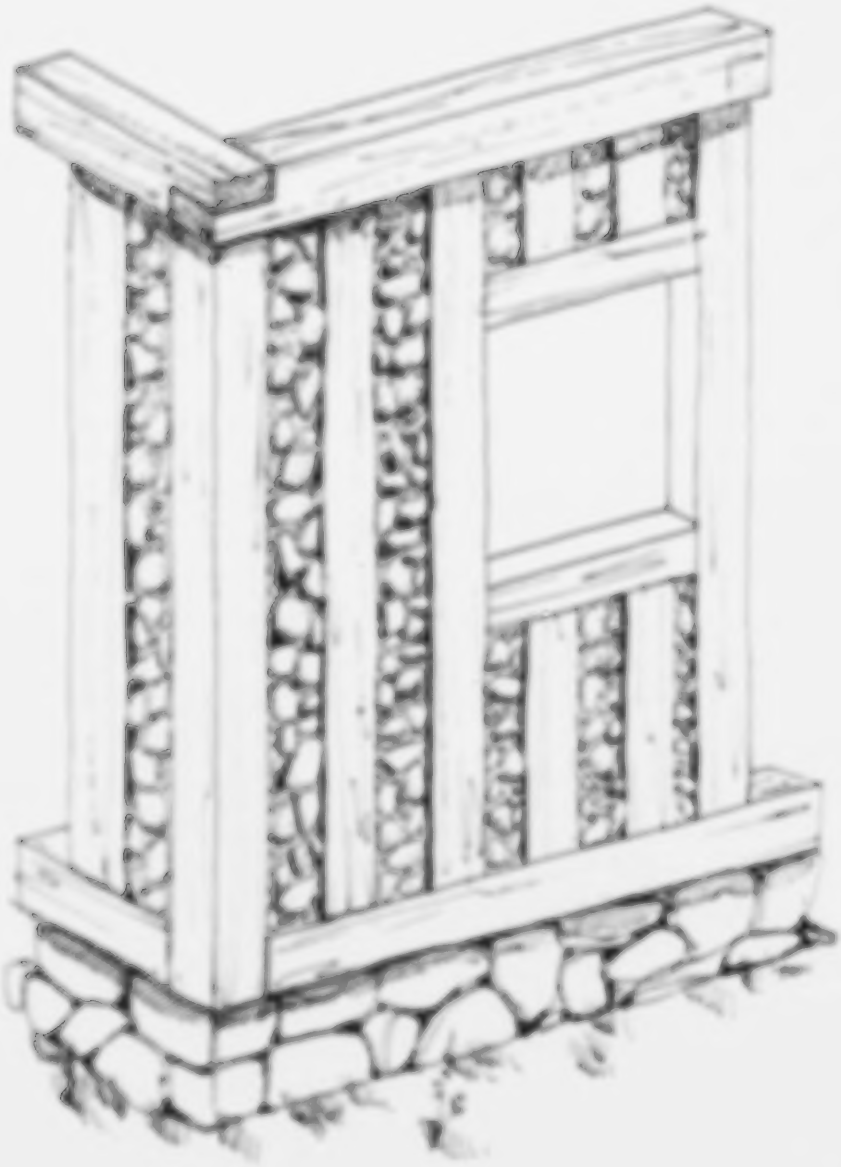

Figure 18 : Construction en colombage pierroté.
(Dessin préliminaire de Ron Leonard produit pour l'Atlas historique du Canada)

Figure 19 : Construction érigée en colombage près du Havre en Normandie. Ce bâtiment servant anciennement de grange possède des murs de colombage dont le remplissage est fait d'un mélange d'argile et de mortier. Le toit de chaume était fréquent en Nouvelle-France. (Photo : Robert Côté 1983)

Figure 20 : L'ancienne église de Petite-Rivière-Saint-François.
Érigée en 1777, l'église était une construction en colombage pierroté semblable à celles observées par Pehr Kalm en 1749.
(ANQQ : Série Inventaire des œuvres d'art : « Petite-Rivière-Saint-François » : E6,S8,P01332-A-2)

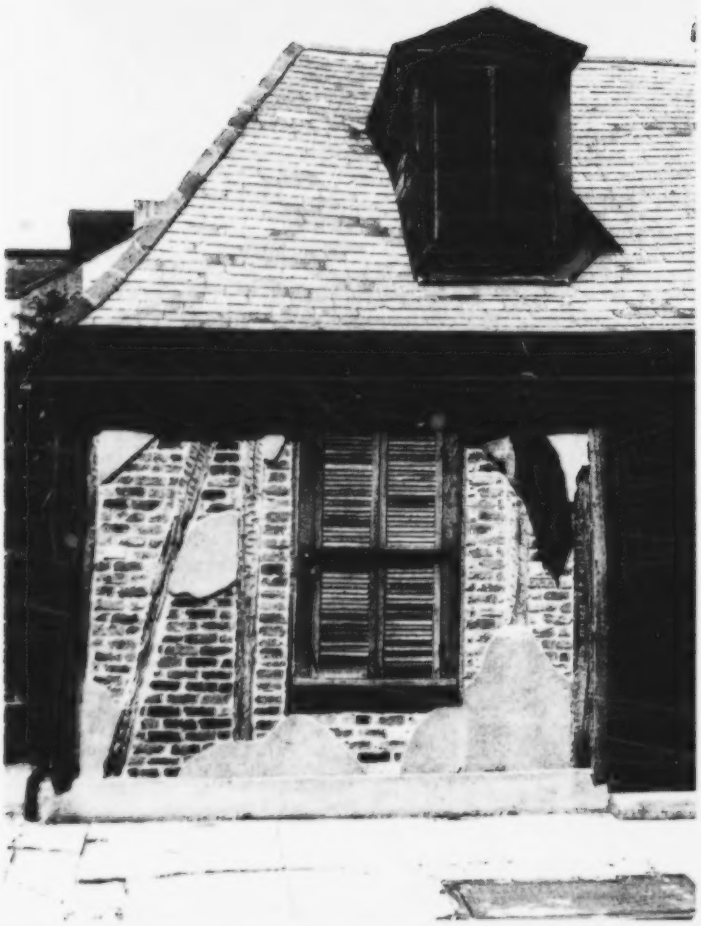

Figure 21 : Construction érigée en colombage à la Nouvelle-Orléans.
Dans cette habitation au coin des rues Bourbon et St. Philip, le remplissage est fait de brique.
(Photo de Robert Côté tirée de Côté 1979 : 4)

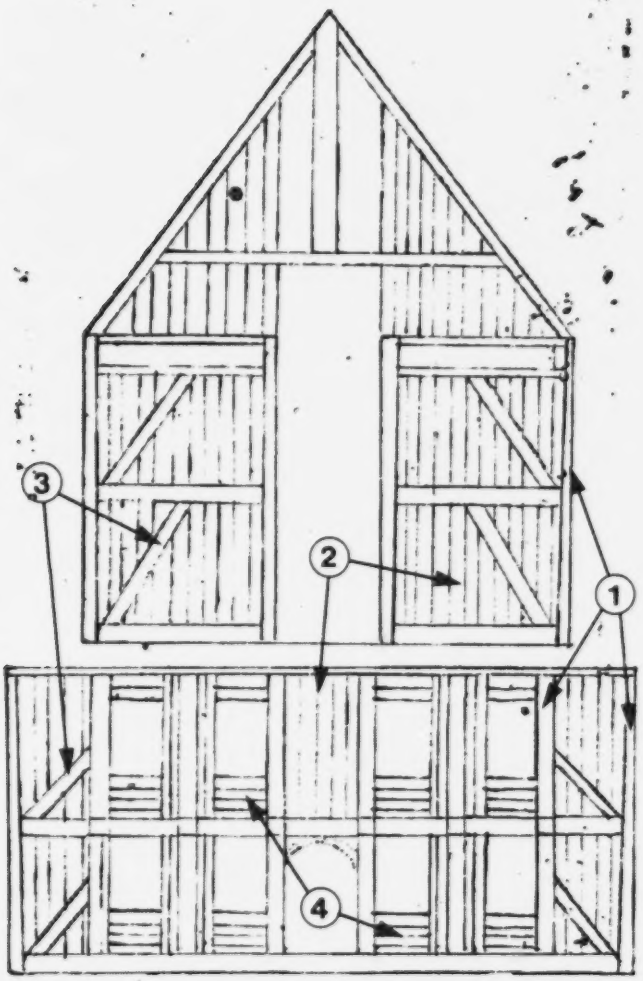

Figure 22 : Plan de la maison de Noël Pinguet en 1684.
Dessin des élévations de la maison en colombage pierroté. Le rez-de-chaussée sera finalement construit en maçonnerie.
(ANQQ, greffe de François Genaple du 27 décembre 1683, lots cadastraux 2218 Sud et 2219 Nord : « Élévation et plan d'une maison devant construite pour le Sieur Noël Pinguet » : CN301, S114)

À l'instar des autres techniques de construction squelettique à dominante verticale, le colombage était connu et utilisé en Europe lors de la colonisation de l'Amérique du Nord. Aussi n'est-il pas étonnant de le voir employé par les principaux peuples qui vinrent s'y établir. On relève toutefois plusieurs variantes de réalisation qui tiennent pour la plupart à des influences technico-culturelles apportées par chaque ethnie.

En Nouvelle-Angleterre, les Hollandais employaient surtout la brique crue comme matériau de remplissage de leurs premières habitations en pan de bois, alors que les Anglais utilisaient surtout un remplissage de bauge disposé sur des palançons, méthode que Liger décrit comme suit :

> «...La Bauge n'eft autre chofe que de la terre granche mêlée avec de la paille ou du foin hachez, bien paitrie & bien corroyée. On s'en sert beaucoup dans les Païs où la pierre & le plâtre font rares. [...] Quand la Bauge s'applique fur de la charpente, comme pour Granges, Etables & autres menus bâtimens, ils appellent cet Ouvrage du Torchis : parce que le pan de bois ou charpente quin'eft ordinairement qu'un affemblage de quelques mauvais petits poteaux lattez, étant dreffé on prend de la Bauche, on la tortille autour de certains bâtons en forme de torches, d'où vient le nom de Torchis ; on appelle ces bâtons des Paliffons ou Palots, & on les met avec force dans les entailles entre le bois de la charpente, à quatre ou cinq pouces l'un de l'autre : quand tout le mur eft ainfi chargé, on en crépit la furface avec de la même Bauge bien corroyée, on l'unit avec la truelle, & fi on veut on la blanchit avec du lait de chaux...» (Liger 1732 : 103-104).

Notons cependant que l'ensemble du pan de bois était le plus souvent protégé par un revêtement extérieur de planches posées à clin ou à la verticale, ou encore par un « essentage » de bardeaux ou d'ardoises.

Les types d'ossature varient également. Les Anglais transposèrent et adaptèrent en Nouvelle-Angleterre la structure en colombage britannique où les poteaux de soutien sont, en général, relativement espacés. Les pans ainsi créés sont divisés par une ou des sablières intermédiaires entre lesquelles est disposé un réseau de potelets et de palançons afin de recevoir et maintenir le remplissage.

C'est vers le XIIIe siècle que cette technique commence à s'affirmer. Dans bien des cas, elle succède à celle du stabbau. Elle ne prendra cependant toute sa mesure que vers le XVe siècle, lorsque certaines techniques d'assemblage auront été maîtrisées. Tout comme la technique du stabbau, celle du colombage prend ses

racines à l'époque néolithique. Elle subit une lente évolution qui aboutira aux différentes formulations qu'on lui connaît.

Le pan de bois se remarque surtout dans les contrées qui étaient autrefois bien pourvues en bois et où se trouvait de l'argile, afin de servir aux hourdis. Ceux-ci peuvent cependant être effectués avec d'autres matériaux, comme la pierre, la tuile, la brique ou le plâtre.

Selon qu'elle soit urbaine ou rurale, qu'elle ait plusieurs étages, qu'elle soit ancienne ou plus récente, ou bien encore suivant les régions ou les pays où elle se situe, la maison de colombage présente plusieurs systèmes de réalisation de l'ossature que l'on peut regrouper en deux principaux. On parle ainsi de système à « bois long » et à « bois court » selon que les poteaux corniers font toute la hauteur du bâtiment ou qu'ils se glissent entre des pièces de bois horizontales disposées la plupart du temps à la jonction d'un étage. Ces systèmes présentent toutefois plusieurs variantes et c'est avec celui « à bois court » qu'apparaîtra la construction à encorbellement.

Notons que les maisons de colombage se développeront différemment en ville et en campagne. En milieu rural, les habitations auront tendance à se développer en longueur alors que celles du milieu urbain s'élaboreront principalement en hauteur.

Le mur de pièces à coulisse

Ce type de pan de bois à ossature squelettique et à dominante horizontale, connu souvent en Nouvelle-France sous les appellations de « pièce sur pièce à coulisse », de « madriers à coulisse », ou « pieux à coulisse », s'apparente au stabbau. Il en possède les mêmes caractéristiques générales sauf en ce qui touche aux éléments de remplissage entre les poteaux. Au lieu d'être disposés dans une position verticale, ils le seront dans une position horizontale. Notons cependant que les appellations employées aux XVIIe et XVIIIe siècles peuvent bien souvent se rapporter à une construction en bois à structure massive et que la différence dans les techniques n'est pas toujours définie ou explicite (figure 23). On considérera

toutefois l'emploi du terme « à coulisse » comme une indication que le pan de bois est à ossature squelettique.

Les statistiques démontrent nettement qu'à Québec on privilégie davantage les constructions en pièce sur pièce et les pieux à coulisse qu'à Montréal. Entre 1660 et 1727, on retrouve ici 10,85 % de structures à dominante horizontale (8,53 % de pièce sur pièce et 2,32 % de pieux à coulisse) alors qu'à Montréal elles représentent 4,29 % (1,72 % de pièce sur pièce à coulisse, 1,72 % de pieux à coulisse et 0,85 % en matériaux composites).

Après cette période, cette technique tend nettement à disparaître sauf en ce qui concerne les dépendances de la maison. À Québec, on en relève plus que 3,37 % (2,25 % de pièce sur pièce et 1,12 % de pieux à coulisse) et à Montréal, elle a presque complètement disparu.

Tout comme les autres types, le type à dominante horizontale présente plusieurs variantes selon son ancienneté et la nature des pièces de bois utilisées. Celles-ci peuvent avoir la dimension d'une planche jusqu'à quelque 20 cm de chant et parfois davantage. Les plus minces sont sciées et les autres équarries partiellement ou en totalité, suivant le fini que l'on désire donner à l'ouvrage et l'économie de bois que l'on souhaite réaliser.

Une des formes les plus simples de ce type de construction des murs est celle où les poteaux de l'ossature sont rainurés sur deux de leurs côtés. Les poteaux d'angles, à cause de leur disposition, sont souvent plus gros que les intermédiaires. Des pièces de bois horizontales servant au remplissage sont empilées les unes sur les autres (figure 24). Les tenons qui y sont pratiqués s'emboîtent entre les rainures des poteaux verticaux. Ces pièces de remplissage peuvent être de différentes épaisseurs et de différents finis. La manière la plus simple d'exécuter ces éléments consistait à amincir l'extrémité des rondins afin de les glisser dans les rainures des poteaux. Le plus souvent cependant, dans des habitations à caractère permanent, ces pièces de bois sont équarries.

Le pièce sur pièce à coulisse peut également, comme c'est le cas pour les autres types de pans de bois, s'asseoir sur un solin de pierres sèches posées en surface ou

maçonné avec fondements. Sur cette assise, on assemble les soles sur lesquelles on dressera les poteaux. Dans une autre variante, ces derniers seront solidement plantés en terre et l'on y assemblera une sablière basse d'où partiront les pièces de remplissage intermédiaires.

L'ensemble de l'ossature peut également reposer sur des soles directement placées par terre. Dans les greniers isolés par exemple, où il faut écarter les rongeurs, on a surélevé l'ossature au moyen de quatre piliers de pierre ou de piquets disposés aux angles. Cette technique est cependant limitée la plupart du temps à de petites constructions qui peuvent être toutefois adjacentes.

Bien que nécessitant un travail plus important que celui requis pour édifier une construction en structure massive à empilage, le pièce sur pièce à coulisse comporte de nombreux avantages. N'étant pas limité par la longueur des troncs d'arbre, ni par les contraintes d'un assemblage complexe et restrictif, il permet plus de souplesse à l'interprétation du plan et ne restreint pas la longueur de l'habitation. En outre, lorsqu'on utilise des madriers, cette technique possède l'avantage d'économiser le bois. Toutefois, peut-être à cause du travail de préparation qu'il exige, ce mode de construction se rencontre moins fréquemment que les structures massives.

Souvent, on retrouve dans un même pan les deux systèmes combinés. Les angles sont par exemple assemblés à queue d'aronde et le reste du mur est réalisé avec la technique du pièce sur pièce à coulisse rainuré. Quelquefois encore, les murs du rez-de-chaussée peuvent être totalement en pièce sur pièce à coulisse et l'étage en colombage hourdé.

Les joints entre les pièces de bois peuvent être colmatés avec de la mousse, de l'argile ou du mortier, suivant les régions. Les murs extérieurs sont parfois recouverts d'un mantelage de planches ou enduits. Lorsqu'ils sont enduits, ces derniers sont retenus par un lattis ou par de petites chevilles de bois plantées dans les murs.

Différents systèmes de « pièce sur pièce », ou en bois rond empilés et assemblés à coulisse se rencontrent en Europe dès l'Antiquité[91]. D'une façon générale, les constructions en « pièce sur pièce à coulisse » se rencontrent encore principalement depuis l'est et le sud-est de la France, en allant jusqu'en Transylvanie, puis vers le Nord et la Scandinavie. Des « villages des frontières militaires » de l'empire austro-hongrois possédaient encore plusieurs habitations édifiées en pièce sur pièce à coulisse à la fin du XIXe siècle (Saint-Aymour 1983 : 33).

Les militaires utilisaient également la technique du « pièce sur pièce à coulisse » dans certains de leurs ouvrages de campagne. On peut citer à cet effet trois actes notariés qui sont, sur ce point, on ne peut plus explicites. Ces constructions sont en pièce sur pièce et doivent être érigées à la façon de redoute (Blockhaus). Les deux premiers actes datent respectivement de 1662 et 1663 et impliquent des maisons de la région de Montréal :

> « ...Au bout et joignant la dite maison, un quarré en façon de redoute, de pièce sur pièce de treize pieds sur dix huict pieds... » (ANQM, greffe de Bénigne Basset du 6 mars 1662).

> « ...savoir une maison en façon redoute, bastie de pièce sur pièce, de vingt deux pieds en carré, de hauteur de dix huict pieds... » (ANQM, greffe de Bénigne Basset du 29 octobre 1663).

Le dernier concerne une maison de la Seigneurie de Notre-Dame des Anges en banlieue de Québec où l'on mentionne : « [....] un corps de logis faict et construit en manière de redoute [....] » (ANQQ, Registre de la Prévôté, inventaire du 13 mars 1671).

Ce mode de construction permettait de transporter et de démonter facilement les ouvrages défensifs, représentant ainsi un net avantage pour les militaires. Un tel type de construction a été largement mis à profit par les militaires en Amérique jusqu'à la fin du XIXe siècle (figure 25). Aussi, n'est-il pas étonnant de retrouver

[91] On en a retrouvés sur le site de Biskupin en Pologne dès le VIIe siècle avant Jésus-Christ. On les rencontre également en Angleterre dans plusieurs habitats anglo-saxons tels ceux de Mucry (650-450 environ) ou de Chalton (VIIe-VIIIe siècles). Ils sont également communs à des sites saxons de Belgique et d'Allemagne (52). On remarque aussi plusieurs variantes de pièce sur pièce à coulisse dans les pays scandinaves depuis l'époque des Vikings.

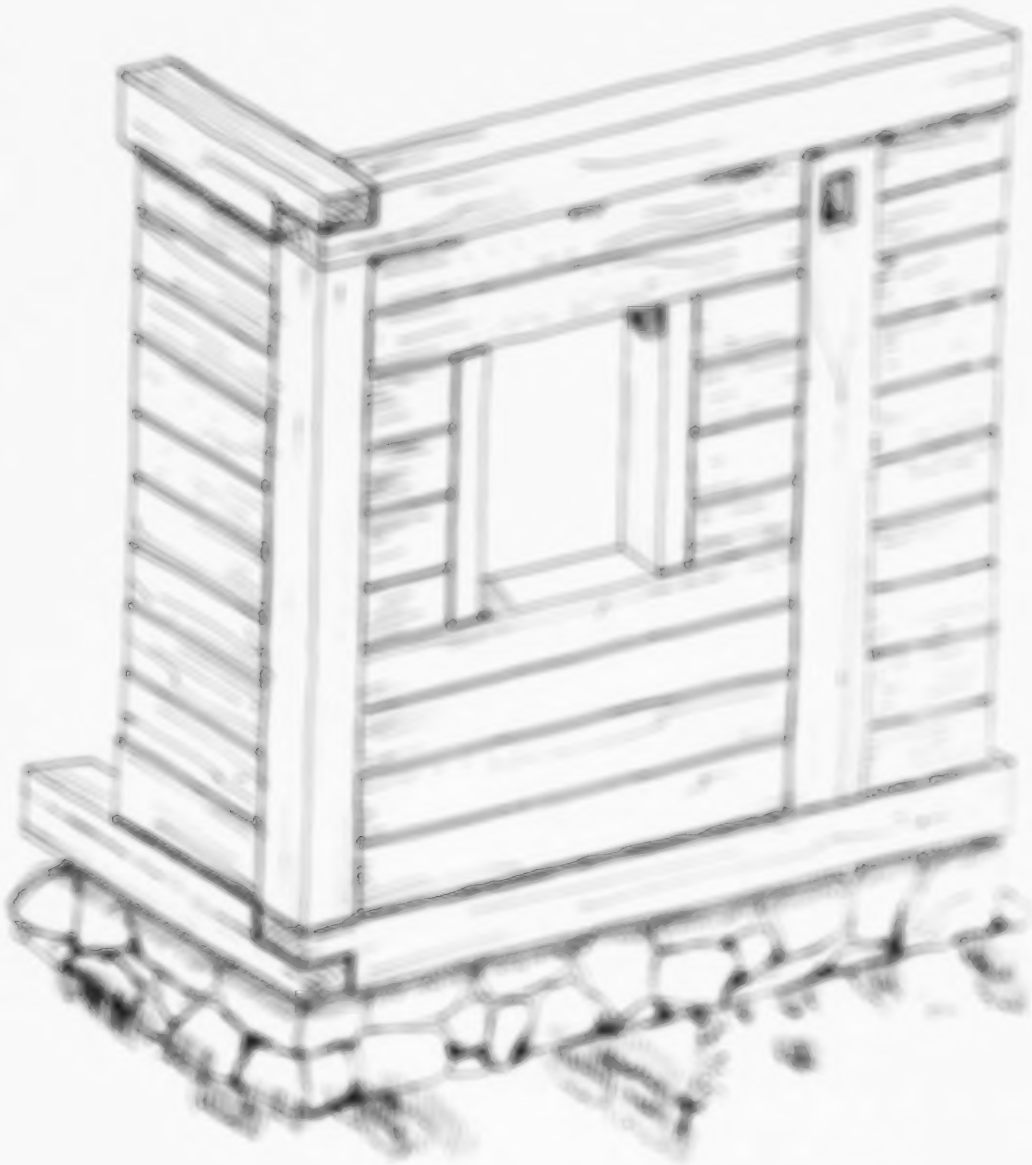

Figure 23 : [illegible]

Figure 58 : Maison érigée de pièce à coulisse.
Cette habitation érigée le long de la rivière Rouge au Manitoba, usait de traditions françaises dans son mode de construction.
[Photo de John Russell]

Figure 20 : [illegible]
[illegible]
(ANQQ, Fonds : Ministère des Communications)

l'emploi de cette technique dans diverses habitations outre-Atlantique, dès l'édification des premiers établissements. Rappelons cependant qu'elle est plus onéreuse que dans le cas des structures massives à empilage qui nécessitent un moins grand travail de préparation du bois.

Toutes ces raisons expliquent en grande partie, comme dans le cas du stabbau à assemblage vertical, son abandon progressif au profit d'autres techniques plus économiques et plus rapides d'exécution. Ajoutons, toutefois, qu'une construction en madriers de type stabbau ou en madriers pièce sur pièce à coulisse requiert environ cinq fois moins de bois qu'une structure à empilage de type massif, ce qui permet une économie substantielle, sinon dans le coût de revient, du moins dans celui du bois (Anonyme 1979 : 15).

2.2.3 Les structures massives

Les structures massives constituent un type structural distinct de celui des ossatures squelettiques de type pan de bois. Les murs des constructions érigées suivant ce principe ne comportent pas de poteaux pour supporter la toiture.

Les murs extérieurs sont formés par des pièces de bois de grosseurs variables, équarries ou non, sciées et empilées les unes sur les autres. Elles sont assemblées de différentes façons aux retours d'angles (ex. : à queue d'aronde ou droite, à enfourchement croisé, etc.) sans toutefois comporter de poteaux verticaux porteurs.

De tous les types de structures employés pour l'érection des maisons de bois, la structure massive est sans nul doute la plus courante pendant tout le Régime français[1]. Entre 1660 et 1727 à Montréal, par exemple, elle représente 85,47 % (82,06 % en pièce sur pièce). À Québec, où les habitations de bois sont principalement à structures squelettiques, la structure massive ne représente que 15,51 % (12,40 % en pièce sur pièce, 0,78 % en madrier pièce sur pièce). Pour la période allant de 1728 à 1760, ce mode de construction persiste si l'on en croit

[1] Les pourcentages suivants représentent la proportion de cette technique par rapport à l'ensemble des maisons de bois et ce, pour chaque région ou ville identifiée.

les tendances exprimées en termes de pourcentage (Montréal 95,84 % et Québec 71,91 %). Cette proportion atteindra quelque 90 % entre 1761 et 1800 en milieu rural dans la région de Québec (rive nord). Il faut bien se rendre compte cependant que ces pourcentages ne s'appliquent dans les faits qu'à un très petit nombre d'habitations puisqu'en milieu urbain la maison de bois est, pour ainsi dire, presque disparue.

Le mur pièce sur pièce

Au Canada français, le qualificatif « pièce sur pièce » est un terme générique qui s'applique à différents types de construction utilisant des pièces de bois disposées les unes sur les autres. Le vocabulaire employé par les notaires du Régime français, pour nommer les différentes techniques qu'il comprend, s'avère particulièrement explicite : « pièce sur pièce à coulisse », « pièce sur pièce à queue d'aronde », « madriers pièce sur pièce », etc. Son usage pouvait donc référer à n'importe quel type structural utilisant le principe de l'empilage.

L'analyse des marchés ou devis de construction permet cependant de constater que le terme « pièce sur pièce » indique que les éléments constituant les murs sont disposés les uns sur les autres et qu'ils sont également équarris. Lorsque ce n'est pas le cas, on utilise l'expression « pieu sur pieu ». Lorsque les pièces de bois sont obtenues par sciage c'est le terme « madrier » qui s'applique. Le qualificatif « pièce sur pièce » adjoint à celui de « madrier » indique que ceux-ci doivent être disposés les uns sur les autres.

Par ailleurs, on constate que les notaires apportent des précisions supplémentaires qui indiquent le type structural auquel appartient la construction qu'ils décrivent. Mentionnons, par exemple, l'ajout du qualificatif « à coulisse » qui réfère à une ossature de type squelettique; « pièce sur pièce à queue d'aronde » indique, quant à lui, une structure massive dont les angles sont assemblés à queue d'aronde, etc. Néanmoins, dans la plupart des cas, les notaires n'utilisent que les qualificatifs de « pièce sur pièce », de « pieu sur pieu » ou de « madrier pièce sur pièce ». Est-ce à dire qu'il s'agit de structures massives? L'analyse de plusieurs centaines de devis et marchés de construction permet de le supposer.

Sauf exceptions, et de légères différences dans l'emploi de certains termes, les notaires utilisent les mêmes expressions que l'on peut retrouver de l'un à l'autre. L'examen comparatif de plusieurs milliers d'actes notariés permet de constater que le vocabulaire notarial s'avère relativement homogène lorsqu'on sait en interpréter les nuances et que le pièce sur pièce semble désigner en fait un type de construction distinct du pièce sur pièce à coulisse. Sinon, comment expliquer que les notaires utilisent plusieurs expressions pour désigner la même chose et ce, souvent dans un même acte. L'un d'eux, passé en 1692 par le notaire Bénigne Basset, nous en donne un exemple :

> «...une grande maison, partye de pièce sur pièce et patye en coullice...» (ANQM, greffe de Bénigne Basset du 4 mai 1692).

Un autre, passé en 1754 par le notaire Jean-Baptiste Adhémar, indique différentes appellations et les nuances qui distinguent les techniques mentionnées :

> «...une maison de pièce sur pièce, de vingt cinq pieds de long ou plus [...] et de vingt huit pieds de large, couverte de planche, deux cheminées de pierre, planchers haut et bas cloisons ferrure chassis contrevents grenier au dessus, cave au dessous, une boutique a costé de ladite maison de poteau en coulisse (piece sur piece à coulisse) avec une cheminée de pierre, couverte de planches, une escurie et une etable se joignant en poteau sur solle entouré de pieux de travers (pieux en coulisse) d'environ trente pieds de long sur dix pieds de large couverte de planche le dit terrain Entouré de pieuds de cèdre...» (ANQM, greffe de J.B. Adhémar du 31 mars 1754).

Dans le mur en pièce sur pièce, on n'utilise pas de poteaux d'angles. Toutefois, on a couramment recours, lorsqu'un mur est trop long pour permettre l'emploi d'une pièce de bois d'une seule portée, à des pièces verticales avec des assemblages à coulisse dans les ouvertures, pour isoler une cheminée du mur de bois, etc. Les quelques exemples suivants illustrent de façon explicite toutes ces nuances. Ce marché, établi en 1734 par le notaire François LePailleur, concerne une maison en pièce sur pièce où l'on a disposé un poteau d'assemblage au centre de chaque long pan mais non aux angles :

> «...dite maison aura trente cinq pieds de long et vingt huit de large, de onze pieds de carré (hauteur), six fenêtres et deux portes de grandeur ordinaire, un poteau à chaque grand pan et soliveau pris dedans à tenon...» (ANQM, greffe de François LePailleur du 6 juin 1734).

Un autre établi par le notaire Bénigne Basset en 1666, mentionne que les dimensions de la maison dépendent de la longueur des pièces de bois disponibles pour l'érection des murs, ce qui exclut la possibilité de l'emploi de poteaux intermédiaires, si ce n'est aux ouvertures :

> «...La charpente d'un bâtiment de pièce sur pièce. Premierement que le quarré dudit Bastiment sera de hauteur de neuf pieds y compris les solles et sablieres, icelui quarré de la longueur de vingt quatre piedz et de dix huict piedz et demye de large et suivant la longueur des pieces deja écarries tant pour la longueur que largeur, a iceluy quarré y poser quatre solliveaux passant a hauteur de cinq pieds sous solliveaux, comme assi laîsser une ouverture de porte avec ses poteaux...» (ANQM, greffe de Bénigne Basset du 5 décembre 1667).

En 1675, le même notaire, dans un autre devis impliquant toujours une maison de pièce sur pièce, décrit minutieusement tous les ouvrages qui devront être effectués et ne mentionne aucun poteau dans les murs de la maison, si ce n'est à la cheminée et aux ouvertures :

> «...premierement la longueur dudit Bastiment doit estre de vingt cinq pieds hors oeuvre, sur vingt aussy hors oeuvres avec pignons tant plain que vuide, le quarré de dix pied de bois de hauteur, son sollage de massonne de pierre en terre, avec sa cheminée de même nature, jusqu'à la sablière et le reste d'Icelle cheminée de bousillage, suivant la hauteur necessaire, le comble d'Iceluy Bastiment proportionnel audit Bastiment avec faict et surfaict, liens, crois de St André et autres choses necessaires audit comble, quatre solliveaux haut et bas de dit quarré, creuser ou fait creuser une cave de cinq piedz, son plancher de la moityé de la longueur et largeur dudit Bastiment [...] Abattre et Esquarrir toutes et chacune des pieces de bois necessaires audit Bastiment sur les quatre faces et d'epaisseur de six poulces et de quatre sorte de bois seulement, scavoir de chesne, pruche et fresne bastard de quinze pieds Desguiller [...] faire des potteaux à la cheminée et autres ouvertures de la ditte maison avec royneures dans les pièces ...» (ANQM, greffe de Bénigne Basset du 2 janvier 1675).

Comme on peut le constater, les descriptions effectuées par les notaires dans les devis ou marchés de construction ne laissent généralement rien au hasard. Lorsque des éléments aussi importants que des poteaux d'angles doivent être posés, ils sont toujours spécifiés. On pourrait multiplier les exemples. Tous cependant corroborent la distinction émise. Il est raisonnable de penser que lorsqu'un bâtiment est qualifié uniquement comme étant en pièce sur pièce, il ne s'agit probablement pas de pièce sur pièce à coulisse à ossature squelettique. Par contre, le système de structures massives utilisé au Canada comprend occasionnellement des assemblages intermédiaires à coulisse. Ce procédé est

commun à certaines régions d'Europe, particulièrement dans les zones d'interaction typologique où les systèmes squelettiques et massifs se côtoient dans la maison de bois. On y rencontre également, comme au Canada, des charpentes à fermes dans des bâtiments utilisant le principe de l'empilage, et ce tant dans les structures massives que squelettiques. Ces principes s'appliquent également au madrier pièce sur pièce et au pieu sur pieu.

Au nombre des autres types de structures massives en pièce sur pièce, appelés parfois aussi « pièces de travers », on relève le pieu sur pieu ou pieu de travers dont il vient d'être question. Ce dernier est cependant peu utilisé dans l'habitation au Régime français où son importance ne dépassera pas 4 % des maisons de bois. Ce mode de construction connaîtra cependant un certain essor à compter du XIXe siècle, dans les régions qui s'ouvrent à la colonisation ou à l'exploitation forestière. C'est la cabane en bois rond, le « camp » forestier.

Le madrier pièce sur pièce, comme celui utilisé dans les structures squelettiques à coulisse, s'avère peu répandu sous le Régime français, principalement à cause du travail de préparation qu'il exige et du prix qui en découle, ainsi que du petit nombre de moulins à scie alors en opération. Son emploi connaîtra également un certain développement au XIXe siècle grâce au développement des méthodes de sciage et de certaines techniques comme le madrier « sur le plat » ou le madrier sur le « quant », c'est-à-dire sur la tranche.

Les assemblages

Si on examine les assemblages d'angles des maisons en structures massives encore existantes et susceptibles de remonter au XVIIIe siècle, on constate que l'assemblage à queue d'aronde semble y être le plus commun. On le retrouve également mentionné, à maintes occasions, sous le Régime français. Plusieurs actes notariés en témoignent :

> «...à construire pour Jacques Suire dit saint Fort, une maison en piece sur piece de 20 X 20 pieds à queue d'aronde...» (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 2 août 1714, rue Cul-de-Sac).

Cependant, la plupart du temps, les notaires, dans les actes qu'ils établissent, ne spécifient pas le mode d'assemblage d'angles, même lorsqu'il s'agit de marchés. On note ainsi que dans un marché de 1685 concernant une maison de la rue Sault-au-Matelot qu'il est fait mention simplement qu'elle est de « pièce sur pièce » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 4 novembre 1685), sans rien de plus. L'année suivante, toujours sur la même rue, un autre marché mentionne comme technique l'utilisation de « madriers embouvetés pièce sur pièce » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 10 novembre 1686). Ces deux exemples ne sont pas isolés; l'échantillonnage relevé pour l' *Atlas historique du Canada* fait état de huit mentions de ce genre parmi lesquelles on identifie un assemblage à queue d'aronde et une maison constituée d'un étage de pièce sur pièce reposant sur un rez-de-chaussée érigé en pierre.

Ceci peut signifier qu'il existe un mode d'assemblage particulièrement commun pour qu'on se dispense de le nommer, mais aussi qu'il existe d'autres types d'assemblages d'angles. Sinon pourquoi prendre la peine de préciser à l'occasion un mode comme la queue d'aronde? De fait, il appert que dans les assemblages à angles vifs, on utilise également l'assemblage à queue droite, à simple ou double enture (figure 26).

En 1749, le Suédois Pehr Kalm, de passage dans la vallée du Saint-Laurent, décrit ainsi le type d'assemblage d'angles des maisons de bois à empilage qu'il rencontre :

> «...les angles sont assemblées de telle sorte qu'ils ne se tiennent pas à la façon habituelle de chez-nous, mais selon le mode de construction utilisé à l'intérieur de nos églises. Pour que les angles ne puissent se déformer, on met, perpendiculairement à eux une cheville...» (Kalm [1749] 1977 : 291).

Il ajoute plus loin :

> «...les angles sont assemblés sans qu'on y pratique de mortaises pour fixer les troncs et les empêcher de tomber, c'est une forte cheville... enfoncée dans le trou pratiqué à l'extrémité des troncs, qui doit en tenir lieu...» (Kalm [1749] 1977 : 292).

Il ne semble pas que Kalm décrive là le pièce sur pièce à coulisse. Il n'aurait certainement pas omis, si cela était, de mentionner l'existence de poteaux

corniers, d'autant plus qu'il relate précisément, dans un autre passage de ses notes, plusieurs modes de construction en charpente. Dans les descriptions plus sommaires, il rattache également les bâtiments au type de construction approprié. Parlant de l'étable, il écrivait :

> «...Elle est faite le plus souvent en bois de charpente, ou bien des poutres superposées, dont les interstices sont bouchés avec de l'argile ou du fumier...» (Kalm [1749] 1977 : 293).

Il est clair que Kalm fait référence à deux façons de bâtir différentes. Le pièce sur pièce à coulisse étant une construction de charpente, il ne peut donc s'agir de ce procédé.

Si, d'autre part, on tente d'obtenir des précisions complémentaires grâce aux références qu'il fait en rapport avec certains types de construction rencontrés en Suède, on constate que dans ce pays, comme d'ailleurs dans presque toute la Scandinavie, le type d'assemblage le plus commun est celui à « mi-bois » ou en « sabot » à enfourchement d'angles croisés, c'est-à-dire que l'extrémité des troncs se projette de quelques centimètres au-delà des assemblages. Solution que Kalm semble rejeter. Il appert également que l'on doive exclure les constructions dites en « stabbau », pourtant communes à de nombreuses églises scandinaves, qui ne correspondent pas à la description qu'il donne. Il demeure que les assemblages à queue droite et à queue d'aronde se rencontrent couramment en Suède.

On retrouve en effet l'un et l'autre dans plusieurs bâtiments où ils sont parfois utilisés avec d'autres systèmes. Dans plusieurs églises de bois érigées suivant les techniques utilisées dans les structures massives, cependant, on constate parfois, à la jonction des angles formés par la nef et le chœur (plus étroit), l'emploi de joints à queue droite et à queue d'aronde; procédés qui étaient utilisés par les Suédois en Amérique dès le XVIIe siècle.

Il semble aussi, d'après la description de Kalm, que l'on doive éliminer la queue d'aronde, qui est un assemblage mortaisé à clé, et qui en principe ne nécessite généralement pas de chevilles pour empêcher les angles de s'écarter. D'après Kalm, l'angle qu'il a décrit serait celui le plus communément utilisé au Canada à l'époque de sa venue. Il demeure encore impossible de le vérifier.

Figure 26 : Assemblage d'angle à queue droite.
Dans les constructions à structure massive, l'assemblage à queue droite paraît avoir été couramment employé. Les assemblages à queue d'aronde sont cependant observés plus fréquemment sur les bâtiments du XVIIIe siècle toujours existants.

Certains chercheurs, tel A.J.H. Richardson, émettent certaines réserves quant à l'identification du pièce sur pièce qu'effectuent actuellement des historiens de l'architecture, qui l'assimilent au pièce sur pièce à coulisse. Ces chercheurs apportent comme principale objection le fait que l'on relève, dans des marchés de construction relatifs à des maisons en pièce sur pièce, des mentions de soles et de sablières. L'emploi de soles est cependant commun à ce type de construction et consiste souvent en l'établissement d'une pièce plus grosse sur laquelle reposeront les autres éléments d'un même mur.

Très souvent, le bois employé ici pour les soles sera le cèdre. Ce bois est en effet très résistant à l'humidité. L'emploi de soles dans des constructions massives en pièce sur pièce se retrouve également couramment en Europe[53]. D'autre part, les sablières sont parfois utilisées avec les structures massives en pièce sur pièce, particulièrement lorsque le mode d'assemblage ne permet pas que le haut de tous les murs soit à la même hauteur et qu'on désire dresser une toiture à quatre versants. Ch. M. Stotz écrivait à ce propos :

> «...In buildings with hip roof, the rafters of both front and side walls must bear at the same level. Therefore the upper surface of the top log or plate, which is squared on all sides, must maintain a level line. The plates are joined at the corner with a lap joint secured with wood pins...» (Stotz 1974 : 27).

Toute la documentation existante permet donc de penser que le pièce sur pièce appartient à un système structural différent de celui auquel appartient le pièce sur pièce à coulisse.

Bien que l'état actuel de la recherche ne permette pas de déterminer si d'autres types d'assemblages d'angles que ceux à queue d'aronde et à queue droite étaient utilisés sous le Régime français dans les structures massives pièce sur pièce, il s'avère cependant probable qu'il y en ait eu d'autres, comme par exemple ceux à enfourchement croisé que l'on retrouvait dans des constructions en bois rond ou pieu sur pieu.

---

[53] Voir le dessin en coupe de deux murs en «pièce sur pièce» d'une maison scandinave dans T. et J.M. Bresson : *Maisons de bois, architectures scandinaves*, 1978, p. 177.

On retrouve de plus les pièces régulièrement goujonnées entre elles. Sous le Régime français, on rencontre également certains spécimens de madriers pièce sur pièce bouvetés. Ce marché passé à Québec en 1686 nous en donne un exemple :

> «...une maison en madriers embouvetés pièce sur pièce, a un étage, de dix huit pieds par seize...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 10 novembre 1686).

Signalons enfin que comme dans le cas des structures squelettiques, les structures massives peuvent reposer sur un solin de pierre ou de brique. Souvent, particulièrement en milieu urbain, le rez-de-chaussée est construit en pierre et l'étage en bois pièce sur pièce, comme c'est le cas pour une maison construite sur la rue Cul-de-Sac, mentionnée dans un échange passé chez le notaire Chambalon, le 20 mars 1710.

Il existe de nombreuses variantes dans la formulation de l'habitat en « pièce sur pièce ». Malgré la diversité qui semble caractériser les différentes formes d'habitat en bois que l'on peut rencontrer à l'intérieur de la zone de la forêt septentrionale, on constate une certaine unité de base dans les techniques utilisées.

Selon les régions, les murs des bâtiments en structure massive pièce sur pièce peuvent reposer sur des piliers de pierre sèche, disposés aux quatre angles, et que l'on ajuste de temps à autre afin de remettre la structure de niveau. Cette dernière peut aussi s'appuyer sur des pilotis ou sur des fondations maçonnées comme cette maison construite à Place-Royale :

> «...laquelle dite maison sera plantée sur quatre billes sur l'emplacement du Sieur Larchevêque en cette ville joignant a Claude Chaste d'autre la rue De Meulle...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 10 janvier 1689, fonds culturel 2229).

On doit également tenir compte du poids souvent considérable des constructions érigées suivant ce procédé et du travail naturel du bois qui ne manque jamais d'advenir. Dans certains cas, un tassement de 5 cm par mètre de hauteur peut

apparaître entre le moment où les murs sont dressés et celui où ils se stabilisent sur leurs assises[58].

Souvent, les habitations en « pièce sur pièce » construites à angles vifs sont revêtues d'un lambris extérieur de planches qui protège les madriers contre les intempéries, surtout s'ils sont fortement équarris. Quelquefois, indépendamment du type d'assemblage, on recouvre les murs d'un enduit.

On constate que l'emploi de la planche est la plupart du temps fonction de la présence de moulins à scie. Toutefois, dans certaines régions peu pourvues en bois, on a utilisé beaucoup plus tôt des madriers, par souci d'économie. D'abord débités à la hache, puis à la scie de long, ils demandaient un travail de préparation important. Avant l'existence des moulins à scie et le développement du marché du bois qui en a diminué le coût, l'emploi de la planche était limité au strict nécessaire, comme par exemple aux planchers et à la toiture.

Signalons également que l'on rencontre différentes façons d'aboutir les troncs au moyen d'assemblages tels que le trait de Jupiter, l'assemblage à mi-bois, à tenons et mortaises, etc. Dans la plupart de ceux-ci, des chevilles de bois sont utilisées afin d'augmenter la solidité des joints ainsi obtenus. Notons aussi l'emploi occasionnel de moises et de verrous, particulièrement en pignon. En fait, les combinaisons sont innombrables et ne possèdent pour limites que celles commandées par l'ingéniosité des bâtisseurs.

Le développement du plan des bâtiments en structures massives pièce sur pièce se trouve, quant à lui, fortement conditionné par la longueur des troncs. Dans sa forme élémentaire, le plan de l'habitation se limite à un carré, qui correspond à la longueur maximum des troncs, ce qui confère aux habitations n'utilisant que ce simple développement une certaine unité architecturale. L'habitation s'agrandit alors sur sa hauteur. Il existe cependant plusieurs façons d'augmenter la surface au sol du rez-de-chaussée en utilisant certaines catégories d'assemblage.

[58] Une technique employée lors de la construction de camps forestiers en bois rond à la fin du XIXe siècle consistait alors à diminuer la longueur des poteaux intermédiaires à leur sommet afin de permettre le tassement.

Dans certaines régions d'Europe, où se rencontrent des constructions massives à empilage, il n'est pas rare de constater la présence de poteaux d'assemblage aux ouvertures (portes et fenêtres) ainsi que dans les longs pans, lorsque la longueur de la maison ne permet pas l'utilisation d'une seule pièce. L'assemblage se fait alors à tenon et mortaises, suivant le principe observé dans le pièce sur pièce à coulisse. Notons cependant que l'on n'utilise pas de poteaux dans les assemblages d'angles.

Au premier siècle avant Jésus-Christ, Vitruve décrit un type d'habitation à empilage des plus primitifs. Celui-ci appartenait aux Colchis, peuplade du royaume du Pont situé au sud de la Russie, sur le rivage est de la Mer Noire. Vitruve rapporte que les intervalles entre les troncs étaient calmatés avec de la terre grasse. La réalisation du toit mérite également notre attention. Celui-ci était effectué en « pavillon », au moyen de troncs dont on diminuait graduellement la longueur jusqu'à ce que l'on atteigne la pointe de la pyramide ainsi formée. Ce toit était ensuite enduit de feuilles et de limon.

Mentionnons qu'un tel type d'habitation peut être à l'occasion démontable. Certains paysans russes, qui pratiquaient l'agriculture sur brûlis, se déplaçaient avec leur « isba » d'un champ à l'autre à mesure que le sol s'épuisait. Ce qui prouve la mobilité potentielle de la maison de bois et démontre qu'elle peut être utilisée par des populations semi-nomades.

En Norvège, les structures massives à empilage s'appellent « laft ». Leur emploi implique une certaine diversité de réalisation et une bonne connaissance des techniques qui s'y rattachent.

2.2.6 Les structures composites

Ce système structurel, composé d'un mélange des deux catégories précédentes (ossature et massive) a davantage été employé dans l'édification de bâtiments accueillant tels les écuries, les granges, les boutiques, etc.

En ce qui concerne l'habitation à Québec, ce système ne compte que pour 7,21 % du total des maisons de bois et à Montréal 8,26 % et ce, pour la période 1668 à 1759.

Entre 1727 et 1760, on assiste à la disparition presque définitive de ce mélange de structure squelettique et massive. Le pourcentage chute médiocrement à 1,32 %, dont 1,62 % à Québec et 1,26 % à Montréal.

2.3 La diffusion des techniques de construction de bois en Nouvelle-France

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur l'évolution de l'architecture domestique au Canada français. Ainsi, certains auteurs ont traité sur l'origine canadienne de certaines techniques alors que d'autres ont fait valoir l'incidence du climat comme facteur d'évolution. Cependant, le résultat de quelques recherches, entreprises depuis plusieurs années par des chercheurs appartenant à diverses disciplines, tend à prouver que de nombreuses affirmations véhiculées sur le sujet méritent d'être révisées.

Il semble en fait que le choix d'un mode de construction particulier s'effectue, dans un premier temps, par transposition du bagage technico-culturel et, dans un second temps, par une adaptation de ce mode limitée aux différentes contraintes que correspondent au nouvel environnement. On connaît d'ailleurs que ce processus, prévalant au cours des premières années de la colonisation de la Nouvelle-France, est aussi commun à plusieurs pays, et ce à différentes époques.

Ce mécanisme semble avoir joué lors de l'édification des premières habitations en Amérique du Nord, tant du côté anglais que du côté français. Lorsque les Européens s'établissent en Amérique, ils transposent dans leur environnement, avant de les adapter, les types d'habitats qui leur sont les plus familiers. C'est ainsi qu'en 1628, Champlain fait ériger au Cap Tourmente, près de Québec, des bâtiments qui, précise-t-il, devront être construits à la manière de ceux que l'on utilise dans les villages en Normandie :

> « ...[illegible] faire bâtir le plus promptement qu'il me fut possible. [illegible] ... de bois qui se voit aux villages de Normandie... » (Champlain [1632], cité dans Laverdière [1870] 1973 : vol. V : 156).

Il est vraisemblablement question ici de bâtiments de colombage bourdé d'argile[3].

Il s'en faut cependant que ce dernier type de construction ait été le seul utilisé par les Français lors de leur arrivée en terre américaine. En 1556, le vice-amiral de Bretagne, Nicolas Durand de Villegaignon, tente d'établir une colonie protestante au Brésil, à l'emplacement actuel de Rio de Janeiro. On apprend, du poste qui fut édifié, qu'il comportait alors « ...des logis de bois ronds et couverts d'herbes... » (Léry et *L'histoire d'un voyage au Brésil*, cité dans Trudel 1963 : 185).

En 1635, au Canada, un passage des relations des Jésuites précise, au sujet de l'habitation que cette communauté possédait aux Trois-Rivières :

> « ...Notre maison, en la première commencement, n'était que quelques bûches de bois posées les unes auprès des autres, [illegible] et couverte d'herbes, [illegible] » (Benjamin Sulte cité dans [illegible] 1963 : 171).

Il s'agissait vraisemblablement d'un bâtiment aux parois de type mur-palissade qui, selon les pères jésuites, leur servait d'habitation à ce moment.

Pierre Boucher écrivait en 1663, à propos des maisons existant alors dans la colonie :

> « ...Demandez, comment bâties les maisons? Les unes sont bâties toutes de pierre, & couvertes de planches ou ais de pin; les autres sont bâties de colombage ou charpente, & maçonnées entre les deux; d'autres sont bâties tout à fait de bois, & toutes lesdites maisons se couvrent comme dit est, de planches... » (Boucher [1664] 1964 : 140).

[3] Des fouilles archéologiques effectuées à la [illegible] confirment l'existence de bâtiments de pièces [illegible] de [illegible] [illegible] (Gaumond 1966 : [illegible]).

Notons cependant que certaines techniques de construction en bois, telles que les *structures massives en pièce sur pièce*, ont été largement utilisées au Canada sous le Régime français bien qu'elles fussent étrangères à la plupart des régions d'où provenaient la majorité des immigrants. Ce mode de construction pratiquement inexistant dans la plupart des régions françaises au XVIIe siècle, a pourtant été employé par les colons français et de façon importante, peu de temps après leur arrivée au pays.

Dans ce cas précis, on ne peut parler de transposition et d'adaptation d'un type d'habitation connu et utilisé de façon majoritaire dans les provinces d'origine des immigrants, mais bien d'adoption et d'adaptation d'une technique étrangère à la plupart de ceux-ci.

Si l'on veut expliquer de façon satisfaisante l'origine des structures massives en pièce sur pièce en Nouvelle-France, on doit faire intervenir un ou plusieurs autres agents diffuseurs qui expliquent la propagation massive et rapide d'une telle technique. En fait, il est vraisemblable qu'on doive prendre en considération le rôle que joue l'autorité administrative auprès des premiers immigrants et ne pas négliger certains facteurs économiques et pratiques.

Rappelons en premier lieu que pendant les guerres iroquoises, les censitaires de la seigneurie de Boucherville avaient pour obligation de construire leur habitation en pièce sur pièce et que les militaires, qui connaissaient et utilisaient les différentes techniques de construction en bois dans leurs ouvrages défensifs, ont érigé les premiers spécimens en pièce sur pièce de la colonie.

De plus, on ne doit pas négliger l'importance et l'influence de la population germanique, militaire et civile, qui s'établit au Canada en provenance, entre autres, du pays de Bade, du Wurtemberg, de Bavière et de certaines régions d'Alsace et de Suisse, où l'on rencontrait les différentes techniques de construction pièce sur pièce utilisées en Nouvelle-France.

Afin de pallier au manque d'immigration, l'administration encourage la venue de militaires démobilisés en les installant sur des terres que leur fournit la Couronne, allant même jusqu'à leur donner des lots défrichés et ensemencés.

Ainsi, les recrues des six dernières compagnies de Carignan se virent offrir une *petite maison afin de pouvoir s'établir avec plus de commodité* (Salone [s.d.] 1970 : 174-175), et le régiment suisse de « Karrer » reçut des facilités similaires (Giraud 1953-1958 : Tome 3 : 278).

Au nombre des individus qui furent incorporés au régiment levé par la famille Carignan, qui régnait alors sur le Piémont, on compte, outre les Français, un certain nombre de Piémontais, de Savoyards, de Suisses et d'Allemands qui s'installèrent au Canada dès 1666.

Précisons que parmi les militaires venus en Nouvelle-France, il y avait aussi plusieurs compagnies « suisses » constituées de mercenaires provenant surtout de différents états allemands, des cantons suisses et de l'Alsace.

La seconde source d'immigration germanique implique une population civile originaire principalement d'Alsace et de Suisse. Ce groupe, plus diffus et difficile à cerner, rend très complexe l'évaluation du nombre total d'immigrants d'origine germanique. En effet, un certain nombre d'entre eux voient leurs noms francisés peu de temps après leur arrivée alors que d'autres, comme les Suisses des cantons catholiques, sont francophones et possèdent un patronyme à consonance française, compliquant singulièrement leur identification ethnique. De plus, plusieurs colons allemands sont également catholiques et n'apparaissent pas sur les actes d'abjuration, alors que d'autres, appartenant à la religion réformée, ont abjuré leur foi peu de temps avant leur arrivée en Nouvelle-France.

Bien que l'on ne possède pas de chiffres précis, on est en mesure de croire qu'il y aurait eu au minimum une centaine d'individus d'origine suisse ou alsacienne dans la vallée du Saint-Laurent vers 1668. En effet, Colbert mentionne en 1667 l'envoi de deux ou trois cents Suisses au Canada et l'année suivante, Marie de l'Incarnation confirme l'arrivée d'Allemands dans le pays.

Il est vraisemblable que les militaires, qui ont joué un rôle initial majeur dans la formulation des premiers spécimens d'habitation connus, et que les immigrants, provenant de régions où l'on construisait traditionnellement des habitations en

pièce sur pièce, soient les principaux diffuseurs de cette technique en Nouvelle-France.

De plus, on ne doit pas oublier, comme source d'influence potentielle, l'arrivée de déserteurs et de prisonniers en provenance de la Nouvelle-Angleterre, les échanges commerciaux et l'influence culturelle d'une population germanique, supérieure à la population totale de la Nouvelle-France, installée tout près, en Pennsylvanie. Notons aussi que parmi les principaux groupes ethniques qui s'établissent en Nouvelle-Angleterre, les Scandinaves, les colons germaniques et les « Scotch-Irish » utilisèrent la structure massive en pièce sur pièce et les modes d'assemblage d'angles connus dans leur pays.

Tableau 2 :

Charpentiers de maisons ayant œuvré à Place-Royale
1640 - 1760

Allarie, Louis	(1679)
Allary, René	(1679-1682)
Arnaut, René	(1679-1692)
Baillif, Jean	(1686)
Bédard, Jacques	(1683-1687)
Biron, Pierre	(1653)
Boivin, François	(1667-1671)
Bourdet, Michel	(1o53)
Caillé, Jean	(1683-1686)
Charest, Robert	(1682)
Chesnier, Jean (fils)	(1688)
Chesnier, Jean (père)	(1677-1688)
Delorme, Joseph	(1752)
Dupille (Dupil), Rémy	(1679-1689)
Grouvel, Martin	(1647)
Jouineau, Barthélémy	(1757)
Leclerc, Robert	(1682-1705)
Maillou, Joseph	(1697)
Marchand, Jean	(1687-1701)
Ménage (Mesnage), Pierre	(1683-1686)
Oger, Louis	(1719)
Paillard, Léonard	(1682-1685)
Pouliot, Charles	(1681)
Pouliot sieur	(1658)
Réaume, René	(1676-1684)
Touchet, Thomas	(1672-1683)
Vernet, François	(1751)

L'HABITATION DE PIERRE À QUÉBEC ET À PLACE-ROYALE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Chapitre 3

3. L'HABITATION DE PIERRE À QUÉBEC ET À PLACE-ROYALE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

3.1 La maison de pierre devient la norme

Entre 1660 et 1727, les habitations rurales de pierre sont peu nombreuses, elles ne représentent que 6 %, tandis qu'à la même période, en milieu urbain, Québec compte 37,02 % de maisons de pierre et Montréal 31,38 %.

Pendant la période comprise entre 1727 et 1760, qui va de la promulgation des ordonnances à la fin du Régime français, on remarque une augmentation importante de la maison de pierre en milieu urbain, particulièrement à Québec et dans sa périphérie.

Pour les régions de Québec, Montréal et Trois-Rivières, la maison de pierre compte pour 17,88 % des habitations. On relève cependant certaines disparités entre les régions. Ainsi, la région de Québec (rive nord) comprend 33,11 % de maisons de pierre, la plupart situées à l'île d'Orléans, sur la côte de Beaupré et, en moins grand nombre, à Neuville, où l'on exploite des carrières. Sur la rive sud du fleuve, les maisons de pierre ne comptent que pour 13,02 % des habitations.

En ce qui a trait à la surface habitable, toujours pour la période comprise entre 1728 et 1760, on constate que la maison de pierre de Québec possède en moyenne 165,7 m^2 de surface habitable; 50,65 % des maisons de pierre ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée et 7,87 % ont plus de deux étages.

Si l'on réfère aux catégories socio-professionnelles auxquelles appartiennent les propriétaires des maisons de pierre et de bois, on remarque que ceux qui possèdent des maisons de pierre sont généralement mieux nantis que les propriétaires de maisons de bois.

La maison de pierre est en effet plus coûteuse, et ce tant à cause du prix élevé des matériaux que du temps plus important requis pour sa construction. En plus de nécessiter une charpente de bois pour la toiture, il faut ajouter le travail d'excavation pour asseoir les fondations, une équipe d'ouvriers plus nombreuse

pour fabriquer la chaux et le mortier, les tailleurs de pierre, les maçons, les manœuvres et un chef de chantier pour coordonner le travail de toute cette équipe. À cela s'ajoute bien sûr le travail des couvreurs, des charpentiers et des menuisiers qui couvriront la toiture, qui érigeront la charpente, les cloisons, les escaliers, les plafonds, etc.

Les détails sur l'ensemble des constructions de pierre abondent dans les marchés de construction. Comme il a été mentionné précédemment, on fait davantage appel à des notaires pour noter les spécifications techniques de ce type de construction. Les exemples sont donc nombreux et précis et couvrent, dans l'ensemble, les différentes parties structurales de la maison.

Notons toutefois qu'il reste de nombreux points obscurs qui relèvent de la pratique de l'art de la maçonnerie. La méthode pour effectuer des coffrages de voûtes, par exemple, n'est jamais décrite dans les devis ou les marchés de construction. Ce manque d'informations a cependant été comblé par l'étude des techniques utilisées en France et les anciens manuels d'architecture.

Le tableau suivant, fait à partir d'actes notariés touchant Place-Royale et datés de la période comprise entre 1660 et 1727, nous donne un aperçu de la dimension et du nombre de maisons de pierre érigées au cours de cette période.

Tableau 3 :

Distribution des maisons de pierre à Place-Royale
1660-1727

Rue Champlain
Greffe F. Lacetière, bail du 10 mars 1708, partie en pierre, partie en colombage.
Bois et pierre, rez-de-chaussée en pierre + 1 étage.
Greffe P. Rivet, bail du 4 mai 1718, pierre et bois, rez-de-chaussée en pierre + 1 étage.
Greffe J.-É. Dubreuil, inventaire du 27 avril 1719, pierre, 18 x 0, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe J.C. Louet, inventaire du 1er juin 1723, pierre, 17 x 21, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe J.-É. Dubreuil, inventaire du 4 mars 1724, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.

Rue Sault-au-Matelot

Greffe R. Becquet, marché du 22 décembre 1678, pierre, 55 x 25.
Greffe G. Rageot, marché du 23 mars 1688, pierre, 24 x 26, rez-de-chaussée + 2 étages.
Greffe G. Rageot, marché du 14 novembre 1688, pierre, 45 x 30, rez-de-chaussée + 2 étages.
Greffe G. Rageot, marché du 18 février 1690, pierre, 32 x 28, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe L. Chambalon, marché du 23 juillet 1696, pierre, 10 x 24, rez-de-chaussée + 1 étage, toiture de bardeaux.
Greffe G. Rageot, marché du 4 novembre 1699, pierre, 40 x 25.
Greffe LePailleur-Laferte, marché du 26 juin 1702, pierre.
Greffe L. Chambalon, bail du 26 novembre 1710, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe F. Lacetière, marché du 4 novembre 1714, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe F. Lacetière, inventaire du 16 juillet 1719, pierre, 15 x 34.
Greffe J.-É. Dubreuil, bail du 9 novembre 1723, partie en pierre et partie en charpente, rez-de-chaussée + 2 étages.
Greffe J.-É. Dubreuil, inventaire du 22 février 1724, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.

Rue Cul-de-Sac

Greffe R. Becquet, marché du 1er mai 1680, pierre, 32 x 25.
Greffe L. Chambalon, marché du 25 juin 1702, pierre, 20 x (?), rez-de-chaussée + 2 étages.
Greffe L. Chambalon, échange du 20 mars 1710, rez-de-chaussée en pierre et étage en pièce sur pièce, 18 x 15.
Greffe L. Chambalon, bail du 8 mai 1712, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe P. Rivet, bail du 21 mai 1713, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe J. C. Louet, inventaire du 16 décembre 1721, pierre, 28 1/3 x 20 2/3, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe J. C. Louet, inventaire du 16 décembre 1721, pierre, rez-de-chaussée.

Rue Notre-Dame

Greffe G. Rageot, marché du 15 décembre 1682, pierre, 40 x 24.
Greffe G. Rageot, marché du 23 octobre 1683, pierre, 50 x 30.
Greffe G. Rageot, marché du 4 novembre 1687, pierre.
Greffe F. Genaple, marché du 27 décembre 1687, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe F. Genaple, marché du 28 décembre 1687, pierre, 72 x 24, toiture de planches.
Greffe G. Rageot, marché du 26 mai 1691, pierre.
Greffe F. Genaple, marché du 1er mars 1692, pierre.
Greffe P. Rivet, vente du 11 mars 1718, pierre, 32.5 x 24, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe P. Rivet, bail du 16 mai 1718, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage et mansarde.
Greffe F. Lacetière, vente du 16 octobre 1725, pierre.

Rue Saint-Pierre

Greffe F. Genaple, marché du 10 mai 1684, pierre, 39 x 36.5, rez-de-chaussée + 2 étages.
Greffe P. Duquet, marché du 13 janvier 1685, pierre et étage en bois, 15 x 35, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe G. Rageot, marché du 22 juillet 1685, pierre.
Greffe F. Genaple, marché du 1er décembre 1685, pierre, 43.5 x 23, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe F. Genaple, marché du 22 avril 1686, pierre, 39 x 36.5.
Greffe F. Genaple, marché du 4 décembre 1686, pierre, 42 x (?).
Greffe F. Lacetière, bail du 10 mai 1708, partie en pierre, partie en colombage.
Greffe P. Rivet, bail du 3 octobre 1714, pierre.

Greffe J. C. Louet, inventaire du 13 août 1722, pierre, 40 x 28, rez-de-chaussée + 2 étages.

Rue de Meulles (petite rue Champlain)

Greffe G. Rageot, marché du 19 novembre 1689, pierre, 31 x 30.
Greffe P. Rivet, bail du 15 mai 1711, partie en pierre et partie en colombage, rez-de-chaussée + 1 étage.

Rue Sous-le-Fort

Greffe F. Genaple, marché du 16 mars 1692, pierre, 24 x 25.
Greffe P. Rivet, bail du 13 janvier 1712, pierre, rez-de-chaussée + 2 étages.
Greffe F. Lacetière, marché du 2 mars 1719, pierre, 39 x 17.
Greffe J.-É. Dubreuil, vente du 17 septembre 1720, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe J.-É. Dubreuil, vente du 17 septembre 1720, pierre, 24 x 24, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe J. C. Louet, inventaire du 16 décembre 1721, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.
Greffe J. C. Louet, bail du 5 avril 1726, pierre, rez-de-chaussée + 1 étage.

Rue de la Montage

Greffe F. Genaple, marché du 1er mars 1692, pierre.
Greffe J. Barbel, inventaire du 25 septembre 1709, rez-de-chaussée en pierre et étage en colombage, 30 x (?).
Greffe J.-É. Dubreuil, inventaire du 15 octobre 1722, pierre, rez-de-chaussée.
Greffe J.-É. Dubreuil, marché du 7 mars 1726, pierre, rez-de-chaussée + 2 étages.

Place de la basse-ville

Greffe J. C. Louet, inventaire du 27 janvier 1721, partie en pierre et partie en colombage, 24 x 20.

3.2 Les composantes structurales des constructions en pierre

Le vocabulaire touchant la taille de la pierre est précis et varié, il décrit tant l'emplacement que la finition en surface du matériau et l'intervention qu'il doit subir pour avoir la forme voulue par le maçon. La liste suivante, résumant les principaux termes relatifs à la taille de la pierre, permettra de faciliter la compréhension des différentes étapes de l'érection d'une maison de pierre. Dans ce but, le lexique a été divisé en deux parties : les termes de maçonnerie et les termes de carrière.

Les termes de maçonnerie

Anse de panier :
figure en arc de cercle que l'on nomme dans les actes « cintre ». La partie supérieure d'une ouverture ou d'une voûte peut être en anse de panier.

Appareil (on dit aussi appareillage) :
manière d'assembler et de placer les pierres les unes par rapport aux autres.

Bossage :
saillie à la surface de la pierre par rapport à ses côtés.

Boutisse :
pierre plus large que longue sur la face extérieure du mur.

Cale :
goujon de bois pour maintenir dans une position adéquate une pierre.

Carreau :
pierre longue et partie large sur la face extérieure du mur.

Claveau :
pierre en forme de coin placée dans un arc. Lorsque le claveau est situé au centre de celui-ci, il prend le nom de clef ou clé.

Embrasure :
augmentation de la largeur d'une ouverture du côté intérieur d'une pièce.

Entablement :
excédent en haut des murs sur lequel on dépose la couverture.

Fruit :
diminution de la maçonnerie du mur sur une des faces alors que l'autre face demeure à la verticale.

Hourdage :
couche de mortier appliquée entre deux assises de pierre l'une sur l'autre.

Lancis :
assise d'une ouverture que l'on introduit dans la maçonnerie pour assurer le lien entre les deux côtés.

Moellon :
morceau de pierre brute de petite dimension.

Parement :
surface de la pierre ou du bâtiment visible à l'extérieur.

Parpaing :
pierre traversant le mur d'un côté à l'autre.

Queue du moellon :
partie du moellon maçonnée dans le mur à partir du parement.

Sommier :
pierre disposée en haut d'un piédroit et recevant l'extrémité d'une voûte.

Trumeau :
maçonnerie entre deux fenêtres.

<u>Les termes de carrière</u>

Équarrie :
qui a la forme d'un parallélépipède.

Affranchie :
pierre laissée un peu plus épaisse afin de pouvoir la retailler ultérieurement.

Bouchardé :
taille exécutée à l'aide de la boucharde; présente l'aspect de gros points disposés en quadrillage.

Broché:
taille grossière faite de sillons parallèles.

Pointé :
excavations irrégulières relativement profondes ayant la forme de traits allongés ou de points.

Scié :
finition avec de très petits points ou de légères ondulations.

Smillé :
excavations parallèles et courtes exécutées dans plusieurs directions.

Taille talotée :
excavations profondes en forme de gros points.

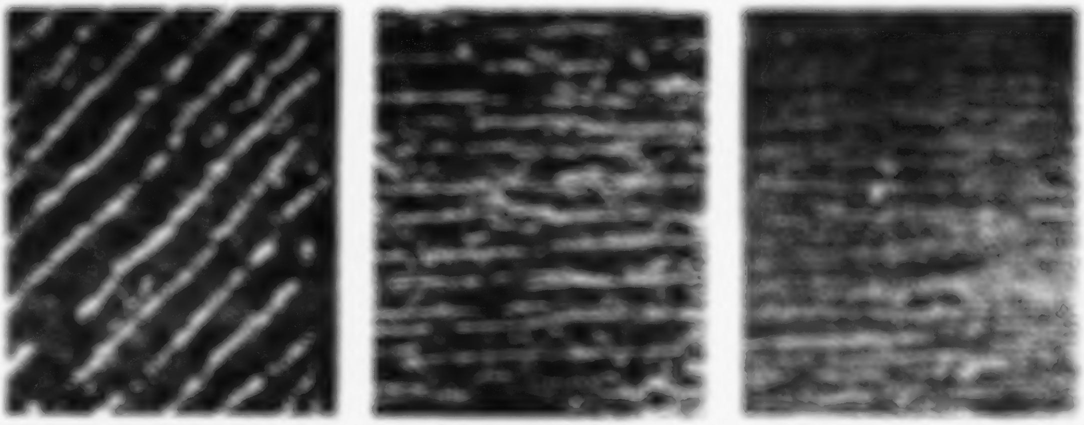

a) Taille [illegible] ([illegible])

b) Taille bouchardée ([illegible])

c) Taille bouchardée ([illegible])

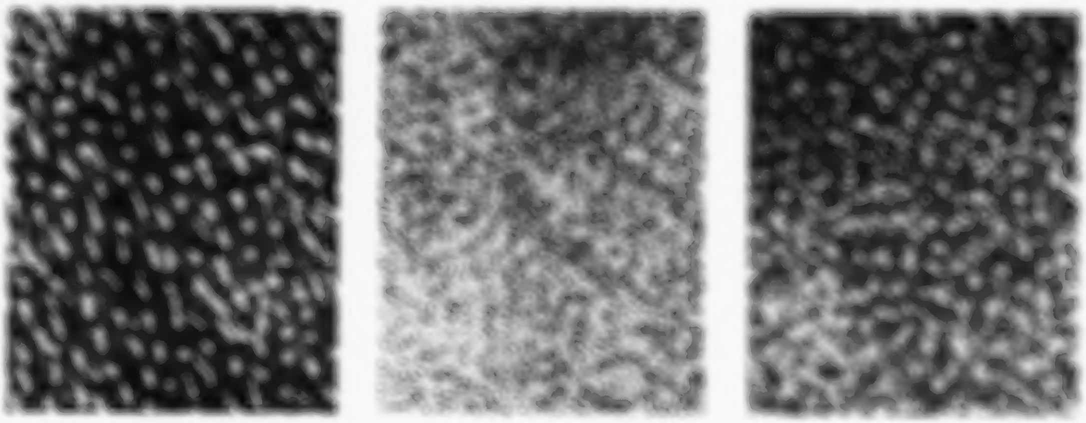

d) Taille [illegible]

e) Taille [illegible]

f) Taille [illegible]

Figure 27 : Divers types de taille de pierre.
À ces termes de carrière s'ajoutent les termes associés au fini tels bouchardage, layures ou pierre peignée.
(Photos tirées de Encyclopédie Québec 1999 : Tome II, 257)

3.2.1. La maçonnerie de mur

Le mur de maçonnerie fréquemment érigé à Place-Royale est un mur à deux parements, l'un extérieur et l'autre intérieur, joints par des pierres de parpaing ou boutisse qui traversent l'épaisseur des deux parements. Un remplissage constitué d'éclats de pierres, de résidus de pierres et de mortier comble l'espace entre les deux parois.

Bien que nous ayons de nombreuses mentions sur les différents types de maçonnerie, ce sujet n'en reste pas moins assez complexe. En effet, il existe plusieurs moyens de superposer, d'assembler et de lier les pierres selon leur taille et leur forme. Les pierres brutes, ou moellons, sont disposées différemment des pierres de taille. Le joint de mortier qui les lie sera également adapté à chaque matériau; moins la pierre sera travaillée, plus le joint sera épais.

Par exemple, lorsque les pierres sont brutes, elles devront être placées très près l'une de l'autre pour que le mortier des joints déborde à l'extérieur. Dans ces cas précis, les pierres devront quand même être choisies ou dégrossies afin que l'assise soit bien verticale et que le parement extérieur soit assez régulier.

Ce type de maçonnerie, qui permet de récupérer des pierres brutes ou de démolition et d'éviter le long travail du tailleur de pierre, exige quand même de la part du maçon une bonne maîtrise de son métier. Celui-ci devra choisir, évaluer, dégrossir, équarrir et rectifier au besoin les dimensions des moellons. Chaque pierre sera décalée de l'autre afin que les joints ne soient jamais juxtaposés mais bien croisés.

Les pierres de taille, plus coûteuses à utiliser, peuvent par contre être façonnées et adaptées aux besoins précis de l'entrepreneur et donner un aspect plus régulier et plus esthétique à l'ensemble du bâtiment.

La maçonnerie de mur peut être d'épaisseur différente selon qu'elle est érigée pour les fondations ou les constructions hors-sol. Afin de réduire progressivement l'épaisseur de la maçonnerie, on donnera à l'une des faces du

mur un léger angle, inférieur à la verticale. Cette légère inclinaison porte le nom de fruit comme il est spécifié :

> «...et le reste montant à son fruit jusqu'au haut, suivant la règle ordinaire...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 13 mai 1682).

Ce rétrécissement de l'épaisseur des murs extérieurs ne diminue en rien la solidité de l'édifice puisque la charge portée par le mur de maçonnerie diminue progressivement à mesure que celui-ci monte, c'est-à-dire que la partie supérieure de la maçonnerie supporte moins de poids que celui des fondations.

Des retraites du mur sont pratiquées également par l'intérieur et au niveau de chaque étage. Le dégagement créé par cette diminution de l'épaisseur du mur permet d'appuyer les poutres des planchers directement sur la maçonnerie.

Les retraites

Les retraites sont essentiellement utilisées pour appuyer les poutres du plancher. Il s'agit d'une diminution (d'un retrait) de l'épaisseur de la maçonnerie sur la face intérieure des murs porteurs :

> «...et que ladite muraille [illegible] sera [illegible] avec trois pieds dans les fondements et les retraites faites à raison de [illegible] de chacun de leur côté...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 18 août 1689).

> «...laquelle muraille aura trois pieds dans les fondements venant à deux pieds et demy au plancher d'entre la cave et le cellier (...) avec les retraites nécessaires qui seront laissées à chaque étage pour poser les planchers...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 13 mai 1684).

L'épaisseur de l'assise devra tenir compte de ces retraites faites à chaque plancher afin que les murs, dans leur partie haute, gardent une épaisseur suffisante pour assurer un bon soutien à la toiture.

Les pierres d'attente

Dans un devis ou un marché de construction, la mention de pierres d'attente nous indiquera de manière certaine que le propriétaire projette, à plus ou moins long terme, l'adjonction d'une cheminée, le prolongement d'un mur, l'érection d'un mur mitoyen, etc. Le terme plus précis « d'appareil harpé ou chaînage d'angle harpé » désigne adéquatement ce type de maçonnerie :

> «...comme aussy en cas que le dit sieur Pachot s'accommode avec le dit sieur de la Lande pour faire un pignon mitoyen, ils laisseront de son costé des pierres d'attentes au milieu et aux deux costés pour faire une cheminée...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1686, fonds cadastral 2142-1).

Les pierres d'attente, posées alternativement en retrait et en saillie, permettent aux maçons de raccorder une nouvelle maçonnerie à l'ancienne, et ce sans avoir à démolir une partie du mur déjà érigé. Cette superposition de pierres courtes et longues est généralement située aux angles de la maison ou aux extrémités de la maçonnerie à compléter.

Le chaînage d'angle

Si l'on en croit les nombreuses mentions de finition de coins de bâtiment relevés dans les marchés de construction, il semble évident que l'on accordait à cette époque une certaine importance à cet élément structural et décoratif (figure 28).

> «...La longueur du corps du bâtiment tant d'un côté que de l'autre sera bornée et finie avec des angles ou bons coins de pierre de taille...» (ANQQ, greffe de Christophe Hilarion Dulaurent du 16 janvier 1751, fonds cadastral 2112-5).

Les coins ou les chaînages d'angle sont souvent traités différemment du parement général afin d'agrémenter la maçonnerie. Le tailleur utilisera différents outils pour donner une finition plus ou moins rustique à ces coins. Les finitions les plus courantes sont sans aucun doute la pierre chevillée ou smillée et la pierre taillée ou martelée. Ces deux types ont un aspect assez grossier qui s'oppose radicalement à la finition plus lisse des pierres de taille servant de parement.

Le harpage

Chaque pierre des coins devra être choisie soigneusement afin que les deux murs qui se rencontrent soient bien liés. Le maçon posera une pierre plus longue à chaque rangée, à l'extrémité de chaque mur, afin de créer des dents dans lesquelles viendront s'emboîter les autres pierres de coin, disposées selon ce même principe, mais décalées légèrement, comme pour une fermeture éclair.

Le parement

Le parement désigne la paroi intérieure et extérieure de la maçonnerie. Lorsque la pierre de taille est travaillée avec une boucharde ou une smille et avec un marteau, on qualifiera le parement de bouchardé ou smillé et de « parement taillé au marteau » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 25 février 1687).

On accorde généralement un soin particulier au parement le plus visible, c'est-à-dire au parement extérieur. On note d'ailleurs dans la plupart des marchés de maçonnerie que la pierre calcaire ou le grès sont choisis avec soin en fonction de la qualité de la pierre et de sa couleur. On le fera pour la maison de Guillaume Estèbe en 1751 :

> «...L'extérieur du corps de logis doit être maçonné avec de bonne pierre de grès et bon mortier, les dedans pourront être maçonnés avec de la pierre de Beauport et autre pourvu qu'elle soit bonne; toutes les portes, croisées et autre pierre de taille doit être de pierre grise de la pointe au tremblé, lesquelles portes et croisées seront taillées au ciseau avec un bandeau de pierre ou détachement de six pouces de large comme le tableau et d'un demy pouce de Sailly tous les appuis des portes et croisées seront de deux pièces. [...] La moitié de toute la pierre de taille qui composent les dittes portes et croisées seront par le parement au moins de largeur de douze à quinze pouces le bandeau ou détachement compris pour donner bonne liaison qu'il convient, comme aussy il doit y avoir dans chaque porte et croisée au moins six crochets, toutes celles de côté de la grève doivent être faites à petite Feuillure par dehors afin de pouvoir mettre des doubles chassis. Le dessus des portes et croisées derrière la pierre de taille seront bandées en arrière-Voussure...» (ANQQ, greffe de Christophe Hilarion Dulaurent du 16 janvier 1751, lot cadastral 2112-5).

Pour protéger les pierres contre les intempéries et éviter la détérioration rapide des joints et l'effritement des pierres, les maçons recouvriront le parement d'un

enduit : le crépi, que l'on applique sur toute la surface du parement[56]. On badigeonnera ainsi, de préférence, la façade la plus exposée aux vents froids et aux intempéries :

> «...Le côté vu face du nord-Est du corps de logis, sera crepy en plein et le restant à joints tirés...» (ANQQ, greffe de Christophe Hilarion Dulaurent du 16 janvier 1751, lot cadastral 2112-5).

> «...la muraille renduire tout à plain dans le dedans et les joints ordinaire dans le dehors sur les deux rues. Et crépiront le côté vers le sieur Beaulieu tout à plain...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 26 mai 1691).

Afin de donner prise au crépi, le parement est parsemé de petits trous ou de stries exécutés avec un pic. Le crépi peut être directement appliqué sur le parement ou être appliqué sur une première couche mince que l'on appelle le gobetage.

Le crépi peut être suffisamment épais pour dissimuler la texture de la pierre ou, au contraire, laisser la pierre apparente. Dans ce cas on parlera de « renduit à pierre vive », comme dans le marché suivant passé entre Jean Dumets et Jean Le Rouge :

> «...et que tous les parements de dehors seront de pierre de beauport ou en pierre de gres de la coste de lauzon ou isle d'orleans, le renduit a pierre vive, par dehors et toutes les chambres haulte et basses a renduit plain...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 19 novembre 1689, lot cadastral 2276).

Le crépi peut aussi être posé à l'intérieur de la maison afin de donner un fini uniforme aux murs. Il sera ainsi demandé au maçon Jean Maillou :

> «...de randuire à plain par le dedans les deux premiers estages et de randuire par led. [...] dans la cave à point et pierre apparante tant l'ancien mur qu'ils ne démoliront point que tout celuy qu'ils feront pour tout le bastiment sur icelluy mur ancien...» (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 5 décembre 1697, lot cadastral 2223).

Il arrive également qu'il n'y ait que les joints qui soient recouverts de crépi lorsqu'on veut protéger ceux-ci, en laissant toutefois la pierre visible :

---

[56] Un autre moyen efficace pour protéger le parement est la pose d'un lambris de bois; il arrive régulièrement que le lambris ne recouvre que le mur exposé au vent du nord-est.

> «...seulement rendui à plein toute la dite maison par dedans, et sur les joints seulement par le dehors...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 27 décembre 1687, lot cadastral 2149).

Les joints

Selon la partie du bâtiment à jointoyer, on donnera différentes appellations aux joints. Pour désigner les joints de l'assise, on parlera de joints de lit lorsqu'ils séparent deux rangées de pierre, et de joints montants lorsque le joint est fait entre deux pierres d'une assise. Ces qualificatifs, tels joints en sifflet, joints beurrés, joints saillants, etc., n'ont pas été utilisés par les maçons du Régime français, le vocabulaire se limitait alors à joints apparents, joints tirés et joints ordinaires :

> «...et du costé de la dite rue Notre-Dame par une muraille neufve de bonne maçonnerie de pierre de Beauport de deux pieds depaisseur comme le reste de la dite maison; enduite a joints apparens...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 30 juillet 1693, lot cadastral 2149).

Lorsqu'il est apparent, le mortier est en saillie par rapport à la surface du parement (figure 29) alors que lorsqu'il est tiré, il est lissé avec la pointe de la truelle et ne masque pas le contour des pierres. Par joint ordinaire, on peut supposer que l'interstice entre les pierres était tout simplement rempli d'une manière irrégulière, par opposition aux joints tirés ou apparents.

Les enduits

Les maçons appliquent un enduit de plâtre ou de mortier sur la maçonnerie intérieure et extérieure pour sceller les joints. Cette dernière étape de la construction est désignée par les expressions « enduire, renduire ou crépir ». Cet enduit, composé de chaux, d'eau, de sable avec parfois des insertions de poils de bœuf est appliqué à la truelle par couches successives. On utilisait les enduits pour protéger et augmenter la résistance des parements de pierre ou de brique.

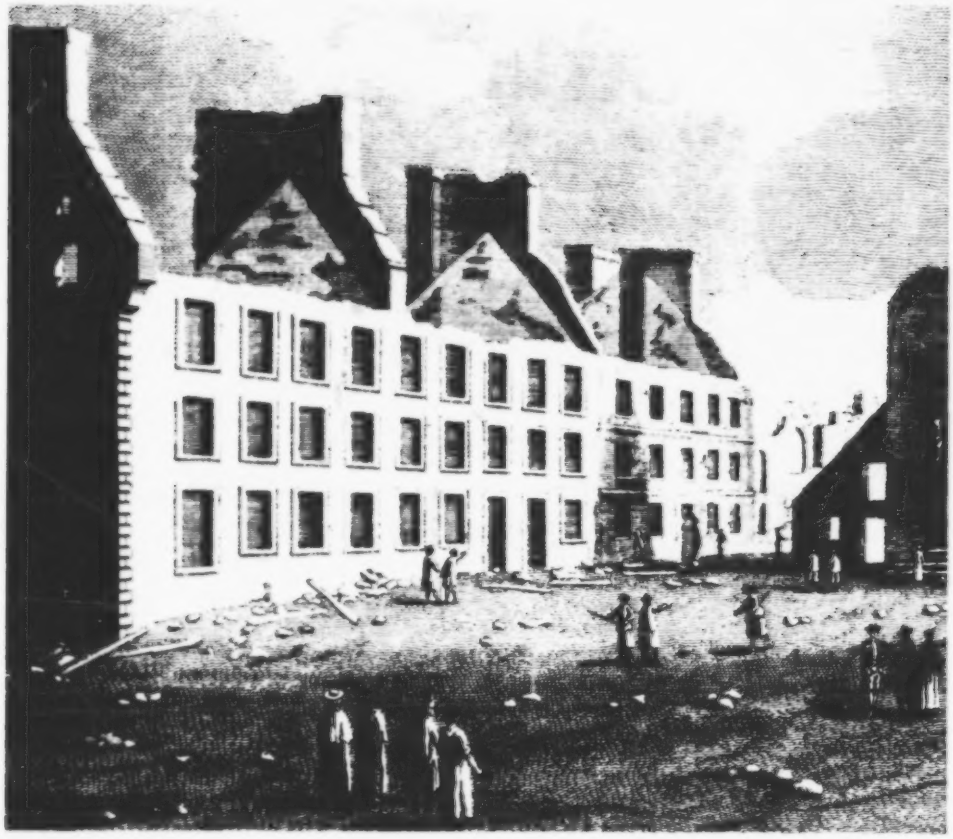

Figure 28 : Les maisons Barbel, Fornel et LaGorgendière lors de la Conquête. La maison Barbel à gauche, érigée en 1754, présente sur la ruelle, un angle de mur chaîné, harpé et garni d'une console en pierre.
(Musée de la civilisation, dépôt du Séminaire de Québec : Extrait d'un dessin de Richard Short gravé par A. Bennoist 1761 : « Vue de l'Eglise de Notre Dame de la Victoire Batie en mémoire de la levée du Siège en 1695, et démolie en 1759 » #1993.15826)

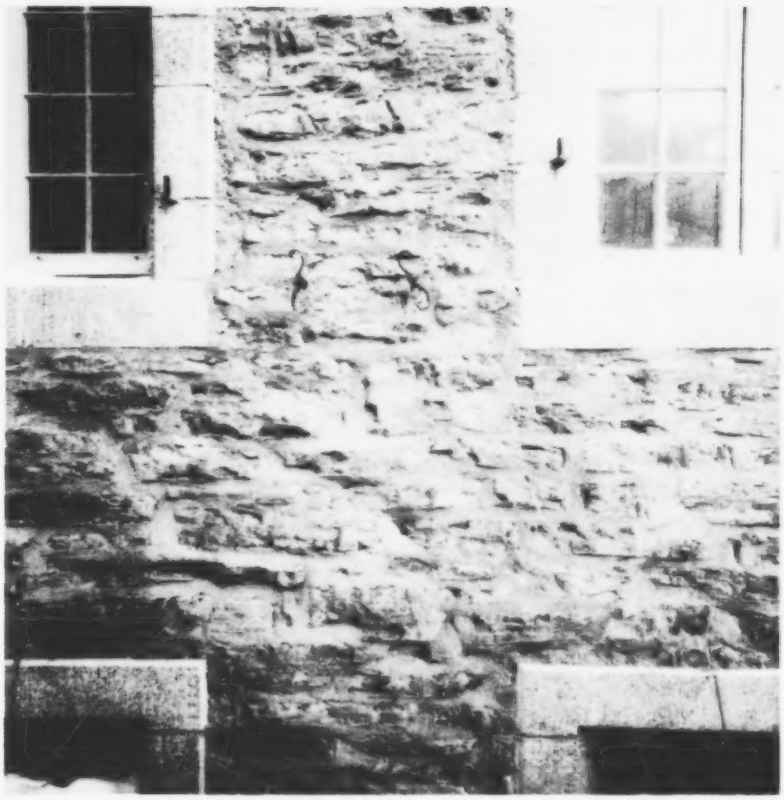

Figure 29 : Maçonnerie de mur en pierre calcaire et à joint apparents. Les encadrements des fenêtres sont en pierre taillée au ciseau; la pierre plus pâle que celle de Beauport proviendrait de Neuville. (MCC : Fonds Piché : 2293-140)

« Crépi à pierre vive » signifie appliquer une mince couche de crépi sur les joints, entre les pierres, alors que « crépi à plein » suppose que le maçon enduit le mur de telle sorte que son parement est entièrement recouvert.

On applique aussi un autre enduit, celui-là beaucoup plus liquide, pour blanchir les murailles, les cloisons intérieures, etc. Cet enduit, le lait de chaux, composé de chaux diluée avec de l'eau chaude, sert aussi à exécuter le dernier enduit qui donne aux murs un aspect blanc et lisse.

Lorsque le mélange de chaux et de sable a la consistance du mortier, il s'agit d'un crépi et, contrairement au lait de chaux qui s'applique à la brosse et au pinceau, ce mortier s'applique à la truelle. Généralement, le crépi est appliqué à l'intérieur des maisons que l'on renduit à plein afin de donner aux murs un aspect lisse, alors que l'extérieur est renduit ou crépi à pierre vive.

3.2.2 Les fondations

Ces éléments porteurs de la maison ont deux fonctions principales : soutenir la charge générale des murs et des planchers et résister à la poussée des terres qui les entourent.

Aussi appelées « l'assiette du bâtiment », les fondations peuvent être posées sur le roc, sur la terre ou sur le sable. Selon le type de sol sur lequel on érigera la maison, les maçons modifieront quelque peu le genre d'assise des fondations afin de leur assurer une base stable et durable. Sur un terrain sablonneux, afin d'éviter l'affaissement des murs et le fendillement des joints, les maçons utilisent une technique particulière que Liger nous décrit comme suit :

> «...Si le terrain paroiffoit un peu douteux, on peut s'affurer du fol en rempliffant le fond de la tranchée, de groffes planches; ou en faifant des pilotis & plattes-formes qu'on pofe deffus fi également par tout, qu'il n'y en ait pas plus en un endroit qu'en d'autres, principalement fi l'Edifice s'éleve dans un lieu marécageux. La methode de mettre des groffes croutes de planches dans les fondements eft devenuë prefque generale; on s'en trouve bien, parce que toute la maffe du mur portant également fur la planche, le mur ne s'affaife point plus d'un bout que de l'autre, & il n'y a ni fente ni crevaffe...» (Liger 1732 : 93).

Cette semelle de bois qui stabilise l'édifice lorsque le sol est friable, sablonneux ou marécageux a aussi été employée à Place-Royale où les maisons n'étaient pas toutes érigées sur le roc. C'est d'ailleurs ce système qu'utilise le charpentier René Arnaud, en 1692, pour asseoir les fondements de la maison de Jean Larchevesque de Grandpré :

> «...led entrepreneurs fournira quatre pièces de bois de cèdre faites en deux semelles et pour asseoir et poser les fondements de la dite maçonnerie...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 mars 1692, lot cadastral 2226).

Cependant, l'excavation se fait en général jusqu'au roc et les fondations s'appuient directement sur celui-ci :

> «...Les murailles du costé de la Rivière et de la rue St-Pierre seront posées sur le franc roc, et auront trois pieds et 1/2 d'épaisseur dans le fond se réduisant en talus jusqu'au plancher de la cave...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 10 mai 1684).

> «...la dite maçonnerie, qui sera de deux pieds et demy depaisseur depuis le pied du fondement jusqu'a la hauteur du plancher de la cave...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 août 1683).

Cette assise, plus épaisse que le reste des murs, mesure en général de trois pieds à quatre pieds d'épaisseur, et la plus étroite présente environ deux pieds et demi. On emploie, selon l'expression de l'époque « des pierres propres pour fondements » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 11 mars 1682), c'est-à-dire une pierre moins friable qui résiste mieux à l'humidité.

Les murs qui n'exigent pas une maçonnerie aussi épaisse que les fondations auront quant à eux, environ deux pieds d'épaisseur.

3.2.3 Le mur mitoyen

Le mur mitoyen et le mur de refend sont deux types de murs qui portent leur propre poids. En milieu urbain, le manque d'espace favorise une disposition des maisons côte à côte, le mur mitoyen limitant physiquement deux habitations contiguës (figure 30) :

> «...le sieur Baillif [...] de faire une muraille servant de pignon de deux pieds d'épaisseur au retz de chaussée sur la place Publique de cette ville pour servir la dite muraille de pignon mitoyen entre le sieur le Picard et Dumont à perpétuité...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 26 avril 1689, lots cadastraux 2148 et 2149).

Ce mur appartenant aux deux propriétaires obligera ceux-ci à prendre des ententes notariales et à céder chacun une portion de terrain pour son édification :

> «...et que la dite muraille et pignon susdits aura trois pieds dans les fondements et les retraites faites a raits de chaussée de chacun de leur coté, moyennant quoy le dit sieur le Picart fournit un pied et demy de terrain à prendre sur son vieil pignon de sa maison, et le dit dumont demy pied sur son dit emplacement...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 26 avril 1689, lots cadastraux 2148 et 2149).

Le mur mitoyen s'élève des fondations jusqu'au grenier. Sa partie supérieure (le pignon) peut cependant être réalisée en colombage ou en bois afin de diminuer le coût de cette construction qui supporte à ce niveau, de moindres charges :

> «...Le mur d'entre ledit sieur Niel et Maheut sera mitoyen jusqu'à la hauteur du quarré du second étage et le reste de la séparation dans le comble sera fait d'une cloison de madriers seulement...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1683, lot cadastral 2292-1 Est).

> «...et fera la muraille nécessaire sous le colombage du costé dud Roger jusqu'à hauteur de solage...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 mars 1692, lot cadastral 2226).

Le mur mitoyen et son prolongement, le coupe-feu, ont aussi l'avantage d'empêcher le feu de se propager d'une maison à l'autre en cas d'incendie (figure 31). Les ordonnances ont d'ailleurs statué sur la forme et la hauteur de ceux-ci[57] et ont, de plus, interdit l'utilisation de châssis de bois pour les portes et fenêtres :

> «...s'obligent les dits entrepreneurs d'elever la ditte maison de la meme hauteur que celle du Sr. Amiot, et suivant les même Proportions, d'edifier pareilement le mur, mitoyen du coté Grenet jusqua la hauteur de celle du Sr Amiot, et de faire aux dits murs les exhaussements necessaires et convenus conformement aux ordonnances dans laquelle Batisse, les dits entrepreneurs s'obligent d'employer pour les croisées, filets et devantures de la Pierre de taille de la pointe aux tremble...» (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 7 avril 1757, lot cadastral 2126).

---

[57] Une ordonnance en 1727 suggérait d'élever le mur au-dessus du toit et de placer à son sommet des pierres horizontales en forme de degrés ou de marches afin de faciliter le travail des secouristes. On suggérait également vers 1754 de placer des consoles afin de séparer les avant-toits (Anonyme 1855 : 318).

Figure 30 : Mitoyenneté des constructions en ville.
La faible dimension des terrains en milieu urbain force très tôt à ériger les maisons de façon contiguë avec des murs mitoyens.
(*Musée des Beaux-Arts du Canada* : Thomas Davies « Vue de la place d'Armes de Québec, prise à proximité de l'entrée du Château, en 1760 » 46281)

Figure 31 : Mur coupe-feu.
Le mur mitoyen est prolongé au-delà du toit de quelques pieds de façon à former un élément coupe-feu. Son usage est recommandé dès 1727 et la pose de consoles d'avant-toit est suggérée en 1756.
(MCC : Fonds Pichet)

3.2.4 Le mur de refend

À la différence du mur mitoyen, le mur de refend reçoit, en supplément, le poids des planchers, même si son épaisseur est moins importante, compte tenu du fait que la charge en est centrée.

Le mur de refend peut être disposé de manière longitudinale ou perpendiculaire aux murs extérieurs. Malgré le peu de plans disponibles et le manque d'information tirée des marchés de construction, il semble qu'on ait davantage privilégié une disposition permettant d'avoir un mur de refend d'une portée réduite. On constate en effet que la localisation de ce mur reflète bien souvent ce choix structural :

> «...lequel hangard aura trente quatre pieds de large les murs compris qui seront de deux pieds de chaque côté, avec un mur de refend de trente pieds largeur du dit hangard de dedans en dedans, lequel mur sera pris de deux pieds dans son bas et plus s'il est nécessaire jusqu'à la hauteur des poutres du grenier du dit (?) lequel mur n'aura qu'un pied et demi, lequel dit mur de refend sera fait en pierre noire, et dans lequel il y aura deux portes pour communiquer...» (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 2 mars 1751, lot cadastral 2112-6-6).

> «...C'est à savoir toute la maçonnerie de la maison qu'il désire faire (...) de douze pieds de large ou environ sur la rue St Pierre et vingt cinq pieds de longueur ou environ le long de la rue traversant de la rue St Pierre à la rue N^re Dame [...] Comme aussy qu'il feront un petit mur de refente du costé de l'apenty dud. Sieur Beaulieu, leq. aura Un pied Et demy d'Epoisseur jusque la hauteur des poultres de lad. Cave et le dit mur de douze pieds de longueur dans lequel ils mettront un chassis qui leur sera fourny...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 25 février 1683).

Ajoutons également que ce mur peut être érigé avec de la pierre plus poreuse ou de moindre qualité. Puisqu'il est intérieur, il sera de ce fait mieux protégé contre l'humidité et les intempéries.

Le mur de refend peut aussi diviser à l'occasion une maison en deux parties distinctes, comme le montre l'exemple suivant :

> «...Une maison de maçonnerie bastie depuis quatre à cinq ans sur la partye demplacement qui reste de la communauté, laquelle est de trente sept pieds de longueur sur la dite rue Notre-Dame et de vingt quatre pieds sur la place Royale, construite de pierres de Beauport à deux étages et un grenier par dessus les Caves depuis le rez de chaussée [...] ayant un mur de séparation de deux pieds d'épaisseur

> depuis le bas de la Cave jusqu'haut de la dite maison lequel forme deux caves de pièces pieds, une boutique et cuisine au dessus, deux chambres [illegible] à l'étage d'en haut et deux greniers par dessus... » (ANQQ, greffe de François Genaple [illegible]).

Ce mur n'est pas nécessairement construit en pierre. Il arrive qu'on lui préfère la brique, comme lors de la construction de la maison de Guillaume Estèbe où il est spécifié que « Toutes les cloisons de refente seront faites en Brique et mortier » (ANQQ, greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent du 16 janvier 1751, [illegible]). En raison de sa faible épaisseur, la cloison mentionnée n'a cependant pas la portée habituelle du mur de refend et relève bien plus d'une manière d'ériger les cloisons intérieures.

Ajoutons également que selon la dimension du bâtiment, on installera plusieurs murs de refend afin de mieux équilibrer les charges lorsque les portées sont très longues. Dans le cas de la maison de Guillaume Estèbe, qui mesure 60 pieds de façade par 40 pieds de profondeur, un mur de refend placé au centre divise la maison sur sa profondeur; ce mur a cependant la particularité de s'élever de la cave au grenier et sur son sommet reposent les poinçons de la charpente ainsi que les entraits intermédiaires.

3.2.5 La voûte ou cave voûtée

La voûte est sans aucun doute l'élément le plus complexe à maçonner puisque son berceau est en équilibre au-dessus du sol et supporte à la fois des charges statiques et des charges dynamiques (figure 33). Leur poids est important, car entre les piédroits et le berceau, l'espace entre la maçonnerie et le plancher doit aussi être comblé de pierres.

La voûte se compose essentiellement d'appuis, les piédroits, recevant une charge verticale et horizontale, et d'un berceau. Le berceau de la voûte, qui peut avoir différentes formes plus ou moins elliptiques, est qualifié selon le cas de berceau surbaissé, plein cintre ou surélevé.

Pour obtenir cette forme elliptique, le berceau doit être constitué de plusieurs pierres taillées à angles de manière à ce que les joints s'orientent tous vers le centre de l'arc. La pierre centrale, nommée clef, ainsi que les contre-clefs (pierres de part et d'autre de la clef) et les sommiers (pierres de part et d'autre de l'ouverture de l'arc) doivent supporter leurs charges même si les maçons n'ont pas encore jointoyé les pierres. Le mortier avec lequel le berceau sera garni ne servira qu'à mieux équilibrer les poussées d'une pierre à l'autre.

Cet équilibre qui semble au départ aléatoire, est assuré aussi par la pesanteur du bâtiment qui provoque une compression continue sur la voûte. Cette compression doit être dispersée également dans toutes les parties du berceau afin d'éviter l'affaissement de la clef ou l'ouverture des joints près de celle-ci. Pour que cet équilibre soit possible, les piédroits doivent recevoir aussi un poids égal de la charge.

Afin de réduire la complexité des calculs d'angle des pierres et des forces de la poussée, les maçons ont construit des voûtes beaucoup plus épaisses et des piédroits plus rapprochés que ce qui s'est construit au cours des siècles subséquents.

Les voûtes qui supportent les cheminées peuvent avoir neuf pieds de hauteur des fondations au foyer, trois pieds environ d'épaisseur et autant entre les deux piliers selon ce que rapportent Pierre Ménage et Jean Maillou (ANQQ, greffe de Michel Lepailleur le 26 mai 1701). Ces dimensions paraissent habituelles :

> « La voute de la cave que supporte l'atre « de largeur dans œuvre trois pieds dix poulces sur de longueur trois pieds trois poulces et que l'arc et superficie, trois pieds cinq poulces... » (ANQQ, greffe de Louis Chambalon, le 11 décembre 1698).

La construction des voûtes

Même si aucun document confirme la manière dont les maçons procédaient pour construire les voûtes, il semble probable que ceux-ci aient employé une technique rudimentaire mais efficace utilisée depuis la haute Antiquité.

Des sacs de sable sont déposés sur les poteaux et soutiennent un cintre de bois. Il s'agit en fait d'un coffrage de bois constitué d'une poutre de la longueur de la portée de la voûte, dans laquelle poutre s'emboîtent un entrait et deux aiguilles soutenant à trois endroits l'intrados du berceau.

La pose des pierres pourra être effectuée après l'installation de ce cintre en portant des sommiers vers la clef de la voûte. Lorsque la voûte sera érigée, les maçons abaisseront légèrement le cintre de l'intrados pour ne pas nuire au tassement de la voûte. Une fois le mortier bien pris, les maçons procéderont au décintrement en perçant les sacs afin que le sable s'écoule et que le coffrage de bois descende.

On peut connaître le mode de construction des voûtes d'après les traces laissées sur l'intrados. En effet, lorsque des traces de planches sont visibles dans le mortier et que le mortier recouvre la base des claveaux, on peut conclure que les maçons n'ont pas eu recours à un coffrage recouvert de sable (figure 33). Lorsque le mortier est coulé sur la voûte, le sable empêche les pierres d'être entièrement noyées. Après le décoffrage, les pierres restent apparentes (figure 34).

Les fonctions des voûtes

Comme il a été mentionné, la voûte sert à supporter des charges. Sa structure massive lui permet de porter, entre autres, le poids important des cheminées comme celui des planchers. Elle a aussi pour fonction de protéger du feu et de maintenir une température constante à la cave et ce, été comme hiver. La voûte constitue alors une structure importante dans la construction de la maison. Lorsque la voûte constitue la base structurale de la maison, on parle alors de cave voûtée. Les caves sont surtout voûtées en forme d'arc de panier, avec ou sans mur de refend et la voûte n'est constituée la plupart du temps que de piliers et de simples claveaux.

La voûte peut être d'un seul tenant ou, comme le montre l'exemple suivant, peut avoir deux berceaux lorsque la portée est trop longue :

Figure 32 : Une architecture qui répond aux ordonnances.
Le projet d'une maison sur la rue Saint-Nicolas en 1750 illustre la forme que prend l'architecture urbaine à Québec. Il s'agit d'un édifice en pierre à deux étages avec des caves voûtées.
(MCC : Fonds Pichet : Plan de Chaussegros de Léry en 1750)

Figure 33 : Cave voûtée de la maison Charest.
La construction de la cave voûtée s'est faite selon la technique où l'intrados de la voûte prend appui sur le cintre, sans lit de sable.
(MCC : Fonds Piché : 2126-811)

Figure 34 : Cave voûtée de la maison Leber.
La reconstruction de la cave voûtée de la maison s'est faite selon la technique où l'intrados de la voûte prend appui sur un lit de sable.
(MCC : Fonds Piché : 2127-735)

> «...Premièrement En un corps de logis de la longueur de soixante pieds de front sur la dite rue St. Pierre et quarante-quatre pieds ou environ en profondeur, le tout de dehors en dehors, baty à un étage au dessus du plein pied [...] Toutes les caves seront voutées en deux parties étant séparées par un mur de refan, montant depuis le fond de la cave jusqu'aux entraits du comble, lesdittes voutes seront faites de Pierre de Beauport ou de grès...» (ANQQ, greffe de Christophe Hilarion Dulaurent du 16 janvier 1751, lot cadastral 2112-5).

La plupart des voûtes dont il est fait mention sont cependant associées à la construction des cheminées :

> «...Une voute dans la Cave pour soutenir les cheminées au nombre de deux dans le milieu d'Ycelle muraille...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 25 février 1687).

> «...Au pignon du costé du dit sieur Marion, deux cheminées; l'une l'autre à chaque costé du dit pignon, qui font 4 cheminées lesquelles seront portées par des voutes de pierre qui prendront depuis l'assiette des fondements de la dite Maison...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 10 mai 1684, lot cadastral 2142).

La cheminée peut être soutenue par une voûte cintrée reposant sur des piliers ou par un support constitué de pierres faisant saillie, appelé cul-de-lampe :

> «...qu'il y aura deux pilliers pour supporter lesdites cheminées et foyers, avec une voûte pour supporter le premier foyer au premier etage...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 26 avril 1689, lots cadastraux 2148 et 2149).

> «...quy font 4 cheminées qui seront portées et soutenus des culs de lampe dans la cave...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 22 avril 1686, lot cadastral 2142-1).

Le cul-de-lampe maçonné dans le mur et en surplomb est formé de pierres disposées en cônes qui supportent une charge moins lourde que celle absorbée par des piédroits. Ce dispositif est, par ailleurs, peu fréquent.

3.2.6 Les éléments architecturaux

Les ouvertures

Les portes et les fenêtres de l'habitation de pierre respectent, en général, les proportions et les dimensions généralement employées pour les maisons de bois. Les détails architecturaux communs aux portes et aux fenêtres inscrits dans la

maçonnerie les plus fréquemment relevés dans les marchés sont la plate-bande, le sommier, le claveau et la feuillure.

La plate-bande est une sorte de linteau rectiligne couronnant la partie supérieure de l'ouverture. Les pierres qui la composent peuvent être taillées de différentes façons afin de créer un motif décoratif. Lorsque ceux-ci épousent la forme d'un arc, on parlera de claveaux :

> «...Quant aux ouvertures Il y aura dix sept fenestres et deux portes à ladite maison, lesquelles seront aussi de belles pierres taillées au cizeau, moitié crochetées, moitié lancis avec sommiers et claveaux toutes taillées à vives arrêtes et à double feuillures excepté lesdites portes qui n'en auront qu'un. Les appuis desdites fenestres seront aussi tillés de la même manière. [...] et auront lesdites fenestres trois pieds de largeur et ouvertures sur quatres pieds et demy de hauteur, chacune ayant son petit ceintre derrière les claveaux...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 1er janvier 1685).

> «...la réserve que lesd cheminée et croisée seront à plate bande et lesquelles croisées auront trois pieds de large sur cinq pieds de haut et les portes du costé de la rue trois pieds et demy de large et seront sintrée à la hauteur des croisée du premier étage et à l'égard des trois portes quy seront du costé de la cour pour communiquer à l'escalier seront de trois pieds de large sur six pieds de hauteur...» (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 5 décembre 1697).

Les nombreuses spécifications contenues dans les marchés permettent de croire qu'une majorité des propriétaires de maisons de pierre s'attardaient aux détails architecturaux concernant les ouvertures. On comprendra l'importance de ces choix, sachant que l'appareillage de la pierre, le fini de celle-ci et la disposition en plate-bande ou en claveau donnent du caractère ou une apparence, qui la distingue des autres habitations.

Les moins nantis, qui ne peuvent se permettre le coût qu'engendrent l'achat du matériau et la taille complexe des pierres couronnant les ouvertures, se contenteront parfois de ne faire exécuter que les ouvertures avant en pierre de taille et les ouvertures arrière ne seront que de brique ou encore de bois :

> «...et une autre porte et deux fenestres à la muraille de derrière de même et semblable ouverture que celles de la muraille de devant, lesquelles ne seront que de briques...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 mars 1692).

Les marchés indiqueront aussi le fini de la pierre, autre élément décoratif qui contribue à particulariser l'aspect général du bâtiment. À la boucharde, taillé au ciseau, ébauché au marteau sont autant de directives qui déterminent l'aspect de la pierre et nous indiquent l'importance accordée aux différentes ouvertures. On peut observer d'ailleurs que les finis diffèrent parfois selon la visibilité des différentes ouvertures :

> «...Comme aussy led. Carpentier soblige de faire une porte a la cave de pierre Ebauchée au marteau aussy gratis...» (ANQQ, greffe de Pierre Rivet du 25 mai 1710, lot cadastral 2129).

> «...à la muraille de devant une porte taillée à la boucharde à la manière ordinaire ayant trois pieds et demy de largeur et six pieds de hauteur...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 mars 1692, lot cadastral 2226).

La feuillure est un retrait peu profond pratiqué dans l'embrasure dans laquelle on installe les montants de la croisée ou de la porte (figure 35). Ce retrait permet aussi d'y installer le système de fermeture tout en gardant l'ouverture en alignement avec la paroi du mur. Par ailleurs, la présence d'une feuillure à l'intérieur et à l'extérieur des fenêtres, nous indique que la croisée recevra une double fenêtre :

> «...la porte pour entrer en la cave sera de quatre pieds de largeur de pierre eschevillées avec feuillure, au premier estage sera faict deux portes taillées et cinq fenêtres aussi taillées, et que celle de la boutique sera de plus grande ouverture que les autres, feuillure dehors et dedans ainsy qu'à touttes les autres fenêtres [...] et sept croisées de trois pieds de largeur sur leur proportion les appuis de deux pieds et demy de hault, le tout de pierre taillée ainsy que dit est aussy a double feuillure et taillée comme celle de l'hospital...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 novembre 1682).

La cheminée

Les marchés de construction sont en général assez précis en ce qui a trait aux dimensions des différentes parties des cheminées et sur leur finition extérieure. Les maçons érigeaient la plupart du temps les cheminées, soit contre un mur extérieur, le plus souvent contre le pignon de la maison ou le mur mitoyen entre deux maisons contiguës ou encore adossées l'une sur l'autre au centre de la

maison[58]. L'extrait de l'acte suivant rend compte avec justesse des différentes parties constituantes de la cheminée et des proportions qu'elle pouvait avoir :

> «...chacune cheminées dudit premier estage aura cinq pieds de feu entre lesdits jambages, quatre pieds depuis le retz de chaussée du plancher jusqu'au commencement de la voûte. Le milieu de laquelle sera d'un demy pied plus haut que ledit commencement. Les cheminées du secon estage n'auront que quatre pieds demy de feu et trois pieds huit poulces depuis le plancher jusqu'au commencement de la voûte et le milieu d'icelle plus haut à proportion. Les jambages débouteront un peu moins de la muraille que ceux des cheminées d'en bas. Toutes lesdites cheminées n'auront également que huit poulces et demy de fumée au commencement et toujours huit poulces jusqu'au hait (faîte) du pignon. Les contre-feux en seront de briques sur lesquels il y aura une décharge dont le milieu sera haut de trois pieds et demy sur le foyer. Lesdits manteaux et jambages seront de belles pierres taillées toutes au cizeau, et les foyers de pierre bienunies par dessus et taillées par les costés afin qu'elles soient bien jointes. Lesquels foyers avanceront dans les chambres de quatre à cinq pieds plus dans le pignon du costé dudit sieur Dupont seront laissé aux costés de chaque cheminée la place de deux armoires...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 1er décembre 1685).

Les cheminées sont en fait constituées d'un foyer, d'un conduit de fumée et d'une souche. Le foyer, où se cuisent les aliments, se compose de quatre éléments : le sol appelé l'âtre ou le feu, le mur du fond ou contre-feu (aussi désigné par contre-cœur), les deux pierres verticales de part et d'autre du foyer (les piédroits) dont la partie extérieure est appelée le jambage et finalement la plate-bande, pierre horizontale située en haut de la cheminée et supportée par les piédroits (figure 36). Le conduit pratiqué dans la partie supérieure de la cheminée permet l'évacuation de la fumée; le diamètre de cette ouverture peut varier de cinq pouces à dix pouces. On perce à l'occasion un trou au-dessus du foyer pour atteindre le conduit et raccorder le tuyau d'un poêle[59]. La souche qui est la partie supérieure de la cheminée s'élève en général de quatre pieds au-delà de la toiture.

---

58 Notons aussi la description de Pehr Kalm lors de son voyage à Québec : «...La cheminée extérieure est placée parfois au centre de la maison, mais elle se trouve habituellement à l'une des extrémités, de telle sorte qu'elle est en partie maçonnée dans le mur pignon. Elle est souvent divisée en deux conduits...» (Kalm [1749] 1977 : 325).
«...L'âtre est bâti de la même façon que dans nos maisons en ville, à ceci près que l'ouverture n'est pas aussi haute que chez nous. On ignore toujours ici ce qu'est une clé de tirage, et toute la chaleur sort librement par la cheminée ; ces foyers ne sont pas en briques, car on connaît pas encore bien l'usage de ce matériau ; ils sont faits avec les pierres que l'on peut trouver à proximité d'ici (Québec)...» (Kalm [1749] 1977 : 292).

59 «...Plus sera pratiqué, au lieu dit, par le sieur Niel, dans la muraille ou Cheminée un trou d'Environ cinq à six poulces en quarré pour y placer un tuyai de poisle...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1683, lot cadastral 2292-1 Est).

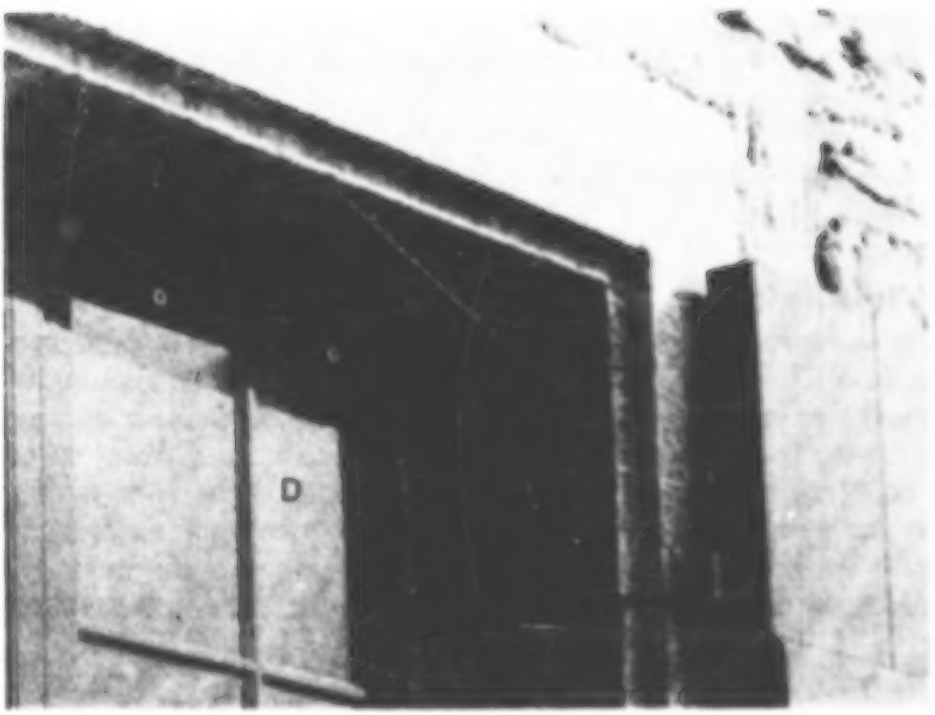

A. Tableau
B. Feuillure ou figure
C. Jambage
D. Carreau

Figure 35 : Encadrement de fenêtre en pierre de taille et feuillure.
La pierre taillée pour l'encadrement a été peignée et layée. Une feuillure est pratiquée de manière à insérer des contrevents. La feuillure permettait d'y insérer également la double fenêtre.
(Photo tirée de Laframboise 1975 : 150)

Figure 36 : Foyer de cheminée de chauffage de la maison Charest.
La cheminée de 1757 comporte un foyer entouré de jambages et d'une plate-bande en pierre moulurée. Le contre-cœur du foyer décrit un arc de décharge au-dessus d'un contre-feu en brique.
(MCC : Fonds Piché : 2127-1615)

Les dimensions de chacune des parties de la cheminée varient peu d'une maison à l'autre. En général, le feu de la cheminée du rez-de-chaussée mesure environ cinq pieds de large sur quatre pieds de hauteur. Notons cependant qu'elle peut mesurer jusqu'à six pieds dans les maisons plus imposantes, comme celle du sieur Riverin sur la rue Notre-Dame (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 17 octobre 1714, lot cadastral 2222). Les cheminées du premier étage (au-dessus du rez-de-chaussée) mesurent régulièrement quatre pieds à quatre pieds et demi de largeur par trois ou quatre pieds de hauteur :

> «...la première cheminée aura de feu et jambages en joignant le contre-feu cinq pieds et de hauteur quatre pieds échuy sous clef. Sur celle d'en haut aura en gagant le contre coeur icelle quatre pieds eschuy et sous clef quatre pieds. [...] Les dites cheminées seront elevées au dessus du faitage sellage de la maison du dit Picard de quatre pieds, le tout en pierre de Beauport à la reserve de celle qui sortira de la démolition du dit vieil pignon...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 26 avril 1688, lots cadastraux 2140 et 2149).

Les maçons apporteront un soin particulier à la finition des parties extérieures de la cheminée, comme les jambages et la plate-bande. Les marchés spécifient presque toujours avec quel type de pierre elles seront érigées et quel traitement on fera subir à ses différentes parties :

> «...desquelles cheminées les jambages et manteaux[61] seront de pierre taillées au ciseau...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 27 décembre 1687).

> «...Lesdits manteaux et jambages seront de belles pierres taillées toutes au ciseau, et les foyers de pierre bien unyes, par dessus et taillées par les costés afin qu'elles soient bien jointes...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 1er décembre 1685).

La finition au ciseau est généralement réservée aux pièces principales, la cheminée de la cuisine et des étages supérieurs recevant une finition plus grossière, faite au marteau. Cependant, dans les maisons plus cossues, on réserve aussi aux foyers des chambres une finition plus soignée :

> «...à toutes lesquelles cheminées sera fait un bon Foyer dont celuy de la cuisine sera fait de pierre brutes taillées seulement au marteau les plus unyes qui se pourront trouvées; et les autres des chambres seront de pierres taillées comme celle des jambages et lunettes, et qui sera dit cy après, les dits jambages de cheminées seront

[61] Le sens de ce mot est variable; par manteau on entend généralement le foyer et toute la partie inférieure de la cheminée, comprenant les jambages et la plate-bande. Toutefois, ce terme décrit parfois aussi la partie supérieure de la cheminée.

d'ouverture et grandeur et faites de la manière ordinaire et taillées au ciseau avec leurs manteaux...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1686).

Au contraire du corps de la cheminée, le contre-feu est construit en brique ou en pierre dure afin de le rendre plus résistant à la chaleur. Dans certaines cheminées, les briques seront posées en arc de cercle afin d'équilibrer la poussée créée par le poids de la partie supérieure de la cheminée. Ce type de maçonnerie porte le nom d'arc de décharge :

«...les contre-feux en seront de briques sur lesquels il y aura une décharge dont le milieu sera haut de trois pieds et demy sur le foyer...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 1er décembre 1685).

Cet arc de décharge peut aussi être situé au-dessus de la voûte dans la cave, afin de réduire la poussée de l'ensemble des cheminées de l'habitation :

«...et pour porter yceux jambages de cheminées ils y poseront les pierres en manière de corbeille et en mettront trois les unes sur les autres sous chacun des jambages, qu'ils feront le contre-feu de pierre dure...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 18 octobre 1680).

On utilise aussi une barre de trémie, placée sous la plate-bande pour soutenir l'âtre de la cheminée. Ces pièces de bois furent remplacées par des barres de fer à la faveur des ordonnances qui interdisaient l'utilisation d'un matériau combustible dans les cheminées :

«...qu'il n'y aura point de bois dans aucune d'icelle mais bien une barre de fer foursnys par lesd. S. Landron...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 novembre 1682, lot cadastral 2158-A).

La dernière étape de construction de la cheminée consiste à enduire de mortier l'intérieur de celle-ci. Cette couche de finition scelle les interstices et rend bien étanche les joints de maçonnerie :

«...Les jambages et manteaux des cheminées seront enduites à plain depuis le premier étage jusqu'à l'estage...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 26 avril 1689).

Mis à part les cheminées de pierre, on rencontre aussi, bien que très rarement, des cheminées bousillées. Le bousillage consiste à créer un genre de boue en mélangeant de l'eau et de la terre[illegible].

Mentionnons également que pour éviter le feu, un dallage de pierre sera installé devant l'âtre et un chevêtre à l'étage donnera un dégagement suffisant pour que le conduit de fumée ne soit pas en contact avec les poutres du plancher.

Le four

Localisé à la cave ou dans la cuisine, le four, qui sert à cuire le pain, est généralement construit près ou à côté de la cheminée (figure 77). Le parement intérieur du four peut être soit de brique ou de carreaux et son extérieur en pierre recouvert de crépi.

Comme l'indiquent les marchés de construction, ses dimensions sont déterminées par la quantité de pain que l'on peut y faire cuire :

> «...faire deux fours en ladite maison a cuire deux minots a deux minots et demy la couche desquels sera posée sur le plancher avec une voûte sous chacun d'yceux...» (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 7 novembre 1692).

> «...et de faire un fourn pavé de carreau pour cuire deux minots en pain, à costé de la susd. cheminée...» (ANQQ, greffe de J.C. Louet du 29 octobre [illegible], [illegible]).

Tout comme la cheminée, le four est renforcé par un support de fer :

> «...Que lesd. entrepreneurs feront un four de dix pieds d'autre et proportionné à la [...] dont lesd. Laridon et Jolly fourniront la brique et le carreau necessaire a leur despend ainsy que deux crochets de fer pour l'embouchure dud. four posé sur une masse, et que lesd. entrepreneurs feront autour du dit four une maçonnerie de un pied et demy d'épaisseur hors la brique sans que rien dud. four n'entre en toisage...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 novembre 1682).

[illegible] La cheminée n'est pas constituée uniquement de boue; on peut y retrouver des inclusions de cailloux ou encore des angles élevés en pierre comme il est mentionné dans le marché qui engage le maçon François Dumas envers le marchand Denis Guion : «...Et il y aura dans lad. maison deux cheminées bousillées qu'il laissera des pierres d'attente le long du poteau appui pour y recevoir une autre cheminée en cas de besoin...» (ANQQ, Greffe de Gilles Rageot du [illegible] novembre 1682, [illegible]).

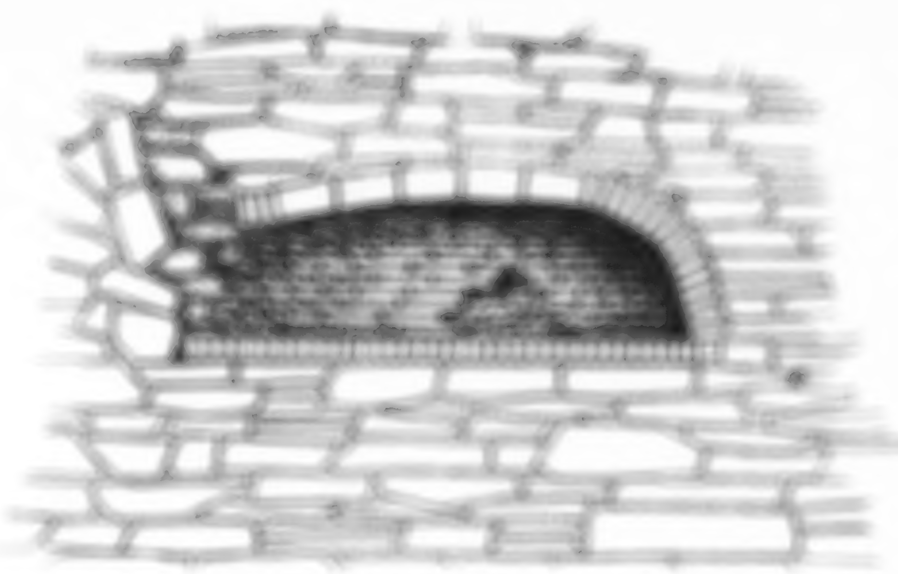

Figure 17 : [illegible]

L'évier

L'évier est toujours localisé dans la cuisine et posé sur un pan de mur donnant sur l'extérieur, afin d'avoir un accès direct avec le dehors. Ce bassin de pierre, permettant d'évacuer les eaux usées par un trou pratiqué dans le fond, communique à un égout faisant saillie sur le mur extérieur. C'est la forme que prend l'évier qui sera installé dans la maison que fait construire François Vienney Pachot :

> «...et placé un evier à la cuisine du costé de la dite petite ruete pour vuider les eaux...» (ANQQ, greffe de François Genapte du 22 avril 1686, lot cadastral 2142-1).

Le potager

Le potager est une autre construction qui s'élève à proximité de la cheminée et qui sert à réchauffer ou à maintenir les aliments chauds (figure 38). Érigé en brique ou en pierre, le potager est composé d'une cavité dans laquelle on dépose les plats et d'une grille de fer sur laquelle on dépose les braises et qui permet l'évacuation des cendres dans une autre cavité en forme de voûte.

Peu de mentions de cette construction connue aussi sous le nom de fourneau sont observées, ajoutons cependant qu'on retrouvait le potager essentiellement dans les maisons bourgeoises.

Figure 38 : Potager de la maison Hale à Québec.
On observe à gauche de la cheminée le potager de brique.
(Archives photographiques Notman : Musée McCord d'histoire canadienne : « Hale house, interior, kitchen, De Carrore St., Quebec City » MP 071)

3.3 La diffusion des techniques de construction en pierre en Nouvelle-France

On note relativement tôt la présence de maçons à Québec dans la réalisation de constructions où leur talent est requis. Un certain Jehan Eger est dit maçon en 1639 lors de l'expertise de la maison de Guillaume Couillard (ANQQ, greffe de Martial Piraude du 12 novembre 1639). Le maçon Jean Doucet construit une cave pour l'ingénieur et arpenteur Jean Bourdon en 1646. Comme la plupart des constructions érigées à cette époque sont en bois ou en colombage, le travail des maçons est souvent limité à la construction de fondations ou de cheminées. Le maître maçon Jacques Maheu fait de même pour Jacques Leneuf de la Poterye en 1649. Au début des années 1650 débute une période de peuplement importante et le lotissement de la basse-ville de Québec. Dans les nouveaux arrivants se trouvent de nombreux artisans; plusieurs sont maçons. Maurice Arrivé[63], Pierre Fournault, Benoist Ponsart, Léonard Leblanc, Mathurin Roy, Paul Vachon et Zacharie Maheust sont de ceux-là. Ils seront suivis de plusieurs autres dont certains, avec une notoriété, viennent de France pour participer à des travaux spécifiques comme la construction du Petit Séminaire qui favorise en 1675 l'arrivée de Claude Baillif.

Monseigneur de Saint-Vallier participera à sa manière à la diffusion des techniques de construction en pierre lorsqu'il fait venir de France en 1688 six maçons pour l'agrandissement de l'église Notre-Dame-de-Québec et la construction de l'église de la basse-ville (Notre-Dame-des-Victoires); ils se nomment Hilaire Bernard de la Rivière, un entrepreneur de Paris, Jean Boucher dit Belleville, Pierre Janson dit Lapalme, Pierre Gratis, Jacques Danguelle dit Lamarche et François de la Joüe. Plusieurs d'entre eux se diront également architectes (Richardson et al 1984 : 204).

On l'a déjà mentionné, certains maîtres maçons et architectes disposent de traités sur la construction et l'architecture afin de parfaire leur connaissance des formes à développer et des techniques à employer. On retrouve dans la bibliothèque de

[63] Maurice Arrivé serait originaire de Vendée dans le Poitou et quelques maçons de cet endroit émigrèrent en Nouvelle-France dès les années 1650 et un peu auparavant comme Toussaint Tireau dit Lagrange (Richardson et al 1984 : 511).

Claude Baillif : « Les fortifications du Chevalier de Ville », « L'architecture françoise », « La reigle des cinq ordres d'Architecture de Vignole » ainsi que des livres de mathématique. Aussi Dominique Janson dit Lapalme dispose-t-il d'au moins deux livres : « L'architecture de vignole » et « Explication des formes d'architecture », livres qui ont sans doute appartenu auparavant à son père (Richardson et al 1984 : 324-325).

3.3.1 Claude Baillif

Claude Baillif [France, ca 1635 - Québec, 1698] arrive à Québec le 22 septembre 1675, à la demande de Monseigneur de Laval, pour qui il supervisera la construction du Petit Séminaire. Engagé pour une période de trois ans, Baillif termine son contrat en 1678 et signe ensuite une entente avec le négociant Charles Aubert de la Chenaye à titre « d'architecte et ouvrier en plastres ». (Landry-Gauthier 1976 : 148-150).

Ce titre d'architecte ne correspond pas à notre notion actuelle de cette profession ni à ce qu'elle implique de connaissances et de formation. À l'époque, l'architecte est davantage un individu possédant une certaine expérience en matière de dessin et de construction. « À Québec, du XVIIe au XIXe siècle, il fallait un consentement social pour s'affirmer « architecte » : l'était celui dont les projets et les réalisations avaient établi la crédibilité auprès des notables de la ville et des clients » (Noppen et Grignon 1983 : 17).

Cette reconnaissance auprès du public, Claude Baillif l'a acquise autant à diriger le chantier du Petit Séminaire qu'au gré des contrats qu'il obtient toujours pour diriger des travaux de construction ou pour dessiner des plans. Il s'associera à de nombreux artisans, surtout à des maçons tels Jean Le Rouge, Jean Poliquin et Antoine Régnault dit Larose. À ces associés s'ajoutent les apprentis qu'il forme, dont François Colomban et Michel Duperré.

L'importance des travaux qu'il mène après l'incendie de 1682 implique non seulement qu'il doive s'associer à des sous-traitants, mais aussi qu'il soit obligé d'engager plusieurs manœuvres pour exécuter diverses tâches non spécialisées.

Pour Place-Royale, il participe à au moins sept contrats de construction en plus de quelques autres où il est engagé uniquement à titre d'architecte.

3.3.2 Jean Le Rouge

Le maître maçon Jean Le Rouge (France, 1639 - Charlesbourg, 1712) est sans nul doute l'entrepreneur de maçonnerie le plus actif à Place-Royale à la fin du XVIIe siècle. Arrivé au pays en 1666, ce n'est toutefois qu'en 1676 qu'apparaît, pour la première fois, son nom dans un contrat touchant Place-Royale. Cet acte nous indique que déjà, à cette date, Le Rouge est entrepreneur et connaît bien les ressources disponibles à Québec. Il s'engage à élever entre autres une muraille de maçonnerie pour Gabriel Gosselin, de l'île d'Orléans, qui vient d'acquérir l'emplacement de la demoiselle Amiot (lot cadastral 2295 Nord-Est). Il devra à cet effet fournir la main-d'œuvre, les matériaux, la pierre, la chaux et le sable. Pour cette construction, il sera payé 20 livres par toise de muraille pour un total de 300 livres en argent et recevra « le surplus en blé pour nourrir les ouvriers et le reste en billets » (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 23 février 1676, lot cadastral 2295 Nord-Est).

Sa carrière prendra rapidement de l'expansion; de maître maçon qu'il était à son arrivée au pays, il obtient ensuite le titre d'arpenteur royal, puis on le dit en 1689 : « entrepreneur d'ouvrages et de maçonnerie » (Greffe de Gilles Rageot du 19 novembre 1689, lot cadastral 2276). À la suite de l'incendie de 1682, Le Rouge accumule les contrats de démolition et de reconstruction. Pour l'année du sinistre et l'année suivante, il travaille à dix chantiers, seul ou avec Claude Baillif et (ou) Jean Poliquin.

Il engage généralement de deux à trois maçons pour l'aider sur les chantiers importants et, exceptionnellement, en engage un quatrième lors de travaux de plus grande envergure, comme ce fut le cas pour la maison Hazeur. En plus de s'adjoindre des maçons, Le Rouge a recours à des ouvriers non spécialisés pour creuser les fondations, nettoyer le terrain et transporter les matériaux qu'il doit généralement fournir au client.

À ces deux premiers maîtres maçons du XVIIe siècle s'ajouteront de nombreux autres et certaines familles de maçons se transmettront le savoir de père en fils. Dans les plus illustres familles de Québec au XVIIIe siècle se trouvent la famille Deguise dit Flamand et la famille Janson dit Lapalme.

3.3.3 La famille Deguise dit Flamand

Cette famille qui fournira plusieurs maîtres maçons œuvrant sur les chantiers à Québec débute avec Guillaume Deguise dit Flamand, un maçon originaire de Dunkerque dans les Flandres qui est établi à Québec. Ses fils Girard-Guillaume (Québec, 1694 - Québec, 1752), François (Québec, 1699 - Québec, 1763), Pierre-Thomas (Québec, ca 1708 - Québec, ca 1792) et Jacques (Québec 1697 - Québec, 1780) seront maîtres maçons et tailleurs de pierre de même qu'entrepreneurs en maçonnerie; Jacques Deguise dit Flamand sera de plus plâtrier, arpenteur et entrepreneur avec son frère Girard-Guillaume lors de la construction des fortifications de la ville en 1750 (Richardson et al 1984 : 199-204). Ces derniers exerceront leur métier principalement à la haute-ville où ils demeurent ainsi que dans le faubourg Saint-Jean. On retient cependant les services de Jacques Deguise dit Flamand pour la construction en 1728, à la basse-ville face à l'église, d'une maison en pierre à trois étages pour l'épouse de l'officier Jean Joseph Ferré Duburon (ANQQ, greffe de Jacques Pinguet du 26 février 1728, lot cadastral 2219 Sud). Joseph Morin est engagé pour fournir 100 toises de maçonnerie pour ces travaux. Le marché est cependant cédé à Joseph Rouillard et Louis Dion un peu plus tard et il est annulé par la suite. Ce sont les maçons Joseph Rouillard et Jean-Baptiste Marchand qui construiront la maison en 1730. Girard-Guillaume Deguise dit Flamand construira pour sa part pour l'orfèvre Jean-Baptiste Maisonbasse une maison en pierre de Beauport à trois étages sur la rue Sous-le-Fort (ANQQ, greffe de Jacques Barbel du 23 janvier 1730, lot cadastral 2284).

À cette seconde génération de maîtres maçons s'ajoutent François Flamant, fils de Jacques (Québec 1726 - Repentigny, 1781) qui œuvrera au château Saint-Louis, au Palais épiscopal, à la prison et au séminaire de Québec, puis les fils de Girard-Guillaume, Louis-Benjamin Deguise dit Flamand (Québec, 1737 - Québec, ca 1800) dont l'activité principale est la taille de la pierre à sa carrière de Neuville

et Pierre-Alexandre Flamand (Québec, 1744 - Québec, ca 1805) qui travaillera comme son cousin François aux édifices du gouvernement.

Louis Deguise dit Flamand, le fils de Louis-Benjamin sera également maître maçon.

3.3.4 La famille Janson dit Lapalme

Pierre Janson dit Lapalme (France, 1661 - Montréal, 1743) est l'ancêtre de cette famille de maîtres maçons. Il est dit tantôt architecte, maître maçon, tailleur de pierre ou appareilleur. Il aurait appris le métier de son père Barthelemy, lui-même appareilleur de bâtiment à Paris. Arrivé à Québec en 1688, il travaillera à l'agrandissement de l'église Notre-Dame-de-Québec et à la construction de l'église de la basse-ville (Notre-Dame-des-Victoires). Il fournira et effectuera entre autres le « pierrotage » et les enduits de la maison de Jacques Boutret sur la rue de la Montagne en 1690 (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 10 juillet 1690, lot cadastral 2227). Il est également à l'œuvre pour l'édification des fortifications en 1693 que ce soit au cavalier du moulin au Mont-Carmel et à la porte Saint-Louis. Il s'établira à Montréal après 1708.

Ses fils lui succèdent. Dominique Janson dit Lapalme (Québec, 1701 - Québec, 1762) sera connu principalement comme architecte. Actif à Montréal, il s'établira à Québec vers 1745 lors de la construction des fortifications. On lui doit la construction des portes Saint-Jean, Saint-Louis et du Palais. Christophe, Louis et Philippe Janson dit Lapalme sont connus comme maîtres maçons; le dernier exercera plus particulièrement le métier de tailleur de pierre et de fournisseur. Ils travailleront principalement à Montréal; Philippe demeurera cependant sur la rue Saint-Jean en 1748 lorsqu'il fait la livraison de pierre taillée pour la construction des portes Saint-Jean et du Palais. Charles Janson dit Lapalme (Québec, 1702 - Québec, ca 1760) exercera pour sa part ses talents à Québec (Richardson et al 1984 : 319-326) ; il réside en 1750 sur la rue Sainte-Famille. On le connaît particulièrement comme le responsable du pavage des rues de Québec en 1750 mais également comme entrepreneur avec les Deguise dit Flamand lors de la construction des fortifications de Québec. Il avait travaillé auparavant à

l'exhaussement d'un mur mitoyen pour la dame Ferré Duburon (ANQQ, greffe de Jacques Pinguet du 28 août 1741, lot cadastral 2219 Sud). En tant qu'entrepreneur en maçonnerie, on le voit travailler en 1751 sur la maison de Joseph Fleury de la Gorgendière (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 27 janvier 1751, lot cadastral 2217).

Tableau 4 :

Entrepreneurs de maçonnerie de maisons ayant œuvré à Place-Royale 1640 - 1760

Ayde dit Créquy, Jean	(1714)
Bernard de la Rivière, Hilaire	(1692)
Carpentier, Antoine	(1692-1710)
Couteron (Cousteron), André	(1680-1689)
Créquy, Louis	(1744)
Danguelle dit Lamarche, Jacques	(1714)
Deguise dit Flamand, Jacques	(1728)
Deguise dit Flamand, G.-Guillaume	(1730)
Delestre dit Beaujour, Pierre	(1751-1758)
Dassilva dit Portugais, Nicolas	(1751-1758)
Dubois, Jean	(1687-1691)
Du Carreau, François	(1682-1684)
Dumats (Dumas), François	(1682-1686)
Dumats, Gabriel	(1668-1683)
Duplais (Duplaix), Sylvain	(1679-1686)
Du Plés, Louis	(1683)
Février, François	(1673)
Ganet, Pierre	(1685)
Jourdain, Guillaume	(1682-1692)
Janson dit Lapalme, Pierre	(1690)
Janson dit Lapalme, Charles	(1741-1751)
Lagrange, Mathieu	(1687-1688)
Lavergne, François	(1683)
Lavergne, Louis	(1680-1687)
Le Rouge, Jean	(1676-1689)
Maillou, Vital	(1692)
Maillou, Jean	(1697-1702)
Marchand, Jean-Baptiste	(1730)
Marion, Pierre	(1692)
Minet, Jean	(1695)
Nony dit LaRose, Jacques	(1668)
Paquet, René	(1751-1752)
Parant, Antoine	(1754)
Parent, Étienne	(1698)
Parent, Jean	(1698)
Parent, Joseph	(1698)
Pasquier, Philippe	(1686)

Poliquin, Jean	(1682-1683)
Regnault (Renaud), Antoine	(1683-1692)
Rouillard, Joseph	(1728-1730)
Routier, Joseph	(1742-1753)
Roy, Étienne	(1678-1684)
Roy, Mathurin	(1653-1667)
Venos, Antoine	(1685)

Chapitre 4

4. LA CHARPENTERIE ET LA MENUISERIE DE MAISON

4.1 Le toit

Avant d'entreprendre comme telle l'analyse des différents types de toiture, rappelons que la construction des charpentes de toiture remonte à la plus haute antiquité et qu'elle exige une importante quantité de travail. Chacune des différentes parties constituantes de l'ossature de la charpente a été conçue et adaptée pour répondre à deux principales fonctions : maintenir l'écartement des versants et supporter le poids du toit, en fonction des matériaux de recouvrement dont il est doté (lauzes, tuiles, etc.) et de la charge qu'il doit supporter (neige).

Dans la maison de bois primitive, le mode de construction des murs apparaît dans de nombreux cas, directement lié à l'évolution de la charpente de la toiture. Ainsi, par exemple, dans les murs en structures squelettiques avec poteaux corniers et intermédiaires, il semble que ce système découle de l'emploi d'sablières principales disposées à des intervalles qui correspondent généralement à la longueur d'une travée et entre lesquelles viennent s'intercaler des sablières secondaires.

L'évolution de ce système conduit plus tard à l'adjonction d'un entrait sous chaque sablière principal ainsi qu'entre chaque paire de poteaux corniers. Ce type d'arrangement aboutit finalement à l'apparition de la ferme. L'emploi de cette dernière marque un progrès décisif de la charpenterie. Son évolution sera toutefois progressive et se fera surtout à partir des grands édifices civils et religieux où seront expérimentés différents systèmes.

C'est entre les XIIe et XVe siècles que vont se formuler les principaux types de charpente que l'on connaît. Pour cela, il faudra trouver de nouvelles méthodes d'assemblage et adapter les charpentes aux matériaux disponibles pour les constituer et pour les recouvrir.

Notons que le poinçon ne se généralisera pas en France avant le XIIIe siècle et que les pannes ne feront leur apparition qu'à la fin du XVe siècle. En ce qui a trait au poinçon et à la façon de l'utiliser dans la ferme, on remarque qu'à

compter de la fin du XIIe siècle, le système utilisé en Angleterre va se distinguer de celui employé sur le continent, particulièrement en France.

En Angleterre, c'est le système du « crown post » qui sera utilisé, alors qu'en France ce sera celui du « king post ». Dans le premier, le poinçon ne joint que le centre de l'entrait à celui de l'entrait retroussé alors que dans le second, le poinçon monte du centre de l'entrait au faîte de la ferme. C'est à partir de ces deux systèmes de base qu'évoluera la charpenterie de part et d'autre de la Manche.

En résumé, on peut dire qu'à l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France, la charpenterie avait atteint en Europe un développement technique suffisant pour lui permettre de s'adapter aux problèmes majeurs aux conditions particulières qui prévalaient sur le nouveau continent. Notons néanmoins que même si la charpenterie a subi en Europe des développements considérables entre le XIIe et le XVe siècle, on en continue pas moins, particulièrement dans l'architecture rurale, à rencontrer des charpentes primitives. On connaît également l'émergence de modèles régionaux qui, pour diverses raisons, vont contribuer à perpétuer, parfois jusqu'à une époque récente, des systèmes archaïques.

Signalons également que la maison de bois à empilage peut, à l'instar d'autres modes de construction, se dispenser de la charpente à fermes. En effet, dans les régions à forte couverture forestière où se rencontrent des structures massives en pièce sur pièce, ce sont généralement les combles sans fermes qui prédominent. Les pannes reposent alors directement sur les pignons constitués à l'aide de pièces empilées. Notons cependant qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les sous-sols, où se retrouvent aussi bien les murs de type massif ou à ossature squelettique de type pièce sur pièce à coulisse, l'emploi de charpentes à fermes. Dans ce cas, les pignons sont généralement clos au moyen d'un lambris de planches.

Selon la présence et l'importance d'une ou de plusieurs des parties qui la composent, on distingue cinq grandes catégories de charpente de toit : à chevrons-portant-fermes (figure 59), à la mansart, à l'impériale, à croupes, à pavillon, à pannes ou à filières et, bien qu'elle ne s'agisse pas comme telle d'une charpente,

une toiture à pannes disposées directement sur les pignons de pierre et le mur de refend central.

6.1.1 La charpente lourde héritée du Moyen Âge

En Nouvelle-France, il n'existerait en fait que deux types de charpente du genre à chevrons-portant-fermes, avec plusieurs variantes de pentes de toit et à laquelle on ajoutera vers le début du XVIIIe siècle des pannes, tout en éloignant les anciens chevrons.

À travers les marchés concernant Place-Royale, on retrouve maints exemples de la charpente de type à chevrons-portant-fermes, parmi lesquels on distingue deux variantes dont la plus simple comporte un poinçon reliant l'entrait au faîtage. Ces charpentes principalement érigées au cours du XVIIe siècle, furent interdites par les ordonnances après 1721 et 1727.

Un exemple connu du type à chevrons-portant-fermes est sans nul doute celui de la maison Lober, dont le marché du 7 décembre 1685, nous décrit l'essentiel des parties constituantes de ce type de charpente (figure 40) :

> « Scavoir un bastiment de charpente [illegible] [...] (ANQQ, greffe de François Genaple, 7 décembre 1685).

Il s'agit ici d'une structure composée de quatre fermes maîtresses dont l'écartement des chevrons est maintenu par un entrait retroussé relié au faîtage par un poinçon et un grand entrait. Chaque chevron repose sur une pièce de bois horizontale (blochet ou patin) posée directement sur la sablière de façon à couvrir l'épaisseur des murs extérieurs. Une petite pièce de bois verticale, appelée jambette, relie le blochet au chevron formant ainsi un rapport triangulaire qui

renforce l'avant de la ferme. Une autre pièce posée en diagonale, l'aisselier, s'attache au chevron au-dessus de la jambette et rejoint le grand entrait.

Les trois fermes secondaires comprises entre chacune des deux fermes principales sont dépourvues de poinçon et d'aisselier et reposent directement sur la double sablière. Entre les deux poinçons, une croix de Saint-André joint le faîtage et le sous-faîtage des trois fermes secondaires, assurant ainsi le contreventement de la toiture.

Une entretoise située au centre gauche diminue la portée des grands entraits afin de laisser le passage à l'escalier. Lorsque le grenier est utilisé, cette interruption de la charpente du toit correspond généralement à ce même dispositif au niveau du plancher. On interrompt alors la course des solives en posant une enchevêtrure. Ce procédé permet par ailleurs de créer un vide afin que les pièces de bois de la charpente et de la menuiserie soient en retrait du conduit de la cheminée.

Un autre exemple extrêmement intéressant de ce type de charpente nous est donné dans un marché de charpente, passé le 15 décembre 1682, entre Thomas Touchet et les deux boulangers Étienne Landron et Jean Jolly. Cet acte nous précise entre autres plusieurs détails sur l'assemblage des parties et les dimensions de certaines pièces de la charpente.

Les fermes sont disposées de deux pieds et demi en deux pieds et demi sur une sablière double, reliées entre elles par deux entraits « le premier de huit à neuf pouces et le second de six à sept pouces ». Le blochet assis sur une sablière double est assemblé à queue d'aronde.

Un nouvel élément de support s'ajoute à ceux que nous avions mentionnés dans la structure précédente. En plus de renforcer le blochet avec une jambette, on spécifie qu'il y aura « sous chaque entret un gousset tant hault que bas » (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 15 décembre 1682). Cette pièce de bois est assemblée horizontalement et sert à renforcer deux autres pièces posées en équerre comme la sablière et le grand entrait. On confond à l'occasion le gousset avec l'aisselier et la jambette qui eux sont posés à la verticale.

4.1.2 La charpente « à la Mansart »

Une autre charpente populaire au XVIIe et au début du XVIIIe siècle fut elle aussi interdite après les ordonnances de 1721 et de 1727. Connue sous le nom de « comble à la mansart » ou comble brisé, cette charpente permettait d'utiliser au maximum la surface habitable du toit[64]. En abaissant la pointe aiguë de la toiture, on créait ainsi deux surfaces à pentes différentes : le terrasson et le brisis.

Un très beau plan, annexé à un acte notarié du 3 mai 1679, illustre clairement l'assemblage du poinçon, des contrefiches et des jambettes au niveau du terrasson ainsi que l'assemblage des aisseliers et des jambettes, dans la partie du brisis de ce toit (figure 41).

Suivant la hauteur du brisis, le toit peut avoir un ou deux étages au-dessus des sablières; il semble toutefois qu'on ait préféré ériger des toits « à la Mansart » d'un seul étage d'une hauteur d'environ huit pieds sous le grand entrait (figure 42) :

> «...Que lad. charpente sera en mansare a Un Estage [...] Et que Lad. Massarde sera d'Un Estage de huict pieds de dessus L'entrait, Et que dans le petit comble fera Une Enrayeure d'Environ six pieds, Dans lequel comble il y aura a chaque maistresse fermes Esseliers Et Jambettes hault et bas Et les surplus prevus seront garnis de jambettes au premier Et second Estage Seullement, Les Mtres Entraits de la premiere Enrayeure seront au moins de neuf a dix poulces, Et les Entraits de la seconde Enrayeure de six a sept poulces, Et que le Surplus de lad. charpente serade six poulces ou Environ en quarré Quil y aura dans Lad. Massarde quatre Lucarnes de chaque Costé d'Icelle qui seront à la Capucine...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 13 janvier 1687, lot cadastral 2126).

> «...L'étage de la mansarde ayant huit pieds sous les enrayeures le tout bien lié et garny de bon bois d'épinette bien conditionné et de grosseur et force suffisante...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 mars 1692, lot cadastral 2226).

Dans une autre variante datée de 1688, les charpentiers Jean Marchand et Robert Leclerc ne poseront, au niveau du terrasson, des aisseliers qu'aux fermes

[64] Ce type de toit rend possible l'aménagement d'aires d'habitation sous la toiture. Ainsi, à la différence des autres types de toit que l'on utilise généralement comme grenier, on retrouve dans le comble « à la Mansart » des cheminées comme dans les autres aires d'habitation. Par extension et par l'usage, le mot « mansarde » désignera l'espace habité sous les combles.

maîtresses, alors que dans le brisis, chaque ferme sera renforcée de jambettes et d'aisseliers :

> «...ql y aura des jambettes et selleirs par toutes les fermes a l'exception du grainier ou il ny aura que des esselliers seullement aux maitresses fermes, ql feront ainsy que douze fenestres dans led. Comble Scavoir huict dans la Massarde, conformes a celles de la massonne...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 décembre 1688, lot cadastral 2130).

Dans une version postérieure au Régime français, au lieu de retrouver des contrefiches, des jambettes et des aisseliers dans les deux parties du toit, un seul poinçon relie le grand entrait situé à la jonction des deux pentes et le petit entrait du terrasson. Deux jambettes sont encore posées de part et d'autre du poinçon, mais sous le grand entrait, les aisseliers et les jambettes sont supprimés.

Dans les charpentes utilisées au cours du XVIIe siècle, on retrouve également, quoique beaucoup plus rarement, des charpentes de toit à l'impériale. Ce toit formé de quatre pans galbés et retroussé dans la partie basse couvrait généralement les corps des bâtiments construits en retrait ou en avancé du corps principal de l'habitation, comme c'est parfois le cas pour les cages d'escaliers, les tours et les porches. D'ailleurs, Chaussegros de Léry utilisera le toit à l'impériale pour couvrir les deux escaliers en avancé, placés de part et d'autre de l'entrée principale lorsque sont effectués des travaux importants au château Saint-Louis en 1724. Un toit similaire couvrait déjà l'escalier extérieur placé à l'arrière de la maison de François Hazeur depuis 1684 :

> «...couvrir toiture y compris les lucarnes et l'impériale de l'escalier...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 21 novembre 1684, lot cadastral 2217).

Comme on peut le présumer, seuls quelques bourgeois ou les membres du gouvernement pouvaient se permettre de se faire construire une habitation possédant plus d'un type de toiture. Notons cependant que la toiture à l'impériale pouvait aussi couvrir des bâtiments secondaires tels des pigeonniers.

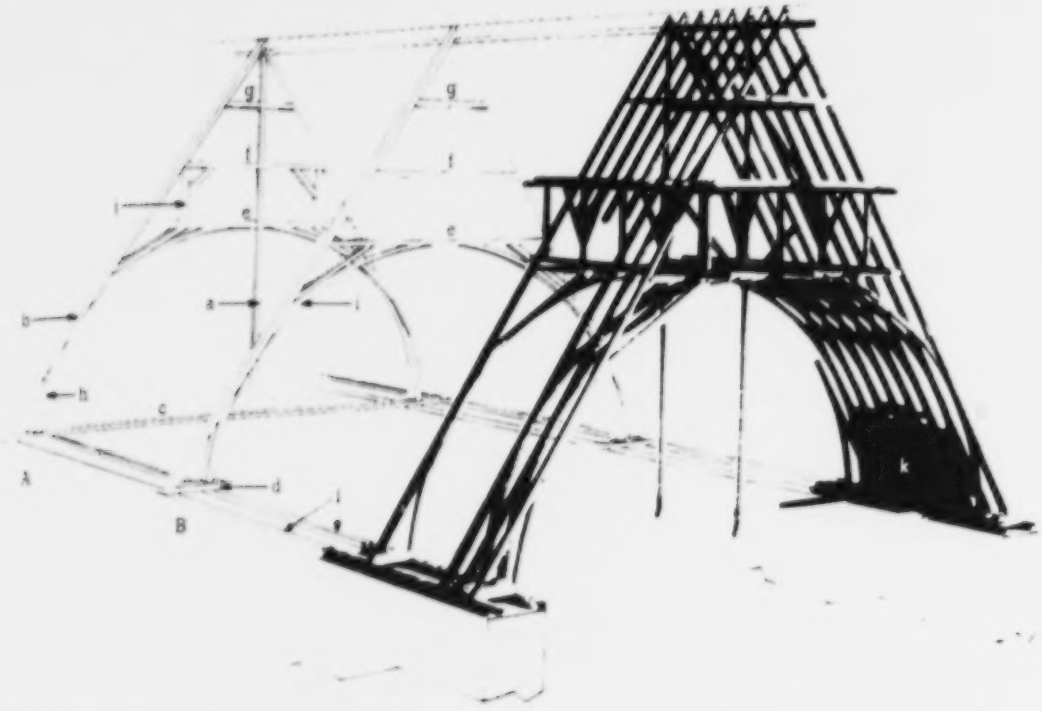

Charpente à chevrons-portant-fermes

A.	Ferme-maîtresse
B.	Ferme secondaire
a.	Poinçon
b.	Chevron-arbalétrier
c.	Entrait
d.	Blochet
e, f, g.	Faux-entraits
h.	Jambette courbe
i.	Aisselier courbe
j.	Poteau
k.	Voligeage jointif du lambris

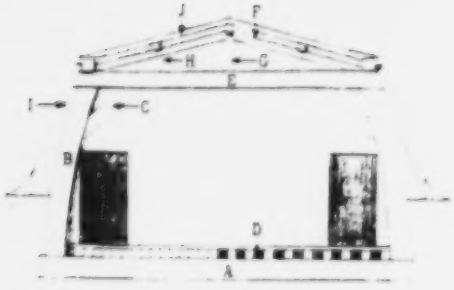

Ferme de toit brisé

A.	Entrait
B.	Jambe-de-force
C.	Aisselier
D.	Solive
E.	Entrait de fermette
F.	Arbalétrier
G.	Poinçon
H.	Jambette
I.	Chevron de brisis
J.	Chevron de terrasson

Figure 39 : Charpentes lourdes.
Ce sont les charpentes traditionnelles des artisans en Nouvelle-France.
(Reprographie tirée de Ministère des Affaires culturelles de France 1972 : partie IV)

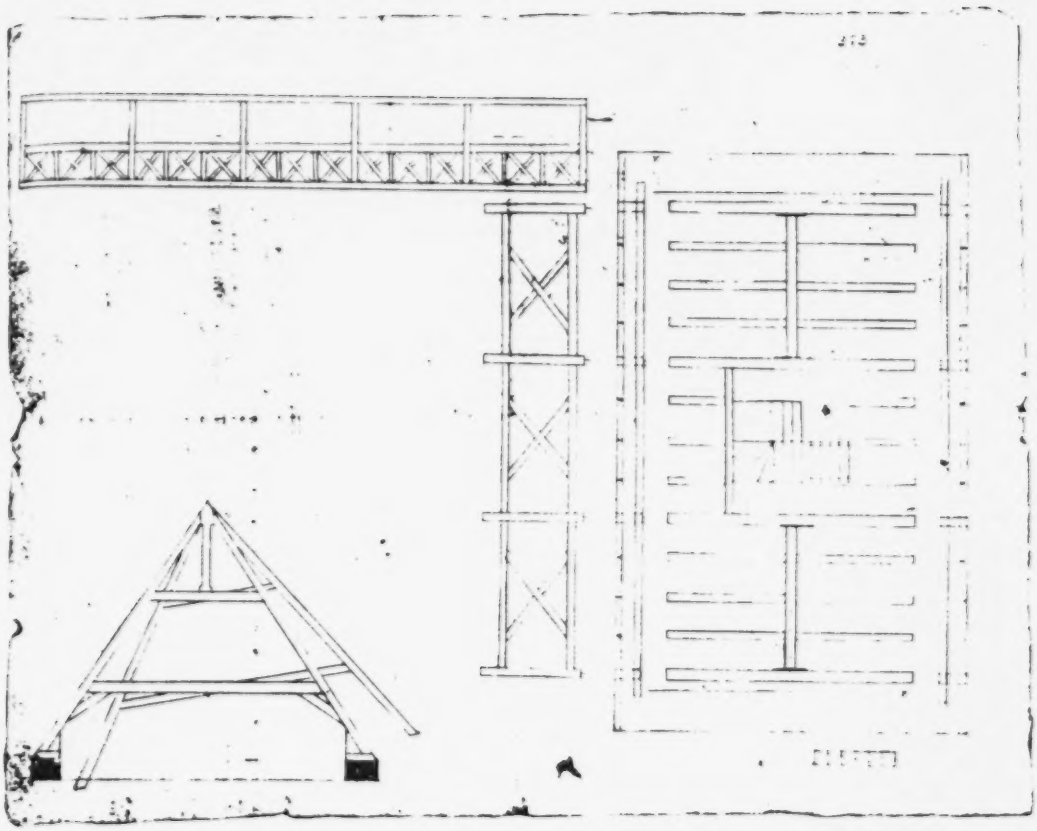

Figure 40 : Plan de la charpente de toit de la maison Leber.
Cette charpente construite en 1685 relève de la tradition des charpentes lourdes à chevrons-portant-fermes.
(Plan : ANQQ, greffe de François Genaple du 5 décembre 1685)

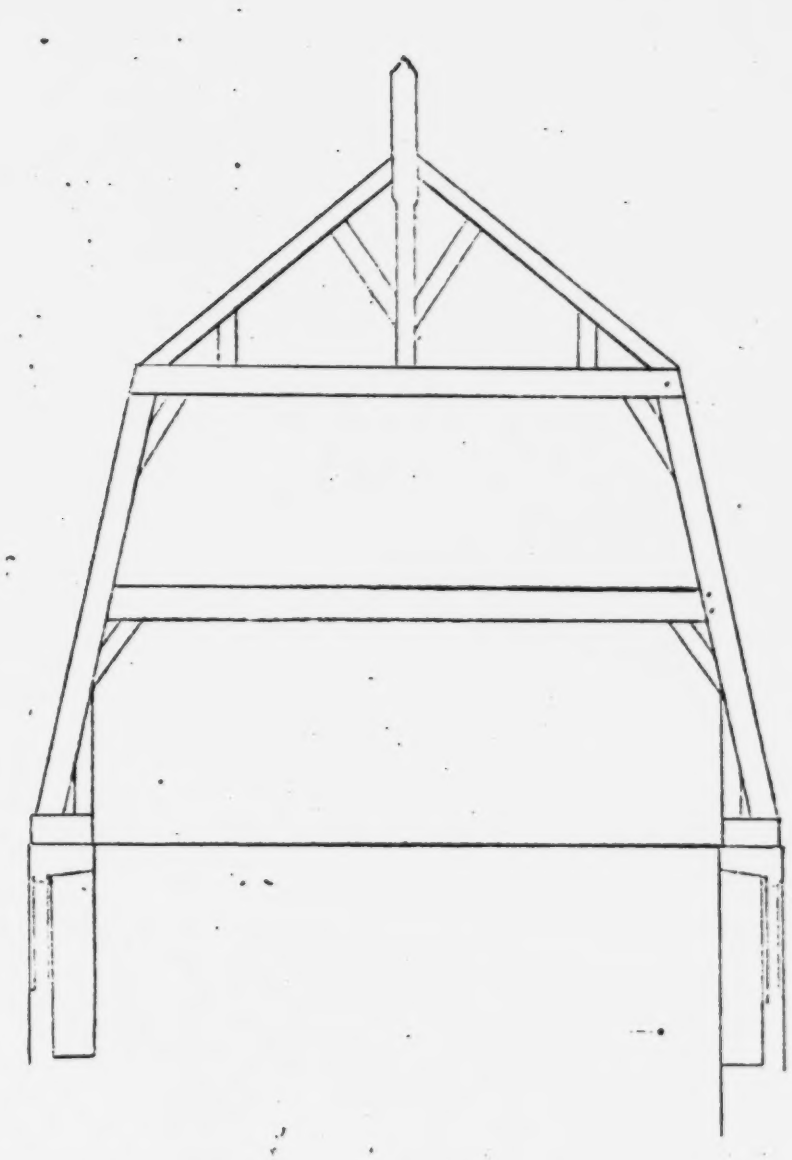

Figure 41 : Plan de la charpente de toit à « mansarde double ».
La charpente de toit de la maison de Charles Aubert de la Chenaye comporte deux étages au niveau du brisis.
(Plan : ANQQ, greffe de Romain Becquet du 3 mai 1679)

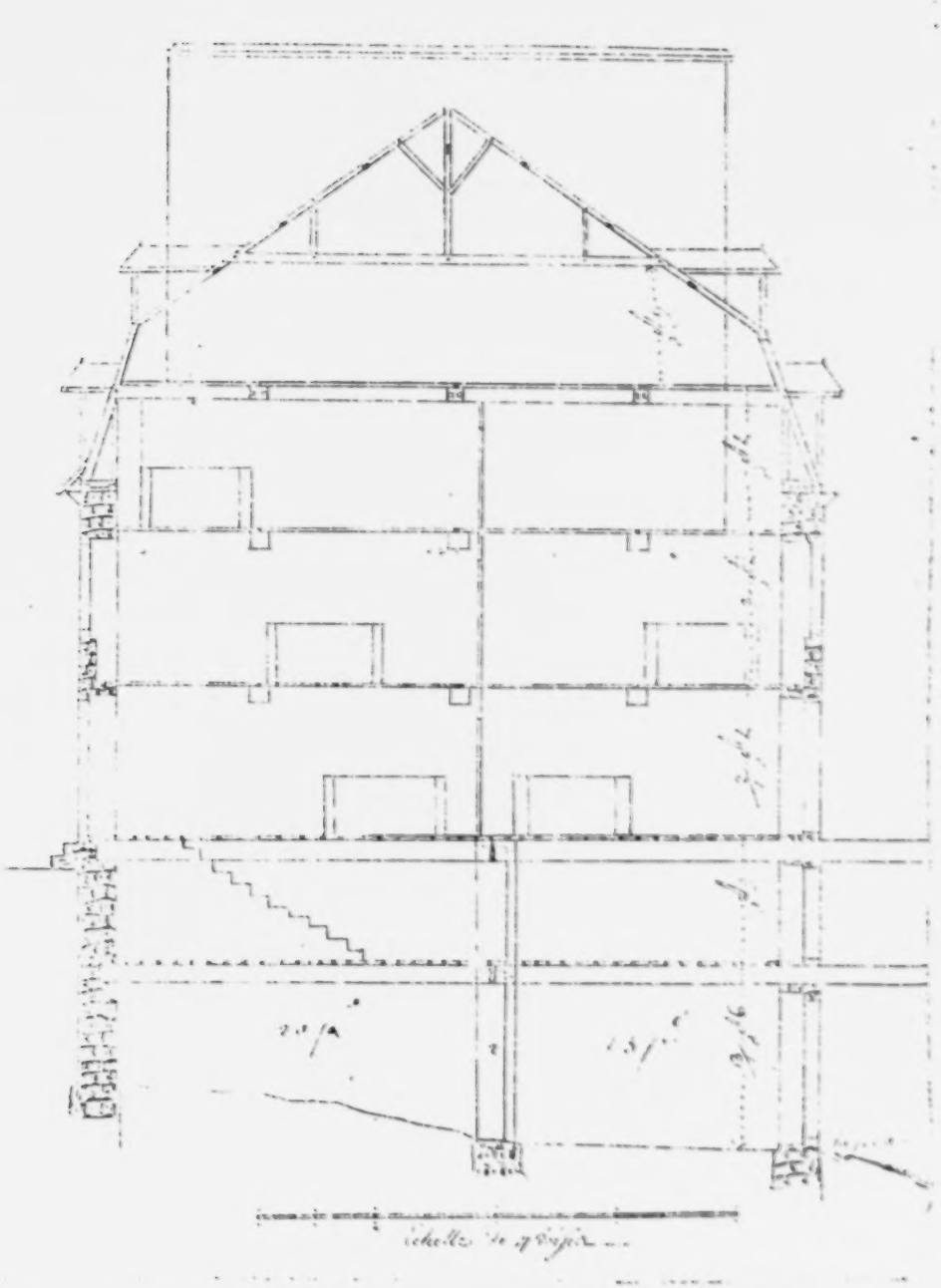

Figure 42 : Coupe transversale de la maison de Romain Dolbec.
La charpente du toit mansardé est légèrement différente. Seul le niveau inférieur comporte des cheminées.
(Plan : ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 17 décembre 1713)

4.1.3 La charpente à pannes

À la suggestion, ou disons plutôt sous la contrainte des deux principales ordonnances concernant la protection contre les incendies, les charpentiers remplacent la lourde charpente à la mansart par la charpente à pannes ou à filières :

> «...Pour rendre même les toits d'une moindre dépense, et plus disposés à recevoir les secours nécessaires, nous ordonnons qu'au lieu d'une grosse charpente, ils seront faits de simples filières ou pannes, [...] sur lesquelles filières ou pannes sera clouée de haut en bas, une première couche de planches embouvetées, lesquelles seront recouvertes d'une seconde couche de planches mises du sens contraire...» (Anonyme 1855 : 316).

Les pannes, éléments nouveaux de cette charpente, sont assemblées sur les arbalétriers-chevrons (figures 43 et 45). Par ailleurs, on espace davantage les fermes et pour alléger l'ensemble de la toiture et la rendre par la même occasion moins onéreuse, on supprime l'entrait à chaque deux fermes.

Comme en fait foi le marché de charpente de la maison Dumont, la charpente à pannes comporte à peu de chose près les mêmes éléments que l'ancienne charpente à chevrons-portant-fermes :

> «...Feront aussi les entrepreneurs, un comble à la dite maison composée de 6 fermes dans les distances nécessaires quy seront garnies de deux chevrons entre deux fermes avec Filières et liees lesquelles fermes auront 12 à 13 pieds d'acguille garnies de fiches, sollives, antraits, faîtage, (liens) sus-dites avec (Lien) à chacune ferme [...] Les dites fermes seront posées à tenons en sablières et garnies de leurs coyaux. Feront et poseront aussy 5 lucarnes à plomb sur les croisées...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 28 décembre 1687, lot cadastral 2149).

Toutefois, l'acte ne mentionne pas comment les pannes sont fixées aux chevrons. En fait, dans la mesure où la technique ou le mode de construction est connu ou ne comporte aucun élément nouveau, ces indications ne sont jamais inscrites dans l'acte.

Tout compte fait, la pose des pannes est relativement simple; au Québec, celles-ci sont fixées par un assemblage à mi-bois sur le chevron-arbalétrier. Plusieurs rangées de pannes parallèles, posées dans le sens contraire des arbalétriers,

couvrent ainsi chaque versant de la toiture. Ces pannes ou filières permettent de mieux répartir le poids de la toiture qui peut alors aisément recevoir une couverture d'ardoise ou de doubles planches comme il est suggéré lors de la construction de la toiture de la maison du marchand Étienne Charest : « la dite charpente en filière et capable de recevoir une couverture d'ardoise » (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 7 septembre 1757, lot cadastral 2126).

Plusieurs plans de Chaussegros de Léry et de Jean Baillairgé, datés de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, démontrent que ce type de charpente à pannes ou à filières a été largement utilisé tant dans les constructions d'habitations domestiques que dans les édifices religieux. À titre d'exemple, mentionnons le plan de la nouvelle cathédrale de Québec proposé par de Léry, un plan de magasin situé sur la rue Saint-Nicolas (figure 32) et un plan de Baillairgé pour la maison de François-Joseph Cugnet dans lequel on voit très bien les encoches servant à recevoir les pannes.

Les pannes pouvaient aussi être disposées directement sur les pignons de pierre et les murs de refend lorsque ceux-ci montaient jusqu'au pignon. Mais il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une charpente, puisque les structures portantes de bois sont remplacées par les murs de maçonnerie. Une gravure de Richard Short illustrant la Place d'Armes, l'église et le monastère des Récollets en 1761, montre l'utilisation de ce mode de construction (figure 45). On peut en effet constater que le toit des deux bâtiments, à la droite de l'église, ne comporte aucun entrait ou poinçon. Les pannes sont tout simplement fixées sur des chevrons reliés dans la partie inférieure au mur de maçonnerie et, dans la partie supérieure, à un faîtage joignant les deux pignons de maçonnerie. Mentionnons également l'emploi presque généralisé du surcroît qui, grâce à l'utilisation d'un entrait retroussé, permet d'utiliser les combles. Dans ce cas, les entraits de base sont supprimés.

Mentionnons que la charpente à fermes s'avère beaucoup plus coûteuse de réalisation que le principe de couverture utilisé dans l'autre système (à pannes). Ce fait expliquera sans doute la grande popularité que connaîtra la charpente à pannes à compter du XVIIIe siècle.

Figure 43 : La charpente à pannes de la maison Estèbe.
Cette charpente de toit construite en 1752 est constituée de chevrons-arbalétriers sur lesquels sont disposées les pannes.
(MCC : Fonds Parks : 1QU 152 no 570)

Figure 44 : La charpente à pannes reconstituée de la maison Leduc.
La structure à poinçons et aisseliers correspond aux illustrations que l'on possède de ces charpentes.
(MCC : Fonds Pichet : 2287 ou 9860)

Figure 65 : Charpentes à pannes à la place d'Armes vers 1760.
Les pannes sont bien visibles posées sur les chevrons arbalétriers à la maison qui fait le coin de la rue du Trésor.
(Musée de la civilisation, dépôt du Séminaire de Québec – Extrait d'un dessin de Richard Short gravé par P. Canot 1761 : « Vue de la Cathédrale, du Collège des Jésuites et de l'église des Récollets prise de la Rue du Gouvernement » [illegible])

4.1.6 Les lucarnes

Les marchés de construction de Place-Royale révèle que les toitures garnies de lucarnes sont monnaie courante dans le paysage urbain[illegible]. Nous avons en effet retrouvé 30 mentions et plusieurs descriptions permettant de croire que ce nombre pourrait être beaucoup plus important.

Le nombre de lucarnes sur chaque toiture ne semble répondre à aucune règle précise de construction, si ce n'est qu'en général les maisons de petites dimensions sont habituellement pourvues de deux lucarnes disposées de chaque côté du versant du toit. Par contre, une maison plus cossue comme celle de François Hazeur, qui mesure 50 pieds de longueur par 30 pieds de largeur, peut recevoir jusqu'à 14 lucarnes (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 novembre 1685, no catalogue 2117), alors que celle de Eustache Lambert Dumont, mesurant 37 pieds de long par 24 de large, n'en aura que cinq (ANQQ, greffe de François Genaple du 30 décembre 1687, no catalogue 3109)[illegible].

Quant aux dimensions de celles-ci, les indications notées dans les marchés montrent qu'elles variaient de 2 à 3 pieds de large et que la hauteur pouvait aller jusqu'à 4 pieds.

Que ce soit dans une maison de bois ou de maçonnerie, la lucarne est un ouvrage qui fait partie du comble et qui prend appui sur la charpente et requiert les mêmes matériaux que celle-ci :

> [illegible] (ANQQ, greffe de François Genaple du 30 décembre 1687, no catalogue 3109).

[illegible] La première indication de lucarne apparaît dans un marché de 1687 [illegible]

[illegible]

[illegible] sert à éclairer la pensée, ou prévenir ou le renvoi de soi et confirme seulement que celui-ci était pas habité. En effet, l'idée de lecteur peut indiquer simplement que cette note servait de lien d'enregistrer ou que celle-ci permettait de tirer des charges, comme c'est probablement le cas des lecteurs à pâte mentionnée pour la commission de la maison Thomson (ANQQ, greffe de François Granger, le 30 décembre 1687 (microfilm 2 109).

Dans la lecture à pâte (figure 16), nous remarquons que la lecture emploie le mot « la lecture à la capucine (figure 17), elle s'élève ou se prend (figure 16) et elle ne est de bout[1]. Vu à part la lecture à pâte est désigne davantage une fonction qu'un type particulier, mais une mention de lecture à la capucine et ne note ne est de bout ne est relevée dans les cinq notariés consultés (ANQQ, greffe de Gilles Rageot de 1 mai 1687).

> [illegible] une lecture [illegible] Monsieur pour [illegible] la pâte [illegible] qu'elle [illegible] pâte, [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible]

Figure 46 : La lucarne à palan de la maison LaGorgendière.
C'est par cette lucarne que l'on hissait les marchandises à entreposer. La forme singulière du toit permet de protéger le système de palan. On note de part et d'autre des lucarnes à fenêtre.
(MCC : Fonds Piché : 2142)

4.1.5 Les matériaux de recouvrement

En ce qui a trait aux matériaux de recouvrement de la toiture, on remarque qu'ils s'adaptent à la disponibilité des matériaux offerts par le milieu ainsi qu'aux capacités financières des propriétaires. En Russie centrale, mais surtout dans les parties occidentales et méridionales, on utilise largement le chaume qui provient de la culture du seigle. Les isbas de types « nordique » et « sibérien » emploient surtout la planche, les ancelles ou les bardeaux. Partout, l'écorce de bouleau est presque toujours utilisée comme matériau de base. Surtout en Scandinavie, en Suède et en Norvège, de nombreuses toitures sont également recouvertes de plusieurs couches d'écorce de bouleau sur lesquelles on a disposé une bonne épaisseur de terre où on laisse pousser du gazon. Très souvent, un quadrillage de perches sert à maintenir l'ensemble. En Europe centrale, jusqu'aux frontières françaises, c'est surtout le chaume, les ancelles et les bardeaux qui prédominent, les deux derniers se rencontrant surtout dans les régions montagneuses.

La toiture de chaume se retrouve dans tous les pays européens et seules les techniques de pose et de faîtage montrent certaines différences. On constate que l'usage du chaume était autrefois beaucoup plus répandu qu'il ne l'est aujourd'hui et que la plupart du temps, il a précédé la tuile ou l'ardoise dans les régions septentrionales. Son faible coût de revient et sa grande disponibilité expliquent sans doute sa popularité passée. Le choix du chaume a également déterminé la pente de la toiture, ce qui a en grande partie engendré une tradition dans la façon de construire les toits dans les régions où on l'utilisait. Cet élément compte sans doute pour une bonne part dans l'explication du tracé capricieux qu'emprunte la ligne des toits à forte et faible pentes en Europe, ceci indépendamment des influences ethniques.

Les contraintes techniques inhérentes à ces matériaux tels que le poids, conditionnent souvent la pente de la toiture ainsi que le type de charpente qui sera utilisé. En fait, il faut être excessivement prudent dans l'interprétation que l'on donne des divers types de toiture et de leurs matériaux de recouvrement. Il n'est pas rare en effet, pour diverses raisons, que les spécimens existants aient remplacé un mode de couverture plus ancien et totalement différent. Ce qui, dans

bien des cas, a entraîné un changement complet du type de charpente utilisé et de ce fait modifié la pente de la toiture.

Il apparaît donc d'une façon incontestable que la pente d'un toit n'est pas seulement déterminée par des raisons d'ordre climatique mais par un ensemble de circonstances dont les principales semblent être le matériau utilisé qui possède, au niveau structural, des exigences contraignantes.

En résumé, on peut affirmer que le choix de la charpente se trouve conditionné par celui des matériaux qui seront utilisés pour le recouvrement de la toiture. Aussi, apparaît-il nécessaire de tenir compte de toutes ces considérations dans l'étude de la forme et de la pente de la toiture. Ne pas en tenir compte peut mener à de graves erreurs d'interprétation.

La tuile creuse, appelée aussi tuile romaine ou canal, qui ne possède aucune attache, se pose à plat sur la toiture et oblige par conséquent à une faible pente afin de ne pas glisser. La tuile plate, quant à elle, se fixe au moyen d'un crochet. À cause de sa nature, elle nécessite une pente commençant aux environs de 45° de façon à ne pas laisser filtrer l'eau de ruissellement et, éventuellement, faire glisser la neige. L'ardoise et le chaume impliquent également une forte pente qui s'établit à un minimum se situant aux environs de 45°. Une couverture de métal devrait avoir au moins une pente de 20°; une pente allant jusqu'à 30° convient au zinc. Le cuivre et le plomb peuvent s'accommoder d'une pente allant jusqu'à 60°. Les tavaillons, ou bardeaux, qui nécessitent une pente minimum d'environ 30° pouvaient se clouer sur un voligeage de bois.

À Québec, l'ardoise était simplement posée sur la planche recouvrant la charpente (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 11 septembre 1757, lot cadastral 2126). Cependant, son usage est demeuré limité. On constate en effet que la tuile et l'ardoise, en plus de ne pas être produits en grande quantité au pays, répondaient difficilement aux exigences du climat. L'ardoise que l'on importe de France la plupart du temps sera plutôt réservée aux édifices publics (figure 47).

Malgré la possibilité de recourir à plusieurs matériaux de recouvrement, les couvreurs exerçant leur métier à Québec au cours du Régime français,

privilégieront principalement le bardeau de cèdre et la planche chevauchée (figure 48). Liger fait d'ailleurs cette remarque au sujet du bardeau dans son chapitre consacré aux matériaux :

> «...Cette couverture ne charge point une charpente, c'eft pourquoi on en couvre volontiers les hangards & quelquefois auffi les maifons, principalement dans les lieux ou la tuile eft rare & le bois commun...» (Liger 1732 : 71-72).

Avant de recevoir le bardeau, la toiture recevait au préalable une première couverture de planches :

> «...Le bardeau ayant un pied de long et recouvrira le premier rang de planche sur led. côté de la maison pour y porter le bardeau...» (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 17 décembre 1695).

> «...s'oblige de couvrir de bardeau la maison appartenant aud Sieur Charron scize en la basse ville de Québec, la découvrir de la première couverture de planches dont elle est couverte et en conserver autant qu'il pourra les planches et cloux...» (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 9 juillet 1679, lot cadastral 2222).

La double couverture de planches, imposée par les ordonnances, semble aussi avoir eu quelques succès à Place-Royale :

> «...la dite menuiserie consistant en une couverture double dont la première embouffetée et la seconde chevauchée par dessus...» (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 11 septembre 1757, lot cadastral 2126).

> «...couvrira en outre toute la dite maison de planches enbouffetées et jointées avec autres planches mises par-dessus à l'ordinaire en recouvrement...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 21 avril 1688).

Mais quel que soit le matériau employé, la progression des travaux de recouvrement de la toiture reste la même. Le couvreur commence toujours son travail par le bas, en posant l'égout sur lequel il s'appuie, pour installer le recouvrement. Dans le but d'assurer l'imperméabilité de la couverture, les matériaux de recouvrement se chevauchent ou s'emboîtent les uns sur les autres, d'où la nécessité de débuter le travail par le bas. La pose se poursuit ainsi de bas en haut, et ce pour chaque rangée de tuiles, de bardeaux ou d'ardoises. Au sommet du toit et à la rencontre des deux dernières rangées de matériaux de recouvrement, un bourrelet de ciment scelle le faîte.

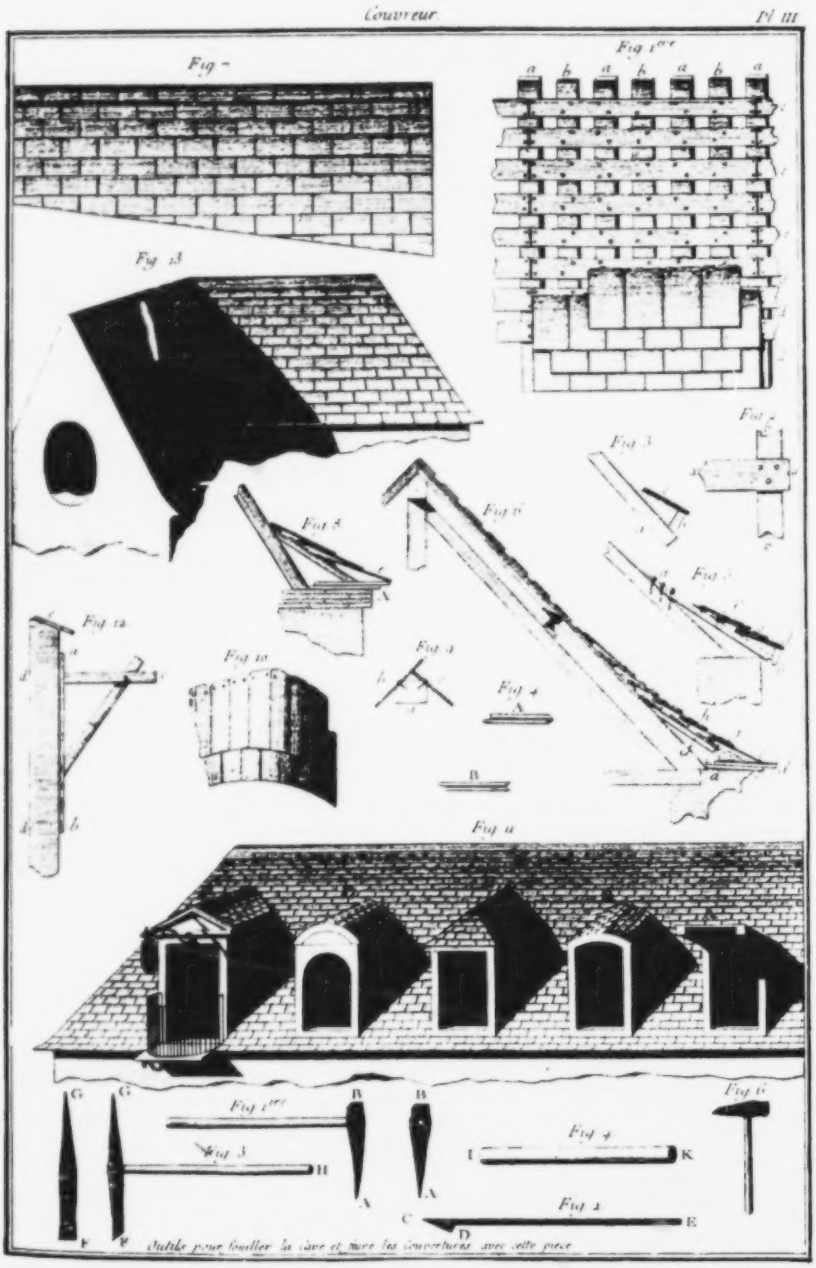

Figure 47 : La couverture en ardoise.
Outre la manière de poser l'ardoise, on présente de droite à gauche cinq types de lucarne : à demoiselle, à mansarde ou rampante, à la capucine, flamande et enfin, à foin.
(Reprographie tirée de Duhamel de Monceau [1766] 1984 : Planche III)

Figure 48 : La couverture en bardeau.
Si l'on a employé des bardeaux de cèdre la plupart du temps, il est arrivé que l'on a fait usage de bardeaux en chêne.
(MCC : Fonds Piché : 2150 no 235)

La partie la plus complexe du recouvrement est sans nul doute l'exécution de raccords étanches à la rencontre de deux pentes d'angles différents, comme autour des lucarnes. En général, le couvreur coupe en biais son matériau et pose dans ces noues une bande de plomb, d'étain ou de mortier pour sceller la tranchée. Mentionnons que la tôle de fer-blanc, connue plus tard comme la tôle à la canadienne, semble avoir été utilisée, quoique très rarement, vers la fin du Régime français[68].

4.1.6 Le système d'évacuation des eaux de pluie

Dans sa forme la plus primitive, la dalle n'était qu'un tronc de bois creusé et maintenu au mur par des équerres de bois ou de métal forgé. L'étain et le plomb étaient aussi utilisés pour fabriquer les gouttières, comme l'indique l'engagement que prend le couvreur en ardoise Pierre Gatien le 11 septembre 1680 :

> «...A ce present et acceptant de couvrir en bardeau la crouspe de sa maison scize en la basse ville [...] de mesme de ressouder une gouttière qui lasche quelque peu d'eau en fournissant par led Sieur Charron d'estain et de plomb pour cet effet...» (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 11 septembre 1680, lot cadastral 2222).

Au lieu d'être maintenu au mur par des équerres, on pouvait poser la dalle sur la partie saillante d'une pièce de bois, appelée corbeau, engagée dans le mur. Dans le cas d'une maison de maçonnerie, une pierre peut assumer cette fonction.

Ce corbeau de forme rectangulaire ou carrée porte le poids des gouttières. Lorsque cette partie en surplomb se développe davantage en hauteur qu'en largeur, elle porte le nom de console. Il arrive même que le support de la dalle prend la forme d'un talon et d'un larmier et vient couronner le sommet du mur :

> «...une maison en pierre à trois étages avec cheminée au pignon, deux plinthes sur la devanture et une capucine au-dessus...» (ANQQ, greffe de Jacques Pinguet du 4 mai 1730, lot cadastral 2219 Sud).

---

[68] On aurait utilisé entre autres la tôle de fer-blanc lors de la reconstruction du palais de l'intendant en 1726 par Chaussegros de Léry et sur la maison de François-Étienne Cugnet en 1742 (lots cadastraux 2120 et 2121). Ce serait lors de la construction de cette maison que la tôle employée aurait été repliée et posée en diagonale.

La dalle ou gouttière sert principalement à rejeter le ruissellement des eaux au-delà du mur gouttereau et à éviter que les passants en reçoivent le déversement. Un tuyau de descente, placé à la verticale à l'une des extrémités de la dalle, évacue alors les eaux au sol ou dans un réservoir :

> «...il sera tenu de mettre une dalle au dessous de la couverture pour conduire les Eaux de son toit dans la grande rue Cul de Sac conformément a l'ordonnance de M. Demeulles lors intendant de Justice police et finances en ce pays...» (Législature de Québec 1885-1891 : Acte du 17 mars 1687).

Une autre manière d'éloigner du mur les eaux de ruissellement venant de la toiture consiste à placer sous la couverture de planches et au-dessus de la dalle, un coyau qui prolonge l'extrémité des chevrons et relève le bas du comble :

> «...Les dites fermes seront posées à tenons en sablières et garnies de leurs coyaux...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 28 décembre 1687, lot cadastral 2149).

Le larmier ainsi créé permettait d'éviter le ruissellement sur les murs et ralentissait le pourrissement du recouvrement extérieur. Mais, avant d'utiliser cette technique, une telle courbure était obtenue par l'ajout, sur le rebord du toit, d'une planche de bois supplémentaire clouée directement sur la couverture de planches. Selon la courbe et l'avancement que l'on voulait donner à cette projection du toit, les coyaux étaient plus ou moins longs et plus ou moins épais.

4.2 La galerie

Les quelque 20 marchés de construction touchant la construction ou la réparation d'un accès extérieur aux différents étages de la maison, permettent de constater que les charpentiers utilisent indifféremment les termes galerie, escalier et perron pour désigner ce prolongement de la maison :

> «...un perron de neuf pieds en carré de dehors en dehors dans la cour pour conduire à deux étages du bâtiment...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 novembre 1683)

> «...un escalier extérieur à deux noyaux et une cage d'escalier extérieur de colombage jusqu'à son petit toit...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 4 décembre 1686).

En fait, lorsqu'on pénètre de plain-pied de la rue au rez-de-chaussée d'une maison, l'ensemble des quelques marches et la plate-forme facilitant l'accès devant la porte se nomme perron; la galerie (ouvrage en surplomb) permet alors d'accéder, par l'extérieur, à l'étage au-dessus du rez-de-chaussée. Quant au terme escalier, il ne réfère habituellement qu'à la construction intérieure ou extérieure composée de marches, de contremarches, d'un ou plusieurs noyaux, d'un limon et de balustres.

4.2.1 La structure des galeries

À l'instar de la lucarne, la construction de la galerie doit être planifiée lors de l'érection de l'ossature de la maison. La structure de la galerie repose sur le prolongement extérieur des solives. Afin d'éviter l'affaissement de ce surplomb, des équerres de bois sont souvent disposées sous celles-ci et appuyées sur le mur (figure 49).

La longueur du prolongement extérieur des solives détermine la largeur de la galerie et, d'après les dimensions relevées dans les marchés, celle-ci aurait régulièrement cinq pieds de large. Une rangée de planches de 5 à 6 pouces de largeur recouvre la surface sur laquelle on élève des poteaux et des poutres de soutien, lorsque la galerie est couverte d'un toit.

Lorsque la structure de la galerie ne prend pas appui sur le prolongement extérieur des solives du plancher, celle-ci est élevée au niveau de l'étage par des poteaux plantés en terre. Des équerres placées de chaque côté de ces derniers aideront à répartir le poids de la construction, surtout si la galerie est recouverte d'une toiture ou entourée d'une cage d'escalier (figure 50).

Dans la majorité des cas, le pin et, de préférence, le cèdre seront utilisés pour éviter le pourrissement des pièces de bois ainsi exposées :

> «...Charet fera aussy deux galleries dont celle ci dessus spécifiée en est une a deux estages de la longueur dud. bastiment de bois de cedre ou de pin assemblé en croix de St-André sous les appuis...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 16 novembre 1682).

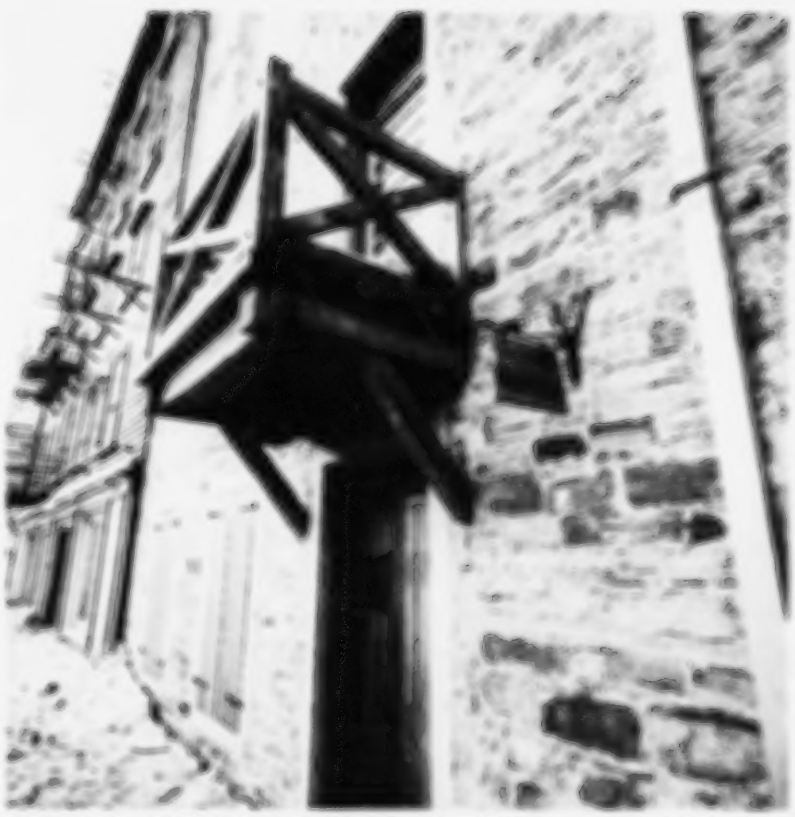

Figure 49 : Balcon reconstitué de la maison Louis-Beaudoin.
Le balcon est posé sur des supports ancrés dans la maçonnerie.
(MCC : Fonds Parks : 2129 no 209)

Figure 50 : Galerie couverte reconstituée de la maison Lefort.
Des poteaux sciés au sol supportent la galerie couverte.
(MCC - Fonds Pichet : 2127 ex 75b)

Un appui reliant les poteaux de coin de la galerie encercle le carré de celle-ci et sert de garde-corps. Parfois, comme il est mentionné dans l'exemple précédent, deux pièces de bois croisées en « X », les croix de Saint-André, sont insérées sous les appuis et tiennent lieu de balustre.

La galerie peut aussi dans certain cas, comme celui du sieur Denis Guyon, longer tout un mur (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 10 novembre 1682, loc cadastral 2120), ou encore contourner l'angle de la maison et rejoindre celle de la maison voisine (ANQQ, greffe de Pierre Duquet du 30 novembre 1679, loc cadastral 2202). Ces dispositions ne sont cependant pas très courantes et la plupart des maisons, surtout en ville, possèdent des galeries plus modestes[69].

4.2.2 La galerie, un sujet d'ordonnances

Tout comme la charpente de la toiture, la galerie et le perron sont sujets à des règlements quant à leur construction. Les autorités contrôlent en fait les constructions qui excèdent l'alignement des maisons, risquant ainsi de nuire à la circulation. Ainsi, en 1690, le sieur de L'Espinay doit-il demander et obtenir une autorisation pour construire une galerie de six pieds de large, excédant l'espace de terre qui lui a été concédé en 1685 (Législature de Québec 1885 (1891) : Acte du 8 juillet 1690).

Si l'on en croit cet acte, le règlement pouvait être révisé cas par cas. En 1697 cependant, dans un jugement du Conseil Souverain, il apparaît que les autorités aient eu à durcir leur position sur ce sujet :

> «...Comme aussy que plusieurs habitants qui ont leurs Maison Le long du fleuve ont fait bastir des Perrons, galleries et Tambours au dehors d'icelles qui incommodent considérablement le public Empeschant les harrois de passer Et mesme les gens de pied lors que la marée est haute Et qu'il y a du mauvais temps Et agitation sur lad. Rivière, a quoy il seroit aussy tres important de pourvoir ensemble le Procureur general En son Requisitoire, le Raport dud. Conseiller Commis Et tout considéré Le Conseil a mis Et met lad. Sentence dont appel au néant, Emendant a ordonné Et ordonne [...]

[69] Nombre des galeries les plus importantes par leurs dimensions seraient greffées aux maisons qui présentent un mur du côté du fleuve.

> [...] et que tous les habitants de cette d. ville qui ont des Perrons, galleries ou Thambours [illegible] de leurs dittes Maisons le long de leur[illegible] seront tenus de les abattre [illegible] dans le printemps prochain pour tout délay [illegible] qu'il appartiendra. [illegible] à l'exception des Perrons [illegible] (Législation de Québec 1663-1691 ; Vol. IV : 133 : Avis du 10 novembre 1697).

Par ailleurs, il semble qu'après la seconde réglementation contre les incendies, les constructeurs éviteront de construire les voies d'accès en bois et privilégieront des escaliers de pierre et ceux construits à l'intérieur de l'habitation.

4.3 L'escalier

Le nombre important de marchés spécifiant le genre d'escalier construit à l'époque de la Nouvelle-France permet d'identifier deux types principaux : l'escalier en colimaçon et l'escalier à la française.

4.3.1 L'escalier en colimaçon

L'escalier en colimaçon, qualifié d'escalier à vis (ou à visse), ne possède qu'un noyau central autour duquel s'enroulent les marches (figure 51). Les marches disposées en hélice sont étroites du côté du noyau et plus larges à l'extérieur. Ce type d'escalier, qui a l'avantage d'occuper un espace très restreint, est cependant presque toujours relégué à la cave. L'absence de rampe et l'étroitesse des marches en font un escalier d'appoint que l'on dispose là où la circulation est plus limitée :

> «...fera un petit escalier tournant à la dite cave à un noyau de bois de cèdre qui sera posé sous l'autre escalier qui conduira aux étages d'en haut...» (ANQQ, greffe de François Genaple, du 15 mars 1692).

Figure 51 : [illegible]
[illegible]
MEO [illegible]

4.3.2 L'escalier à la française

Au contraire de l'escalier à vis, l'escalier à la française[70] n'a pas de volée courbe. L'extrémité des marches est embotée dans le limon, c'est-à-dire un madrier d'une largeur uniforme et mesurant la même longueur que l'escalier (figure 52). Le limon, en plus d'avoir une fonction de support, reporte la charge de l'escalier sur le palier. Lorsque l'escalier longe un mur, l'extrémité intérieure des marches repose sur un autre madrier appelé faux-limon[71] :

> «...*Plus un grand escalier et deux petits de bois de merisier, desquels le grand sera à deux noyaux et posé au milieu du dit bastiment lequel régnera de fond en comble d'eschiffe garny de balustres tant pleines que vuides dans les deux estages au dessus de la cave à la charge que le sieur du Mont les fera tournées à ses frais et les deux autres petites seront faites à visse ausquels sera mis ce qui sera nécessaires de marches quarrées, et régneront depuis la cave jusqu'au second estage ; pour parfaire tous lesquels escaliers le sieur Dumont fournira toutes les marches, contremarches, Iolimons, clous et fiches nécessaires pour les dites attaches, et les fera aussi embouffetées s'il les veut ainsy*...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 28 décembre 1687, lot cadastral 2149).

4.3.3 Les noyaux d'escalier

La présence de un ou de deux noyaux peut nous indiquer le nombre d'étages auquel donne accès l'escalier. Montant du fond du plancher au plafond, le noyau supporte la section haute de l'escalier. Le haut et le bas de l'escalier s'appuient sur le chevêtre des solives du plancher de chacun des étages. Cette interruption des solives crée un dégagement suffisant au niveau du plafond pour permettre de monter à l'étage sans avoir à se pencher :

> «...*un escallier de cette étage à deux noiaux (noyaux) conforme au plan tiré dez lemarchand a scavoir la line pointée soit pour la dan estage d'en bas et la linge pleine*

---

[70] Les escaliers avec des limons sont dits « à la française » par opposition à l'escalier « à l'anglaise » qui utilise le système des crémaillères pour décharger le poids de l'ensemble de cette construction. La crémaillère, comme son nom l'indique, est une planche de la même longueur que l'escalier mais qui, au lieu d'être uniforme comme le limon, est dentelée sur l'un des côtés pour que les marches et contremarches puissent s'emboîter sur la série de dents. L'analyse des marchés de Place-Royale démontre que ce système n'a pas été utilisé ici, du moins au cours de la période qui nous intéresse.

[71] Les notaires écrivent « Iolimon » pour désigner cette partie constituante de l'escalier.

> son pour létage du vestibule et pour l'étage de la cave se fera come la plasse le permetra et meteron de balleustre nesesere au trois étage dan haut et non en seleux de la cave et ils fourniron le madrier pour fere les fau limon du degré...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 5 décembre 1685).

Notons également que des étriers de métal renforcent parfois le joint des solives à la chevêtre, comme c'est le cas pour la maison Chevalier.

Selon le plan de l'escalier de la maison Leber (figure 53), la poutre centrale dans laquelle s'emboîtent les solives est interrompue au centre pour laisser place au passage de l'escalier et un enchevêtre relie les solives d'enchevêtrure.

Pour chaque étage, un noyau supportera le poids de l'escalier, celui de la rampe et de la balustrade. La charge sera ainsi répartie sur le limon et le faux-limon, quand l'escalier longe un mur. Lorsque l'escalier est situé au centre de la maison et qu'il n'est pas enfermé dans une cage, des limons fixés de chaque côté des marches sont assemblés dans chaque poteau de coin supportant chaque palier :

> «...un escalier a un simple noyau de bois de merisier dont les limons et folimons sont de madriers de bon bois de pin proprement faits. Au dessus de la dite allée en est une autre pareille qui sépare lesd. deux chambres de l'etage d'en haut et est formé par une cloison a loppposite...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 4 juillet 1693, lot cadastral 2149).

Lorsqu'une cage encadre l'escalier, un faux-limon longeant le mur supporte l'extrémité intérieure des marches. Le limon supporte l'autre extrémité sur laquelle on fixe les balustres. Une main courante, parfois appelée rampe, maintient et enserre la série de balustres :

> «...ql feront deux pans de bois de la largeur dud. bastiment des trois Estages de cinq à six poulces depoisseur tant plein que vuide. Et deux qui separeront pour mettre led. Escallier. Un limon en bois qui portera les balustres...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 décembre 1688).

A : Limon
B : Clef
C : Marche

Figure 52 : L'escalier à limons.
Les marches faites de madriers sont insérées de façon régulière dans les limons et les extrémités de certaines marches formant tenons permettent de bloquer l'assemblage.
(Photo tirée de Laframboise 1975 : 78)

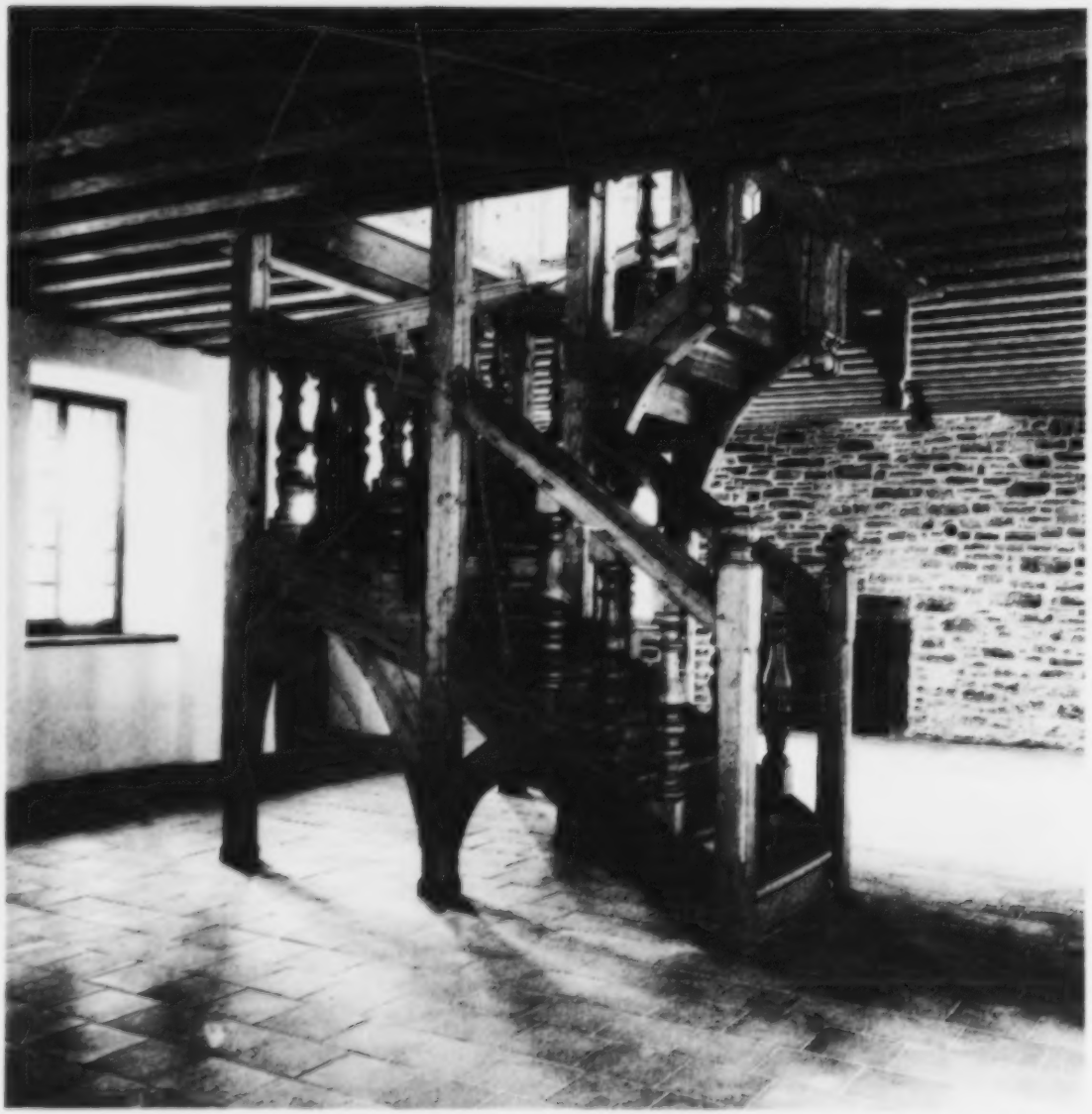

Figure 53 : L'escalier de la maison Leber.
On s'est fortement inspiré d'escaliers au monastère des Ursulines et à l'Hôtel-Dieu pour reconstituer l'escalier de la maison Leber.
(MCC : Fonds Piché : 2127 no 239)

4.3.4 Les marches

Lorsque les escaliers sont dépourvus de rampe et de cage, l'extrémité des marches est simplement assemblée en tenons et mortaises dans des madriers tenant lieu de limons.

La hauteur des marches varie de 13 à 20 cm, quoique la dimension habituelle, basée sur le pas de marche d'un homme, soit d'environ 16 à 18 cm. Les premières marches de l'escalier débordent généralement de la largeur de l'escalier pour en faciliter l'accès. La rampe débute à la deuxième ou troisième marche afin d'éviter de se frapper contre le premier balustre qui est généralement orné et plus imposant que les suivants.

Les marches, bien planes, seront parfois embouvetées avec les contremarches :

> [...] sera de madriers de cèdre de deux poulces et demi francs sciés embouvetés et tillés au dessus. [...] (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1683).

4.3.5 Les rampes, les garde-corps et les balustres

La rampe, qui s'attache sur le limon ou la crémaillère, est composée d'une main courante et, selon les besoins, de balustres ou de barreaux fixés entre la main courante et le limon. La rampe ne porte aucune charge, elle ne sert qu'à éviter les chutes et les balustres ont aussi cette même fonction en plus de jouer un rôle décoratif.

Si l'on en croit les détails spécifiés dans les marchés, une partie de cette construction est assumée par un autre corps de métier que le charpentier. Les balustres et les limons, entre autres, sont généralement à la charge du propriétaire de la maison qui les fait embouveter et tourner à ses frais. Le menuisier ou le tourneur sont appelés à réaliser ces travaux :

> «...Me Pierre Mesnage et Me jean Caliet qui sont les entrepreneurs de la dite charpente [...] fourniront tous les bois necessaires pour parfaire et accomplir le present dessein mesme le bois pour faire les balustres que Mr de Comporté fera tourner mais ne seront obligés à fournir les madriers ou planches pour marches et

> contremarches...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 5 décembre 1685, lot cadastral 2127).

L'escalier, élément fonctionnel mais aussi décoratif de la maison, sera réalisé en merisier, en pin, en frêne ou en chêne selon les moyens de chacun. Le cèdre sera bien sûr privilégié à la cave pour éviter le pourrissement dû à l'humidité des lieux.

4.4 Le plancher

Le plancher est un ouvrage de charpenterie qui doit supporter son propre poids ainsi que des charges fixes : celles du plafond, du recouvrement du sol, des cloisons; et une charge mobile : celle de la circulation qui s'y fait. Pour absorber ces charges importantes, le plancher devra donc être posé sur une structure fixe prévue lors de la construction de l'ossature de la maison.

4.4.1 La structure des planchers

Selon la portée plus ou moins grande des solives[72], on optera pour un plancher simple, un plancher dit « à deux systèmes » ou « à trois systèmes ». Le plancher simple est constitué de madriers posés directement sur des solives plus ou moins espacées; la face inférieure des madriers demeure alors apparente. Le plancher à deux systèmes est ainsi qualifié parce qu'il se compose de deux éléments porteurs principaux : les poutres et les solives. Cette technique de construction consiste à placer, sur les murs extérieurs, des poutres sur lesquelles reposeront, en sens contraire, les solives ou poutrelles (figure 54) :

> «...tous les planchers en bon etat de bon bois de pin porters par de fortes poutres de fresne...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 30 juillet 1693, lot cadastral 2149).

Dans l'autre mode de construction, un premier pieu fendu ou une solive recevra la charge du plancher de madriers ou de planches. Une solive disposée dans le

[72] La portée maximum d'une solive serait de cinq mètres.

même sens que le recouvrement créera un vide entre le deuxième plancher construit en sens contraire du premier. Ce vide (l'entrevous) sera comblé par de la terre ou du hourdis. Une lambourde cannelée ou une poutre de dimension plus imposante recevra les pieux du second plancher. Ce dernier système est donc constitué d'un quadrillage de pieux ou de solives qui supporte davantage de charge que la première méthode et ce, malgré un très large écartement des murs porteurs.

Les marchés de menuiserie et de charpenterie compilés ont démontré que le mode de construction dit « à deux systèmes » a été davantage utilisé en Nouvelle-France. Les lambourdes posées dans le sens de la largeur de la maison reposent souvent sur des corbeaux de bois longeant les deux murs extérieurs :

> «...fourniront et poseront en outre lesdits entrepreneurs quatre poutres a chacun des estage de ladite maison, scavoir à la cave aux deux estages au dessus et encore sera mis quatre autres petites pièces de bois proches des pignons au niveau des poutres de la cave pour porter les bouts des planchers...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 5 décembre 1685, lot cadastral 2127).

Pour le plancher de la cave, les madriers reposent sur les lambourdes posées directement sur le sol.

Le plancher peut également reposer sur des encoches exécutées de part et d'autre de poutrelles. Le parquet s'appuiera sur le dessus de ces poutres et l'espace entre le plancher et le parquet sera comblé par des gravats et du plâtre.

Lorsqu'on doit interrompre la course des solives pour laisser passer une cheminée ou un escalier, une pièce de bois transversale, le chevêtre, portant sur deux solives d'enchevêtrure (c'est-à-dire les deux solives sur lesquelles s'attache le chevêtre) suppléera à la faiblesse de la structure due à l'interruption des solives. Lorsque le chevêtre ne porte que sur une poutre ou sur le mur, il porte le nom de linçoir :

> «...C'est à sçavoir qu'ils fourniront et placeront 20 poutres de bois de fresne d'un pied carré et de treize poulces s'il se peut, bien esquarriées et rabottées, et une arrête par dessous avec les enchevalements; nécessaires pour supporter les foyers ou autres [...] des cheminées s'il y en rencontre comme aussy les bouts de poutres nécessaires contre les pignons pour suppléer aux retraites et porter les planchers...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 28 décembre 1687, lot cadastral 2149).

Figure 54 : Plancher à poutrelles de la maison Leduc.
Les poutrelles font partie de la structure des planchers. Étant souvent visibles, elles seront soigneusement menuisées. On utilisera souvent récemment le terme « plafond à poutrelles ».
(MCC : Fonds Piché : 2288 no 443-72)

4.4.2 Les revêtements de sol

Le parquet

On doit distinguer le plancher, qui est un pan de charpente horizontal comprenant le recouvrement du sol, du parquet qui, lui, est formé d'une série de madriers ou de planches (les lames) fixées directement sur les solives ou sur un rang de madriers (figure 55). Les madriers ou les planches du parquet peuvent être assemblés avec des languettes ou tout simplement embouvetés :

> «...qu'il n'y aura qu'une poultre au milieu de quatre solles [...] que lad maison sera fermée tout alentour de madriers de deux poulces d'épaisseur, qu'il y aura un plancher de madriers à joint carré qui est celuy d'en bas et celuy d'en hault de planches d'un poulce scié embouveté...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 10 janvier 1689).

La finition du parquet, selon son emplacement dans la maison, sera plus ou moins fruste. Aux étages moins fréquentés, le parquet ne sera que dégrossi (tillé) alors qu'au rez-de-chaussée ou aux étages où sont situées les chambres, on rabotera et varlopera celui-ci (blanchi). De même, lorsque le parquet ne repose que sur des solives, le dessous des planches ou des madriers ainsi que celui des solives est apparent à l'étage inférieur; le plancher du haut tient lieu de plafond en bas. Dans ce cas, la finition du plancher doit être réalisée sur les deux surfaces du plancher comme dans les exemples suivants :

> «...madriers de douze pieds de long [...] Et qu'ils blanchiront lesd. madriers des deux costés qui seront dépaisseur pour les deux planchers d'en hault et que le plancher d'en bas ne sera blanchy que d'un costé...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 3 mai 1683).

> «...Lad. menuiserie consistant en quatre planchers Scavoir trois de madriers dont le plancher du milieu sera tillé d'épaisseur Et le quatrieme de planche qui sera celluy du grenier blanchy dun costé Et tillé par lautre. Le plancher du bas blanchy dun costé Et le troisieme blanchy d'un costé Et tillé par lautre...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 9 juillet 1683).

> «...C'est à savoir que le dit entrepreneur fera un plancher d'en bas au premier Etage sur la cave emboufleté seulement sans être blanchi d'aucun côté; le plancher au-dessus emboufleté et blanchi des deux côtés et le troisième emboufleté et tillé seulement par-dessus et blanchi par dessous...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 21 avril 1688, lot cadastral 2149).

> «...Le Premier Plancher qui Est Celuy de la Cave sera de Madriers de Cedre de deux pouces et demy francs sciés, embouvetés et tillés dessus. Le Second plancher tiré d'Epoisseur blanchy dessus et dessous et Embouveté. Et le Troisieme plancher pareillement Embouveté; mais seulement blanchy par dessous et tillé par dessus. [...] Pour ce qui est de la charpenterie, les poutres de la cave et des autres étages seront placés de cinq pieds en cinq pieds ou environ. [...] Le dit comble sera couvert de planches de bois embouvetées et roumaines auquel il y aura une lucarne devant et derrière. [...] Le second plancher tiré d'épaisseur blanchy dessus et dessous et embouveté et le troisième plancher pareillement embouveté, mais seulement blanchy par dessous et tillé par dessus...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1683, lot cadastral 2292.1 Est).

Selon la disposition des lames du parquet, on peut créer différents motifs dont les plus courants sont le parquet « à l'anglaise aussi appelé à coupe perdue » et le parquet « à joints droits ».

Les lames du parquet à coupe perdue sont de différentes longueur, disposées parallèlement et réunies de manière irrégulière sur différentes solives. L'autre disposition des lames, au contraire de la précédente, donne un effet plus uniforme. Les lames sont toutes de même longueur et les joints, espacés régulièrement, sont réunis sur la même solive.

Les carreaux et les dalles

Pour toute la période étudiée, outre le bois, les matériaux de revêtement de sol se limitent à l'utilisation de carreaux de céramique et à la dalle de pierre[73]; la brique étant alors réservée au pavage des fours et à l'érection des cloisons intérieures.

Le carrelage d'une pièce peut être exécuté directement sur le sol ou sur un coffrage qui lui assure une stabilité afin de prévenir la dislocation des joints (figure 56). Le coffrage peut cependant être remplacé par les solives du plancher. Même en l'absence d'exemple, il n'est pas exclu que le carrelage soit posé sur un plancher de madriers, lorsque celui-ci recouvre la surface du grenier ou, lorsqu'il y a une voûte à la cave, qu'il soit disposé directement sur la surface de celle-ci :

[73] Les carreaux de terre cuite retrouvés sur le site de Place-Royale sont de forme carrée ou encore hexagonale. On nomme ces derniers « carreaux de Marseille ». Les dalles en pierre auraient de trois à quatre pouces d'épaisseur.

> «...une partie des appartements soit en haut ou en bas seront pavés soit en pierre ou carreau avec de bon mortier posé entre les soliveaux...» (ANQQ, greffe de Christophe Hilarion Dulaurent du 16 janvier 1751, lot cadastral 2112-5).

Le coût élevé des matériaux a limité l'usage du recouvrement de plancher en dur aux pièces maîtresses et passantes de l'habitation. C'est donc de préférence le vestibule et la cuisine qui recevront les pavés. Le grenier sera également pavé par mesure de sécurité, afin de limiter les dégâts si un feu s'y déclare.

Dans des cas exceptionnels, comme celui de la maison que fait construire Joseph Charest, le carrelage sera installé dans plusieurs pièces :

> «...sobligent de paver le vestibule, et quatre pieds dans la salle de la largeur dicelle en Pavé de l'ange gardien a faire carré, de pavé la Cuisine en meme Pierre ainsy que la salle du second etage, Et de paver le grenier de la dite maison en entier, et de Bien garnir le dit Pavé de bon mortier et Pierrotage...» (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 7 avril 1757, lot cadastral 2126).

Avant d'entreprendre comme telle la pose de ces matériaux, une première couche de mortier est posée sur la surface à recouvrir, afin de bien les ancrer. Le carrelage et la pierre seront ensuite liés, selon les préférences de chacun, par un joint de mortier plus ou moins large.

La disposition des carreaux de forme régulière pourra se faire en ligne droite, coupée, ou en diagonale. Pour l'appareillage des carreaux en ligne droite, les joints de mortier sont enlignés les uns au-dessus des autres alors que pour l'appareillage coupé, les joints sont décalés d'un demi carreau, c'est-à-dire qu'au centre du carreau correspond un joint qui va lier les deux carreaux du dessus.

La pose de dalles de pierre minces et de formes irrégulières s'effectue aussi sur une couche de mortier. L'appareillage tient alors compte de l'épaisseur de chacune des pierres et de la largeur laissée entre celles-ci. La difficulté du dallage en pierre réside dans l'inégalité des pierres qu'il faut poser côte à côte, tout en réalisant un recouvrement le plus plat et uniforme possible. Cette disposition quelconque ou arbitraire des joints porte le nom d'appareil en *opus incertum*.

Figure 59 : Parquet de bois de la maison [illegible].
Le parquet composé de planches de pin est posé dans le sens contraire des solives. On observe au plafond une série de poutrelles qui forment la structure du plancher supérieur.
[illegible]

Figure 9A : [illegible]
[illegible]

6.5 La cloison intérieure

Rappelons, avant de décrire cet ouvrage de menuiserie intérieure, que la cloison n'est pas, comme le mur de refend, un élément porteur. Cette paroi verticale sert le plus souvent à délimiter des espaces à l'intérieur de l'habitation, selon les diverses fonctions que l'on désire lui attribuer.

Pour analyser le nombre et la disposition de ces cloisons au cours de la période du Régime français, il aurait fallu consulter les inventaires après décès et les baux décrivant en détail le nombre de pièces et leur fonction. Malgré ce manque d'information, on note tout de même que l'évolution de la technique de construction des cloisons se fait avec lenteur et que leur présence n'a pas toujours été perçue comme un besoin essentiel. En effet, l'intimité que procure le cloisonnement intérieur demeure une notion relativement moderne. Autrefois, la même pièce pouvait avoir plusieurs fonctions et les dimensions relativement réduites des maisons ne permettaient d'ailleurs pas une telle compartimentation.

Notons que deux principaux types de cloisons ont été utilisés : les cloisons en madriers et les cloisons en colombage briqueté comme celui de la maison [illegible] ([illegible]). La cloison de madriers est constituée d'une série de planches verticales bouvetées à rainure et à languette, coulissant dans une poutre inférieure reposant directement sur le parquet. Une moulure peut éventuellement camoufler le joint entre cette poutre et le parquet. Quant à la cloison de colombage briqueté, elle recevra un enduit ou un lambris de hauteur.

6.5.1 La structure des cloisons

Posées sur la largeur de la maison, ces cloisons peuvent être construites en madriers :

> « Il y aura encore une cloison [illegible] de madriers [illegible] » ([illegible])

Ces madriers seront régulièrement varlopés et rabotés afin de présenter, des deux côtés de la cloison, une surface bien plane :

> «...la cuisine ayant une bonne cloison de madriers de bois de pin embouvetez et a doubles parements, laquelle cloison forme une allée de laquelle on entre en la dite cuisine par une porte vis à vis de celle de la rüe...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 30 juillet 1693, lot cadastral 2149).

> «...Il y aura Encor une Cloison a Chacun des dits deux Etages, de madriers embouvetés, et blanchis des deux Costés, avec une porte a chacune Cloison...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1683, lot cadastral 2292.1 Est).

Lorsque la cloison sera érigée en planches embouvetées d'environ un pouce et demi d'épaisseur (ANQQ, greffe de LePailleur du 29 mai 1701), celles-ci seront, tout comme les madriers, bien rabotées des deux côtés :

> «...Pour les cloisons embouvetées planches en deux costés tirés d'épaisseur à double parement quarante cinq livres du cent...» (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 4 décembre 1751).

Des tringles carrées ou moulurées dissimuleront la jonction entre le plafond et la partie haute de la cloison, et entre le plancher et la partie basse de la cloison. Plusieurs cloisons seront de fait glissées entre des tringles formant une sorte de coulisse :

> «...pour toutes les cloisons qui seront nécessaires dans la dite maison blanchie embouffetée et tirée d'épaisseur des deux côtés avec une moulure sur les joints, si le dit sieur Dumont le trouve à propos quand elles se feront comme aussi une moulure aux tringles qui les attachera...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 21 avril 1688, lot cadastral 2149).

Clouées sur une pièce de bois longeant le mur et le plafond, les cloisons sont ensuite crépies ou blanchies à la chaux afin de s'harmoniser avec les murs porteurs érigés en madriers ou en pierre.

Quant à la cloison de brique, elle sera plus épaisse, comportera des pièces de bois de cinq à six pouces d'épaisseur et sera ensuite crépie ou lambrissée :

> «...ql feront deux pans de bois de la largeur dud bastiment des trois Estages de cinq à six poulces depoisseur tant plein que vuide...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 décembre 1688, lot cadastral 2130).

4.5.2 Les fonctions des cloisons

La description de deux intérieurs, l'un d'une maison érigée sur la rue Cul-de-Sac et l'autre d'une maison de la rue Saint-Pierre, démontre en effet que la localisation et le nombre de cloisons ne répondent pas à des notions de confort mais à des besoins fonctionnels :

> «...une maison de maçonnerie [...] consistant en une cave, deux etages et deux greniers par dessus, dont une cuisine et un magasin aud. premier étage; et deux chambres, dont une à feu, et un cabinet de plein pied aud. deuxième étage le tout en bon état fermant à clef avec portes, chassis contrevents garnis de ferrures; au derrière de laquelle maison il y a une gallerie...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 27 novembre 1693, lot cadastral 2130).

> «...avec cave au dessous et grenier au dessus lad. maison consistant en deux pièces plain pied dans la premiere desquelles est une cheminde, une croisde, avec un petit cabinet ayant aussi une croisde et dans la seconde piece aussi une cheminde et deux croisdes donnant sur ledit quay, une allée conduisant à une gallerie en bois ou sont les lattrines dans laquelle allée est un four et l'escallier du grenier de lad. maison, le Tout bien conditionné...» (ANQQ, greffe de Christophe Hilarion Dulaurent du 28 novembre 1743, lot cadastral 2291-4 Est).

Ces deux maisons ne possèdent qu'une seule cloison divisant le rez-de-chaussée en deux pièces. Ce type de division n'est pas uniquement propre aux maisons à un ou deux étages puisque des maisons comportant plus de trois planchers ne possèdent souvent qu'une seule cloison par étage. Pour une maison de deux étages de maçonnerie au-dessus du rez-de-chaussée, comme celle construite par Jean le Rouge et Claude Baillif pour Pierre Niel, il n'y aura qu'une cloison « a chacun des dits deux Etages, de madriers emboüvetés, et blanchis des deux Costés; avec une porte a chacune des cloison. » (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1683, lot cadastral 2292.1 Est).

On remarquera à la lecture de l'extrait suivant, tiré de Liger, que les divisions de la maison construite en Nouvelle-France se distinguent nettement, par leur simplicité, des divisons suggérées pour une maison de campagne française :

> «...Une Maiſon de Campagne ſimple & commode, peut être compoſée par bas d'un Veſtibule avec deux ou trois pièces principales & quelques petits accompagnements de chaque côté du veſtibule, afin qu'il y en ait un pour le Maître, & l'autre pour le commun. Du Veſtibule on entera d'un côté dans une Chambre à coucher accompagnée d'un petit Cabinet & d'une petite Garde-robe; & de l'autre côté dans une ſalle à manger qui ſervira auſſi à recevoir les ſurvenans, & et où les Domeſtiques

> fe pourront arrêter pour ne point embarraffer la Cuifine qui fera dans un coin à côté de la falle à manger, & aura fes fourneaux de Maffonerie élevez de deux pieds & demi environ, avec un puits, une pierre à laver & et autres commoditez proportionnées à l'étenduë du Bâtiment & et à la défenfe du Maître [...]
>
> [...] Une Maifon de Campagne fimple, mais commode, fera élevée d'un étage compofé au moins de trois Chambres et de deux Cabinets, outre les Galetas que l'on peut pratiquer pour les Domeftiques...» (Liger 1732 : 6-7).

Comme on a pu le constater à Québec à la même époque, même les maisons plus cossues sont moins compartimentées qu'en France. Toutefois, il faut se garder de croire que systématiquement les maisons de l'époque n'ont qu'une seule cloison par étage. La maison Dupont, par exemple, en aura deux de la largeur de la maison à chacun des trois étages et deux autres pour isoler l'escalier (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 27 décembre 1688, lot cadastral 2130).

4.6 La fenêtre

Cet élément architectural, que l'on désigne indifféremment par les termes fenêtre ou croisée, se compose essentiellement d'une partie fixe, le cadre, aussi appelé dormant et d'une partie qui peut être mobile, le châssis. Chaque section mobile du châssis se nomme vantail et chaque vantail est subdivisé par un ou plusieurs meneaux.

4.6.1 Les modèles et les dimensions

Bien que l'on utilise tantôt le terme fenêtre, tantôt le terme croisée pour désigner l'ouverture qu'est la fenêtre, le second terme de croisée fait cependant référence à une forme particulière de sa construction. On assiste de fait à l'usage de deux modèles principaux dans la fabrication des fenêtres : la fenêtre à vantaux emboîtés dans une croisée et la fenêtre à vantaux fermant à noix.

La croisée

Il semble que ce genre de fenêtre ait été fréquemment employé pour fermer les ouvertures des principaux édifices publics de Québec. On en retrouve ainsi au collège des Jésuites, au palais épiscopal (figure 57), au palais de l'intendant. Caractérisé par l'usage de sections fixes appelées dormants décrivant la forme d'une croix et de sections mobiles vitrées, son utilisation dans l'habitation des marchands et des particuliers paraît moins fréquente. C'est ce type de fenêtre que l'on installera à la maison que la dame Ferré Duburon entend faire construire en 1728 sur la rue Notre-Dame :

> «...c'est à scavoir que le dit sieur Hainse a promis et s'est obligé envers lad. dame Duburon de faire généralement toute la menuiserie qu'il conviendre faire en une maison que lad^e^ Dame veut faire bâtir en la basse villedud. quebec en laquelle seront cinq chassis ferment en deux et pour chaque panneau huit vers de haut et deux de large lesd^s^ vers de sept pouces sur huit, le reste desd^s^ chassis necessaires suivant le plant qui en sera donné aud. Hainse avec les chassis dormant et une traverse aud^s^ chassis dormant Scavoir a ceux qui auront huit vers de hauteurlad^e^ traverse sera posée a la hauteur de cinq vers et a ceux qui n'auront que sept vers de hauteur a celle de quatre verres [...] des madriellers pour les chassis dormants des fenêtres...» (ANQQ, greffe de Jacques Pinguet du 26 février 1728, lot cadastral 2219 Sud).

> «...les croisées et chassis de fenêtre faite à vitre et meneaux avec les contrevents...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 21 avril 1688, lot cadastral 2149).

La fenêtre fermant à noix

Ce type de fenêtre semble connaître une plus grande popularité que la précédente même si sa fabrication s'avère plus complexe. Afin que les deux vantaux s'emboîtent parfaitement l'un dans l'autre sans laisser passer le jour, l'un des montants de battement est encavé alors que l'autre est bombé. Les éléments de rotation tels que les ferrures, les fiches, gonds, etc., sont fixés sur le montant de rive et sur le châssis. On précise même à l'occasion l'absence de la croisée :

> «...quatre chassis a vitre a deux battants sans croisées de la grandeur des ouvertures...» (ANQQ, greffe de Florent Lacetière du 16 juin 1722).

Au lieu d'être à deux battants, le châssis peut être aussi tout simplement fixé dans le cadre.

Du papier ou des vitres maintenues dans leur cadre par des parcloses ou du mastic obstruent ces subdivisions de la fenêtre. On parle ainsi de « quatre châssis à vitre à deux battants » (ANQQ, greffe de Florent Lacetière du 16 juin 1722) ou de « douze fenestres leur chassis à papier » (ANQQ, greffe de Romain Becquet du 27 mars 1671) :

> «...une croisée garnie de vitres dont cinq en deux morceaux le surplus entières [...] Les cinq croisées qui [...] desd chambre, cabinets et magasin dud second étage, garnies de vitres mastiquées, dont soixantes-treize entières le surplus en deux morceaux...» (ANQQ, greffe de Christophe Hilarion Dulaurent du 10 avril 1739).

De prime abord et selon les renseignements tirés des marchés, aucune logique ne semblait dicter la dimension des fenêtres; les actes font en effet état de croisées mesurant tantôt deux pieds par deux, tantôt quatre pieds cinq pouces de hauteur et deux pieds huit pouces de largeur, ou trois de haut par deux et demi de large ou encore quatre pieds carrés[74].

Il semble que ces dimensions, ou plutôt les proportions des fenêtres, tiennent compte du fait qu'on y installera soit du verre, soit du papier. Le verre, que l'on importe de France, arrive ici en plaques carrées de 16,5 cm par 18,5 cm ou de 18,5 par 21,5 cm. La dimension des fenêtres sera donc tributaire de la dimension des carreaux de verre dont on dispose comme l'indique l'acte suivant :

> «...onze croisées de la grandeur et proportion de sept carreau de verre en hauteur de sept sur huit...» (ANQQ, greffe de J.C. Louet du 24 octobre 1754).

On apprend grâce aux fragments de verre retrouvés dans des maisons et des latrines de Place-Royale que la vitre était aussi taillée à l'aide d'un diamant. Ce verre à vitre teinté vert ou turquoise pouvait donc éventuellement être recoupé pour être placé dans des carreaux de plus petites dimensions.

Les fenêtres sont aussi fermées, parfois, par du papier plus ou moins translucide (sorte de papier ciré ou huilé) et protégées par les contrevents de bois à un ou deux battants qui se referment de l'extérieur :

> «...Il y aura deux Chassis Pour mettre verre et les autres a papier seullement, avec tout leurs Contrevents... » (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1683).

---

[74] Cette dernière mesure désigne cependant une fenêtre construite lors du début du lotissement de Place-Royale (ANQQ, greffe de Claude Auber du 22 avril 1658).

4.6.2 La distribution des fenêtres

La répartition et le nombre de fenêtres répondent avant tout à un besoin d'obtenir un éclairage intérieur adéquat. Il semble d'après les marchés de construction, qu'à l'époque de la Nouvelle-France, une vue intéressante n'était pas un facteur déterminant de l'orientation des ouvertures. Les devantures de maisons sont évidemment pourvues d'ouvertures mais on ne semble pas privilégier, entre autres, une vue sur le fleuve.

Par ailleurs, le nombre des ouvertures n'est souvent pas proportionnel à la dimension du carré de la maison. L'étude des actes et des marchés laisse deviner qu'aucune norme ou règle ne régit la disposition et le nombre d'ouvertures. Par exemple, une maison de la rue Notre-Dame de 32 pieds de long par 24 pieds de large ne possédera que cinq ouvertures : « savoir une à la cuisine trois au second estage sur lad. Rüe nôtre dame, et une petite quy a veuë sur lad. Ruette » (ANQQ, greffe de Louis Chambalon du 10 décembre 1698) alors qu'une autre, de 34 ou 36 pieds par 20 pieds de large, sera pourvue de 12 fenêtres, de 4 lucarnes et de 2 petites fenêtres à la cave (ANQQ, greffe de Romain Becquet du 27 mars 1671). Une autre maison disposera de 26 fenêtres « de trois pieds de large sur cinq pieds trois pouces de hauteur à cinq livres chaque » (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 4 décembre 1751).

Si la distribution des fenêtres peut sembler généralement aléatoire, il n'en est pas toujours ainsi. Des architectes comme certains individus indiquent eux-mêmes la localisation des ouvertures où une distribution harmonieuse, une certaine « cymétrie » est recherchée (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1686, lot cadastral 2142.1)[75]. Les gravures illustrant Place-Royale à la Conquête témoignent de cette recherche de symétrie et des attributs associés à l'architecture classique. Par ailleurs, la maison Estèbe comme les maisons Charest, Leber et Gervais-Beaudoin sont des exemples éloquents des influences du classicisme dans l'habitation urbaine à Québec.

[75] Cette symétrie dans la distribution des ouvertures est d'ailleurs l'une des règles de l'architecture classique française dont on s'inspire fortement pour l'édification des maisons de Place-Royale dès la fin du XVIIe siècle.

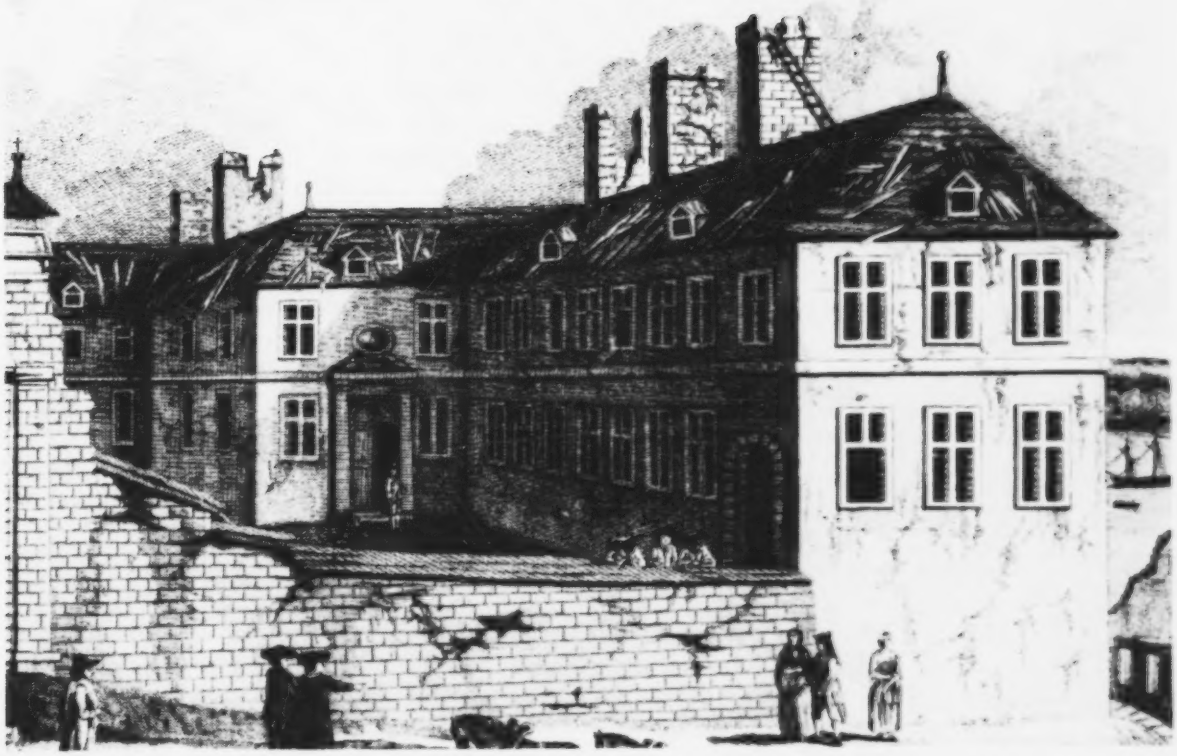

Figure 57 : Exemple de croisées au palais épiscopal.
Les dormants formant la croix dans la fenêtre peuvent être en pierre de taille tout comme les encadrements.
(Musée de la civilisation, dépôt du Séminaire de Québec : Extrait d'un dessin de Richard Short gravé par J. Fougeron 1761 : « Vue du Palais Episcopal et de ses Ruines, ainsi qu'elles paroifsent en defcendant a la Basse Ville » #1993.15824)

4.6.3 Les contrevents

Les contrevents sont fixés à l'aide de gonds sur le cadre extérieur de la fenêtre, appelé piédroit. Les contrevents, construits à l'aide de planches ou de petites lames de bois embouvetées, sont solidifiés par deux pièces de bois perpendiculaires aux planches clouées ou maintenues sur celles-ci par un assemblage à queue d'aronde. On dit alors « barré à queue d'aronde ».

4.7 La porte

Tout comme la fenêtre, la porte est constituée d'un cadre fixe et d'un élément mobile muni d'un système de pivotement. Par contre, la réalisation de la partie mobile présente de nombreuses variantes, tant dans les types de matériaux que dans la manière de les assembler.

La différence en ce qui touche les techniques de construction est surtout liée à l'emplacement des portes; les portes extérieures seront parfois vitrées et généralement plus ouvragées que les portes donnant accès aux pièces de la maison.

4.7.1 Les modèles et les dimensions

Les principaux types de portes mentionnés dans les marchés sont les portes pleines : à panneaux, cintrées, à barres, à queue d'aronde et frisées et enfin, les portes vitrées (figure 58) :

> «...Deux grandes portes d'entrée de madriers à panneaux couvers avec chassis à un verre de huit pouces sur neuf à quinze livres pièces, les portes vitrées à double chambrable et panneaux au même prix. Portes à panneaux à simple chambranle avec chapiteau audessus a quinze livres pièces. Portes de planches simple barré à queüe de ronde à quatre livres porte...» (ANQQ, greffe de J.C. Panet du 4 décembre 1751, lot cadastral 2112-6A).

> «...trois portes d'entrée dont deux a panneaux et l'autre unie bien forte avec un vitrage au dessus de chacune lesd. portes et generalement toutes les portes qui seront necessaires pour lad. maison tant vitrée qu'autrement...» (ANQQ, greffe de J.C. Louet du 24 octobre 1754).

> «...touttes les portes du premier et second Etage seront de Madriers Blanchis des deux Costés, Embouvetés et barrés a queüe d'Eronde. Et la porte de la Cave enbouveté, et blanchie par dehors seullement, a barres derriere...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 22 avril 1683).

> «...et fera aussi les portes nécessaires à la manière ordinaire simplement avec une tranche au-dessus de chacune d'icelle...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 21 avril 1688).

La porte à panneaux, comme son nom l'indique, est ornée de panneaux ou caissons qui lui donnent du relief et un aspect plus travaillé. Son mode de construction exige des assemblages plus complexes et, compte tenu de son temps d'exécution beaucoup plus important, ce type est généralement réservé aux portes d'entrée.

La porte cintrée ou « ronde » qui se termine dans sa partie supérieure en anse à panier, se retrouve principalement dans des maisons de pierre et dans le cas des ouvertures de cave. Constituée de madriers, elle possède aussi des traverses à l'arrière.

Les portes à barres, ou portes dite « ordinaires », ainsi que les portes frisées sont généralement réservées aux ouvertures moins apparentes. Le terme « à barres » réfère aux deux traverses (barres) clouées ou fixées par embouvetage au dos des madriers ou des planches. Lorsque les traverses sont assemblées à queue d'aronde ou en ont la forme, la porte est désignée par le nom de cet assemblage. Le qualificatif « frisé » signifie que la porte est constituée d'une série de planchettes, placées côte à côte, constituant le panneau principal.

Les portes vitrées sont tout simplement des portes pleines percées dans leur partie supérieure afin de recevoir les vitres. Bien que leur construction est apparentée à celle des fenêtres, leur résistance doit être supérieure. La traverse basse sera en conséquence plus résistante et plus large que celle des croisées.

Ces divers types de portes sont constitués d'une partie fixe, le bâti, encastré dans le gros œuvre du mur (ou la cloison). Selon le mode d'assemblage du bâti et de la cloison, on utilise les termes dormant et huisserie. Lorsque le montant du bâti s'imbrique dans une feuillure, il porte le nom de dormant et lorsque la pièce de bois couvre toute l'épaisseur de la cloison, on parle de huisserie. L'un et l'autre

Figure 58 : Divers modèles de porte.
Ces portes relevées en Normandie sont sans doute semblables à celles qui seront installées dans les maisons de Place-Royale au Régime français. Des portes tierces y ont été installées.
(Dessins tirés de Lemaoun 1980 : 264)

de ces bâtis se composant d'une traverse supérieure et de deux montants verticaux qui peuvent être, selon les goûts, moulurés ou tout simplement droits.

Le système de fixation de la porte (les gonds) s'installe en haut et en bas de l'un des montants. Sur l'autre montant on fixera le système de fermeture et son emplacement devra correspondre parfaitement à celui de la porte.

Les quelque 14 mentions portant sur les dimensions des portes, excluant les entrées de cave, permettent d'estimer que la hauteur devait se situer entre 5 et 6 pieds. Notons toutefois qu'exceptionnellement des portes mesurant jusqu'à 8 pieds ont été mentionnées. La largeur, par contre, varie davantage; les plus étroites sont de 2 pieds et demi et les plus larges de 4 à 4 pieds et demi, la moyenne se situant entre 3 pieds et 3 pieds et demi.

Quant à la porte de la cave, elle est presque toujours construite en cèdre afin d'éviter un pourrissement prématuré et mesure généralement 4 pieds de largeur par 4 à 5 pieds de hauteur :

> «...et fera un chassis de bois de cèdre pour la porte de la dite cave s'il est a propos d'en mettre un...» (ANQQ, greffe de François Genaple du 16 mars 1692).

4.8 La quincaillerie et la serrurerie

Bien que peu nombreux, les marchés de serrurerie sont suffisamment explicites pour donner des indications valables sur la quincaillerie et la serrurerie employées dans les maisons au Régime français. Notons à titre d'exemple les deux marchés de serrurerie exécutés par Pierre Cœur sieur de Jolicœur et Jean-Baptiste Cramponne, deux serruriers ayant travaillé à des maisons de Place-Royale.

Ces deux actes renseignent sur les principaux systèmes de fermeture ainsi que sur quelques ferrures de rotation et de fixation qui sont posés sur les portes et les fenêtres des maisons :

> «...en acceptant et luy livrer pour tout cela dans la saint Jean prochain deux grandes serrure a boitte portant leurs verrous, et deux autres grandes serrures a deux tours et

ferrey, plus neuf serrures apellé dormant, bien garnis, douze clanches à poignée, garni autrement appelés loquets deux desquels seront bien fait avec quelques enjolivements, douze paires de couplets qui porteront une fleur de lys à chaque bout...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 1er mars 1679, lot cadastral 2282).

«...Il (Jean-Baptiste Champoux) promet Et s'oblige Envers le sieur Dupont de Luy ferrer et fournir la ferrure de Vingt huict Croisées Sçavoir pour chaque croisée huict fiches a gond quatre targettes quatre pentoures pour les Contrevents quatre gonds avec deux tourniquets Un ou deux crochets a vis sy sont necessaires avec leurs pitons [...] Et que Led Sieur Dupont luy fournira aussy en outre Et a Ses depens tous Le plomb Et platre necessaire pour l'application Et scellement des gonds [...]. Led Champoux ferrera Touttes les portes Et autres ferrures requises Et necessaires En General. Et de fournir seullement de paumelles pour les chassis de la Mansarde lesquels gonds Vallete et autres ferrures avec huict serrures fermant à clef pr les portes de chambres de la maison dud sieur Dupont Joignant Led sr Rouillier Et Arnault marchands...» (ANQQ, greffe de Gilles Rageot du 8 août 1689, lot cadastral 2126).

On a identifié de la sorte les principales pièces de quincaillerie couramment fabriquées et employées :

Clenches à poignées ou loquet :
poignées de portes constituées d'une plaque de métal (appelée platine) généralement ouvragée et maintenue sur la porte par les deux extrémités de la poignée. La clenche, fixée du côté de la porte opposé à la poignée, est formée d'une tige de fer rectangulaire mobile s'appuyant et se bloquant sur le mentonnet. Ce dernier est constitué d'une pièce de métal saillante en forme de bec clouée au chambranle. On dégage la clenche du mentonnet à l'aide d'un levier situé en haut et du même côté que la poignée. Un crampon, pièce de métal en forme de U, empêche la clenche de monter ou descendre trop loin lorsque le levier est actionné (figure 59).

Couplet :
charnière composée de deux plaques métalliques (pentures) percées de trous de fixation. Les pentures s'insèrent l'une dans l'autre et sont retenues par un pivot.

Crochet à vis :
longue tige de métal, maintenue à une extrémité par un oeillet (piton) et fixée au mur extérieur, permettant de maintenir les contrevents rabattus le long des murs. L'autre extrémité du crochet, de forme recourbée, s'accrochait à un autre piton cloué sur le contrevent.

Dormant :
il s'agit probablement des pièces de quincaillerie appelées « pattes » que l'on posait de chaque côté des cadres de fenêtres pour immobiliser le châssis. On les définit comme « une pièce de métal servant à retenir. Une extrémité est aplatie et peut être percée d'un trou. L'autre est pointue et scellée [...]. On les utilise surtout pour maintenir des bâtis de menuiserie dans une quelconque baie de maçonnerie » (Lafontaine 1979 : 203).

Fiches à gonds :
ferrures composées de deux parties s'insérant l'une dans l'autre pour former une articulation. Les ailes, parties plates et rectangulaires, sont percées de deux trous de fixation.

Gond avec tourniquet :
« Lame de fer en S, mobile sur un pivot, qui sert de fermeture à une fenêtre, ou à maintenir un volet ouvert » (Lespérance 1996).

Paumelle :
charnière composée de deux ailes semblables articulées sur un gond et fixées au battant d'une porte ou d'un volet.

Piton :
clou recourbé à un bout et formant un anneau auquel s'accroche le crochet.

Targette :
la targette est un système de fermeture extrêmement simplifié. Il s'agit en fait d'une tige de métal coulissant entre deux crampons-guides et qui pénètre dans une pièce de métal appelée gâche. Comme la poignée, elle est parfois appliquée sur une platine. On utilise aussi « verrou » pour désigner ce système de fermeture.

On retrouve un plus grand nombre de pièces de quincaillerie à l'intérieur de la maison qu'à l'extérieur. En effet, comme le laissent supposer les marchés, les portes de chambre, les volets et les fenêtres étaient munis de systèmes de fermeture ou de verrouillage. Mis à part les poignées d'entrée, la quincaillerie ne se retrouve à l'extérieur qu'aux contrevents, pour les maintenir ouverts ou fermés.

Généralement de facture locale, ces éléments pouvaient être ornés à la demande du client. Outre les fleurs de lys mentionnées dans le marché du 1er mars 1678 (figure 60), on rencontre aussi, au nombre des artefacts retrouvés à la Place-Royale, des motifs « queue de poisson », « fer de lance », « volute », « carré aux angles tronqués » ainsi que quelques exemples de motifs « à queue de rat » et « à moustache ».

[illegible]

Figure 60 : Poignée à motif « Fleur de lys ».
On fait mention de ce motif sur la quincaillerie dès le XVIIe siècle.
La poignée est posée sur une porte intérieure à panneaux.
(MCC : Fonds Pichet : 609)

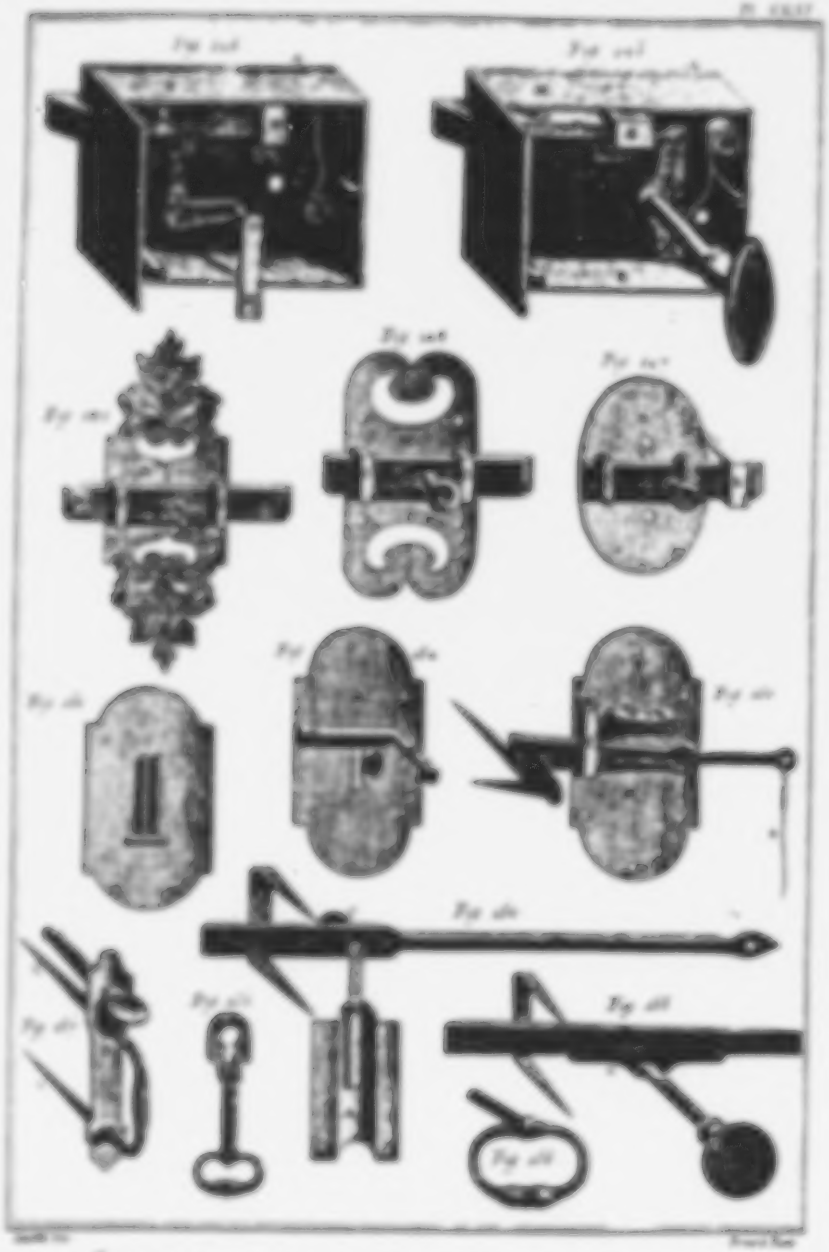

Figure 61 : «Serrurerie. Bec de Cannes, Targettes, Loqueteaux et Loquets». Un éventail de pièces de quincaillerie et divers systèmes de fermeture en usage au milieu du XVIIIe siècle.
(Gravure tirée de Diderot et d'Alembert 1965 : Volume 17 : Planche XXXI)

En bref, certaines observations de Pehr Kalm apportent des indications supplémentaires qui permettent de compléter la description des différentes composantes architecturales liées à l'art de la charpenterie et de la menuiserie :

> «...Les vitres des fenêtres ne sont jamais serties dans du plomb, mais mastiquées dans des cadres de bois. L'hiver de nombreuses maisons font usage de doubles fenêtres. [...]
>
> [...] Les fenêtres s'ouvrent à l'aide d'un crochet et d'une charnière en fer et non pas, comme en Angleterre en les tirant de bas en haut. [...]
>
> [...] En ville comme à la campagne, dans les maisons en bois comme dans les maison en pierre, les fenêtres ne sont presque jamais posées sur le bord extérieur du mur, mais toujours sur le bord intérieur, si bien qu'à l'intérieur de la pièce on n'a pas grand place pour poser quelque chose sur l'appui de la fenêtre ; mais en certains endroits où l'on a pour l'hiver des doubles fenêtres l'une de deux se trouve posée sur le bord extérieur du mur et c'est elle qu'on enlève durant l'été...» (Kalm [1749] 1977 : 325-326).

Comme on a pu le constater tout au long de ce chapitre, les charpentiers et les menuisiers utilisent de préférence les matériaux locaux et tentent d'apporter des solutions simples et logiques aux problèmes posés par la lourdeur des structures ou la faiblesse de certaines constructions.

Les modes de construction sont toujours simples et logiques et peu influencés par l'aspect esthétique. La finition des différents éléments architecturaux tels les fenêtres, les galeries, les portes, les planchers, etc., est encore à cette époque réservée aux parties les plus visibles, situées au rez-de-chaussée.

Ce manque d'intérêt notable pour l'esthétique et l'ornementation est relié avant tout à la condition sociale de celui qui se fait construire. Les mieux nantis pourront se permettre une maison en pierre d'une superficie plus grande et auront les moyens financiers nécessaires pour ajouter des détails de finition à chaque composante architecturale.

Tableau 5 :

Menuisiers, couvreurs et serruriers ayant œuvré à Place-Royale
1640 - 1760

Menuisiers	
Adam, Jean	(1671)
Bridge, Jean	(1683)
Chrétien (Crestin), Vincent	(1683)
Doux dit Latreille, Pierre	(1677-1683)
Gréguy, Léonard	(1683)
Janton, Jean	(1754)
Lavigne, Joseph	(1751)
Langlois, Louis	(1757)
Valin, Jean	(1722)
Vendendaique (Vendendaigne), Joseph	(1685-1688)
Couvreurs	
Biron, Alexandre	(1695)
Creste, Louis	(1679)
Gacien (Gassien), Pierre	(1680-1688)
Janton, Jean	(1754)
Pépin, Robert	(1671-1685)
Voyer, Robert	(1691)
Serruriers	
Amiot, Jancien	(1679)
Cœur sieur Jollycœur, Pierre	(1674)
Cramponne, Jean-Baptiste	(1689)
Massé, Martin	(1666)

Conclusion

Ce portrait tracé de l'évolution de la pratique des métiers de la construction et des divers modes de construction, même s'il s'appuie essentiellement sur des données historiques de première main et des sources écrites de l'époque, révèle malgré tout certaines lacunes. Le manque de précision des marchés de construction, les appellations parfois ambiguës de certains outils, l'absence marquée d'études sur la provenance et le mode de distribution des matériaux, les associations d'ouvriers, etc., a rendu, à maintes occasions, la tâche difficile.

C'est dans la confrontation des renseignements recueillis avec les traditions et les expériences provenant d'Europe ou d'ailleurs qu'il a été possible de brosser un portrait relativement précis de la construction en Nouvelle-France, des techniques utilisées et des ouvriers qui y participent. Ainsi, il a été suggéré que certaines techniques de construction en bois découlent non seulement de traditions séculaires dans les provinces d'origine de plusieurs ouvriers comme les constructions en colombage de Normandie mais encore de l'apport d'une population donnée tels les soldats démobilisés de Suisse, d'Allemagne et d'Alsace dans la diffusion de la construction en pièce sur pièce. La corrélation de la présence de vestiges archéologiques et de techniques de construction utilisées en France ou dans d'autres pays, à la même époque, ont de ce fait, permis de nuancer des vérités jamais contredites ou d'apporter un éclairage nouveau sur les techniques employées ici. À titre d'exemple, notons que bien que nous n'ayons aucune référence historique sur l'utilisation des sacs de sable lors de l'érection des voûtes, les traces visibles sur les vestiges archéologiques ainsi que leur correspondance avec une technique déjà éprouvée de longue date, dans la mère patrie, nous ont paru suffisamment valables pour conclure à son utilisation en Nouvelle-France. Cette méthode comparative et déductive a donc prévalu dans de nombreux cas où les données faisaient défaut.

À bien des égards, les modes de construction en vigueur ici au cours de cette période peuvent être mis en parallèle avec ceux d'autres colonies. Les ressources en main-d'œuvre, en outillage et l'adaptation aux contraintes climatiques, sociales et économiques ont en effet amené ces premiers bâtisseurs à appliquer et à expérimenter, dans leur contrée d'adoption, des méthodes reconnues dans leur pays d'origine.

À toutes fins utiles, depuis 1608 et jusqu'au début du XVIIIe siècle, l'évolution des modes de construction illustre une phase importante de l'histoire de la construction en Nouvelle-France. Les bâtisseurs, loin de s'en tenir aux techniques apprises, ont su faire preuve de débrouillardise, démontrant qu'ils avaient su tirer parti des ressources et des contraintes du pays. Certains modes de construction ont été graduellement abandonnés comme la construction en colombage; certaines formes ont été délaissées dont la construction de fenêtres « à croisée » pour atteindre une uniformisation des techniques. La crainte des incendies amènera l'apparition des murs coupe-feu en milieu urbain et une généralisation des constructions en pierre. Tout cela se fait cependant non pas de façon isolée mais dans une participation aux formes architecturales qui sont en vogue et les divers attributs du classicisme français. Même si cette évolution semble parfois lente, parfois rapide, elle a néanmoins contribué à définir la morphologie d'une architecture qui est reconnue pour avoir ses modèles et ses caractéristiques propres; une architecture qui s'est vernacularisée et qui présente déjà un caractère traditionnel à la fin du Régime français.

Enfin, malgré certaines lacunes que d'autres sauront combler ultérieurement, l'étude de la construction à Place-Royale sous le Régime français permet sans aucun doute d'interpréter et de reconstituer les différentes phases de l'érection des habitations de cette période et de brosser un tableau relativement juste du contexte dans lequel les bâtisseurs ont exercé leur métier.

Sources consultées

Greffes notariaux

ANQM

Adhémar, Jean-Baptiste
Basset, Bénigne
LePailleur, François

ANQQ

Auber, Claude
Audouart, Guillaume
Barbel, Jacques
Becquet, Romain
Boucault de Godefus, Gilbert
Chambalon, Louis
Ducharnay, Jean-Baptiste
Dulaurent, Christophe Hilarion
Duquet, Pierre
Genaple, François
Lacetière, Florent
Lecoustre N.R.
LePailleur, Michel
Louet, Jean-Claude
Panet, Jean-Claude
Pinguet, Jacques
Rageot, Gilles
Rivet, Pierre

Autres documents manuscrits

MCC

Les dossiers historiques dressés pour chacun des lots de Place-Royale.
La documentation d'appoint de Place-Royale.

Ouvrages généraux et études

ABELL, Walter, «An Introduction to Canadian Architecture» dans *Canadian Geographical Journal*, XXXIV, 1947, pp. 250-277.

ACHE, J.B., *Éléments d'une histoire de l'art de bâtir*, éd. du Moniteur et des travaux publics, Paris, 1970.

ADDY, Sidney Oldall, *The Evolution of the English House*, Social England Series, London, Swan Sonnenschein, 1898.

ANDROUET du CERCEAU, Jean, *Le premier et le second volume des plus excellents bâtiments de France*, Paris, 1608, vol. 1, fol. 6.

ANONYME, *Arrêts et Règlements du Conseil supérieur de Québec et Ordonnances et Jugements des intendants du Canada*, Québec, Presses de E.R. Fréchette, 1855, pp. 292-294 et 314-321.

ARCAND, Daniel A., *Liste des occupants de Place-Royale classés selon leurs professions pour la période 1660-1760*, Québec, MAC, DRQ, Centre de documentation de Place-Royale, 1986.

ARCAND Daniel A. et FOURNIER, D., *Rapport de recherches sur les professions exercées par les habitants du secteur de la Place-Royale à Québec au XVIIe et XVIIIe siècles*, Québec, MAC, DRQ, Centre de documentation de Place-Royale, 1981, 257 p.

ASSEUR, Étienne, *Manuel pratique du menuisier*, Paris, Dunod, 1965, 176 p.

ATLAS HISTORIQUE DU CANADA
Tome I : Des origines à 1800, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, 198 pages.

AUDET, Louis-Philippe, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1660-1840*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston Ltée., 1971, vol. 1, 432 p.

AUGER, Pierre, *Le vocabulaire forestier au Québec*, thèse de doctorat de 3e cycle (linguistique), Université des Sciences humaines de Strasbourg, Strasbourg, 1973, 2 vol., 789 p.

AUGER, Pierre, «Le vocabulaire des métiers du bois», dans *Exercices des métiers du bois*, Cahiers du CÉLAT, no.4, février 1986, pp. 201-212.

BAKER, Ira A., *Treatise on Masonry Construction*, New York, John Wiley & Sons, 1901.

BAKER, Mawell, *Roofs*, Multi-Science Publication Limited, Montréal, 1980.

BARBEAU, Marius, «Confrérie des menuisiers de Madame de Sainte Anne» *dans Les Archives de folklore*, vol. 1, Québec, 1946, pp. 72-96.

BARBEAU, Marius, *Maîtres artisans de chez-nous*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1942, 220 p.

BARFOOT, Audrey, *Homes in Britain from the earliest times to 1900*, London, B.T. Batsford, 1963, 96 p.

BARLEY, M.W., *The english farmhouse and cottage*, London, Routledge and Kegan Paul, 1961, 297 p.

BARRIAULT, Monique, *Rapport préliminaire (archéologie) maison Paradis, cour (2153)*, Québec, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1975, 25 p.

BARRIAULT, Monique, *Rapport préliminaire des maisons Dumère et Panet (2152-2155), (archéologie)*, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1976, 65 p.

BÉDARD, Hélène, *Les maisons et les églises du Québec des XVII, XVIII et XIXe siècles*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1971, 50 p.

BÉDARD, Marc-André, *Les protestants en Nouvelle-France*, Québec, Société Historique de Québec, 1978, 141 p. (Cahiers d'Histoire no. 31)

BELL, William, *Carpentry Made Easy, etc.* , Philadelphia 1857,1875, 1883.

BENJAMIN, A., *The American Builder's Companion*, Boston, (s. édit.), 1826.

BERGERON Michel et LACROIX, Paul-Aimé, «Classification des outils de la pierre» dans *Exercices des métiers de la pierre et de l'argile*, Cahiers du CÉLAT, no. 9, mars 1988, pp. 111-172.

BERGERON Michel et LACROIX, Paul-Aimé, «Les procédés de transformations et les modes d'assemblage» dans *Exercices des métiers du bois*, Cahiers du CÉLAT, no.4, février 1986, pp. 67-93.

BERNIER, Jacques, *Quelques boutiques de menuisiers et charpentiers au tournant du XIXe siècle*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, Collection Mercure no 17, 1976, 70 p.

BERTRAND, J.E., *Description des arts et métiers*, Neuchâtel, La Société typographique, 1771, 19 vol.

BERTRAND, T. et E. CARON, *L'Apprentissage, principes et réalisations dans le Québec*, Montréal, Fides, 1958, 162 p.

BILODEAU, Rose, «La fabrication artisanale de la chaux» dans *Exercices des métiers de la pierre et de l'argile*, Cahiers du CÉLAT, no. 9, mars 1988, pp. 245-276.

BINDING, G. *et al.*, *Kleine Kunstgeschichte des deutschen fachwerkbaus*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1975, 204 p.

BISTON et NANUS, *Nouveau manuel complet du charpentier, ou traité simplifié de cet art, suivi d'un petit traité de géométrie descriptive renfermant la solution des problèmes dont on fait le plus fréquemment usage*, Paris, Roret, 1856, 412 p.

BLACKBURN, Graham, *The Illustrated Encyclopedia of woodworking Handtools, Instruments & Devices*, New York, Simon & Schuster, 1978, 256 p.

BLOCH, M., «Types de maisons et structures sociales» dans *Travaux du 1er Congrès international de folklore*, Tours, Arrault, 1938.

BLONDEL, J.F., *Cours d'architecture, ou traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments, qui contient les leçons données en 1750 et les années suivantes par J.F. Blondel, architecte, dans son école des Arts*, Paris, Desaint, MDCCLXXII - MDCCLXXVII, 6 vol. et 3 vol. de pl.

BOERICKE, A. et SHAPURO, B., *Maisons de charpentiers amateurs*, Paris, éd. du Chêne, 1976.

BONNET, René, *Petite histoire de la charpenterie et d'une charpente*, Paris, Presses du compagnonnage, 1969, 93 p.

BONTEREAU, C., *Nouveau manuel complet du charpentier*, Paris, Roret, 1858, 412 p.

BOSSUS, Jean-Bernard, *Travels in the interior of North America, 1751-1762*, traduction de Seymour Feiler, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1962.

BOUCHER, Pierre, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, Boucherville, Société historique de Boucherville, 1964, 415 p.

BOUGAINVILLE, Louis-Antoine de, «Mémoire sur l'état présent de la Nouvelle-France - 1757 - par Louis-Antoine de Bougainville» dans *Rapport des Archives de la Province de Québec*, 1923-1924, pp. 42-70.

BRANDON, Raphael et ARTHUR J., *Open timber roofs of the middle ages*, Prince Georges, B.C., The canadian log house, 1977.

BRASSARD, Sylvie, «L'architecture canadienne-française» dans *L'Arme blanc*, série III, vol. II, no 1 et 2, sept-oct. 1966, pp. 17-18.

BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe et XVIIIe siècles*. Les jeux de l'échange, Paris, Armand Colin, 1979.

BRESSON, Théodor et BRESSON, Jean-Marie, *Maisons de bois, architecture scandinave*, Paris, Dunod, 1979, 208 p.

BRIDENBAUGH, Carl, *The Colonial Craftsman*, New York, New York University Press, 1950, 214 p.

BRIGGS, Martin S., *The Homes of the Pilgrim Fathers in England and America*, Oxford, 1932.

BRUCHESI, Jean, «De la maison Soulard à l'Hôtel Chevalier» dans *Cahier des Dix*, XIX, 1955, pp. 91-105.

BRUETTE, William Arthur, *Logs Cabins and Cottages: How to Build and Furnish Them. Its Practical Architects and Woodsmen*, Éditions William A. Bruette, New York, 1934 (tiré d'une édition de William S. Wicks, The Log Cabins, 1889).

BRUNHES, J., *La géographie humaine de la France. Histoire de la Nation française*, G. Hanotaux, Paris, 1920, (chap.XIV-Types régionaux de maisons).

BUREAU, Pierre *et al.*, *Boucherville. Répertoire d'architecture traditionnelle*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979, 287 p. (Coll. "Les Cahiers du Patrimoine", no 13).

BURKE, Eustella, «The Old Regime» dans *Canadian Homes and Gardens*, XVI, 1939, pp.42-47, 1975.

CADIEUX, Pierre-B. et FORTIN, Réal, *Les constructions militaires du Haut-Richelieu*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Mille Roches, 1977, 127 p.

CAMPEN, R., *Architecture of the Western Reserve: 1800-1900*, Cleveland, Press of Case Western Reserve University, 1971.

CARLESS, William, «The Architecture of French Canada» dans *McGill University Publication, series XIII Art and Architecture*, no 5, 1925, 5 p.

CARLESS, William, «The Architecture of French Canada» dans *Journal Royal Architectural Institute of Canada*, vol. II, no 2, mars-avril 1925, 5 p.

CARTIER, Jacques, *Brief récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le Capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres*. Réimpression figurée de l'édition originale rarissime de MDXLV avec les variantes des manuscrits de la bibliothèque impériale précédée d'une brève introduction historique par M. d'Avezac, Paris, Librairie Tross, 1863, 68 p.

CASANOVA, Jacques-D., *Une Amérique française*, Paris et Québec, La Documentation Française et l'Éditeur officiel du Québec, 1975, 168 p.

CATALOGNE, Gédéon de, «Mémoires du Sieur de Catalogne sur les seigneurs et habitations des gouverneurs de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, et explication des plans qui ont été envoyés à M. le Comte de Pontchartrain en 1709 et 1711» dans *BRH*, vol. 2, XXI, no 9, septembre 1915.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU,
Maisons de bois, Paris, Catalogue d'exposition, Centre Georges-Pompidou, 1979, 61 p.

CHALKLIN, C.W., *The provincial towns of georgian England. A study of the building process 1740-1820*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1974, 367 p.

CHAMBERS, E. — *Cyclopaedia or an universal dictionary of arts and sciences*, Dublin, 1787, 5 vols.

CHAPELOT, Jean et FOSSIER, Robert. — *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris, Hachette Littérature, 1980, pp. 204-96.

CHARBONNEAU, André, DESLOGES, Yvon et LAFRANCE, Marc. — *Québec, Ville fortifiée du XVIIe au XIXe siècle*, Québec, Éditions du Pélican et Parcs Canada, 1982, 491 p.

CHARBONNEAU, André. — *Les carrières de pierre dans la région de Québec sous le Régime français*, Québec, Parcs Canada, manuscrit inédit, 1981, 20 p.

CHARBONNEAU, André. — «Les carrières de pierre dans la région de Québec sous le Régime français» dans *Exercices des métiers de la pierre et de l'argile*, Cahiers du CELAT, no 5, mars 1986, pp. 173-210.

CHASSÉ, Béatrice. — *Aux origines de la vie québécoise*, Québec, MAC, DRQ, Centre des dossiers de Place-Royale, document inédit, 1986, 77 p.

CHASSÉ, Béatrice. — *L'hôtel de monsieur Estèbe*, Québec, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1978, 55 p.

CHÊNIER, Rémi. — *L'urbanisation de la ville de Québec, 1660-1690*, manuscrit dactylographié, Parcs Canada, janvier 1979, 210 p.

CHOUINARD, Frs-Xavier. — *La ville de Québec histoire municipale I: Régime français*, Québec, La Société historique de Québec, 1963, Cahiers d'histoire no 15.

CLEMENS, Jacques. — «Géographie historique de la maison à colombage en Agenais» dans *Géographie historique du village et de la maison rurale*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1979, pp. 161-87.

CLEMSON, Donovan. — *Living with logs. British Columbia's log buildings and rail fences*, Saanichton, Hancock house publishers, 1974, 93 p.

CLIFTON-TAYLOR, Alec. — *The pattern of English building*, London, BT Batsford, 1962, 384 p.

COLES, John. — *Experimental Archeology*, London, New York, Toronto, Sydney, San Francisco, Academic Press, 1979, 274 p.

COLLECTIF. — *Le travail du chaume dans la région du lac Saint-Pierre*, Université du Québec à Trois-Rivières, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec (Les Archives ethnologiques, no 1), 1978, 182 p.

COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA. — *Rapport de progrès depuis son commencement jusqu'en 1863*, Montréal, Dawson Frères, 1864.

CONGDON, Herbert W. — *Early American homes for today. A treasury of decorative details and restoration procedures*, Rutland, Charles E. Tuttle, 1963, 236 p.

CONNOLLY, E.A. — *Printed Books on Architecture, [illegible]*, Urbana (Illinois), University of Illinois Press, [illegible].

CONRAD, Glenn R. — «L'immigration acadienne en Louisiane, [illegible]» dans *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, [illegible], pp. [illegible].

COORNAERT, Émile — *Les compagnonnages en France du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Les Éditions ouvrières, [illegible], [illegible] p.

CORBEL, J. — «La maison rurale dans le Nord-Ouest de l'Europe» dans *L'information géographique*, [illegible], Paris, [illegible].

CORDEMOY, J.L. de — *Nouveau traité de toute l'architecture*, Paris, [illegible].

CORDONNIER, Paul — «Comment on se chauffait autrefois» dans *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, [illegible], pp. [illegible].

CÔTÉ, Robert — *Un itinéraire d'observations architecturales en Louisiane*, Québec, [illegible], Centre des dossiers, document inédit, [illegible], [illegible] p.

CÔTÉ, Robert et al. — *Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français*, Québec, Les Publications du Québec, Collection Patrimoines, Dossier [illegible], [illegible], [illegible] p. + annexes.

CRESWELL, R. — «Le concept de maison, les peuples non industriels» dans [illegible], no [illegible], [illegible].

CROSSLEY, Fred H. — *Timber Building in England*, London, Batsford, [illegible].

[illegible], Paris-Bruxelles, Les Éditions et ateliers d'art graphiques [illegible], [illegible], [illegible] p.

DANNET, Charles — «Vieilles maisons de Québec» dans *Revue dominicaine*, [illegible], pp. [illegible].

DAUZAT, Albert — *Le village et le paysan en France*, Paris, Gallimard, [illegible], [illegible] p.

DAVEY, Norman — *A History of Building Materials*, London, Phoenix House, [illegible].

DAVIES, Margaret G. — *The enforcement of English apprenticeship: A study in applied mercantilism, [illegible]*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, [illegible], [illegible] p.

DEBIEN, G. — «Les engagés pour le Canada au 17e siècle vus de la Rochelle ([illegible])» dans *RHAF*, vol. [illegible] (septembre [illegible]), pp. [illegible]; vol. [illegible] (décembre [illegible]), pp. [illegible].

DECAENS, J. — «Recherches récentes concernant la maison paysanne en bois au Moyen Âge en Europe du Nord-Ouest», dans *La construction au Moyen Âge*, Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Besançon), Paris, [illegible], pp. [illegible].

DEFFONTAINES, P., *Les hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne*, (Agenais, Bas-Quercy), Lille, 1932.

DEFFONTAINES, P., *L'homme et l'hiver au Canada*, Paris, Gallimard, 1957, 295 p.

DEFFONTAINES, P., *L'homme et sa maison*, Paris, coll. NRF, Gallimard, 1972, 254 p.

DEFFONTAINES, P., «Évolution du type d'habitation rurale du Canada français» dans *Cahiers de géographie du Québec*, 1967, pp.497 à 522.

DE L'ORME, Philibert, *L'oeuvre de Philibert de l'Orme comprenant le tome premier de l'architecture et les nouvelles inventions pour bastir à petits frais*, Reproduction en fac-similé, publié par C. Nizet, Paris, Imprimeries réunies, 1894, repr. de l'éd. de 1626, du T. 1 et de celle de 1561 des Nouvelles inventions pour bastir à petits frais.

DENIS, Marie-Noëlle et GROBENS, Marie-Claude, *L'architecture rurale française*, Alsace, Paris, Berger-Levrault, 1978, 291 p.

DE VILLIERS, Marc, *Histoire de la fondation de la Nouvelle-Orléans, 1717-1722*, Paris, Imprimerie nationale, 1917, 129 p.

DE VOLPI, Charles et WINKWORTH, P.S. *Montréal, recueil iconographique: gravures historiques et illustrations relatives à la ville de Montréal*, Province de Québec, Canada, 1535-1893, Montréal, DEU-SCO Publications, 1963, 2 vol.

DE VOLPI, Charles et WINKWORTH, P.S. *Québec, recueil iconographique a pictorial record*, Longman Canada Limited, 1971.

DIDEROT, Denis et D'ALEMBERT, *L'encyclopédie de Diderot et D'Alembert. Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques*. Bibliothèque de Voyiet, Paris, 1965, 24 vol.

DIDEROT, M. et D'ALEMBERT, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une société de gens de lettres*, à Lausanne et à Berne, 1781, 36 tomes.

DOLFUSS, J.L., *Aspects de l'architecture populaire dans le monde*, Paris, Morancé, 1954, 134 p.

DOBSON, Jacques et LAFRAMBOISE, Yves, *Guide d'utilisation du bardeau du bois*, Ethnotech Inc.

DOUGLAS, P.H., *American apprenticeship of industrial education*, New York, published by author, 1921, 349 p.

DOYON et HEBBECHT, *L'architecture rurale et bourgeoise en France*, Paris, Vincent Fréal et Cie, 1957, 514 P.

DRUCKER, P.F., «Work and Tools» dans *Technology and culture*, vol. 1, 1959, pp. 28-37.

DUFRESNE Michel, «Les revêtements traditionnels et la question des enduits» dans *Continuité* , no. 19, printemps 1983.

DUHAMEL DE MONCEAU, Henri-Louis, *L'Art du couvreur*, Paris, Imprimerie de L. F. Delatour, MDCCLXVI, 56 p.

DUHAMEL DE MONCEAU, Henri-Louis, «Art du couvreur [1766]» dans *Description des Arts et Métiers faites ou approuvées par MM. de l'Académie des sciences, Tome I - Les Arts de la construction*, Genève, Slatkine reprints, 1984, 302 p.

DUHAMEL DE MONCEAU, Henri-Louis, «Art du serrurier [1767]» dans *Description des Arts et Métiers faites ou approuvées par MM. de l'Académie des sciences, Tome I - Les Arts de la construction*, Genève, Slatkine reprints, 1984, 302 p.

DULY, Colin, *The houses of mankind*, London, Thames and Hudson, 1979, 96 p.

DUNLOP, J. et DENMAN, R.D., *English apprenticeship and child labour, a history*, Londres, 1912, 280 p.

DUNTON, John, *Building Hardware Excavated at the Fortress of Louisbourg*, National and Historic Parks Branch, Department of Indian Affairs and Northern Development, Manuscrit Report No. 97, 1972, 272 p.

DURAND, J.N.L., *Précis de leçons d'architecture données à l'Ecole Polytechnique*, Paris, 1802-1805, tome 2.

DURANLEAU, François, *La Place-Royale deux siècles et demi d'histoire*, MAC, Québec, 1981, 30 p.

ELLIS, John O., *The Log Cabin- Homes of The North American Wilderness*, Barre Publishing, Massachusetts, 1979.

EMERY, Sentier J., *La couverture du bâtiment*, Paris, Dunod, 1970.

ENCYCLOPEDIA OF ARCHITECTURAL TECHNOLOGY, *Encyclopedia of Architectural Technology*, McGraw-Hill Book Company, Editor Pedro Guedes, 1979.

ENCYCLOPÉDIE QUILLET, *Encyclopédie pratique de la construction et du bâtiment*, Paris, Librairie Aristide Quillet, Tome II, 1929.

ESPRESSET, Hélène, HARDY, J.P. et RUDDELL, Thierry, «Le monde du travail au Québec au XVIIe et au XVIIIe siècles» dans *Revue d'histoire de l'Amérique Française*, vol. 24, no. 4, mars 1972.

ESQUIÉ, P., *Traité élémentaire d'architecture*, Paris.

FAUTEUX, Joseph Noël, *Essai sur l'industrie au Canada sous le Régime français*, Québec, Ls.-A. Proulx, 1927, vol. 1, 572 p.

FELLER, Paul et TOURRET, Fernand, *L'outil, dialogue de l'homme avec la matière*, Belgique, Albert de Visscher, 1970, 226 p.

FERGUSON, E.S., *Bibliography of the history of technology*, Cambridge, M.I.T., 1968, 347 p.

FILLION, Mario, *Le blockhaus de Lacolle*, Québec, MAC, Collection Les Retrouvailles, no 11, 1983, 45 p.

FITCH, James Marston, *American Building : The Historical Forces That Shaped It*, New York, Schocken, 1973.

FITCH, James Marston et BRANCH, Daniel P., «Primitive Architecture Climate» dans *Scientific American*, no. 203, 6 décembre 1960, pp. 134-144.

FLETCHER, Sir Banister, *A History of Architecture on the Comparative Method*, 17e éd., London, Athlone Press, 1961.

FOLEY, Mary Mix, *The American House*, New-York, Cambridge, Philadelphia, San Francisco, London, Mexico City, Sao Paulo, Sydney, Harper and Row, 1981, 299 p.

FORMAN, Henry Chandlee, *Virginia Architecture in the Seventeenth Century*, Williamsburg: Virginia 350th Anniversary Celebration Corp., 1957.

FORTIER, Yvan et GAUTHIER, Marcel, «Le tournage et l'évidement» dans *Exercices des métiers de la pierre et de l'argile*, Cahiers du CÉLAT, no. 9, mars 1988, pp. 133-178.

FOSTER, W.D., *Cottages, manors and other minor buildings of Normandy and Britany*, New-York, 1926

FOURNEAU, Nicolas, *L'art du trait de charpenterie, 4 parties*, Paris, Didot, 1770 et 1802, 11e partie, Éd. de MDCCXCI.

FRANKELIN, Alfred, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle*, Paris, H. Welter, 1906, 856 p.

FRANQUET, Louis, *Voyages et mémoires sur le Canada*, Montréal, Élysée, [1752] 1974, IX, 212 p.

FRÉAL, Jacques, *Maison de Normandie*, Paris, Hachette, 1973, 115 p.

FURETIERE, Antoine, *Dictionnaire universel, 1690*, réédition SNL-Le Robert, Paris, 1978, 3 vol.

GASNET, Hippolyte, *Manuel de tournage du bois*, 2e édition, Paris, Baillière et Fils, 1948, 282 p.

GAGNON, F.M. et CLOUTIER, N. *Premiers peintres de la Nouvelle-France*, Québec, MAC, Collection Civilisation du Québec, 1976, 164 p.

GAILLARD, A. et MURON, J., *Le Menuisier*, Paris, Eyrolles, 1960, 223 p. (coll. l'Enseignement technique et professionnel).

GANZ, Paul-Leonhard, *La maison suisse. Maisons d'habitation, manoirs et maisons de corporations*, Zurich, Éditions Silva, 1963, 148 p.

GARDNER, J.R., «Early Architecture of Quebec» dans *R.A.I.C. Journal*, novembre 1925.

GAUMOND, Michel, *La Place Royale, ses maisons, ses habitants*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1971. (Coll. "Civilisation du Québec", no. 5).

GAUTHIER, Joseph-Stany, *Les maisons paysannes des vieilles provinces de France*, Paris., Éditions Charles Massin et Cie, S.D., 239 p.

GAUTHIER- LAROUCHE, Georges, *Évolution de la maison rurale traditionnelle dans la région de Québec (étude ethnographique)*, Québec, PUL, 1974, 321 p., (Coll. Les Archives de Folklore, no 15).

GAUVREAU, Jean-Marie, *Secrets et ressources des bois du Québec*, Montréal, Fides, 1943, 225 p.

GELIS-DIDOT, *Maisons de campagne*, (s. d.)

GIRAUD, Marcel, *Histoire de la Louisianne française*, Paris, Presses universitaires de France, 1953-1958, 2 vol.

GIRAUD, Marcel, *Histoire de la Louisianne française. L'époque de John Law (1717-1720)*, Paris, P.U.F., 1966, Tome III.

GIROUX, Pierre, *Rapport de fouilles des maisons Tourangeau (109QU) et «Du Porche» (1QU2151)*. Québec, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1980, 64 p.

GIROUX, Pierre et DUNLOP, Nancy, *Rapport de fouilles des sites CeEt-16, maison Filion et CeEt-17, maison Lecourt*. Québec, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1981, 95 p.

GLASSIE, Henry, *Folk Housing in Middle Virginia : A Structural Analysis of Historic Artifacts*, Knoxville (USA), The University of Tennessee Press, (1975).

GLASSIE, Henry, «Eighteenth-Century Cultural Process in Delaware Valley Folk Building» dans *Winterthur Portfolio*, no 7 (1972).

GODBOUT, Archange, «Nos ancêtres au XVIIe siècle» dans *RAPQ*, 1953-1955, p. 443-536.

GODEAU, M., *Menuiserie, parquetage, treillage*, Paris, Librairie J.-B. Baillière et fils, 1921, 330 p.

GOODMAN, W.L., «Woodworking apprentices and thier tools in Bristol, Normich, Great Yarmouth and Southampton 1535-1560» dans *Industrial Archeology*, vol. 9, no. 4, novembre 1972, pp. 376-411.

GOUIN, Paul, «Notre héritage architectural» dans *Architecture*, avril 1974.

GOUDGE, M.-F., *Les calcaires de construction au Canada*, Ottawa, Ministères des Mines et des Ressources, 1937.

GOULD, Mary Earle, *The Early American House*, Rutland, Vertmont, Charles E. Tuttle Co., 1965.

GOWANS, Alan, *Building Canada. An architectural history of canadian life*, Toronto, Oxford University Press, 1966, 412 p.

GOWANS, Alan, *Images of american living*, Philadelphie et New-York, J.B. Lippincott Company, 1964, 498 p.

GOWANS, Alan, *Looking at architecture in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1958, 231 p.

GRIFFIN, C.W., *Manual of built-up roof systems*, McGraw-Hill Book Company, U.S.A., 1970.

GROSVENOR, Jewett A., «An Architecture Monograph on the Wooden Architecture of the Lower Delaware Valley» dans *The White Pine Series of Architectural Monographs*, VI, 3, June 1920, pp. 4-6.

GROUPE DE RECHERCHES EN HISTOIRE DU QUÉBEC, *La Côte de Beaupré (XVIIe siècle au XXe siècle) Son développement socio-économique et son potentiel archéologique*, Québec, MAC, DRQ, Service des études et expertises, document inédit, 1982, 2 tomes.

GROUPE DE RECHERCHE EN CULTURE MATÉRIELLE, *Techniques, fonctions et usages des objets: répertoires des mots-clés*, Québec, Parcs Canada, document inédit, 1978, 68 p.

GUENIN, Eugène, *La Nouvelle-France*, Paris, Hachette, 1904.

GUIHEUX, Alain, *L'ordre de la brique*, Liège, coll. Architecture, Recherche, éd. Pierre Mardaga, 1985.

GUIMONT, Jacques, *La Petite-Ferme du Cap Tourmente: de la ferme de Champlain aux grandes volées d'oies*, Québec, Septentrion, 1996, 228 p.

HAMELIN, Jean, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, s.d., 137 p.

HARDY Jean-Pierre et RUDDEL, D.T., *Les apprentis artisans à Québec 1660-1815*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, 220 p.

HARLEY, L. S., «A typology of brick: vith numeral coding of brick characteristics» dans *The Journal of the British Archaeological Association*, London, The British Archaeological Association, 1974, pp. 63-91.

HARRIS and LEVER, *Illustrated Glossary of Architecture*, London, Faber and Faber, 1966.

HAUSER, Henri, *Ouvrier du temps passé XVe-XVIe*, Paris, Félix Alcan, 1927, 228 p.

HEWETT, Cecil Alec, «Jettying and Floor-Framing in Medieval Essex» dans *Medieval Archeology*, X, 1966.

HEWETT, Cecil Alec, *The Development of Carpentry, 1200-1700*, Newton Abbot: David & Charles, 1969.

HIGGINBOTHAM, Jay, *Old Mobile. Fort Louis de la Louisiane, 1702-1711*, Mobile, Rockwell Publications, 1977, 581 p.

Histoire de la France rurale, Paris, Seuil, 1975 et 1976, 4 tomes.

HITCHCOCK, H.R., *In the Nature of Materials*, New York, 1942, rééd. 1969.

HOAD, Linda, «Wood Shingles in 18th Century Louisbourg» dans *Bulletin de l'APT*, vol. II, nos 1 et 2, 1970.

HULTEZEN, Claud H., *Old Fort Niagara, Niagara*, Old Fort Niagara Association, 1938, 63 p.

INNOCENT, C.F., *The Development of English Builgind Construction*, (1916), rpt. Newton Abbot: David & Charles, 1971.

IONESCU, Grigore, *Architecturà Populara in Românía*, editura Meridiane, Bucaresti, 1971, 98 p.

ISHAM, Norman M., *Early American Houses and Glossary of Colonial Architectural Terms*, New York, Da Capo Press, 1967, 99 p.

ISHAM Norman M. et BROWN, Albert F., *Early Connecticut Houses : an Historical and Architectural Study* (1900), New York, rpt. Dover Publications, 1965.

JAUBERT, abbé, *Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers contenant l'histoire, la description, la police des fabriques et manufactures de France et des pays étrangers, ouvrage utile à tous les citoyens*, Lyon, Amable Leroy, 1801, 5 vol.

JEAN, Régis, PROULX, André, (Ethnoscop inc.) *Le commerce à Place-Royale sous le Régime français*, Québec, Les Publications du Québec, Collection Patrimoines, Dossier 94, 1995, 592 p. + annexes.

JEANTON, G., *L'habitation paysanne en Bresse*, Macon, Renaudier, 1935, 180 p.
JOHNSTON, Francis B. et WATERMAN, Thomas T., *The Early Architecture of North Carolina*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1947.

JOPE, E.M., «The Saxon Building-Stone Industry in Southern and Midland England» dans *Medieval Archeology*, 8, 1964, pp.91-118.

JOUSSE, Mathurin, *L'art de la charpenterie de Mathurin Jousse*, Édition de M. de Lahire, (3e éd.), Paris, Jombert, MDCCLI

JOUTEL, *Joutel's Journal of La Salle's last voyage, 1684-7*, Albany, Joseph McDonough, 1906, 258 p.

JULIEN, Charles-André, *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVIe siècle*, Paris, P.U.F., 1946, 223 p.

JULIEN, Charles-André, *Les voyages de découvertes et les premiers établissements (XVe-XVe siècles)*, Paris, P.U.F., 1948, 533 p.

KALM, Pehr, *Voyage de Pierre Kalm au Canada en 1749*, Traduction annotée du journal de route par Jacques Rousseau et Guy Béthune, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, 674 p.

KELLY, J. Frederick, *Early Domestic Architecture of Connecticut*, (1924), New York, rpt. Dover Publications, 1963.

KELLY, J. Frederick, *Early Domestic Architecture of the American Colonies*, (1922), New York, Dover reprint, 1963.

KELLY, J. Frederick, «A Seventeenth-Century Connecticut Log House» dans *Old-Time New England*, XXI, 2, Octobre 1940, pp. 28-41.

KERBLAY, Basile H., *L'isba d'hier et d'aujourd'hui*, Lausanne, Éditions l'Age d'Homme, 1973, 247 p.

KIMBALL, Fiske, *Domestic Architecture of Connecticut*, (1924), New York, Dover reprint, 1963.

KIMBALL, Fiske, *Domestic Architecture of American Colonies and the Early Republic*, (New York, 1927).

KIRJAN, Corneliu, *Rapport préliminaire concernant les fouilles archéologiques effectuées à la maison Estèbe*. Québec, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1974, 26 p.

KNIFFEN, Fred et GLASSIE, Henry, «Building in Wood in the Eastern United States : A Time-Place Perspective» dans *The Geographical Review*, LVI, janvier 1966.

LABELLE, Ronald, «La taille de la pierre à Saint-Marc-des-Carrières» dans *Cahiers du CÉLAT*, no. 9, mars 1988, pp. 51-110.

LABELLE, Ronald, *L'ethnohistoire du métier de tailleur de pierres à Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf*, Québec, thèse de maîtrise en ethnographie traditionnelle, Université Laval, Québec, 1979.

LACROUX, *La brique ordinaire*, Paris, 1878.

LAFRAMBOISE, Yves, «La fabrication de bardeau» dans *Cahiers du CÉLAT*, no. 4, février 1986, pp.119-133.

LAFRAMBOISE, Yves, *L'architecture traditionnelle au Québec. Glossaire illustré de la maison aux 17e et 18e siècles*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1975, 319 p.

LAFRAMBOISE, Yves, *Technologie traditionnelle de la taille de la pierre à Québec aux XVIIIe et XIXe siècles*, thèse de maîtrise en ethnographie traditionnelle, Université Laval, Québec, 1979, 86 p.

LAFRAMBOISE, Yves, «Technologie traditionnelle de la taille de la pierre à Québec du XVIIe au XVIIIe siècle» dans *Cahiers du CÉLAT*, no. 9, mars 1988, pp. 211-244.

LAFRANCE, Marc, *Étude sur l'évolution physique de la ville de Québec 1608-1763*, Ottawa, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Manuscrit classé, 1972, 144 p.

LAFRANCE, Marc, «Évolution physique et politiques urbaines: Québec sous le Régime français» dans *Revue d'histoire urbaine*, no. 3, février 1976, pp. 3-22.

LA GRENADE-MEUNIER, Monique, (Ethnotech Inc.) *La société de Place-Royale à l'époque de la Nouvelle-France*, Québec, Les Publications du Québec, Collection Patrimoines, Dossier 78, 1992, 421 p.

LAHAISE, Robert, «Les principales Phases de l'évolution économique en Nouvelle-France» dans *Economie québécoise, Montréal, Les Cahiers de l'Université du Québec*, 1969, pp. 11-39.

LANCTOT, Gustave, *Montréal au temps de la Nouvelle-France, 1642-1760*, Montréal, Ducharme, 1942, 25 p.

LANDRY-GAUTHIER, Raymonde, *L'architecture civile et conventuelle à Québec (1680-1726)*, thèse de maîtrise en Histoire de l'Art, Université Laval, 1976, 193 p.

LA PAUSE, «Mémoire et observation de M. de La Pause» dans *Rapport des Archives de la province de Québec*, 1931-32, pp. 1-125

LA PAUSE, «Les «Papiers» La Pause» dans *Rapport des Archives de la province de Québec*, 1933-34, pp. 65-231

LAROCHE, Daniel, *Rapport final pour les projets de fouilles de la maison Jérémie (2145-B-I) et de la cour des maisons Jérémie et Nolan (2145-B-II)*, Québec, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1977, 93 p.

LAVEDAN, Pierre, *Histoire de l'urbanisme, Renaissance et Temps Modernes*, Paris, Henri Laurens, 1959, 530 p.

LAVERDIÈRE, C.-H., *Oeuvres de Champlain*, [Desbarats 1870] Éditions du Jour, 1973, 3 volumes.

LEDUC, E., *Matériaux de gros oeuvre*, Paris, Ch. Béranger, 1913.

LÉGISLATURE DE QUÉBEC, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, Québec, Imprimerie Côté & cie, 1885-1891, 6 volumes.

LE MUET, *Manière de bastir, pour toutes sortes de personnes*, Paris, Melchior Fournier, MDCXXIII.

LENTZ, J., *Manuel pratique de la maçonnerie et du béton armé*, Paris, Dunod, 1960.

LÉONIDOFF, Georges-P., «L'habitat de bois en Nouvelle-France: son importance et ses techniques de construction» dans *Bulletin d'histoire de la culture matérielle*, no 14, Ottawa, Musée National de l'Homme, printemps 1982, p.19 à 35.

LÉONIDOFF, Georges-P., «Planche 55 (maisons), planche 56 (maisons de bois)» dans *Atlas historique du Canada, 1660-1800*, vol. 1, Presses de l'Université de Montréal et Presses de l'Université de Toronto, 1987.

LEROI-GOURHAN, André, *L'Homme et la Matière*, Paris, Albin Michel, 1971, 348 p. (Coll. "Science d'aujourd'hui").

LEROI-GOURHAN, André, *Milieu et techniques*, Paris, Albin Michel, 1945.

LESSARD, Michel et MARQUIS, Huguette, *Encyclopédie de la maison québécoise*, Montréal et Bruxelles, Éditions de l'Homme, 1972, 727 p.

LESSARD, Michel et VILANDRÉ, Gilles, *La maison traditionnelle au Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1974, 493 p.

LETENOUX, Guy, *Architecture et vie traditionnelle en Normandie*, Paris, Berger-Levrault, 1980, 297 p.

LEVACK, D., *La Confrérie de Sainte Anne à Québec. Tricentenaire 1657-1957*, Sainte-Anne-de-Beaupré (s.édit.), 1956, 201 p.

LEVASSEUR, Emile, *Histoire des classes ouvrières en France avant 1789*, Paris, Ed. Rousseau, 1900, 479 p.

LIGER, Louis (Sieur), *La nouvelle maison rustique ou économie générale de tous les biens de campagne, de la manière de les entretenir et de les multiplier*, Paris, Durand, 1732, 2 vol.

LOMER, G. R., *Interesting old Houses in Quebec*, s.d., s.é.

LUCOTTE, M., *L'art de la maçonnerie*, Paris, Imprimerie de Moutard, 1783, 38 p.

LUEGER, Richard, *Fouilles archéologiques sur le site de la seconde Habitation de Champlain (151QU)*, Québec, MAC, DRQ, Centre des dossiers de Place-Royale, document inédit, 1977-78, 143 p.

LULLEN, Mary K., «Highlights of Domestic building in Pre-Confederation Quebec and Ontario as seen through travel litterature from 1763 to 1860» dans *APT*, vol. XIII no 1, Ottawa, 1981, pp. 17-34.

LUNN, Alice J.E., *Economic development in New France 1713-1760*, thèse de Ph.D., Université Mc Guill, 1942, 479 p.

MACKIE B., Allan, *Notches of All Kinds: A Book of Timber Joinery*, Île du Prince Édouard, (sans date).

MACRAE, Marion et ADAMSON, A., *The Ancestral Roof*, Toronto-Vancouver, Clarke Irwin and Co. Ltd., 1963.

MARCEL, Gabriel, *Carthographie de la Nouvelle-France*, Paris, Maisonneuve frères et Ch. Lecler, 1885, 41 p.

MARGRY, P., Éd., *Découvertes et établissements des français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale*, Paris, D. Jaxaoust, 1876-86, 6 vol.

MARGRY, P., Éd., *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1879, 6 tomes.

MARION, Séraphin, *Relations des voyageurs français en Nouvelle-France au XVIIe siècle*, Paris, P. U. F., 1923, 276 p.

MAROT, Jean, *L'architecture française ou Recueil de plans, élévations, coupes et profils... (Grand Marot)*, Paris, 1670.

MARTIN, Paul-Louis, «Introduction aux métiers de la pierre et de l'argile» dans *Exercice des métiers de la pierre et de l'argile*, Cahiers du CÉLAT, no. 9, mars 1988, pp. 1 à 49.

MASSICOTTE, E. Z., «En quoi couvrait-on les maisons?» dans *Bulletin de Recherches Historiques*, XLIV, 1938, pp. 13-16.

MASSICOTTE, E. Z., «Maçons, entrepreneurs, architectes» dans *Bulletin de Recherches Historiques*, XXXV, 1929, pp. 132-142.

MASSICOTTE, E. Z., «Les maisons de bois d'autrefois» dans *Bulletin de Recherches Historiques*, XL, 1934, pp. 447-448.

MASSICOTTE, E. Z., «Des vitres aux fenêtres» dans *Bulletin de Recherches Historiques*, 38, no. 1, janvier 1932, pp.56-57.

MASSICOTTE, E. Z., *Moeurs, coutumes et industries canadiennes-françaises*, Montréal, Beauchemin, 1913.

MATHIEU, Jacques, «Le bois dans l'environnement québécois» dans *préface du Cahiers du CÉLAT*, no. 4, février 1986, pp. V-X.

MAYNE, Captain., Commandant, Detroit River, 20 nov. 1796. «Estimate of Materials for Building a log House 25 feet long and 20 feet wide with a Double Chimney...» dans *Archives publiques du Canada*, British Military Records, 'C', série RG8, vol 723.

MAYRAND, Pierre *et al.*, «Matériaux de couverture anciens» dans *Bulletin de l'Association pour la Préservation et ses Techniques, (A.P.T.)*, vol. II, nos 1 et 2, Ottawa, 1970, pp. 18-88.

MAYRAND, Pierre, «Les matériaux de couverture en Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles» dans *Bulletin de l'Association pour la Préservation et ses Techniques (A.P.P.T.)*, vol. III, nos 1 et 2, Ottawa, 1970, pp. 70-74.

MAYRAND, Pierre et BLAND, John, *Trois siècles d'architecture au Canada*, Montréal, Federal Publications Service, 1971, 123 p.

MERCER, Henry C., *The Origin of Log Houses in the U.S.*, Bucks County Historical Society, 1928.

MERCER, Henry C., *Ancient Carpenters' Tools*, Doylestown, 1951.

McARDLE, Alma de C. et BARTLETT, Deirdre, *Carpenter gothic*, New-York, Whitney Library of design, 1976, 159 p.

McKEE, H. J., «Brick and stone: Handicraft to Machine» dans *Building Early America*, Radnor, Chilton Book Company, 1976, pp. 79-93.

McKEE, H. J., «Early Ways of Quarrying and Working Stones in the United States» dans *Bulletin of the Association for Preservation Technology*, vol. III, no. 1, 1971, pp. 44-58.

McKEE, H. J., *Recording Historic Buildings*, Washington Department of Interior, National Park Service, 1970.

McKINNON, Sarah M., *Traditional rural architecture in Quebec, 1600s-1900*, Major report no 9, Toronto, University of Toronto, 1977, 1038 p.

Mc RAE, Marion et ADAMSON, T., *The Ancestral Roof*, Toronto, Clarke Irwin, 1963.

MERTON, Robert K., *Science Technology and Society in Seventeenth Century England*, New Harper, 1970.

MIGNARD, R. et CORDEAU, A.L., *Guide des constructeurs. Traité complet des connaissances relatives aux constructions. Charpente en bois et menuiserie*, Paris, Émile Levy, s. d., 516 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DE FRANCE, *Principe d'analyse scientifique. Architecture. Méthode et vocabulaire*, Paris, imprimerie nationale, 1972, 2 vol.

MIVILLE-DESCHENES, François, *Glossaire de termes de quincaillerie d'architecture*, Ottawa, Parcs Canada, Bulletin de recherches no. 102, 1978, 58 p.

MIVILLE-DESCHENES, François, *Les lois de la construction et de la propriété des édifices dans la coutume de Paris*, Québec, Université Laval, travail inédit, 1978, 56 p.

MIVILLE-DESCHENES François et PIÉDALUE, Gisèle, *Étude limitée. L'origine des céramiques et de la quincaillerie architecturale au fort Chambly*, Québec, Parcs Canada, travail inédit no 433, 1980, 235 p.

MORISSET, André, *Apprentissage des métiers de la construction dans la région de Québec*, thèse de maîtrise, Université Laval, 1950, 151 p.

MOLES, André, *Histoire des charpentiers. Leurs travaux*, Paris, Librairie Grund, 1969, 416 p.

MOLEY, C., «Structuration de l'espace d'habitation» dans *Architecture, Mouvement, Continuité*, (A.M.C.), Paris, 1970.

MOLEY, C., *Les structures de la maison, exemple d'un habitat traditionnel finlandais*, Publications orientalistes de France.

MONROY, J. T., *Traité d'architecture pratique*, Paris, 1789.

MOOGK, Peter, *Building a House in New France. And Account of the Perplexities of Client and Craftsmen in Early Canada*, Toronto, McClelland & Stewart, 1977, 144 p.

MOOGK, Peter, «Apprenticeship indenture: A key to artisan life in New France» dans *CHR*, 1971, p.65-83.

MORISSET, Gérard, *Coup d'œil sur les arts en Nouvelle-France*, Québec, S. E., 1941, 170 p.

MORISSET, Gérard, *L'architecture en Nouvelle-France*, Québec, Éditions du Chevalet, 1949, 150 p.

MORISSET, Gérard, «Les premiers bâtisseurs» dans *Le Pays*, 8 octobre 1950.

MORISSET, Gérard, «Québec, the country house. La maison rurale» dans *Canadian Geographical Journal*, XLVI, 1956, 19 p.

MORRISON, Hugh, *Early American Architecture*, Oxford University Press, 1952.

MOUSSETTE, Marcel, *Le chauffage domestique dans le Haut et le Bas-Canada (1759-1867)...*, Québec, Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, travail inédit no 128, mai 1975, 237 pages.

MOXON, Joseph, *Mechanik Exercises*, London, 1703.

MUMFORD, Lewis, *La cité à travers l'histoire*, Seuil, Paris, 1972.

MUMFORD, Lewis, *Technics and Civilization*, London, George Routledge and son, 1934.

MUMFORD, Lewis, *Sticks and Stones: A Study of American Architecture and Civilization*, 1955.

NATIONAL STATE ASS., *State Roofs*, Vermont, 1977.

NERVI, P.L., *Aesthetics and Technology in Building*, Cambridge, Mass., 1965.

NEWCOMB, Rexford. *Architecture of the Old North West Territory*, Chicago, The University of Chicago Press, 1950, 176 p.

NIELLON, Françoise et MOUSSETTE, Marcel. *Le site de l'Habitation de Champlain à Québec : étude de la collection archéologique*, Québec, MAC, 1981 (Centre des Dossiers de Place-Royale, documents inédits, 1976-1980), 2 vol., 397 p.

NOËL HUME, Ivor. *A Guide to artifacts of Colonial America*, Alfred A. Knopf, New-York (édition précédente: 1970 1972), 323 p.

NOPPEN, Luc et GRIGNON, Marc. *L'art de l'architecte, trois siècles de dessins d'architecture à Québec*, Québec, Musée du Québec - Université Laval, 1983, 296 p.

NOPPEN, Luc, GIGUÈRE, Guy et RICHARD, Jean. *La Maison Maillou, le Château-Bellevue*, Québec, MAC, Coll. civilisation du Québec, 1978, 122 p.

NOPPEN, Luc, PAULETTE, Claude et TREMBLAY, Michel. *Québec. Trois siècles d'architecture*, Montréal, Libre Expression, 1979, 440 p.

NORBERT SCHULTZ, Christian. *Maisons de bois en Europe*, Fribourg, Office du livre, 1978.

NOSBAN. *Manuel du menuisier en meubles et en bâtiments, suivi de l'art de l'ébéniste*, Paris, Roret, 1828, 2 vol.

O'DANACHAIR, Caoimhin. «Materials and Methods in Irish Traditional Building», dans *Journal of the Royal Society of Antiquaries of Ireland*, LXXXVII, 1, 1957.

O'DEA, Shane. «A Selective Annotated Bibliography for the Study of Newfoundland vernacular structure with some comments on terminology», dans *APT*, vol. XIII, no 1, Ottawa, 1981, pp. 55-57.

OLIVER, Basil. *The Cottages of England: A Review of their Types and Features from the 16th to the 18th Centuries*, London, Batsford, 1929.

OLIVER, J. W., *History of American Technology*, New York, Ronald Press, 1956.

«Ordonnance en faveur des soldats de compagnies du Canada qui voudront se faire habitants à Versailles le 21 may 1698, expédiée en duplicata le 11 juin 1716» dans *Bulletin des Recherches Historiques*, XL, 1934, p. 63.

OSBORNE, F.F., «Concretion Conglomerate in the Chazy Sandstone, Québec» dans *Transactions of the Royal Society of Canada*, Third Series, Sect. 4, vol. XLVIII, 1952, pp. 55-60.

PARKS, W.A., *Report on the Building and Ornamental Stone of Canada*, vol. III, Ottawa, Government Printing Bureau, 1914.

PARMENTIER, Jean-Louis, *Le grand livre international du bois*, (adaptation française), Paris, Fernand Nathan, 1977.

PAULETTE, Claude. *Place-Royale: berceau d'une ville*, Les Publications du Québec, Gouvernement du Québec, 1988, 17 p.

PETERSON, Charles E. «The Technology of Early American Building» dans *Newsletter of the Association of Preservation Technology*, 1, 1969.

PEVSNER, N. *Génie de l'architecture européenne*, Paris, Librairie générale française, 1970, 2 t. (Coll. Le Livre de Poche).

PHLEPS, Hermann. *The Craft of Log Building*, Lee Valley tools Ltd., Ottawa, 1982, 326 p.

PICARD, Fr. Dominique. *La Batterie Royale (1691-1763)*: rapport de fouilles archéologiques, Québec, MAC, DBCQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1975, 55 p.

PICARD, Fr. Dominique. *Maison Fornel-Renaud (2 190)*: rapport de fouilles archéologiques, Québec, MAC, DBCQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1976, 70 p.

PICARD, Fr. Dominique. *Le magasin du Roy ou seconde habitation de Champlain*, rapport de fouilles archéologiques, Québec, MAC, DBCQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1976, 56 p.

PICARD, Philippe. *Commentaires sur les structures découvertes au cours des sondages archéologiques à la maison Fornel-Bruneau (2 C 8) à Place-Royale, à Québec*, Québec, MAC, DBCQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1976, 15 p.

PICARD, Philippe et RENAUD, Rolande. *Fouilles archéologiques de la maison Boisseau (1 C 2/D)*: Rapport préliminaire, Québec, MAC, DBCQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1976, 15 p.

PICKERING, Ernest. *The Homes of America*, New York, Bramhall House, 1951.

PILLEMENT, Georges. *La France architecturale*, Paris, Albin Michel, 1948, 186 p.

PILLSBURY, Richard et KARDOS, Andrew. *A Field Guide to the Folk Architecture of the Northeastern United States*, Geography Publications at Dartmouth, N. Hanover, N.H., 1970.

PIRONNE, G. «Une tradition européenne dans l'habitation» dans *Aspects européens du Conseil de l'Europe*, Série A, Humanités no 6, Leyde, Sijthoff, 1963.

PLOURDE, Guy et CHISM, James. *Rapport de fouilles du site 1 C8-10, maison Page-Quercy*, Québec, MAC, DBCQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1981, 122 p.

POTVIN, Damase. «Nos vieilles maisons» dans *Revue de l'Université Laval*, vol. VII, 1952, pp. 656-71.

Practical Masonry, Bricklaying and Plastering Lath, Plain and Ornamental, London, Thomas Kelly, 1830, 96 p.

PRICE, Francis, *The British Carpenter*, London, 1733.

PROVOST, Honorius, «*La maison Couillard*» dans *Mosaïque québécoise*, (Cahiers d'histoire de la Société Historique de Québec, 13), pp. 98-103.

QUEF, Pierre, *Histoire de l'apprentissage, aspects de la formation technique et commerciale*, Paris, R. Vaucon, 1967, 298 p.

QUENEDEY, Raymond, *L'habitation rouennaise. Etude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*, Brionne, Gérard Montfort, 1977, 430 p.

RAINVILLE, Alain, *Le four à pain à Québec, aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Québec, Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, travail inédit no 235, 1977, 2 volumes.

RAYNOUL, Pierre, «*La cheminée québécoise*» dans *Bulletin d'Histoire de la culture matérielle, dossier 21*, Musée National de l'Homme, Collection Mercure, Ottawa, 1977, pp. 19-41.

RAULIN, Henri, *L'architecture rurale française : Dauphiné*, Paris, Berger-Levrault éd., 1977, 277 p.

RAULIN, Henri, *L'architecture rurale française : Savoie*, Paris, Berger-Levrault éd., 1977, 241 p.

RAYMOND, Eleanor, *Early domestic architecture of Pennsylvania*, Princeton, The Pyne Press, 1973.

REID, Alana Gertrude, *The Development and importance of the Town of Quebec, 1608-1760*, thèse de Ph.D., Université Mc Gill, 1950, 475 p.

REMPEL, John I., *Building with Wood and other aspects of nineteenth century building in Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1967, 287 p.

RENAUD, Roxane, *Rapport archéologique préliminaire de la maison Papal-Quercy*, Québec, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1976, s. p.

RENK, Thomas B., «A guide to recording structural details of historic buildings» dans *Historical Archeology*, III (1969).

RICHARDSON, A.J.H., «Building in the old city of Quebec with a biographical dictionary of architects ans builders» dans *Bulletin of Association for preservation technology*, vol. II, nos. 3-4, 1970, 144 p.

RICHARDSON, A.J.H., «A comparative historical study of timber building in Canada» dans *Bulletin of Association for preservation technology*, vol. V, no. 3, 1972, pp. 77-102.

RICHARDSON, A.J.H., «*Early roofing materials*» *dans Bulletin of Association for preservation technology*, vol. II, nos. 1-2, 1970, pp. 18-27.

RICHARDSON, A.J.H., «Indications for research in the history of wood-processing technology» *dans Bulletin of Association for preservation technology*, vol. VI, no. 3, 1974, pp. 35-146.

RICHARDSON, A.J.H., «Notorial documentary sources on french colonial buildings in North America» dans *Architecture Canada*, XLVI, 2, 1969, pp. 37-41.

RICHARDSON, A.J.H., «The old city of Quebec and our heritage in architecture» dans *Canadian Historical Review*, 1963, pp. 31-41.

RICHARDSON, A.J.H., BASTIEN, Geneviève, DUBÉ, Doris, et LACOMBE, Marthe, *Quebec city architects, artisans and builders*, Ottawa, Musée national de l'homme, Parcs Canada, 1984, 589 p.

RISTELHUEBER, René, «Vieilles maisons du Québec» dans *Paysana*, VII, 1944, p. 8.

RITCHIE, T., «Plankwall Framing, a Modern wall construction with an Ancient History» *Jans Journal of the Society of Architecture Historians*, mars 1971, vol XXX, no 1, p.68.

RITCHIE, T., «The use of planks in wall construction» dans *Bulletin of Association for preservation technology*, vol. VI, no. 3,1974, pp. 26-34.

ROBERTS, Warren E., «Fieldwork: Recording Material Culture» dans *Folklore and Folklife: and Introduction*, ed. Richard M. Dorson, Chicago, University of Chicago Press, (1972)

ROBINSON, Willard B., *American Forts. Architectural form and function*, Chicago, University of Illinois Press, 1977, 229 p.

ROBITAILLE, André, «Évolution de l'habitat au Canada français» dans *Architecture*, vol. XXI, no. 240, avril 1966, pp. 32-38.

ROBITAILLE, André, *Hôtel Guillaume Estèbe: rapport d'architecture*, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1975, 174 p.

ROBITAILLE, Ludger et Louis-A. BÉLISLE, *Charpente et menuiserie*, Québec, Bélisle, 1948.

RONDELET, J., *Traité de l'art de bâtir*, Paris, 1877.

ROSS, Frank J., *Writings on Early American Architecture*, Colombus, Ohio, State University Press, 1943.

ROSS, Lester A., *Métrologie archéologique: système de poids et mesures anglais, français, américain et canadien pour l'archéologie historique de l'Amérique du Nord*, Ottawa, Parcs Canada, Histoire et Archéologie, manuscrit no 68, 1983, 115 p.

ROUSSEAU, Jacques, «la trame forestière de l'histoire canadienne» dans *Cahier des Dix*, no. 26, 1961, pp. 17-54.

ROUX, Simone, *La maison dans l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1976, 300 p.

ROY, Antoine, «L'architecture du Canada d'autrefois» dans *Architecture, Bâtiment, Construction*, vol. II, no. 11, février 1946, pp. 23-29.

ROY, Antoine, «Bois et pierres» dans *Cahier des Dix*, XXV, Québec,1950, pp. 237-48.

ROY, Antoine, *Les Lettres, les Sciences et les Arts au Canada sous le régime français. Essai de contribution à l'histoire de la civilisation canadienne*, Paris, Jouve et Cie éd., 1930, XVI, 292 p.

ROY, Pierre-Georges, «La côte de la Montagne» dans *BRH*, Lévis, P.G. Roy, 1924, pp. 65-67.

ROY, Pierre-Georges, «La protection contre le feu à Québec, sous le Régime français» dans *BRH*, 30 Lévis, P.G. Roy, 1924, pp. 129-140.

ROY, Pierre-Georges, «L'ardoiserie du Grand Étang» dans *BRH*, 16, no. VI, Lévis, P.G. Roy, 1910, pp. 185-192.

ROY, Pierre-Georges, *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires et notariales, conservées aux Archives judiciaires de Québec*, Beauceville, L'Éclaireur, 1917, 2 vol.

ROY, Pierre-Georges, *Inventaire des procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec*, Beauceville, L'Éclaireur, 1927-1929, 6 vol.

ROY, Pierre-Georges, *La ville de Québec sous le Régime français*, Québec, Rédempté Paradis, 1930, 2 vol.

ROY, Pierre-Georges, «Les premiers métiers canadiens» dans *dossier de recherche*, Musée du Québec.

ROY, Pierre-Georges, «Nos coutumes et nos traditions françaises» dans *Cahier des Dix*, no. 4, 1939, pp. 59-118.

ROY, Pierre-Georges, *Ordonnances; commissions, etc. des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France*, Beauceville, L'Éclaireur, 1924, 2 vol.

ROY, Pierre-Georges, «Tuileries et briqueteries à Québec sous le régime français» dans *Bulletin des Recherches Historiques*, XXII, no.11, Lévis, P.G. Roy, 1916, pp. 161-68.

RUCH, Maurice, *La maison alsacienne à colombage*, Paris, Berger-Levrault, 1977, 246 p.

RUSK, W.S., «The influence of Norman architecture in french Canada» dans *Bulletin de l'Institut Français de Washington*, 13, 1940, pp. 11-20.

SAINT-AYMOUR, Caix vte de, *Les pays sud-slaves de l'Austro-Hongrie*, Paris, Plon, 1883, 296 p.

SALAMAN, R.A., «Tools of the Shipwright 1650-1925» dans *Folk Life*, Cardiff, vol.5, 1967.

SALONE, Emile, *La colonisation de la Nouvelle-France*, Paris, E. Guilmoto, (s. d.), réédition Boréal Express, 1970, 505 p.

SALZMAN, L.F., *English life in the Middle Ages*, Oxford University Press, 1926, 287 p.

SAMBIN, Hugues, *Oeuvres de la diversité des termes dont on use en architecture, réduits en ordre*, Dijon, 1572.

SAMSON, Joseph, *Travels in Lower Canada with the author's recollection of the soil, and aspects; the morals habits and religious institutions of that country*, Londres, 1920.

SARAH, M., *Sweeteser, Roofing for historic buildings*, Preservation Briefs, no. 4, U.S. Government Printing Office, Washington, 1979.

SÉGUIN, R.-L., *La civilisation traditionnelle de l'habitant aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Montréal, Fides, 1973.

SÉGUIN, R.-L., *La maison en Nouvelle-France*, Ottawa, Musée National du Canada, Bulletin no 226, 1968, 92 p.

SÉGUIN, R.-L., «Le rabot dans la région montréalaise» dans *RHAF*, vol. XIV, décembre 1960, pp. 378-383.

SÉGUIN, R.-L., «Quelques techniques et métiers traditionnels» dans *Cahier des Dix*, XXXIV, 1969, pp. 165-80.

SHLARMAN, J.H., *From Quebec to New Orleans*, Belleville (Illinois), Buechler Publishing Cie, 1929, 569 p.

SHELBURNE, H., *Museum Catalogue of Woodworking Tools* (1957).

SHURTLEFF, Harold R., *The Log Cabin Myth*, Cambridge, Harvard University Press, 1939.

SINGER, C.*et al.*, *A History of Technology*, Oxford, Clarendon Press, 1967-1969, 5 vol.

«Slate Roofs» dans *The Old-House Journal*, vol. VIII, no 5, Brooklyn, New-York, 1980.

SLOANE, Eric, *A Museum of Early American Tools*, New-York, Funk and Wagnalls, 1964, 108 p.

SMITH, J.T., «Timber-framed building in England: its development and regional differnce» dans *Archeological journal*, CXXII, (1965), pp. 133-58.

SONN, Albert H., *Early American Wrought Iron*, New York, Charles Scribner's Sons, 1928, 3 vol., 263 p.

ST-LOUIS, Denis, *Toitures et corniches traditionnelles, Cahier Technique, no. 2*, Québec, Service de l'Urbanisme, Division du Vieux-Québec et du Patrimoine, Ville de Québec, Québec, 1984, 76 p. et annexes.

STOTZ, Charles Morse, «The reconstruction of Fort Ligonier, the anatomy of a Frontier Fort» dans *Bulletin of the Association for preservation technology*, vol. VI, no. 4, 1974, pp. 2-103.

ST-PIERRE, Serge *et al.*, (GRHQR inc.) *Les modes de vie des habitants et des commercants de Place-Royale entre 1660 et 1760*, Québec, Les Publications du Québec, Collection Patrimoines, Dossier 79, 1993, 205 p. + annexes.

STUCKER, Eugène, «L'architecture nationale de la province de Québec» dans *Technique*, XV, 1940, pp. 445-60.

SULTE, Benjamin, *Histoire des canadiens français 1608-1880*, Montréal, Wilson & Cie, 1882, 8 vol.

TARDIEU, E. et COUSSIN, A., *Les dix livres d'architecture de Vitruve, avec les notes de Perrault*, Paris, A. Morel et Cie, 1859, 2 tomes.

THIEDE, Klaus, *Alte deutsche Bauernhäuser*, Taunus, Hans Köster Königstein, 1963, 11 p.

THORPE, Frederick J., *The Politics of French Public Construction of the Islands of the Gulf St. Lawrence, 1695-1758*, thèse de Ph. D. déposée à l'Université d'Ottawa, 1974, 385 p.

TOCANNE, B., *L'idée de Nature en France dans la seconde moitié du 17e siècle*, Klincksieck, 1978.

TRAQUAIR, Ramsey, «The Old Architecture of French Canada» dans *Queen's Quaterly*, 38, automne 1931, pp. 589-608.

TRAQUAIR, Ramsey, *The Old Architecture of Quebec; a Study of the Builingd erected in New France from the Earliest Explorers to the Middle of the Nineteenth Century*, Toronto, MacMillan, 1947, 324 p.

TREDGOLD, Thomas, *Elements of Carpentry*, London, 1870.

TREMBLAY, Ginette, «Les assemblages» dans *Exercises des métiers du bois*, Cahiers du CÉLAT, no. 4, février 1986, pp. 95-99.

TREMBLAY, Micheline, (Ethnotech inc.) *Étude de la population de Place-Royale : 1660-1760*, Québec, Les Publications du Québec, Collection Patrimoines, Dossier 82, 1993, 216 p.

TRILLAT, Henri, *Technologie générale et de spécialité. Menuiserie-ébénisterie*, Paris, Dunod, 1961-62, 3 vol.

TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France. Les vaines tentatives 1524-1603*, Montréal, Fides, 1963.

TRUDEL, Marcel, *Le Québec de 1663*, Québec, Société historique de Québec, Cahiers d'Histoire no. 4, 1972.

TRUDEL, Marcel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973, 618 p.

VELTER, André et LAMOTHE, M. José, *Le livre de l'outil 1 : la terre, le bois*, Paris, Denoël et Gonthier éd., 1976, 218 p. (Coll. "Hier et demain").

VERMETTE, Luce, *La vie domestique aux forges du Saint-Maurice*, Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du nord, no 274, 1977, 597 p.

VILLEMAIRE, Monique, *La maison des Jésuites. Lot 2136, rapport de fouilles archéologique*, Québec, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1975, 54 p.

VILLEMAIRE, Monique, *Rapport de fouilles de la maison Perthuis à la Place-Royale*, Québec, MAC, DRQ, Centre des Dossiers de Place-Royale, document inédit, 1978, 59 p.

VILLIERS DU TERRAGE, Marc, *L'expédition de Cavelier de la Salle dans le golfe du Mexique, 1684-1687*, Paris, Maisonneuve, 1931, 235 p.

VIOLLET-LE-DUC, Emmanuel E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Paris, Morel, 1875, 10 vol.

VON WILHELM, Schwemmer, *Das Bürgerhaus in Nürnberg*, Vevlag Ernst Wasmuth Tübinggen 1972, 126 p.

WACKER, Peter O. et TRINDELL, Roger T., «The Log House in New Jersey: Origins and Diffusion» dans *Keystone Folklore Quaterly*, XIII:4, 1968, pp. 255-256.

WELSH, Peter C., *United States Patents, 1790 to 1870*, (description de l'outillage).

WESLAGER, Clinton Alfred, *The Log Cabin in America from the Pionners days to the Present*, New-Jersey, Rutgers University Press, 1969, 382 p.

WHIFFEN, Marcus, *The Eighteenth Century Houses of Williamsburg*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1960, 223p.

WILHELM, Hubert G.H. et MILLER, Michael, «Half-timber construction a relic building method in Ohio» dans *Pioneer America*, 6, July 1974, pp. 43-51.

WILLIAMS, Christopher, «Craftsman of Necessity» dans *Natural History*, LXXI: 9, november 1972.

WILLIAMS, Henry Lionel et Williams, Ohalie K., *A Guide to Old American Houses 1700-1900*, New York, A.S. Barnes and Company Inc., 1962, 168 p.

WOOD, Margaret, *The English Medieval Houses*, London, Phoenix House, 1965, 448 p.

WOOD, W. Ed., *The Log of the Conquest of Canada*, Toronto, Champlain Society, 1909, 335 p.

WOODALL, Ronald, *Magnificent Derelicts: A Celebration of Older Buildings*, Vancouver, J.J. Douglas, 1975; Seattle, Univerty of Washington Press, 1976.

RÉPERTOIRE DES ARTISANS DE LA CONSTRUCTION AYANT ŒUVRÉ À PLACE-ROYALE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Appendice 1

RÉPERTOIRE DES ARTISANS DE LA CONSTRUCTION AYANT ŒUVRÉ À PLACE-ROYALE

* Les deux dates de la colonne de droite indiquent la première et la dernière date d'apparition du nom dans les actes notariés

Architectes

Baillif, Claude	(1682-1691)
Lajoüe, François de	(1713)

Charpentiers

Allarie, Louis	(1679)
Allary, René	(1679-1682)
Arnaut, René	(1679-1692)
Baillif, Jean	(1686)
Bédard, Jacques	(1683-1687)
Biron, Pierre	(1653)
Boivin, François	(1667-1671)
Bourdet, Michel	(1653)
Caillé, Jean	(1683-1686)
Charest, Robert	(1682)
Chesnier, Jean (fils)	(1688)
Chesnier, Jean (père)	(1677-1688)
Delorme, Joseph	(1752)
Dupille (Dupil), Rémy	(1679-1689)
Grouvel, Martin	(1647)
Jouineau, Barthélémy	(1757)
Leclerc, Robert	(1682-1705)
Maillou, Joseph	(1697)
Marchand, Jean	(1687-1701)
Ménage (Mesnage), Pierre	(1683-1686)
Oger, Louis	(1719)
Paillard, Léonard	(1682-1685)
Pouliot, Charles	(1681)
Pouliot sieur	(1658)
Réaume, René	(1676-1684)
Touchet, Thomas	(1672-1683)
Vermet, François	(1751)

Maçons	
Ayde dit Créguy, Jean	(1714)
Bernard de la Rivière, Hilaire	(1692)
Carpentier, Antoine	(1692-1710)
Couteron (Cousteron), André	(1680-1689)
Créguy, Louis	(1744)
Danguelle dit Lamarche, Jacques	(1714)
Deguise dit Flamand, Jacques	(1728)
Deguise dit Flamand, Guillaume	(1730)
Delestre dit Beaujour, Pierre	(1751-1758)
Dussilva dit portuguis, Nicolas	(1751-1758)
Dubois, Jean	(1687-1691)
Du Carreau, François	(1682-1684)
Dumats (Dumas), François	(1682-1686)
Dumats, Gabriel	(1668-1683)
Duplais (Duplais), Sylvain	(1679-1686)
Du Plés, Louis	(1683)
Février, François	(1673)
Ganet, Pierre	(1685)
Jourdain, Guillaume	(1682-1692)
Janson dit Lapalme, Pierre	(1690)
Janson dit Lapalme, Charles	(1741-1751)
Lagrange, Mathieu	(1687-1688)
Lavergne, François	(1683)
Lavergne, Louis	(1680-1687)
Le Rouge, Jean	(1676-1689)
Maillou, Jean	(1697-1702)
Maillou, Vital	(1692)
Marchand, Jean-Baptiste	(1730)
Marion, Pierre	(1692)
Minet, Jean	(1695)
Nony dit LaRose, Jacques	(1668)
Paquet, René	(1751-1752)
Parant, Antoine	(1754)
Parent, Étienne	(1698)
Parent, Jean	(1698)
Parent, Joseph	(1698)
Pasquier, Philippe	(1686)
Poliquin, Jean	(1682-1683)
Regnault (Renaud), Antoine	(1683-1692)
Rouillard, Joseph	(1728-1730)

Routier, Joseph	(1742-1753)
Roy, Étienne	(1678-1684)
Roy, Mathurin	(1653-1667)
Venus, Antoine	(1687)

Menuisiers

Adam, Jean	(1671)
Bridge, Jean	(1687)
Chrétien (Crevier), Vincent	(1687)
Damien, Jacques	(1754)
Doue dit Lamville, Pierre	(1677-1683)
Grégory, Léonard	(1683)
Jutton, Jean	(1754)
Lavigne, Joseph	(1751)
Langlois, Louis	(1757)
Valin, Jean	(1722)
Vendenduque (Vendenduigne), Joseph	(1685-1688)

Couvreurs

Biron, Alexandre	(1697)
Crevier, Louis	(1679)
Gacien (Gassien), Pierre	(1680-1686)
Jutton, Jean	(1754)
Pépin, Robert	(1671-1687)
Voyer, Robert	(1691)

Serruriers

Amiot, Jacien	(1678)
Cœur sieur Jollycœur, Pierre	(1678)
Cramponne, Jean-Baptiste	(1689)
Massé, Martin	(1666)

Journaliers

Baudy dit Lavardure, Jean-Baptiste	(1714)
Guyon, Jacques	(1687)
Rainville, Charles de	(1687)

Renouard dit Desloriers, Claude (1671)

Livreurs et fournisseurs (planches, clous, pierres, etc.)

Badeau, Jeanne (1682-1686)
Berthiaume, Jacques (1679)
Bouteville, ? (1687)
de Serre, Antoine (1688)
du Vault sieur des Cormiers, Michel (1682)
Dubuc, Jean (1681)
Dufault dit Paris, Jacques (1687)
Dumolin, Étienne (1677)
Frouin, Jean (1671)
Gentil, Antoine (1679)
Giffard, Joseph (1688)
Guerguenon, Jean (1679)
Hubert, ? (1687)
Jean, Pierre (1717)
Léveillé, Étienne (1681)
Marchand, ? (1687)
Martin, Joachim (1687)
Nodlon, Nicolas (1687)
Pagesy, Jean (1680)
Parent, Pierre (1682)
Pouillard, Nicolas Pierre (1681)
Renaud, Jacques (1680)
Verieul, Nicolas (1685)

Charpentier de navires

Pagé-Carcy, Guillaume (1700)

Appendice 2

Table des matières

1.	Le corpus	277
1.1	Compilation du corpus	277
1.2	Répartition des marchés de construction par période	278
1.3	Utilisation du corpus	279
1.4	Distribution des actes sur le territoire de Place-Royale	281
2.	Faire descriptif des marchés de construction et autres actes relatifs à la construction de Place-Royale sous le Régime français	287

1. LE CORPUS

1.1 Compilation du corpus

Dans un premier temps, les marchés de construction mentionnés dans les dossiers historiques colligés pour chaque lot cadastral de Place-Royale ont été recherchés. Un certain nombre est toutefois demeuré introuvable ainsi qu'une partie des marchés se rapportant par ailleurs à des éléments autres que ceux qui font l'objet de l'étude présente (ex : batterie Royale, marchés de charroyage de pierres, etc.). D'autres enfin ont été délaissés et ne donnaient aucun détail pouvant être utilisé dans le cadre du présent travail.

En tout et pour tout, sur les quelque 190 actes reliés à la construction que regroupe le fichier, 152 marchés de construction faisant référence spécifiquement à des immeubles de Place-Royale ont été retenus afin de constituer le corpus. Ceux-ci se rapportent à 54 lots ou partie de lots cadastraux situés dans le périmètre de Place-Royale. Les marchés ont été répartis selon quatre périodes : 1640-1681, 1682-1699, 1700-1727 et 1728-1760, qui permettent de mieux caractériser les différents modes de construction qui en découlent. L'élaboration de ce corpus aura permis de souligner les différences entre l'architecture du XVIIe siècle et celle du XVIIIe siècle, du moins à l'égard de certaines techniques de construction.

Toutefois, à l'intérieur de ces grandes périodes, deux dates charnières ont été retenues comme ayant eu une influence déterminante sur l'architecture domestique de Place-Royale : 1682 et 1727. L'année 1682 est retenue en raison de l'incendie qui ravagea la plupart des maisons de Place-Royale, ce qui entraîna la reconstruction d'un grand nombre de maisons et certains changements dans la manière de bâtir. L'année 1727 correspond à la seconde ordonnance visant à interdire l'usage du bois dans l'édification des murs extérieurs des habitations, ainsi que les combles «à la Mansart», etc.. Cette ordonnance fut grandement respectée à Québec, lors de la construction de nouveaux bâtiments.

1.2 Répartition des marchés de construction par période

1.2.1 Période 1640-1681

Trente-cinq marchés se rapportent à cette période (23 % du corpus). Onze d'entre eux concernent des travaux de charpenterie, trois des travaux de menuiserie, dix des travaux de maçonnerie, quatre des travaux de couverture, deux des travaux de menuiserie, et de couverture et des travaux de charpenterie et de couverture, de charpenterie et de menuiserie, de quincaillerie, de serrurerie et de terrassement font l'objet d'un marché chacun.

1.2.2 Période 1682-1699

Quatre-vingt-onze marchés (60 % du corpus) se rapportent à cette période. Quarante-six d'entre eux concernent des travaux de maçonnerie, vingt et un des travaux de charpenterie, cinq des travaux de menuiserie, dix des travaux de couverture, quatre des travaux de charpenterie et de menuiserie, deux des travaux de charpenterie et de couverture et enfin, des travaux de revêtement en bardeau, de démolition et de nettoyage et de terrassement font l'objet d'un marché chacun. De ce nombre, quarante-huit marchés se rapportent à la période comprise entre 1682 et 1684 inclusivement, soit 51,6 % des actes de la période et 31 % du corpus.

1.2.3 Période 1700-1727

Sept marchés se rapportent à cette période (4,6 % du corpus). Deux d'entre eux concernent des travaux de maçonnerie, trois des travaux de charpenterie et de menuiserie, un marché parle spécifiquement de menuiserie et un autre de terrassement.

1.2.4 Période 1728-1760

Dix-neuf marchés se rapportent à cette période (12,5 % du corpus). Onze d'entre eux concernent des travaux de maçonnerie, deux des travaux de charpenterie, trois des travaux de menuiserie et deux marchés parlent de travaux de charpenterie et de menuiserie alors que des travaux de maçonnerie et de démolition font l'objet d'un marché.

Il est à noter que plusieurs marchés ne concernent pas exclusivement la nature des travaux sous lesquels ils apparaissent. Il s'agit des travaux principaux. Ainsi, à l'intérieur d'un contrat de charpenterie, on peut retrouver certains travaux de menuiserie ou de couverture (bardeau, planche).

1.3 Utilisation du corpus

Les 152 actes qui constituent le corpus de Place-Royale représentent un échantillonnage valable pour définir la construction à Place-Royale. On y retrouve néanmoins une certaine dichotomie au niveau de la répartition des marchés par période, notamment pour les années 1682 et 1683. Cela traduit cependant l'intense activité de reconstruction après l'incendie de la basse-ville. De ce fait, elle est significative de la réalité, à tout le moins des tendances observées. Par ailleurs, les deux périodes se rapportant au XVIIIe siècle sont sous-représentées.

Toutefois, le corpus possède un échantillonnage suffisant pour traiter de l'ensemble des techniques de construction employées à Place-Royale pendant le Régime français. On y retrouve en effet les spécifications inhérentes à la construction des murs de la maison ou de certaines de ses dépendances : pierre, colombage, pierre et colombage, construction des voûtes, types de charpente, menuiserie intérieure, quincaillerie, serrurerie, etc.. Pour être traitées de façon valable, ces données devront être complétées à l'aide d'autres sources : plan d'époque, données archéologiques, photographies de détails architecturaux existants, traités d'architecture, etc.

On devra également, en raison des limites imposées par l'utilisation des marchés et la représentativité de ces derniers, faire appel à d'autres sources afin d'illustrer d'autres types de construction qui se retrouvaient à Place-Royale mais qui ne sont pas mentionnés dans le corpus, et qui pourtant s'y rencontraient. Par exemple, les constructions en pièce sur pièce, à coulisse ou à queue d'aronde, en madrier, etc.

Ainsi, dans un échantillonnage représentatif dressé sur l'architecture de la Nouvelle-France entre 1660 et 1800 (urbaine et rurale), on fait mention pour la basse-ville de Québec, notamment pour Place-Royale, de plusieurs de ces techniques de construction. Citons entre autres un acte d'échange du 20 mars 1710 devant le notaire Louis Chambalon où l'on fait mention d'une maison dont le rez-de-chaussée est en pierre et l'étage en pièce sur pièce au Cul-de-Sac. Une vente du 17 septembre 1712 devant ledit notaire mentionne au même endroit une maison en madriers embouvetés et un marché du 8 août 1714 fait état d'une maison de pièce sur pièce assemblée à queue d'aronde. Par ailleurs, de

nombreuses maisons en bois existent également aux deux extrémités de Place-Royale, notamment sur les rues Sault-au-Matelot et Champlain.

Le corpus, malgré la richesse des informations qu'il contient, révèle également ses limites. Il démontre par l'absence que l'on construisait beaucoup, notamment des bâtiments secondaires, sans passer de marché devant notaire. Cette distorsion peut être corrigée et pondérée en utilisant d'autres sources. On notera en effet que l'augmentation des actes contenus dans le corpus ne viendrait qu'accentuer la distorsion mentionnée (surabondance des constructions en pierre et sous-représentation de celles en bois que possédaient les catégories socio-professionnelles. Celles-ci n'avaient, selon toute apparence, que peu recours au marché pour construire.

1.4 Distribution des actes sur le territoire de Place-Royale

La documentation a été regroupée non seulement selon une répartition géographique inscrite dans le périmètre de Place-Royale mais également suivant la typologie se rapportant aux différentes parties constituantes de la maison ou de ses dépendances; on parlera de maison de bois, de maison de pierre, de maison de colombage, etc..

No	*No de lot*	*Nombre d'actes*	*Dates*	*Type d'acte*	*Type de bâtiment*
1	2212-5	2	16 janvier 1751	Maçonnerie	Maison et quai
			16 janvier 1751	Maçonnerie	Maison
2	2112-6A	3	2 mars 1751	Maçonnerie	Hangar et quai
			14 mars 1751	Charpenterie	Hangar
			4 décembre 1751	Menuiserie	Maison
3	2125	4	14 mars 1673	Charpenterie	Maison (1 étage sur étage de maçonne)
			15 février 1682	Maçonnerie	2 cheminées
			5 mars 1682	Couverture	Maison
			8 juin 1682	Maçonnerie	2 cheminées et travaux de démolition
4	2126	10	1 décembre 1671	Charpenterie	Maison (comble et galeries)
			25 août 1686	Maçonnerie	Maison
			13 janvier 1687	Charpenterie	Maison (comble et galerie)
			29 décembre 1688	Revêtement	Maison (bardeau)
			17 décembre 1695	Couverture	Maison (Bardeau)
			7 septembre 1757	Maçonnerie	Maison et démolition
			7 septembre 1757	Charpenterie	Maison (comble)
			11 septembre 1757	Menuiserie	Maison (comble, portes, fenêtres)
			9 mars 1758	Maçonnerie	Maison
			5 septembre 1758	Maçonnerie	Maison (voûtes)
5	2127	3	1 décembre 1685	Maçonnerie	Maison
			5 décembre 1685	Charpenterie	Maison (comble, galerie)
			17 décembre 1685	Couverture	Maison et galerie (bardeau)
6	2128	2	16 novembre 1682	Charpenterie	Maison en colombage
			22 novembre 1682	Maçonnerie	Maison (cave)

7	2129	2	22 juillet 1685 25 mai 1710	Maçonnerie Maçonnerie	Maison (mur) Maison
8	2130	2	25 août 1686 27 décembre 1688	Maçonnerie Charpenterie et menuiserie	2 maisons en pierre Maison
9	2136	3	9 octobre 1683 20 décembre 1683 15 août 1701	Maçonnerie Charpenterie et autres Charpenterie	Maison en pierre Maison (comble) Maison (comble)
10	2138	4	6 avril 1682 14 septembre 1683 14 octobre 1683 15 décembre 1683	Charpenterie et menuiserie Charpenterie et couverture Charpenterie Maçonnerie	Maison en bois Maison en colombage Allonge 4 cheminées
11	2142-1	3	10 mai 1684 22 avril 1686 4 décembre 1686	Maçonnerie Maçonnerie Charpenterie	Maison Maison Maison
12	2144	2	19 novembre 1682 10 novembre 1753	Charpenterie Maçonnerie	Maison en colombage Maison
13	2145-A	1	19 avril 1714	Terrassement	Maison
14	2145-B	1	13 décembre 1682	Maçonnerie	Maison
15	2146	1	18 septembre 1684	Maçonnerie	Cheminée (réparation)
16	2147 Sud	3	6 octobre 1653 27 décembre 1682 13 janvier 1685	Menuiserie Charpenterie Charpenterie	Maison Maison en colombage Maison en colombage sur rangs de pierre
17	2147 Nord	3	6 octobre 1653 7 juin 1685 8 juin 1687	Menuiserie Maçonnerie Couverture	Maison (plancher, cloison, cabinet et escalier) Maison (fondations) Maison (bardeau)
18	2148	2	24 avril 1673 26 avril 1689	Maçonnerie Maçonnerie	Maison (haussement) Mur mitoyen
19	2149	5	26 avril 1647 27 décembre 1687 28 décembre 1687 21 avril 1688 26 avril 1689	Charpenterie Maçonnerie Charpenterie Menuiserie Maçonnerie	Magasin de colombage Maison en pierre Maison (comble) Maison (intérieur) Mur mitoyen

20	2150	3	26 avril 1647	Charpenterie	Magasin de colombage
			23 avril 1691	Couverture	Maison
			26 mai 1691	Maçonnerie	Maison (achever)
21	2151	3	11 décembre 1686	Charpenterie	Maison en colombage (étage)
			25 février 1687	Maçonnerie	Maison
			26 février 1687	Couverture	Maison
22	2153	1	4 octobre 1683	Charpenterie	Maison (comble)
23	2154-A	8	2 octobre 1671	Couverture	Maison (ardoise)
			18 octobre 1680	Maçonnerie	Maison (réparation)
			27 novembre 1682	Maçonnerie	Maison
			15 décembre 1682	Charpenterie	Maison (comble)
			29 avril 1683	Maçonnerie	Maison (1 mur et 1 pignon)
			30 avril 1683	Charpenterie	Maison (comble)
			3 mai 1683	Menuiserie	Boulangerie
			3 mai 1683	Maçonnerie	Mur
24	2156	1	3 mai 1679	Charpenterie	Maison (comble)
25	2211	1	10 septembre 1684	Maçonnerie	Maison (fondations et cave)
26	2212	1	17 mars 1698	Maçonnerie	Latrines
27	2213 Nord	3	19 octobre 1653	Maçonnerie	Maison (cave)
			22 décembre 1682	Charpenterie	Maison en colombage
			15 mars 1683	Maçonnerie	Maison
28	2213	7	27 mars 1671	Menuiserie	Maison
			15 mai 1671	Terrassement	Maison (fondations et cave)
			5 juillet 1672	Charpenterie	Maison (escalier, colombages et clôture)
			29 avril 1683	Maçonnerie	Maison (mur-pignon)
			30 avril 1683	Charpenterie	Maison (comble)
			9 juillet 1683	Menuiserie	Maison (allonge)
			1 mars 1692	Maçonnerie	Cour (mur de pierre)
29	2214	5	29 septembre 1682	Maçonnerie	Maison (1 niveau)
			7 avril 1683	Menuiserie	Maison (portes, planchers)
			10 octobre 1683	Maçonnerie	Maison (allonge)
			22 avril 1684	Charpenterie	Maison (murs, étage, comble, etc.)
			14 février 1685	Couverture	Maison (bardeau)
30	2215	1	5 octobre 1685	Maçonnerie	Mur de cour

31	2217	6	22 juin 1680	Couverture	Maison et dépendances (bardeau)
			26 juin 1683	Maçonnerie	Cour (mur de clôture)
			23 octobre 1683	Maçonnerie	Maison
			27 novembre 1683	Charpenterie	Maison (comble, galerie, escalier, etc.)
			19 février 1684	Maçonnerie	Maison (voûtes)
			21 novembre 1684	Couverture	Maison (ardoise)
32	2218 Sud	2	1 janvier 1683	Démolition et nettoyage	Emplacement de maison
			27 décembre 1683	Charpenterie	Maison (étage de colombage, escaliers, poutres, etc.)
33	2219 Sud	2	26 février 1728	Menuiserie	Maison (fenêtres, cloisons, planchers, portes)
			4 mai 1730	Maçonnerie	Maison en pierre
34	2222	5	22 avril 1658	Charpenterie et menuiserie	Maison et pavillon
			2 octobre 1666	Quincaillerie	Maison (quincaillerie et gouttière)
			9 juillet 1679	Couverture	Maison (bardeau)
			11 septembre 1680	Couverture	Maison (bardeau sur une croupe, réparation gouttière)
			17 octobre 1714	Maçonnerie	Maison (jambages)
35	2223	2	5 décembre 1697	Maçonnerie	Maison
			23 décembre 1697	Charpenterie	Maison (comble, escalier, poutres, etc.)
36	2225	1	13 août 1678	Maçonnerie	Mur
37	2226	2	16 mars 1692	Maçonnerie	Maison (partie en colombage)
			16 mars 1692	Charpenterie	Maison (comble, escalier, poutres, etc.)
38	2226-1	2	22 janvier 1679	Charpenterie	Maison (charpente, mur de colombage, étage, poutres, etc.)
			28 avril 1683	Couverture	Maison (bardeau)
39	2228	2	10 janvier 1689	Charpenterie et menuiserie	Maison
			13 décembre 1689	Maçonnerie	Maison (cheminée)
40	2230	1	9 juillet 1719	Charpenterie et menuiserie	Maison (colombage, comble, etc.)

41	2276	4	19 novembre 1689	Maçonnerie	Maison
			3 novembre 1692	Maçonnerie	Maison (achever)
			24 octobre 1754	Charpenterie, menuiserie et couverture	Maison (comble, escalier, couverture en bardeau, etc.)
			24 octobre 1754	Maçonnerie	Maison
42	2278	5	10 avril 1676	Charpenterie	Maison (comble)
			27 septembre 1677	Charpenterie	Maison (colombage)
			27 décembre 1679	Maçonnerie	Maison (ouverte, murs et cheminée)
			20 janvier 1752	Maçonnerie et démolition	Maison
			20 janvier 1752	Charpenterie et menuiserie	Maison (ceintres des voûtes et planchers)
43	2280	1	9 octobre 1744	Maçonnerie	Maison en pierre
44	2281	2	30 novembre 1679	Charpenterie	Maison (pignons de colombage, comble, galeries, couverture, etc.)
			16 juin 1722	Menuiserie	Maison
45	2282	4	7 février 1673	Charpenterie	Maison en colombage
			26 février 1673	Maçonnerie	Maison (fondations)
			1 mars 1674	Serrurerie	Maison
			18 avril 1695	Maçonnerie	Boutique (cheminée)
46	2284	3	9 avril 1683	Maçonnerie	Maison (2 cheminées et pignonage des murs de colombage)
			3 juillet 1685	Maçonnerie	Maison (fondations et cave)
			3 juillet 1685	Maçonnerie	Maison
47	2292-1	1	16 août 1683	Maçonnerie	Maison
48	2292-1 Est	3	14 novembre 1667	Charpenterie et couverture	Maison (colombage, charpente, couverture)
			18 mars 1668	Maçonnerie	Maison (entre colombage)
			22 avril 1683	Maçonnerie, menuiserie et couverture	Maison
49	2292-3	1	5 mars 1705	Charpenterie et couverture	2 maisons (colombage, comble, couverture de planches)
50	2294 S-O	1	3 août 1742	Maçonnerie	Maison (réparation)

51	2294 S-E	1	3 juillet 1667	Maçonnerie	Maison (fondations et cave)
52	2294 Nord	2	23 octobre 1688	Charpenterie et couverture	Maison (couverture de planches, comble, galerie, escalier, etc.)
			6 novembre 1688	Maçonnerie	Maison
53	2295 N-O	1	9 octobre 1683	Maçonnerie	Maison en pierre (pignon en colombage)
54	2295 N-E	8	23 février 1676	Maçonnerie	Maison
			28 février 1677	Menuiserie et couverture	Maison
			21 juillet 1678	Maçonnerie	Maison (achever)
			28 avril 1681	Menuiserie et couverture	Maison (réparation)
			1 février 1683	Maçonnerie	Maison
			25 septembre 1683	Terrassement	Niveler le périmètre
			20 mai 1685	Menuiserie	Maison (réparation)
			11 mars 1687	Couverture	Maison (réparation, enduits, etc.)

Total des lots et parties de lot : 54
Total des actes recensés : 152

2. FICHIER DESCRIPTIF DES MARCHÉS DE CONSTRUCTION ET AUTRES ACTES RELATIFS À LA CONSTRUCTION DE PLACE-ROYALE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Les divergences fugaces d'écriture les mots et les noms de même que les expressions d'époque ont été conservées dans la plupart des cas lors de la retranscription des données compilées dans le fichier descriptif.

LOT : [illegible]

NOTAIRE : Boucault de Godefus, Gilbert
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 16 janvier 175[illegible]
VERSION : [illegible]
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

NOMBRE DE PAGES : 1

CLIENT : Sieur Guillaume Estèbe
OCCUPATION : conseiller au conseil supérieur de ce pays
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : [illegible]
MÉTIER : maîtres maçons
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et construire un quai et une maison [illegible] suivant et conformément au devis signé triple entre les parties en date du jour d'hier
COÛT : mentionné au devis [illegible]

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
TERMES :

REMARQUES : devises, détails, etc., mentionnés au devis

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LOT : 2112-6A

NOTAIRE : Panet, Jean-Claude
TITRE DE L'ACTE : *marché de maçonnerie*
DATE : 2 mars 1751
MAISON : Boisseau
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

NOMBRE DE PAGES : 3

CLIENT : sieur Nicolas Boisseau
OCCUPATION : *conseiller secrétaire du Roy greffier du Conseil supérieur de Québec*
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Joseph Routier
MÉTIER : *entrepreneur d'ouvrage de maçonnerie*
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) les ouvrages suivants
COÛT : 25 livres par toise courante de 2 pieds tant plein que vide - cheminée comptée à toise carrée (?) faisant partie du mur - murs du hangar payés toise courante "quoy qu'elle n'en est que 2 pieds sur la hauteur d'icelle" - paiement au fur et à mesure - 125 livres déjà reçues pour achat d'une partie des matériaux pour mur

MATÉRIAUX : pierre de grès de l'Ange Gardien (mur) - pierre de grain du Cap-Rouge (muraille et maçonnerie du hangar, dehors) - pierre noire (mur de refente et maçonnerie du hangar, dedans) - pierre de Beauport (croisées et portes)
DIMENSIONS : 54 pieds de long et plus s'il y a du terrain et même épaisseur que mur d'Estèbe, jusqu'à la hauteur de 15 ou 18 pieds (mur) - 2 pieds d'épaisseur et longueur du terrain (muraille) - 34 pieds de large, 2 murs de 2 pieds compris (hangar) - 30 pieds de longueur et largeur du hangar de dedans en dedans (mur de refente)
OUVERTURES : 2 portes (mur de refente) - 1 porte de 4 pieds de large (2e pignon, mur côté fleuve) - 5 croisées de 3 pieds de large sur 5 pieds, "3 ou 4 pouces de haut" (2e pignon) - une porte de 4 pieds et demi (2e pignon, rez-de-chaussée) -
ITEMS : mur (côté fleuve, aligné sur le mur qu'Estèbe fait construire cette année et joignant celui qui clos le terrain) - muraille (assise sur mur, formera une aile du hangar) - hangar - mur de refente de 2 pieds, plus si nécessaire (bas) jusqu'à hauteur poutres grenier - 1er pignon (hangar, commence sur mur de clôture d'Estèbe) - 2 cheminées (1er pignon) - plates-bandes - jambages - foyers - 2e pignon (hangar côté fleuve) - crépir dehors et renduire dedans (hangar)

REMARQUES : mur servira de quai - Routier fait faire hangar, fournit matériaux et main d'oeuvre pour croisées et portes, et plates-bandes, jambages, foyers (et tout ce qui en dépendra) pour cheminées - pas d'ouverture au pignon dans hangar côté d'Estèbe - Boisseau fournit devis et plan pour hangar et remplit le terrain au fur et à mesure du travail - commencer quai fin juin et avant si marée le permet, ou au plus tard début juillet ou en même temps que mur Estèbe (pour que murs soient mieux liés) - travail terminé pour octobre prochain

LOT : 2112-6A

NOTAIRE : Panet, Jean-Claude
TITRE DE L'ACTE : *marché de charpente*
DATE : 14 mars 1751
MAISON : Boisseau
LOCALISATION : (*rue Saint-Pierre*)

NOMBRE DE PAGES : 2

CLIENT : Nicolas Boisseau
OCCUPATION : *conseiller secrétaire du Roy greffier du Conseil supérieur de Québec*
RÉSIDENCE :

ARTISAN : François Vernet
MÉTIER : *charpentier de maisons*
RÉSIDENCE : *côte Saint-Augustin*

OBJET : faire et livrer (...) les ouvrages qui suivent
COÛT : 3 sols neuf deniers le pied de bois (tant poutres, lambourdes que charpente) - avance de 100 livres comptant

MATÉRIAUX : *cèdre* (poutres ou lambourdes) - *épinettes* (petites poutres) - *cèdre* (faite de lucarne)
DIMENSIONS :
OUVERTURES : une lucarne à palan, échantillon de 7 pouces sur 10
ITEMS : 16 poutres en lambourdes de 27 pieds de longs et 11 pouces par le petit bout - 16 poutres de 11 pouces de large, 13 pouces de haut et 1 pouce et demi "de bouge" - charpente (hangar) - fermes de 5 pieds en 5 pieds et échantillon de 8 pouces sur 9 au gros bout et de 6 pouces sur 7 au petit bout - 1er entrait de 10 pouces sur 11 d'échantillon - entrait "en gueule de loup bien ajusté" à 3 pieds et demi au dessous du "blochet" - second entrait proportionnel à la hauteur de 5 pieds et 8 pouces - bois de filière de 5 pouces proportionnel à la planche de 10 pieds

REMARQUES : charpente du hangar pourrait avoir 50 ou 56 pieds plus ou moins de longueur et 38 pieds de largeur - Boisseau donnera dimensions exactes du hangar plus tard - poutres en lambourdes terminées pour 15 juin et livrer charpente au plus tard le15 août et la poser quand maçonnerie prête

LOT : 2112-6A

NOTAIRE : Panet, Jean-Claude
TITRE DE L'ACTE : devis des ouvrages que doit faire Joseph Lavigne au sieur Boisseau
DATE : 4 décembre 1751 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Boisseau
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Nicolas Boisseau
OCCUPATION : (conseiller secrétaire du Roy greffier du Conseil supérieur de Québec)
RÉSIDENCE : (Québec)

ARTISAN : Joseph Lavigne
MÉTIER : maître menuisier
RÉSIDENCE :

OBJET : devis des ouvrages à faire à la maison que fait construire M. Boisseau tant en plancher, menuiserie
COÛT : 15 livres chaque porte d'entrée et chaque porte à panneaux à simple chambranle - 20 livres chaque porte à panneaux à double chambranle et portes vitrées - 4 livres chaque porte de planche - 5 livres chaque croisée - 2 livres chaque contrevent - 3 livres chaque contrevent complet - 20 livres du 100 planches emboufletées - 15 livres du 100 planches chevauchées - 30 livres du 100 planches (madriers) - 45 livres du 100 planches (cloisons) - 3 livres chaque croisée (grenier) - 5 sols chaque tablette de croisée - 12 livres pour "toutes choses concernant les dites ferrures à poser"

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 2 portes d'entrées de madriers à panneaux couverts avec chassis à un verre de 8 pouces sur 9 - 12 portes à panneaux à double chambranle et double panneaux au-dessus - portes vitrées à double chambranle et double panneaux - portes de planche simple barrée à queue de ronde - 26 croisées de 3 pieds de largeur sur 5 pieds 3 pouces de hauteur - croisées de 4 verres de haut et 4 de large (grenier)
ITEMS : 13 contrevents - contrevents complets (lucarnes) - emboufleter planche - chevaucher planche - emboufleter madriers planches d'un côté - emboufleter cloisons planches en 2 côtés tirés d'épaisseur à double parement - tablettes de croisées

REMARQUES : les mêmes items qui seront à faire en surplus seront payés au même tarif - Lavigne va ferrer portes, croisées et armoires - Boisseau fournit bois - devis prévoit qu'il peut y avoir du travail supplémentaire - travail terminé pour juin prochain - travail payé au fur et à mesure

LOT : 2122

NOTAIRE : Becquet, Romain
TITRE DE L'ACTE : Marché de fourniture de bois
DATE : 28 décembre 1681 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Sœurs Congrégation Notre-Dame
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Dubuc et Estienne Léveillé
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Seigneurie de Neuville

OBJET : (fournir et livrer du bois)
COÛT :

MATÉRIAUX : cèdre (20 poutres et 100 madriers) - épinette blanche (10 poutres) - pin (400 madriers)
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : 30 poutres de 31 pieds de longueur, 1 pied de large à un bout et 10 pouces à l'autre, équarries à vive arête - 500 madriers de 10 pieds de longueur, 10 pouces de largeur et 2 pouces d'épaisseur

REMARQUES : livrer poutres et madriers à marée haute, devant maison de feu Lespinay, pour la fête des Saintes Marie-Madeleine l'an prochain

LOT : 2122

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : Marché
DATE : 11 mars 1682 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Soeurs Congrégation Notre-Dame
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Pierre Parent et Jeanne Badaud
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Beauport

OBJET : (vente et livraison de pierre et de chaux)
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre - chaux
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : Hazeur va faire bâtir une maison sur un emplacement qu'il a acheté du sieur Dombourg, devant la maison de feu L'Espinay - pierre et chaux pour maison à construire, muraille derrière maison où Hazeur demeure le long du chemin de la basse à la haute ville et pour bâtir sur emplacement acquis de la veuve Légaré - livrer au bord de l'eau à la petite rivière de Beauport - pierre assortie (grandes et petites), coins et pierre propre pour fondements - marchandises au besoin de Hazeur et au fur et à mesure des travaux - entrepreneurs remplaceront mauvaise chaux

LOT : 2122

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 12 décembre 1682 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Soeurs Congrégation Notre-Dame
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Robert Leclerc
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE : rue Saint-Louis, Québec

OBJET : faire (...) une clôture
COÛT : 10 livres par "pagée", dont 2 livres en marchandise et le reste quand travail sera terminé - 2 deniers du pieds et 50 sols par jour (galerie)

MATÉRIAUX : épinette (galerie)
DIMENSIONS : hauteur avec l'ensemble - 36 pieds de longueur et 6 pieds de largeur "ou Ecarry (?)" (galerie)
OUVERTURES :
ITEMS : poteaux de 9 pieds de 8 à 9 "pagées" (pieux?) de 10 pieds de longueur - pieux moitié ronds moitié fendus en 2 - livrer 10 pièces équarries sur 2 faces et "bois de cèdre de 5 pieds 6 pouces depoisseur et de 10 pieds de longueur" - galerie (derrière maison) de bois de 5 à 6 pouces carré d'épaisseur

REMARQUES : clôture alignée entre Dombourg et René Brisson, boucher travail terminé pour 31 mai - Leclerc livre les 10 pièces de bois sur grève, 10 pieds devant maison de Hazeur

LOT : 2125

NOTAIRE : Becquet, Romain
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 14 mars 1673 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Saint-Amant
LOCALISATION : rue Saint-Pierre, Québec

CLIENT : Louise de Mouceaux pour Pierre Pellerin de Saint-Amand
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : (rue Saint-Pierre)

ARTISAN : Jacques Bédard
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE : Charlesbourg

OBJET : construire l'exhaussement d'un étage de charpente
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 4 fenêtres et 1 porte - les ouvertures de l'autre étage
ITEMS : l'exhaussment d'un étage de charpente à l'étage de maçonnerie de leur maison - faire 4 fenêtre et 1 porte pour l'étage de maçonnerie - les ouvertures de l'autre étage - 2 manteaux de cheminée et la couverture -

REMARQUES :

LOT : 2125

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 15 février 1682 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Saint-Amant
LOCALISATION : (angles rue Saint-Pierre et ruelle du Porche)

CLIENT : Romain Becquet
OCCUPATION : notaire
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Lavergne et Jourdain
MÉTIER : maîtres maçons
RÉSIDENCE :

OBJET : faire deux cheminées l'une sur l'autre du côté de la maison de M. Dupont
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de Beauport
DIMENSIONS : ouvertures de cheminées de 4 pieds et demi de largeur et de hauteur
OUVERTURES :
ITEMS : faire un mur de 22 pouces sur fondements cave (servant de contre coeur aux cheminées) - pierres de taille en attente, de 2 pieds et demi de large, des 2 côtés de la cheminée - foyers l'un sur l'autre - tuyaux à côté l'un de l'autre sur le mur séparé par une languette de pierre de Beauport - jambages et manteaux taillés au ciseau et embrasés

REMARQUES : travail commencera le 23 mai prochain - acte tiré des archives du Québec no 2324

LOT : 2125

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 5 mars 1682 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Saint-Amant
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Romain Becquet
OCCUPATION : (notaire)
RÉSIDENCE : rue Saint-Pierre, Québec

ARTISAN : Pierre Gacien
MÉTIER : couvreur
RÉSIDENCE :

OBJET : couvrir la maison
COÛT :

MATÉRIAUX : planches, bardeaux
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : Gatien fournit clous, planches, bardeaux - acte tiré des archives du Québec, no. 2337

LOT : 2125

NOTAIRE : Raguet, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 8 juin 1682 **NOMBRE DE PAGES :** extrait
MAISON : Saint-Amant
LOCALISATION : (angles rue Saint-Pierre et ruelle du Porche)

CLIENT : Pierre Pellerin de St-Amant
OCCUPATION : tuteur des enfants de Romain Becquet
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Lavergne et Jourdain
MÉTIER : maçons
RÉSIDENCE :

OBJET : faire des ouvertures et démolitions dans la maison des dits mineurs
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : démolir une fausse muraille (cave)

REMARQUES : pour travailler à bâtir 2 cheminées selon le marché du 15 février 1682 - acte tiré des archives du Québec no 2405

LOT : 2126

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 1er décembre 1671 NOMBRE DE PAGES : environ
MAISON : Charest
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Nicolas Dupont
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : François Boivin
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE :

OBJET : faire de la menuiserie
COUT :

MATÉRIAUX : bois de chêne (galeries)
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 1 lucarne (grenier)
ITEMS : lever une charpente - construire 2 galeries l'une sur l'autre - 1 escalier - 1 perron (devant porte) - 3 manteaux de cheminées - rétablir charpente

REMARQUES : acte tiré des archives du Québec no 730

LOT : 2128

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 29 août 1686 NOMBRE DE PAGES : 5
MAISON : Charest
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Nicolas Dupont de Neuville
OCCUPATION : écuyer, conseiller du roi au conseil souverain
RÉSIDENCE : son hôtel de la rue Sainte-Anne, Québec

ARTISAN : François Dumais et Philippe Pasquier
MÉTIER : maître maçon et maçon
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : parachever, faire, bâtir et construire toute la muraille et maçonnerie en 2 logis sur 2 emplacements rue Saint-Pierre
COÛT : 6 livres par toise (moitié en argent et moitié en marchandise) tant pleine que vide au fur et à mesure du travail à l'exception des cheminées comptées comme grosse muraille et déjà payées 150 livres (75 en argent et le reste en marchandise)

MATÉRIAUX : pierre taillée
DIMENSIONS : murailles selon Dupont sauf épaisseur pas plus de 4 pieds et demi
OUVERTURES : portes et fenêtres selon Dupont
ITEMS :

REMARQUES : travail débute le 10 juin ; entrepreneurs engageront au moins 2 maçons et main-d'oeuvre nécessaire et les paieront ; Dupont fournit matériaux sauf la pierre taillée au marteau que les maçons vont tailler ; muraille d'une maison finie pour le 10 septembre 1687 ; continuer travail sur 2ième maison selon Dupont ; Dupont fournit les plans, le bois pour échaffaudages faits par les entrepreneurs ; Dumais et Pasquier emploieront le mortier et le sable sur l'emplacement joignant la maison des pères jésuites et s'obligent à poser les poutres ; concerne les lots 2129 et 2130 ; acte tiré des archives du Québec, no 2139 ; voir même date dans lot 2130, différence de coût

---

LOT : [illegible]

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TYPE DE L'ACTE : marché de charpente
DATE : [illegible]   NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : [illegible]
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Nicolas Dupont de Neuville
OCCUPATION : écuyer, conseiller au conseil souverain
RÉSIDENCE : [illegible], Québec

ARTISAN : Jacques Bédard
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Charlesbourg

OBJET : [illegible]
COÛT : [illegible]

MATÉRIAUX : [illegible]
DIMENSIONS : [illegible]
OUVERTURES : [illegible]
ITEMS : [illegible]

REMARQUES : [illegible]

[illegible] :: [illegible]

[illegible]

[illegible]

[

LOT : 2120

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : *marché de couverture*
DATE : 29 décembre 1688 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Chartré
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Nicolas Dupont de Neuville
OCCUPATION : *écuyer, seigneur de Neuville, conseiller du roi au conseil souverain*
RÉSIDENCE : *son hôtel rue Sainte-Anne, Québec*

ARTISAN : Pierre Gacien
MÉTIER : *maître couvreur de maisons*
RÉSIDENCE : *rue Sainte-Anne (?)*

OBJET : *couvrir de bardeaux les 24 lembrets des 2 maisons de Dupont*
COÛT : 150 livres dont 40 livres en avance (le tiers en argent et le 2 tiers en billets) - *surplus au fur et à mesure du travail*

MATÉRIAUX : *bardeaux - pierres de Beauport (rehausser maisons) - brique*
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : *une écouaille à chaque maison - "trouvures" de planches et bardeaux pignons des maisons - scindaire la cheminée (maison où demeure Dupont) - rehausser maisons - réparer chef maison (chez Duramaye) - réparer le tour du poêle de brique - faire chevalet et écouaille de bardeaux (dernière cheminée)*

REMARQUES : *Dupont fournit les planches - fait aussi réparation de couverture et fait bucarer au moulin à vent de Dupont à Neuville avant fin mars - Gacien fournit matériaux pour réparer chef maison - acte tiré des archives du Québec no 3672*

LOT : 2126

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 4 août 1689 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Charest
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Nicolas Dupont de Neuville
OCCUPATION : écuyer, seigneur de Neuville, conseiller du roi au conseil souverain
RÉSIDENCE : son hôtel rue Sainte-Anne, Québec

ARTISAN : Jean-Baptiste Cramponne
MÉTIER : maître serrurier
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : ferrer et fournir ferrures de 28 croisées
COÛT : 200 livres "tournois", moitié en argent moitié en billets - avance de 50 livres en argent et surplus au fur et à mesure

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : 8 fiches à gond, 4 targettes, 4 pentours (chaque croisée) - 4 gonds avec 2 tournequets, 1 ou 2 vis avec pivots (contrevents)

REMARQUES : travail terminé fin septembre - Dupont fournit plomb et plâtre pour application et scellement des gonds - Cramponne fera autres fenêtres au besoin au même prix

LOT : 2126

NOTAIRE : Chambalon, Louis
TITRE DE L'ACTE : marché pour faire couvrir une maison
DATE : 17 décembre 1695 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Charest
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Nicolas Dupont de Neuville
OCCUPATION : écuyer, seigneur de Neuville, conseiller du roi au conseil souverain
RÉSIDENCE : son hôtel (rue Sainte-Anne), Québec

ARTISAN : Alexandre Biron
MÉTIER : couvreur
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : couvrir de bardeaux (...)
COÛT : 3 livres par toise (côtières gratuites) au fur et à mesure - avance de 30 livres déjà payée

MATÉRIAUX : bardeau de 3 pouces et 3 quarts et 1 pied de long
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : couvrir côté maison (côté St-Amant et côté nord est) - 1 rang de planches pour couvrir de bardeaux - défaire et refaire les côtières des lucarnes - mettre mortier nécessaire le long cheminée

REMARQUES : Biron fournit le clou, le bardeau sauf largeur des lucarnes rabattues mesurées par dedans - travail terminé pour 15 mai - utiliser le vieux bardeau si bon - Dupont fournit mortier

LOT : 2126

NOTAIRE : Panet, Jean-Claude
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 7 septembre 1757 NOMBRE DE PAGES : 3
MAISON : Charest
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Sieur Joseph Charest
OCCUPATION : négociant
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Pierre Delestre dit Beaujour et Nicolas Dasilva dit Portugais
MÉTIER : maîtres entrepreneurs de maçonnerie
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire démolir la maison jusqu'à la borne et reconstruire selon plan et devis
COÛT : 5 000 livres au fur et à mesure

MATÉRIAUX : pierre de Pointe aux Trembles (croisées, filets et devantures) - pierre de Beauport et Cap Rouge (corps de maison) - pavé de l'Ange Gardien (vestibule, cuisine, 2e étage) - brique - pierre de taille ordinaire
DIMENSIONS : même proportions que maison Amiot
OUVERTURES : croisées en fillière (1er étage)
ITEMS : démolir maison - faire mur mitoyen même hauteur que Amiot (côté Grenet) - exhaussements nécessaires au mur - cloisons brique selon plan (1er, 2e étage) - four (cuisine) - descendre ou monter cheminée nécessaire selon plan (au 1er et 2e étage) - cheminée à moulures (chambre) - autres cheminées en pierre de taille ordinaire - paver le vestibule de 4 pieds de largeur (?), cuisine, 2e étage, grenier - crépir et renduire maison - foyers nécessaires

REMARQUES : plan et devis annexés - entrepreneurs pourront prendre matériaux de démolition tant pierre que brique et charpente sauf 1 plancher que Charest choisira et 2 poutres et les chassis, vitres, portes et ferrures - travail démolition débutera 26 avril et travail terminé pour juillet - acte tiré des archives de Québec greffe Panet, 7 avril 1757

LOT : 2126

NOTAIRE : Panet, Jean-Claude
TITRE DE L'ACTE : marché de charpente
DATE : 7 septembre 1757 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Charest
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Joseph Charest
OCCUPATION : négociant
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Barthélémy Jouineau
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire charpente nécessaire pour maison
COÛT : 1 500 livres

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : maison de 3 étages
OUVERTURES :
ITEMS : charpente conformément à celle de Amiot - charpente en fillière et capable de recevoir une couverture d'ardoises - soliveaux 6 pouces sur 8 blanchis (à lardonne?) - escalier (3 étages) - balustres tournées et polies (1er étage) -

REMARQUES : Jouineau fournit bois, main d'oeuvre, soliveaux, bois pour cloisons de brique, portes et enchevêtrures - Jouineau travaillera au fur et à mesure des travaux des maçons Dasilva et Beaujour, dans le cours de juillet

LOT : 2126

NOTAIRE : Panet, Jean-Claude
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 11 septembre 1757 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Charest
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Joseph Charest
OCCUPATION : négociant
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Louis Langlois
MÉTIER : maître menuisier
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire menuiserie pour maison que fait construire Charest
COÛT : 1 350 livres au fur et à mesure

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 3 lucarnes (côté rue) - 2 petites lucarnes au-dessus - 25 croisées (dimensions selon Charest) - 9 portes en bas "dont passé à l'étage?" et celles nécessaires pour appartements des autres étages
ITEMS : couverture double dont 1ère embouffetée et seconde chevauchée par dessus - 3 planchers - garniture des soliveaux - buffet de salle à 4 panneaux - 2 armoires en façon (grande chambre à côté cheminée) - tout nécessaire pour dessus de fenêtres et claveaux (ou crénaux?)

REMARQUES : maison occupée par le sieur Antoine Cadet - Charest fournit bois et serrures - Langlois travaillera au fur et à mesure de la construction

LOT : 2126

NOTAIRE : Decharnay, Jean-Baptiste
TITRE DE L'ACTE :
DATE : 9 mars 1758 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Charest
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Joseph Duspy Charest
OCCUPATION : négociant
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Nicolas Dassilva dit Portugais et Pierre Deletre dit Beaujour
MÉTIER : entrepreneurs de maçonnerie
RÉSIDENCE : rue du cap du Saut aux matelots, Québec

OBJET : (faire des ouvrages de maçonnerie et de construction à la maison de Charest)
COÛT : 25 livres par toise (murs et cintres des voûtes?) au fur et à mesure - 12 livres par toise (cloisons) - 6 livres par toise (carrelage) - 7 livres 10 sols par toise (pierrotage) - 35 sols par coin de pierre de taille -

MATÉRIAUX : pierre de taille et autre - brique (cloisons) - carrelage
DIMENSIONS : longueur et largeur du hangar selon plan et devis - 2 pieds d'épaisseur et plus au besoin (murs) + détails dimensions
OUVERTURES : croisées
ITEMS : faire des voûtes sous la galerie - bâtir un hangar ou pavillon (d'un côté de la galerie) - crépir et renduire (maison) - murs - cloisons - poser le carrelage - mettre pierrotage entre soliveaux -

REMARQUES : voûtes et hangars selon plan et devis de Charest - entrepreneurs fournissent pierre de taille et autre, carrelage et pierrotage - Charest fournit brique et passage par devant de la maison- coins de pierre de taille si Charest le veut et dans ce cas, entrepreneurs demandent de livrer place nette et en état de recevoir fondement - voutes devront être terminées cette année et pavillon l'an prochain

LOT : 2126

NOTAIRE : Decharnay, Jean-Baptiste
TITRE DE L'ACTE :
DATE : 5 septembre 1758 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Charest
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Joseph Duffy Charest
OCCUPATION : négociant
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Pierre Deletre dit Beaujour et Nicolas Dassilva dit Portugais
MÉTIER : (maçons)
RÉSIDENCE : (Québec)

OBJET : (annexe au marché du 9 mars 1758 concernant reçu de paiement et ajout au contrat)
COÛT : reçu 3 000 livres pour ouvrages de maçonnerie déjà faits

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : centrer les voûtes l'an prochain - tirer les joints des murs des voûtes

REMARQUES : "leur appartiendront les ceintres des voutes et les madriers"

LOT : 2127

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 1er décembre 1685 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Leber
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Philippe Gauthier de Comporté, au nom et pour le sieur Jacques Leber, marchand bourgeois de Montréal
OCCUPATION : écuyer, grand prévot de nos seigneurs les maréchaux de France
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Louis Lavergne et André Couteron
MÉTIER : maçons
RÉSIDENCE : près de la fontaine Champlain, Québec

OBJET : faire tout les ouvrages de maçonnerie (...) pour maison (...)
COÛT : 24 livres par toise de muraille tant pleine que vide - 13 livres par entrepreneurs pour pot-de-vin

MATÉRIAUX : pierre de Beauport - pierre taillée au ciseau (fenêtres, portes, manteaux et jambages) - pierre unie dessus et taillée sur côtés (foyers)
DIMENSIONS : maison de 2 étages au-dessus de la cave jusqu'à 1 pied d'exhaussement dans le grenier et environ 43 pieds et demi de longueur sur 23 de dedans en dedans de largeur - murailles de 3 pieds et demi d'épaisseur dans le fond se réduisant en talus jusqu'au plancher cave + détails dimensions chaque muraille - pignons 3 pieds d'épaisseur et fruit ordinaire jusqu'au 1er étage
OUVERTURES : 2 soupiraux (cave) - 17 fenêtres de 3 pieds et demi de large sur 4 pieds et demi de haut ayant un petit cintre derrière claveaux et 2 portes + détails structure et matériaux - porte de 4 pieds de largeur sur autant ou plus de hauteur (cave côté Guyon) - 2 petites fenêtres de 2 pieds et demi de haut (grenier Guyon)
ITEMS : murailles sur franc roc (côté rivière et St-Pierre) + détails dimensions chaque étage - plancher élevé au-dessus rez-de-chaussée pour 2 soupiraux (côté St-Pierre) - cave 7 à 8 pieds sous poutres (depuis roc côté rue St-Pierre) - côté d'en bas (cave) rempli de terre jusqu'au roc - retraits pour pignons - pignons - 2 cheminées par pignon soutenues par des voûtes de pierre sur roc de cave (1er, 2e étage) + détails de dimensions pour chacune + détails jambages - contre-feu de brique avec décharge - détails emplacement foyers dans pièces - démolir anciennes murailles - creuser fondement - nettoyer place

REMARQUES : travail terminé pour le mois d'août - entrepreneurs fournissent main-d'oeuvre - la pierre de démolition servira seulement à garnir la maçonnerie

LOT : 2127

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : *marché de charpente*
DATE : 5 décembre 1685 **NOMBRE DE PAGES :** *extrait*
MAISON : Leber
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre), Québec

CLIENT : Philippe Gauthier de Comporté, au nom et pour le sieur Jacques Leber, marchand bourgeois de Montréal
OCCUPATION : écuyer, grand prévot de nos seigneurs les maréchaux de France
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Pierre Ménage et Jean Caillé
MÉTIER : charpentiers
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire ouvrage de charpenterie (maison de 2 étages)
COÛT : 750 livres

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 43 pieds de longueur et 27 pieds de largeur (*comble*)
OUVERTURES : 3 lucarnes avec feuillures dedans et dehors (*grenier comble*)
ITEMS : *comble* sur carré maçonnerie - marches de 3 pieds de longueur et 1 *galerie* de 5 pieds de largeur de dedans en dedans (*1er étage côté rivière*)
- 4 poutres (*cave* et chaque étage) - 4 pièces de bois pour porter bouts des planchers (*près pignons, niveau poutres de cave*) - éloigner les 2 fermes du *comble* de 7 pouces de plus que sur le plan

REMARQUES : travail dans la fin du mois d'août - devoir d'entrepreneurs pour marche et galerie - entrepreneurs fournissent bois, poutres et charpente - de Comporté fournit madriers ou planches pour marches et contre-marches et fait tourner les balustres

LOT : 2127

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : devis
DATE : 5 décembre 1685 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Lebet
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Philippe Gaultier de Comporté, au nom et pour le sieur Jacques Lebet, marchand bourgeois de Montréal
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Pierre Ménage et Jean Caillé
MÉTIER : maîtres charpentiers
RÉSIDENCE :

OBJET : "devy de la charpante de monsieur LeBuro"
COÛT : 740 livres moitié en argent moitié en marchandise

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : bâtiment 63 pieds de long et 26 de large
OUVERTURES : 3 lucarnes avec tillières dedans et dehors
ITEMS : 4 formes maîtresses avec aisseliers, jambette, blochet, entrayure avec ferme et une autre entrayure sans ferme (au dessus de l'oie) - galerie avec petit comble - escalier de 4 étages avec 2 noyaux - détails structure - balustres nécessaires aux 3 étages du haut - 4 poutres de 1 pied carré à chaque étage et 6 poutres sur la cave - marches de 3 pieds de long - galerie de 3 pieds de large - 4 petites pièces près poutres cave pour soutenir maîtres planchez - étagner les 2 formes de la muraille des pignons de 7 pouces de plus qu'indiqué sur dessin

REMARQUES : entrepreneurs (?) ne fourniront pas le maître pour faire limon de l'escalier - imprécision de la largeur de la maison (passe de 26 à 27 pieds dans le même acte) - entrepreneurs fournissent bois et 4 petites pièces - de Comporté fournit maîtrien ou planches pour marches et contremarches et fait courber les balustres

LOT : 2127

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché pour la couverture de la maison du sieur Leber
DATE : 17 décembre 1687 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Leber
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre), Québec

CLIENT : Philippe Gaultier de Comporté, au nom et pour le sieur Jacques Leber, marchand bourgeois de Montréal
OCCUPATION : écuyer, conseiller du roi, prévôt de nos seigneurs les maréchaux de France
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Robert Pépin
MÉTIER : couvreur de maisons
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : couvrir de bardeaux (...) la maison et galerie
COÛT : 250 livres moitié en argent moitié en marchandises ; 40 sols de pot-de-vin déjà reçu ; avance de 40 livres comptant

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 6 grandes lucarnes et 7 ou 8 ouvertures pour le second grenier
ITEMS : couvrir de bardeaux lucarnes et ouvertures (grenier)

REMARQUES : travail débutera quand charpente du comble sera levée et planchers appliqués, vers le 17 septembre ; entrepreneur fournit bardeau ; de Comporté fournit le clou ; Comporté paiera le bardeau au-dessus de 60 toises et si il y a plus de 7 lucarnes et le travail au prorata du prix déjà fixé ; livraison bardeau payée à mesure

LOT - [illegible]

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de charpente
DATE : 16 novembre 1682
NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : Gervais Beaudoin
LOCALISATION : sur la grève au bout de son emplacement où était sa maison brûlée (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Denis Guion
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Robert Chasse
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : île et comté Saint-Laurent

OBJET : faire et parfaire une maison de colombage à 2 étages sur les fondements et poutres de la cave
COÛT :

MATÉRIAUX : bois de cèdre ou de pin (étage d'en bas)
DIMENSIONS : 36 pieds de longueur; 22 pieds de largeur de dehors en dehors
OUVERTURES : une porte et chassis (côté rue) ; 1 fenêtre (chaque côté de la porte) ; 2 chassis de portes (pour aller sur galeries) ; 2 chassis de fenêtres de 2 pieds et demi de large et 5 pieds de haut (pignon [illegible]) ; [illegible] fenêtres ; 1 à chaque étage (pignon [illegible]) [illegible] ; [illegible] fenêtres (côté rue) ; [illegible] fenêtres [illegible] ; [illegible] pieds [illegible] pouces de haut et [illegible] pied et demi de large (côté [illegible]) ; autres ouvertures pour un grenier de [illegible] pieds de hauteur
ITEMS : faire étage du bas à 7 pieds sous poutres ; poutres de [illegible] pouces en [illegible] pouces ; galerie ; pignon en colombage bois cèdre ou pin [illegible] ; [illegible] pour [illegible] cheminées [illegible] ; escalier [illegible] de 2 étages (de [illegible] chambre en bas jusqu'au grenier) ; escalier à 2 [illegible] (cave) ; [illegible] galerie de cèdre ou pin [illegible] de [illegible] avec les appuis à 2 étages de la longueur du [illegible]

REMARQUES : entrepreneur fournit bois pour charpente Guion fournit planches et clous pour escalier cave

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LOT : 2129

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : *marché de maçonnerie*
DATE : 22 juillet 1683
MAISON : Louis Beaudoin
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

NOMBRE DE PAGES : 2

CLIENT : Denis Guion
OCCUPATION : *bourgeois*
RÉSIDENCE : rue Saint-Pierre, Québec

ARTISAN : François Dumas
MÉTIER : *maître maçon*
RÉSIDENCE : *Ile et comté Saint-Laurent*

OBJET : *faire et bâtir (...) la muraille d'une maison (...) au bout de la maison où il est demeurant*
COÛT :

MATÉRIAUX : *pierre de taille (portes, fenêtres, jambages et volants de cheminée) - pierre de Beauport (muraille) - pierre - chaux - sable*
DIMENSIONS : *grandeur et fondements selon Guion - muraille de 3 pieds d'épaisseur dans le pied (côté rivière) à venir à 2 pieds (2e étage) - muraille de 2 pieds et demi d'épaisseur fondements (côté rue) à venir à 2 pieds (2e étage) - pignon hauteur selon limites (côté Dupont) de 2 pieds d'épaisseur dans fondements à venir à 18 pouces (couverture)*
OUVERTURES : *5 portes et 9 fenêtres (dimensions selon Guion)*
ITEMS : *muraille - pignon (côté Dupont) - 2 cheminées, une chambre du bas de 5 pieds de largeur, l'autre celle du haut de 4 pieds de largeur de dedans en dedans, à côté l'une de l'autre (pignon côté Dupont) - double feuillures aux fenêtres (étage bas)*

REMARQUES : *entrepreneur fournit matériaux et main-d'oeuvre - Guion fait faire fondements - travail débute 1er juin - travail terminé dans la mi-août*

LOT : 2129

NOTAIRE : Rivet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : *marché de maçonnerie*
DATE : 25 mai 1710 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Louis-Beaudoin
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : veuve Beaudoin
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Antoine Carpentier
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : *faire (...) tous les ouvrages de maçonnerie nécessaires à la maison à deux étages de pierre que fait faire la dite demoiselle Beaudoin*
COÛT : *9 livres par toise de muraille tant pleine que vide*

MATÉRIAUX : *pierre de taille - brique (four) - pierre "chauchée" au marteau (cave)*
DIMENSIONS :
OUVERTURES : *porte (cave)*
ITEMS : *2 cheminées - 2 cheminées (pignon de la maison où elle demeure du côté nord) - foyers (cheminées) - four d'environ 2 minots - rendaire à plein dedans de maçonnerie*

REMARQUES : *veuve Beaudoin fournit pierre de taille, sable, chaux, rend la place prête à bâtir et fait tailler pierre - Carpentier ne chargera pas les foyers, le four et la porte de cave - si masse nécessaire sous four, elle sera payée comme le reste*

LOT : 2130

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 25 août 1686 NOMBRE DE PAGES : 3
MAISON : Dupond - Renaud
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Nicolas Dupont
OCCUPATION : Écuyer seigneur de Neuville Conseiller du Roy au Conseil Souverain de ce pays
RÉSIDENCE : son hôtel rue Sainte-Anne, Québec

ARTISAN : François Dumats et Philippe Pasquier
MÉTIER : maître maçon et maçon
RÉSIDENCE : Québec et comté de Saint-Laurent

OBJET : parachever, faire et bâtir et construire (...) toute la muraille et maçonnerie convenable en deux logis sur deux emplacements
COÛT : 10 livres par toise de muraille tant pleine que vide, au fur et à mesure, moitié en argent, moitié en marchandise (sauf cheminées) - 150 livres déja reçue dont 75 en argent et 75 en marchandise

MATÉRIAUX : pierre taillée (ouvertures et cheminées)
DIMENSIONS : hauteur et épaisseur (pas plus que 4 pieds et demi) des murailles selon Dupont -
OUVERTURES : portes et fenêtres selon Dupont
ITEMS : faire muraille - tailler pierre au marteau

REMARQUES : emplacements situés rue Saint-Pierre d'un côté et d'autre sur la grève - travail débutera le 10 juin - entrepreneurs engageront 2 maçons qu'ils vont nourrir et payer, tailleront au marteau la pierre à tailler et vont aider à placer les poutres- Dupont fournit et livre matériaux nécessaires - travail terminé pour 10 septembre 1687 - travail 2e maison continuera après la fin de la 1ere - en cas d'arrêt des travaux, Dupont se réserve le droit de ne pas réembaucher les entrepreneurs - entrepreneurs promettent d'employer mortier et sable déjà sur le terrain (celui joignant maison des Jésuites) dans semaine courante "ou de le prendre pour En Estre autant rendu dans le temps qu'ils commenceront à travailler pour led Sieur dupont ils livreront grosses des pntes à leurs dépens" - voir lot 2130 même date, différence de coût

LOT : 2130

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 27 décembre 1688 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Dupond - Renaud
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Nicolas Dupont
OCCUPATION : Écuyer seigneur de Neuville Conseiller du Roy au Conseil Souverain de ce pays
RÉSIDENCE : (son hotel rue Sainte-Anne, Québec)

ARTISAN : Jean Marchand et Robert Leclerc
MÉTIER : maîtres charpentiers
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) la charpente du comble en mansarde
COÛT :

MATÉRIAUX : frêne (12 poutres) - cèdre (6 poutres et escalier cave) - merisier (escalier sauf cave)
DIMENSIONS : emplacement de 40 pieds de longueur ou environ et de même largeur et à proportion des fondements établis - comble de même hauteur que "celle" de Dupont joignant Leber et Amants
OUVERTURES : 12 fenêtres dont 8 dans mansarde (feuillure dehors et dedans) - ouvertures portes nécessaires (mur escalier) - chassis pour trappe (cave) "avec une pièce pour porter le pallier"
ITEMS : fournir et poser 18 poutres - poutres frêne arrimées à vive arrête de 12 à 13 pouces - 2 pièces de cèdre pour supporter de travers en travers (sous poutres cave) - 3 poteaux (soutenir 2 pièces cèdre) - jambettes et "esselliers" (fermes) - "esseliers" maîtresses fermes (grenier) - galerie longueur bâtiment et 6 pieds de largeur en dedans - escalier (cave au grenier) avec balustres (à partir haut cave) - faire et poser enchevêtrures (cheminées) - 2 murs de largeur et hauteur du bâtiment et de 5 à 6 pouces d'épaisseur tant plein que vide - 2 murs de séparation pour mettre escalier - limon bois pour porter balustres - blanchir poutres frêne (galerie) - polir et blanchir maîtres entraits (mansarde) - passer à la besagüe bois (galerie) - feuillures poutres cave - couvrir et poser 2e couverture de planche

REMARQUES : sur emplacement rue Saint-Pierre, d'un côté les Jésuites, de l'autre les représentants de feu Guion et derrière le port - poutres posées selon avancement maçonnerie - fenêtres selon ouvertures maçonnerie - Dupont fera tourner balustres et fournit planches, madriers, clous et ferrures - location escalier de cave selon Dupont - entrepreneurs fournissent bois pour enchevêtrures de cheminées et "linsoirs nécessaires dans led. comble" - travail terminé pour juillet 1689

LOT : 2136

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 9 octobre 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Des Jésuites
LOCALISATION : basse-ville proche de la Pointe-aux-Roches

CLIENT : Révérends Pères Religieux et Procureur Compagnie de Jésus
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : maître-maçon et arpenteur royal
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et Parfaire (...) les ouvrages de maçonnerie de la maison que les (...) veulent faire construire
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre taillée (portes cave, fenêtres, manteaux, jambages) - pierre - chaux - sable
DIMENSIONS : carré de 40 pieds de longueur de dehors en dehors et de 24 pieds de largeur - murailles (côté rivière et bout côté nord-est) de 4 pieds d'épaisseur (fondement), les 2 autres de 2 pieds et demi (fondement), se réduisant à 2 pieds (hauteur plancher cave) et le reste au-dessus venant à son fruit par le haut
OUVERTURES : 2 portes de largeur et hauteur suffisante (cave, côté sud-ouest) - 2 portes (1er étage, milieu) - 12 fenêtres dont 5 au 1er étage (3 sur rue et 2 côté rivière) et 7 au 2e étage (4 sur rue et 3 côté rivière), dimensions selon Père Raffeix et location selon plan - ouvertures cheminées selon Père Raffeix
ITEMS : carré de maçonnerie avec pignons - 3 cheminées dont 2 du côté sud-ouest, l'une sur l'autre à chaque étage et une autre (côté nord-est) - manteaux - jambages

REMARQUES : entrepreneur fournit matériaux et plan au Père Raffeix - carré de maçonnerie terminé pour 15 juillet 1684, prêt à recevoir comble, et le reste quand comble sera posé

LOT : 2136

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de charpente
DATE : 20 décembre 1683 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Des Jésuites
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Père P. Raiffeix
OCCUPATION : religieux et procureur du Collège des Révérends Pères Jésuites
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Pierre Menage et Jean Caillé
MÉTIER : maîtres charpentiers
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) les ouvrages de charpenterie ci-après mentionnés
COÛT : 600 livres au fur et à mesure, dont 200 livres en argent et 400 en billets valables en marchandise

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 6 lucarnes (comble) dont 3 dans chaque grenier (2 côté rue et une côté rivière)
ITEMS : comble de charpente à 5 fermes à doubles enrayeures - 16 poutres dont 6 à l'étage du bas et 5 à chacun des 2 autres - 1 escalier de 3 étages à 2 noyeaux (1er étage au 2e grenier) - galerie de charpente (1er étage côté rivière)

REMARQUES : poser comble quand murs seront prêts - escalier partira de cave si Père Raffeix le désire - constructions selon un dessin qui a été fait et paraphé par les parties - entrepreneurs fournissent poutres, bois pour comble, escaliers et galeries - Père Raffeix fournit marches, contre-marches, faux-limons, clous, et fait tourner les balustres

LOT : 2136

NOTAIRE : Lepailleur, Michel
TITRE DE L'ACTE : marché de charpente
DATE : 15 août 1701 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Des Jésuites
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Pierre François Fromage
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jean Marchand
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : faire une charpente sur la muraille de la cour de la maison
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : toute la grandeur de la cour à la hauteur convenable pour chambre (côté maison) et jusqu'à cheminée du fournil
OUVERTURES : 3 lucarnes dont 2 côté rue Saint-Pierre et une côté plate-forme (chambre)
ITEMS : chambre (côté maison) - cheminée de 6 pieds et demi sous entraits (fournil) - grenier (dessus fournil) - poutres de 8 pieds de portée

REMARQUES : maison appartient aux Pères Jésuites et Fromage en est locataire - si portée des poutres a 10 pieds, en mettre une entre 2 - Marchand fournit bois - faire dans le mois

LOT : 2137

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 3 juillet 1691 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Batterie-Royale
LOCALISATION : (quai de la reine)

CLIENT : Jean Bochart Chevalier Seigneur de Champigny Noroy, Verneuil et autres lieux
OCCUPATION : Conseiller du Roy en ses conseils Son Intendant de Justice police et finances en ce pays
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Claude Baillif
MÉTIER : architecte entrepreneur de bâtiments
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) une bonne et solide muraille de plate forme au lieu appelé la pointe aux Roches sur le port de cette ville en forme de bastion
COÛT : 45 livres par toise de maçonnerie "l'une portant l'autre grosse et mentie" pleine que vide, mesurée suivant la coutume de Paris - "pour Vin de marché", un boeuf, 2 barriques de vin et 1 barrique de farine quand farine arrivera de France - avance de (?) et reste au fur et à mesure

MATÉRIAUX : mortier à chaux vive - pierre de Beauport ou de grès (parements de dehors et parapet) - bonne pierre des environs (dedans)
DIMENSIONS : muraille 6 pieds d'épaisseur dans fondement venant en talus à 2 pieds et demi d'épaisseur (jusqu'à la hauteur des grandes marées)
OUVERTURES : embrasures nécessaires aux endroits indiqués (parapet)
ITEMS : muraille - parapet de 2 pieds d'épaisseur, de 4 à 5 pieds de hauteur (perpendiculaire, au-dessus du talus) - pilliers "bouttans" de 10 pieds en 10 pieds de 20 pieds de longueur et 3 pieds d'épaisseur jusqu'à la hauteur du talus (derrière la muraille et autour)

REMARQUES : étendue de la muraille telle que tracée par le sieur Franquelin (pour mettre une batterie de canons) - pilliers pour soutenir et appuyer muraille et terre-plein - entrepreneur fournit main-d'oeuvre et matériaux - rendre travail prêt à recevoir terre pour terre-plein

LOT : 2137

NOTAIRE : non signé
TITRE DE L'ACTE : devis des ouvrages de maçonnerie
DATE : 16 avril 1695 NOMBRE DE PAGES : 4
MAISON : Batterie-Royale
LOCALISATION : (quai de la reine)

CLIENT :
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN :
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : (ouvrages de maçonnerie)
COÛT : mesurer à toise carrée - écorchements, joues, pavé des glacis 15 livres 15 sols - petit mur des 2 épaisseurs et losse carrée à 22 livres - maçonnerie parapet 2 plate formes de 3 pieds à "22 tt. 10.00" - augmentation d'épaisseur à proportion, joues embrasures et glacis à "15 tt." - petit mur à "20 tt." - aqueduc à "20 tt." - porte à "600 tt."

MATÉRIAUX : brique ("joües", fond glacis) - pierre de taille (profils du mur) - pierre de Beauport piquée sur devant - "losse platte" (pavé de plongée du parapet, plinthe, pavé aqueduc) - pierre de Beauport (porte, aqueduc, angles embrasures)
DIMENSIONS : 3 pieds d'épaisseur, hauteur de 4 pieds 6 pouces derrière et 4 pieds devant à prendre sur cordon (parapet)
OUVERTURES : 5 embrasures avec "joües" posées en pointes - porte de ville avec 2 contreforts de 6 pieds chacun (chaque côté), 17 pieds de haut sous clef et 10 pieds de large dans oeuvre (petite muraille, enceinte du réduit de Intendant)
ITEMS : "écorchements" nécessaires (derrière parapet qui est le long des 2 faces, côté campagne, sur la largeur et 2 briques) - brique de côté avec saillie de 2 pouces (sur épaisseur parapet, côté campagne) - démolir dans les 2 faces de la largeur de 11 pieds en chacun endroit - mur de 3 pieds d'épaisseur à 7 pieds et demi de distance de la fosse du bâtiment (passage et retenir terres des 2 faces) - mur (élévation jusqu'au rez-de-chaussée du rampart et terminer avec profils de pierre de taille) - retrait d'un pied sur mur (côté rampart) - petit mur d'appui de 2 pieds d'épaisseur sur 2 pieds et demi de haut "compris la losse quarrée qui en fera le couronnement" - démonter et nettoyer jusqu'au rez-de-chaussée (grande plate forme basse-ville) - plinthe de 5 à 6 pouces de haut sur 1 pieds et demi de queue avec saillie de 2 pouces (côté eau) - joints d'environ 3 à 4 pouces sur côtés - mur de clôture de 5 à 6 pieds de profondeur et de 3 pieds d'épaisseur jusqu'au rez-de-chaussée de place d'armes (entre Gosselin et plate forme) - retrait de 6 pouces pour élever maçonnerie jusqu'à 10 pieds et demi - démonter maçonnerie pour faire parapets et 3 embrasures (plate forme Hazeur) - plinthe taillée de 6 pouces avec tableau au-dessus de 3 pieds de hauteur (porte) - aqueduc fondé à 2 pieds et demi sur toute longueur et de 2 pieds d'épaisseur (porte entrée plate forme) - paver aqueduc au-dessus et au-dessous - paver fond glacis

REMARQUES : écorchements se toiseront à toises carrées - client fait excavation pour mur et pose grillage pour maçonnerie - autre mesure du parapet, 5 pieds 3 pouces (derrière) et 4 pieds 6 pouces (devant) terminé par la plinthe - travail terminé pour septembre - entrepreneur garantit les matériaux pendant 3 ans et donnera caution pour "la sureté des deniers du roi et de la garantie"

LOT : 2139

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie pour raccommoder la grande plate-forme
DATE : 5 juillet 1702 **NOMBRE DE PAGES** : 3
MAISON : Batterie-Royale
LOCALISATION : (quai de la reine)

CLIENT : Jean Bochart chevalier seigneur de Champigny, Noroy et autres lieux , pour et au nom de sa majesté
OCCUPATION : conseiller du Roy en ses conseils, son intendant de justice, police et finances en ce pays
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jean Maillou
MÉTIER : maître maçon, entrepreneur de bâtiment
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : rendre fait et parfait (...) tous les ouvrages de grosse maçonnerie au dit devis
COÛT : 500 livres, monnaie de France au fur et à mesure - dans le devis la somme devait être payée en un seul versement

MATÉRIAUX : pierre de Beauport travaillée à l'ordonnance (angles et parements) - mortier pour maçonnerie, 1 tiers de la meilleure chaux et 2 tiers de gros ciment - ciment passé au sac (joints)
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : démonter les angles ruinés - remplacer pierres nécessaires, tant de taille que de parement (faces et flancs), lier et garnir derrière parements - raccorder nouveaux parements avec anciens - excavation du pied de la plate forme pour réparation des parements - cimenter et poser des cales -

REMARQUES : l'acte comprend aussi un devis de Levasseur de Néré, capitaine ingénieur pour le roi, daté du 28 juin 1702 - travail terminé pour le 20 août - Maillou fournit main-d'oeuvre, matériaux, échaffaudages et outils sauf le ciment

LGT : 2130

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 16 novembre 1677 NOMBRE DE PAGES : environ
MAISON : Louis-Parent
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Nicolas Marion sieur de la Fontaine
OCCUPATION : (marchand)
RÉSIDENCE : (Québec)

ARTISAN : Estienne Dumolet
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Cap-Rouge

OBJET : livraison de planches pour couvrir
COÛT : 80 livres pour 200 planches, 61 livres déjà payées

MATÉRIAUX : 200 planches de pin
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : livraison fin avril

LOT : 2136

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 12 novembre 1679
NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Louis-Pinon
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Nicolas Marion, sieur de La Fontaine
OCCUPATION : marchand
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jacques Berthiaume, Antoine Genil et Jean Gourguinet
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : livraison de planches
COÛT : 35 livres par 100 planches - payé en argent, en marchandises et billets

MATÉRIAUX : 600 planches de pin
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : livraison de 400 planches à Pâques et 200 autres fin avril

LOT : 2109

NOTAIRE : Rageot Gilles
TITRE DE L'ACTE :
DATE : 27 novembre 1680 — NOMBRE DE PAGES : centaine
MAISON : Louis Pinon
LOCALISATION : rue Sous-le-Fort

CLIENT : Nicolas Marion, sieur de La Fontaine
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Pagery
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Lotbinière

OBJET : faire et livrer 100 cordes de bois
COÛT : 100 livres à raison de 20 livres par corde

MATÉRIAUX : bois franc
DIMENSIONS : 3 pieds et demi entre 2 loupes
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : travail débute dans 8 jours et se continue tout l'hiver jusqu'à ce fin de corder le bois au lieu indiqué par la Fontaine ; Pagery a reçu une avance

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LOT : 2158

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE :
DATE : 8 avril 1682 NOMBRE DE PAGES : *extrait*
MAISON : Louis-Parent
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : François du Carreau
OCCUPATION : maçon
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Léonard Paillard
MÉTIER : *maître charpentier de maison*
RÉSIDENCE :

OBJET : *faire et parfaire une petite maison en façon de boutique*
COÛT : 80 livres

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : *12 ou 13 pieds de long et profondeur selon échevins de la ville*
OUVERTURES : *porte et contrevent - lierne et couverte pour rendre prêt à recevoir fermes*
ITEMS : *planchers du haut et bas en madriers embouffetés*

REMARQUES : "joint le pignon du magasin du Roy au castor qui sépare le dit magasin d'avec la maison du dit Nicolas Marion de la Fontaine..." - Paillard fournira bois de charpente et menuiserie - travail fait dans les 15 jours - Du Carreau fournit clous - Du Carreau " s'est obligé payer pour le dit ouvrage sus dit à Jacques du dit entrepreneur aux révérends pères Récollets la somme de ..."

LOT : 2130

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : *marché*
DATE : 14 septembre 1683 NOMBRE DE PAGES : *extrait*
MAISON : Louis-Parent
LOCALISATION : *(rue Sous-le-Fort)*

CLIENT : Nicolas Marion, *sieur de La Fontaine*
OCCUPATION : *bourgeois*
RÉSIDENCE : *Québec*

ARTISAN : Léonard Paillard
MÉTIER : *maître charpentier de maison*
RÉSIDENCE : *Notre-Dame-des-Anges*

OBJET : *(faire une maison en colombage)*
COÛT : *600 livres moitié en argent moitié en marchandise (au fur et à mesure du travail) - 2 500 pieds de bois à 1 sol le pied compris dans paiement*

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : *48 pieds de long sur 27 de large - 2 étages de 7 pieds sous poutres et 3 pieds et demi de ravalement au dessus*
OUVERTURES : *2 portes de 6 pieds de haut et 3 et demi de large (bas) - 4 fenêtres de 4 pieds de hauteur et 3 pieds 4 pouces de large sur chaque étage (côté rue) - 4 lucarnes (ravalement sur la rue) - 2 pignons - 1 porte (bas) et 2 fenêtres à chaque étage (le tout du côté cour magasin du Roi)*
ITEMS : *colombage tant plein que vide - couvrir la maison - poser poutres (cave)*

REMARQUES : *couvrir la maison à la réserve des lucarnes de planches que Marion fournira emboîtées par des menuisiers ou "défilardées" et des clous, poutres - entrepreneur fournit bois pour charpente - travail fait dans le mois de juillet - Marion fournit 2 500 pieds de bois livré sur la terre de Paillard à Lauzon et en ville*

LOT : 2138

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de charpente pour un allongement de 14 pieds par 16 pieds, devant rejoindre le mur pignon
DATE : 14 octobre 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Louis-Parent
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Nicolas Marion sieur de la Fontaine
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Léonard Paillard
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire un allongement de charpente de 14 pieds à 16 pour joindre au pignon
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
COUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : Paillard fournit bois et poutres

LOT : 2138

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché pour quatre cheminées
DATE : 15 décembre 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Louis-Parent
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Nicolas Marion sieur de la Fontaine
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Gabriel Dumats
MÉTIER : maçon
RÉSIDENCE : Beauport

OBJET : (faire 4 cheminées sur la maison)
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : travail commencera aussitôt que le temps le permettra et durera 1 mois et "que la maçonne sera ouverte le printemps"

LOT : 2138

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 27 février 1684 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Louis-Parent
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Nicolas Marion sieur de la Fontaine
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Léonard Paillard
MÉTIER : maître charpentier de maison
RÉSIDENCE :

OBJET : fournir et livrer des poutres
COÛT : 44 livres lors de la livraison - paiement en "bled" (blé?)

MATÉRIAUX : 8 poutres de cèdre
DIMENSIONS : 27 pieds de long par1 pied carré pour le moins
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : livraison à haute mer "dans la première navigation prochaine"

LOT : 2142.1

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 11 septembre 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Pachot
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Charles Denys sieur de Vitré
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Claude Baillif
MÉTIER : (architecte)
RÉSIDENCE : (Québec)

OBJET : ouvrages de maçonnerie
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de Beauport (côté fleuve) et le reste du Cap de saint-Claude
DIMENSIONS : 60 pieds de front (fleuve) avec un retour de 12 pieds (côté nord) de 9 à 12 pieds éloignée de celle du sieur Gosselin
OUVERTURES :
ITEMS : muraille servant de plate-forme à mettre canons - remplir muraille de terreau vidanges en ravallant vers le chemin

REMARQUES : canons sur Pointe aux Roches de cette basse ville

LOT : 2142.1

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 10 mai 1684 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Pachot
LOCALISATION : lieu appelé la plate forme, rue Saint-Pierre

CLIENT : François-Viennay Pachot
OCCUPATION : marchant bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Louis Lavergne et Sylvain Duplaix
MÉTIER : maçons tailleurs de pierre
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire tous les ouvrages de maçonnerie pour la construction d'une maison
COÛT : 24 livres 10 sols pour chaque toise de maçonnerie tant pleine que vide - matériaux (chaux et pierre de Beauport) déduits du prix des ouvrages

MATÉRIAUX : pierre (voûtes de cheminées) - pierre et chaux de Beauport
DIMENSIONS : muraille de 38 à 39 pieds ou environ de face selon le terrain (côté rue St-Pierre) - 36 pieds et demi (côté du vieux magasin) - 32 pieds 10 pouces (côté Marion la Fontaine) - 28 pieds 3 pouces (côté de la Lande) - 3 pieds fondements réduit à 2 pieds et demi au plancher entre cave et cellier - reste venant à son fruit jusqu'au haut (outre retraits à chaque étage pour planchers) - 7 pieds sous poutres (cave et cellier) -
OUVERTURES : fenêtres de 2 pieds de largeur et 3 de hauteur (chaque côté poutres cellier) - 1 porte et 1 fenêtre de chaque côté + détail dimensions (2e et 3e étage, côté rue St-Pierre et même chose côté rue de derrière) + détails maçonnerie et feuillure - 3 fenêtres de même grandeur (derrière) - 2 ouvertures pour dalles à égoutter les eaux (côté cour et rue St-Pierre) + détails structure
ITEMS : muraille de pierre - cave - cellier - 2 poutres (cellier) + détails dimensions - 4 cheminées portées par voûtes depuis fondements (pignon côté Marion la Fontaine) - cheminée dérobée (chambre pignon, côté de la Lande) - foyer pour chaque cheminée + détails maçonnerie et structure - coins maison taillés au marteau - évier (cuisine côté petite rue) - placer les poutres

REMARQUES : entrepreneurs fournissent pierre, chaux à sable, échaffaudages et main-d'oeuvre - devront toujours avoir 2 maçons avec eux - Pachot fournit les poutres et prépare la place pour fondements - entrepreneurs ne pourront travailler ailleurs et devront prendre la chaux et la pierre de Beauport, du sieur de Beauport

LOT : 2142.1

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 22 avril 1686 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Pachot
LOCALISATION : lieu appelé la plate forme, rue Saint-Pierre

CLIENT : François-Viennay Pachot
OCCUPATION : marchant bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Guillaume Jourdain et Sylvain Duplaix
MÉTIER : maçons tailleurs de pierre
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : parfaire tous les ouvrages de maçonnerie pour la construction d'une maison
COÛT : 24 livres 10 sols pour chaque toise de maçonnerie tant pleine que vide - matériaux (chaux, pierre de Beauport et sable) déduits du prix des ouvrages - surplus des matériaux déduits payés 1 livre en argent monnayé et 2 livres en marchandise au fur et à mesure du travail - un chapeau d'une valeur de 10 livres à chaque entrepreneur, quand travaux terminés

MATÉRIAUX : pierre (voûtes de cheminées) - pierre et chaux de Beauport
DIMENSIONS : muraille de 39 pieds ou environ de face selon le terrain (côté rue St-Pierre) - 36 pieds et demi (côté du vieux magasin) - 36 pieds 10 pouces (côté Marion la Fontaine) - 30 pieds 3 pouces (côté de la Lande) - 3 pieds et demi fondements réduit à 3 pieds au plancher de la cave - reste venant à son fruit jusqu'au haut (outre retraits à chaque étage pour planchers) - 8 pieds sous poutres (cave) -
OUVERTURES : porte de 4 pieds largeur par 5 pieds de haut (cave) - soupirail à côté de la porte - 2 ouvertures pour dalles à égoutter les eaux (côté rue St-Pierre) + détails structure - une porte côté rue St-Pierre et une côté ruette avec 2 fenêtres de chaque côté des portes (1er et 2e étage) - portes de 4 pieds de large par 6 pieds de haut sous cintres - fenêtres de 3 pieds de largeur et 4 de hauteur sous cintres + détails maçonnerie et feuillure - 5 fenêtres de même grandeur (derrière)
ITEMS : muraille de pierre - cave - 4 cheminées portées par culs de lampe (cave, pignon côté Marion la Fontaine) - cheminée dérobée (long pan, chambre côté de la Lande) - foyer pour chaque cheminée + détails structure et maçonnerie (cheminée cuisine et autres) - coins maison taillés au marteau piqué à blanc - évier (cuisine côté petite rue) - placer poutres - creuser et vider place pour assoir fondements

REMARQUES : entrepreneurs fournissent pierre, chaux à sable, échaffaudages et main-d'oeuvre - devront toujours avoir 2 ouvriers avec eux - Pachot fournit les poutres et prépare la place pour cave + détails sur entente avec la Fontaine au sujet des fondements - entrepreneurs pourront utiliser pierre de démolition à leur profit - en cas d'entente avec de la Lande sur mur mitoyen entrepreneurs laisseront des pierres côté de la Lande pour une cheminée - feront fondements à hauteur de 1 pied environ au dessus du rez-de-chaussée de la ruette cette année et le reste pour fin juin 1687 - devront prendre la chaux et la pierre du sieur de Beauport et le sable du sieur de Saint Denis

LOT : 2142.1

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 4 décembre 1686 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Pachot
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : sieur (François) Pachot
OCCUPATION : (marchand bourgeois)
RÉSIDENCE : (Québec)

ARTISAN : Pierre Menage et Jean Caillé
MÉTIER : charpentiers
RÉSIDENCE : rue Saint-Louis, Québec

OBJET : faire et parfaire ouvrages de charpenterie (...) pour maison de maçonnerie
COÛT : 1280 livres, un tiers en argent et 2 tiers en marchandise

MATÉRIAUX : cèdre (poutres cave) - frêne (poutres 2 étages) - épinette (5 autres poutres) -
DIMENSIONS : poutres de grosseur et longueur suffisante pour largeur du bâtiment de 30 pieds + détails sur maçonnerie - comble largeur maison et longueur d'environ 41 à 42 pieds (pignons compris avec fruit ordinaire)
OUVERTURES : 11 lucarnes (comble, sauf pignon côté la Fontaine?) - 1 lucarne (petit comble)
ITEMS : poser 7 poutres (cave) - 7 poutres (chacun des 2 étages) - 5 poutres dans fermes maitresses servant de 1er entrait - comble avec 5 fermes + détails structure - escalier (cave) - escalier extérieur à 2 noyaux (plancher cave au grenier) - cage d'escalier extérieur de colombage jusqu'à son petit toit sauf des 2 côtés + détails structure et recouvrement - pièces de bois pour porter foyers - 6 poutres pour casemate (à côté maison)

REMARQUES : l'acte mentionne un dessin que le sieur Pachot gardera et montrera aux entrepreneurs pour mesures - Pachot fournit 6 poutres pour casemate et clous, madriers pour marches, contre marches et solivaux pour escaliers et bois pour lucarnes et chevrons - entrepreneurs fourniront bois nécessaire avec balustres d'escaliers - les poutres du comble devront être en place pour le 15 septembre et escaliers et cage pour la fin octobre

LOT : 2143

NOTAIRE : Ragcot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 6 mars 1683 **NOMBRE DE PAGES :** extrait
MAISON : Fornel
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : maître Louis Rouer
OCCUPATION : ecuyer et sieur de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain de ce pays
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Nicolas Vericul
MÉTIER : matelot
RÉSIDENCE : comté de Saint-Laurent

OBJET : voiturer (...) de la pierre de Sillery
COÛT : 6 livres 6 sols par chaloupe chargée convenablement - avance de 10 livres déjà payée

MATÉRIAUX : pierre de Sillery
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : travail fait avec chaloupe de Frechet - porter chargement vis-à-vis de l'emplacement de Villeray - travail débutera 6 mai

LOT : 2144

NOTAIRE : Ruguet, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maison
DATE : 19 novembre 1682 NOMBRE DE PAGES : environ
MAISON : Barbel
LOCALISATION : (angle rues Saint-Pierre et de la Place)

CLIENT : Éléonore de Grandmaison (veuve de Jacques du Cailhaut de la Tesserie)
OCCUPATION : écuyer et conseiller du roi au conseil souverain
RÉSIDENCE : grande place, basse ville

ARTISAN : René Allary
MÉTIER : charpentier de maison
RÉSIDENCE : place forme de la basse ville

OBJET : faire et parfaire (ouvrages de charpenterie)
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 5 lucarnes (couverture maison) dont 3 côté place et 2 côté eau de la hauteur qu'on pourra leur donner et 2 pieds et 3 pouces de largeur
ITEMS : 5 poutres de 9 pouces carré ou environ (faux comble dans grenier) + détails structure pour les 2 pignons

REMARQUES : Allary fournit le bois + travail terminé pour fin mars sauf lucarnes au printemps

LOT : 2166

NOTAIRE : nil
TITRE DE L'ACTE :
DATE : 10 novembre 1753 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Barbel
LOCALISATION : (angle rues Saint-Pierre et de la Place)

CLIENT : veuve Fornel
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : sieur Joseph Routier
MÉTIER : maître entrepreneur de maçonnerie
RÉSIDENCE : (Québec)

OBJET : bâtir une maison
COÛT : 25 livres par toise carrée de maçonnerie

MATÉRIAUX : pierre de grès et de Beauport (maison) - pierre de Pointe aux Trembles (couvertures et 2 corniches de pignons) - pierre de l'Ange Gardien (pavage cuisine, cellier et premiers) - cloisons de brique
DIMENSIONS : 35 pieds de long sur 32 à 33 pieds de large
OUVERTURES :
ITEMS : démolir vieille maison - voûte (sous toute maison) - 3 étages -

REMARQUES : la maison sera bâtie à côté de celle que la veuve Fornel habite déjà - maison faite selon plan et devis - démolition de maison au début mars - Routier nettoie et garde la pierre de démolition - Fornel fera charrier et tirer voitures de terre - travail débute dès que température le permettera - Routier promet murailles prêtes à recevoir charpente et couverture entre le 1er et 15 août prochain - toisé murailles et voûtes comme chez Estèbe Levasseur et Imbert - Routier fournit pierre de l'Ange Gardien et brique pour cloison et Fornel paye au même prix que celui qu'ont payé Levasseur et Imbert le 18 9bre 1753 - le travail a été accompli et évalué selon papier signé le 21 février 1755 - no 1047 Inventaire de pièces judiciaires, notariales, etc... conservées aux archives de Québec

LOT - 2168 & Sud

NOTAIRE : Chambalon, Louis
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 10 avril 1710 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Rivet
LOCALISATION : face d'un côté à la rue Saint-Pierre et de l'autre à la place Royale

CLIENT : Pierre Rivet-Cavelier
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jean-Baptiste Baudy dit Laverdure
MÉTIER : journalier
RÉSIDENCE :

OBJET : creuser l'emplacement sur lequel Rivet veut faire bâtir
COÛT : 60 livres

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 26 pieds en carré jusqu'à 10 pieds de profondeur en terre sur l'alignement et niveau de la rue Saint-Pierre
OUVERTURES :
ITEMS : creuser : ôter terre et pierres

REMARQUES : jeter terre et pierres sur rue d'un bout

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LOT : 2166

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : *marché de cheminée*
DATE : 19 septembre 1684
MAISON : Nolan
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

NOMBRE DE PAGES : *extrait*

CLIENT : Catherine Houart et Pierre Nolan
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : François Du Carreau
MÉTIER : (maçon)
RÉSIDENCE :

OBJET : *faire toute la maçonnerie nécessaire pour raccomoder la cheminée*
COÛT :

MATÉRIAUX : *pierre, chaux, sable*
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : *raccomoder la cheminée tant dans le haut que le bas*

REMARQUES : *peut-être la maison Jérémie ? - marché fait pour régler un différent entre les parties : dame Nolan fournit pierre, chaux, sable et main d'oeuvre pour faire le bas de la cheminée*

LOT : 2147 Sud

NOTAIRE : Audouart
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 6 octobre 1653 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Marchand
LOCALISATION : sur le port du dit Québec (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Jean-Pierre et Mathurin Gagnon et Macé Gravel
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Michel Bourdet et Pierre Biron
MÉTIER : (menuisiers)
RÉSIDENCE :

OBJET : (construction d'un plancher, d'une cloison, d'un petit cabinet et d'un escalier)
COÛT :

MATÉRIAUX : planches et solives blanchies
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : *emboufleter plancher du haut* + *détails de structure* - *cloison de bois* + *détails* - *petit cabinet (près de la cheminée)* - *emboufleter chambre et cabinet* - *escalier (devant porte)*

REMARQUES : - Pierre Gagnon hérite de l'actuel lot no. 2147 sud, avec la portion du bâtiment qu'il divise de façon à obtenir une chambre, une cave et un grenier, en 1655 (dossier historique, lot 2147, SIAC)

LOT : 2147 Sud

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché de charpente (lots 2146 et 2147S)
DATE : 27 décembre 1682 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Marchand
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Pierre Nolan
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Léonard Paillard
MÉTIER : maître-charpentier de maison
RÉSIDENCE :

OBJET : (bâtir la charpente d'une maison de 2 étages)
COÛT :

MATÉRIAUX : (étage du bas, poutres et cave en cèdre)
DIMENSIONS : 15 pieds de face (rue Saint-Pierre) X 44 pieds de profondeur
OUVERTURES : (Jean Brigeuze Anglois déterminera le nombre de portes et fenêtres)
ITEMS : - 2 étages de colombage + détails sur hauteur - escalier (cave au grenier) - galerie de bois (sur la cour)

REMARQUES : - maison bâtie au bout de celle où il loge actuellement -Paillard fournira le bois pour escalier - 2 hommes seront employés pour aider Paillard - description détaillée de l'intérieur et distribution des fenêtres (rf. Archives judiciaires de Québec, greffe Rageot, 19 mai 1712, inventaire de la maison où demeure le Sieur Congnet)

LOT : 2147 Sud

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 25 février 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Marchand
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Pierre Nolan
OCCUPATION : bourgeois et échevin
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : François Lavergne
MÉTIER : maçon
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire la maçonnerie
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : - lot 2146 ou 2147 - s'engage à faire la maçonnerie du printemps prochain au 1er juin sans discontinuation

LOT : 2147 Sud

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 13 janvier 1685 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Marchand
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Pierre Nolan
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Léonard Paillard et Robert Leclerc
MÉTIER : charpentiers de maison
RÉSIDENCE :

OBJET : lever et construire la charpente d'une maison (...) attenante à celle où le dit sieur Nolan loge actuellement
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 15 pieds (rue Saint-Pierre) et 35 pieds de profondeur en retournant vers le magasin de M. Talon
OUVERTURES : ouvertures et fenêtres que Nolan désire sans tenir compte de l'ancienne charpente entre Dumetz et Nolan (refente ou mur mitoyen)
ITEMS : charpente de 2 étages montée de niveau et en hauteur à celle du sieur Nolan - charpente prête à couvrir (moins façade du Ier étage)

REMARQUES : - facade de 15 pieds sur Saint-Pierre sera le premier étage (fait par le Sieur Nolan) - entrepreneurs fournissent poutres et bois pour bâtir la maison avant le 15 juin - un mur mitoyen existe déjà entre la maison Nolan et Dumetz

LOT : 2147 Nord

NOTAIRE : Audouart
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 6 octobre 1653 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Dumetz
LOCALISATION : sur le port du dit Québec (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Jean-Pierre, Mathurin Gagnon et Macé Gravel
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : sur le port de Québec (rue Saint-Pierre)

ARTISAN : Michel Bourdet et Pierre Biron
MÉTIER : (menuisiers)
RÉSIDENCE :

OBJET : (construction d'un plancher, d'une cloison, d'un petit cabinet et d'un escalier)
COÛT :

MATÉRIAUX : planches et solives blanchies
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : plancher du haut embouffeté - solives blanchies - cloison de bois + détails - cabinet (près de la cheminée) - un escalier (devant porte) - embouffeter chambre et cabinet

REMARQUES : - détails sur le mode d'assemblage - Sr. Bisot, locataire - Mathurin Gagnon devient propriétaire de la partie de l'emplacement équivalent au lot 2147 Nord en 1655

LOT : 2147 Nord

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 7 juin 1685 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Dumetz
LOCALISATION : proche de la maison du S. Nolan sur la rue Saint-Pierre

CLIENT : Jean Dumetz
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : (maçon)
RÉSIDENCE :

OBJET : faire toute la maçonnerie (...)
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : - la fondation nouvelle aura comme assise l'ancienne fondation de la maison incendiée en 1682 - Dumetz garantit la solidité de l'ancienne fondation et Le Rouge n'offre aucune garantie sur la maçonnerie entreprise

LOT : 2147 Nord

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de couverture
DATE : 8 juin 1687 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Dumetz
LOCALISATION : Québec (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Jean Dumetz
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Pierre Gacien
MÉTIER : (couvreur)
RÉSIDENCE :

OBJET : couvrir de bardeau la maison dud. Dumets
COÛT :

MATÉRIAUX : planche
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : - Sieur Delino locataire - délai d'un mois avec dépenses, dommages et intérêts - Pierre Gacien doit fournir les matériaux et pourra utiliser la réserve de planches de l'ancienne toiture

LOT : 2147 Nord

NOTAIRE : nil
TITRE DE L'ACTE : procès verbal du Grand Voyer
DATE : 28 août 1721 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Dumetz
LOCALISATION : rue Saint-Pierre, Québec

DEMANDEUR : Jean Letourneau, bourgeois

OBJET : demande la permission de faire une fausse porte en façon de trappe pour l'entrée et sortie de la cave de sa maison

REMARQUES : - cette trappe aura environ 2 pieds de saillie dans la rue Saint-Pierre - permission accordée

LOT : 2148

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 24 avril 1673 — NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Le Picart
LOCALISATION : (place Royale)

CLIENT : Pierre Nolan
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : François Février de Beauport
MÉTIER : (maçon)
RÉSIDENCE :

OBJET : faire maçonnerie pour exhaussement de la maison (...)
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
AUTRES ITEMS :

REMARQUES : Février aura avec lui un autre maçon et camarade - la maison consiste en 2 chambres à feu haute et basse, cabinet, cave, grenier, une cour et une étable à cochons (rf. greffe Rageot 27 mars 1673 vente Nicolas Juchereau à Pierre Nolan)- voir distribution des pièces dans Vente de Jean Juchereau de la Ferté à Pierre Picard, maître boulanger; greffe Becquet, 12 avril 1675 et greffe Chambalon, 10 janvier 1701 inventaire de Pierre le Picart - voir modification de la maison dans greffe Chambalon 7 novembre 1709 bail à loyer à Laurent Lagere marchand

LOT : 2148

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 26 avril 1689 NOMBRE DE PAGES : 7
MAISON : Le Picart
LOCALISATION : (place Royale)

CLIENT : Jean le Picart, marchand bourgeois et Eustache Lambert Dumont
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Claude Baillif
MÉTIER : architecte
RÉSIDENCE :

OBJET : faire une murailhe servant de pignon entre le sieur Le Picart et Dumont
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de Beauport et rémplois de celle de la démolition
DIMENSIONS : 3 pieds d'épaisseur dans les fondements, 2 pieds d'épaisseur au rez-de-chaussée sur la place publique; pignon de 21 pieds (rez-de-chaussée à plate forme de la charpente)
OUVERTURES :
AUTRES ITEMS : abutter pignon et murailhe de maison depuis le rez- "entiere les débris et démolissements sur l'emplacement du sieur Dumont" - murailhe (retraite de chaque côté au rez-de-chaussée) - 2 cheminées l'une sur l'autre contre la murailhe (côté Picard) - 2 piliers - foyers- voûte (support lze foyer du 1er étage) = détails dimensions et structure des cheminées - maçonnerie jambages et manteaux - préserver l'escalier

REMARQUES : - détail sur terrain concédé pour retraite de murailhe - servira de mur mitoyen entre les deux maisons - travaux faits dans la première semaine de juillet - voir certificat de visite en vue de réparations, greffe Duquet, inventaire du 22 février 1686

LOT : 2569

NOTAIRE : Lacomme, N.-É.
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 9 novembre 1667 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Dumont
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Maître Jean Bourdon
OCCUPATION : commis général au pays
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Martin Grouvel
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE : Nouvelle France

OBJET : faire et construire un magasin
COÛT : 700 livres

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 80 pieds de longueur de dehors en dehors et 24 pieds de largeur de dehors en dehors « détaillé "pour", colombages et solive - pignons de 7 pieds de large
OUVERTURES : 2 portes (pignons) - 2 fenêtres
ITEMS : structure de la charpente et mode d'assemblage détaillés « dimensions des matériaux - 8 poinçons - 2 pignons (colombés) - couverture du bâtiment en planche

REMARQUES : « Bourdon fournit planches et clous - noyal devra être terminé pour la Saint-Jean

LOT : 2169

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 27 décembre 1687 NOMBRE DE PAGES :
MAISON : Dumont
LOCALISATION : rue Notre-Dame

CLIENT : Françoise Lambert Dumont
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Claude Baillif
MÉTIER : architecte
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire tous les ouvrages de maçonnerie pour la construction d'une maison
COÛT : 28 livres la toise tant pierre que vide

MATÉRIAUX : pierre de Beauport, chaux à sable
DIMENSIONS :
OUVERTURES : devant : 7 ouvertures (bas) ; 7 ouvertures (haut) conformément au plan de l'entrepreneur ; 4 petites fenêtres (pignon rue du Porche) ; 6 ou 7 soupiraux (cave) = détails dimensions et structure
ITEMS : démolir muraille sur rue Notre-Dame jusqu'au rez-de-chaussée ; rétablir à 21 pieds depuis le premier plancher de la cave ; préserver les 3 autres murailles ; 2 étages au-dessus de la cave = détails hauteur ; 2 cheminées (chaque pignon l'une sur l'autre) = détails jambages et manteaux ; poutres (cave et étage) ; tuyaux de cheminées ; enduire à plein la maison (dedans) et sur les joints (dehors)

REMARQUES : entrepreneur fournit matériaux et permis d'ouvriers nécessaires ; décompte des pierres de la vieille muraille ; plan d'entrepreneur

LOT : [illegible]

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : Marché de charpente
DATE : [illegible] décembre [illegible] NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : Dumont
LOCALISATION : rue Notre-Dame

CLIENT : veuve Eustache Lambert Dumont
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Marchand et Robert Leclerc
MÉTIER : charpentiers
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) des ouvrages de charpenterie
COÛT : [illegible] livres payable moitié en argent monnayé et l'autre en marchandise

MATÉRIAUX : [illegible]
DIMENSIONS : [illegible]
OUVERTURES : [illegible]
ITEMS : [illegible]

REMARQUES : [illegible]

LOT : 2149

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de menuiserie
DATE : 21 avril 1688 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Dumont
LOCALISATION : rue Notre-Dame

CLIENT : Eustache Lambert Dumont
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Joseph Vondenlaingue
MÉTIER : menuisier
RÉSIDENCE :

OBJET : (...) tous les ouvrages de menuiserie pour la maison que le dit S. Dumont veut faire construire
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : portes nécessaires à la manière ordinaire - croisées et chassis de fenêtres à vitre et à meneaux - contrevents
ITEMS : *plancher embouffeté non blanchi (sur la cave) - 2e plancher embouffeté et blanchi des deux côtés - 3e plancher embouffeté et tillé par dessus, blanchi en dessous - cloisons blanchies, embouffetées et tirées d'épaisseur des deux côtés - couverture en planches embouffetées et jointées avec planches par-dessus*

REMARQUES : s'il le désire, Dumont pourra faire faire une moulure aux tringles qui attachera les cloisons

LOT : 2149

NOTAIRE : Ragueneau, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 26 avril 1689 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Damours
LOCALISATION : (place Royale)

CLIENT : Jean le Picart et Eustache Lambert Damours
OCCUPATION : marchands bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Claude Baillif
MÉTIER : architecte
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire une muraille servant de pignon (...)
COUT :

MATÉRIAUX : pierre de Beauport et récupérée de celle de la démolition
DIMENSIONS : 3 pieds d'épaisseur dans les fondements, 2 pieds d'épaisseur au rez-de-chaussée sur la place publique; pignon de 21 pieds (rez-de-chaussée à plate-forme de charpente) - cheminées 4 pieds au-dessus du faîtage (maison Picard)
OUVERTURES :
ITEMS : abattre pignon et muraille de maison - "entirer les débris et demolissements sur l'emplacement du sieur Damours" - muraille (retraits de chaque côté au rez-de-chaussée) - 2 cheminées l'une sur l'autre contre la muraille (côté Picard) - structure des cheminées - 2 piliers (support des cheminées et foyers) - voûte (support 1er foyer au 1er étage) + détails dimensions et maçonnerie - préserver l'escalier

REMARQUES : la muraille servira de mur mitoyen entre les deux maisons - Picart fournit 1 pied et demi de terrain et Damours un demi (rez-de-chaussée) - travaux faits dans la première semaine de juillet - voir description détaillée de la maison (ANQQ, greffe de François Genaple N.R., inventaire des biens de feu sieur Eustache Lambert Damours 30 juillet 1693)

LOT : 2150

NOTAIRE : Lecoustre, N.R.
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 9 novembre 1647 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Milot
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Maître Jean Bourdon
OCCUPATION : commis général au pays
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Martin Grouvel
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE : Nouvelle-France

OBJET : faire et construire un magasin
COÛT : 700 livres

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 80 pieds de longueur de dehors en dehors et 24 pieds de largeur de dehors en dehors
OUVERTURES : 2 portes (pignons) - 2 fenêtres
ITEMS : structure de la charpente et mode d'assemblage détaillés + dimensions des matériaux - 8 pointes - 2 pignons 5 pieds de large (colombés) - couverture de planche

REMARQUES : - Bourdon fournit planches et clous - travail terminé pour la Saint-Jean

LOT : 2150

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 23 avril 1691 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Milot
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Jean Milot (époux de Mathurine Thibaud)
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Robert Voyer
MÉTIER : couvreur
RÉSIDENCE :

OBJET : couvrir de bardeau (...) la maison que fait faire la dite dame Thibaud
COÛT : 165 livres ou en vin ou en eau de vie s'il en vient de France en ce pays

MATÉRIAUX : bardeau de bois de noyer
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : - couvrir de bardeau la toiture

REMARQUES : - le comble sera posé 2 pieds plus ou moins de la hauteur de celle de Dumont - les matériaux sont à la charge de dame Thibaud - le travail devra débuter le 15 juin et être terminé pour le 15 juillet

LOT : 2150

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 26 mai 1691 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Milot
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Jean Millot
OCCUPATION : marchand
RÉSIDENCE : Montréal

ARTISAN : Jean Dubois et Antoine Renaud
MÉTIER : maîtres maçons
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et continuer toute la muraille de la maison
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : poursuivre la muraille - pignon - cheminées - foyers - four suivant le dessin (1er étage) - renduire la muraille dehors et dedans (sur les 2 rues) - crépir (côté Beaulieu) - faire les trous des poutres (cave) - remplir et garnir les trous (cave) - renduire (cave) - maçonner portes et fenêtres

REMARQUES : - poutres posées par le sieur Milot - description très détaillée de la maison (ANQQ, greffe de Louis Chambalon, "estimation" du 10 décembre 1698)

LOT : 2150

NOTAIRE : nil
TITRE DE L'ACTE : procès-verbaux des Grand Voyer (archives de Québec, pièce no. 111)
DATE : 9 juillet 1720 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Milot
LOCALISATION : rue Notre-Dame

CLIENT : Gabriel Greysac
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : carrefour rue Major et Notre-Dame

ARTISAN :
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : permission de construire une latrine donnant sur la rue des Jésuites
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : faire muraille et voute - ouvrir et vouter un canal le long de la rue des Jésuites - couvrir fosses et ouvertures

REMARQUES : - permission accordée

LOT : 2151

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de charpente
DATE : 11 décembre 1686 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Du Porche
LOCALISATION : rue Saint-Pierre

CLIENT : Gourdeau de Beaulieu
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Claude Baillif et Pierre Mesnage
MÉTIER : (architecte), charpentier
RÉSIDENCE :

OBJET : charpente d'une maison
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 24 pieds de longueur ou environ et 24 pieds et 4 pouces de profondeur ou environ - 7 pieds sous poutres (1er et 2e étage) - 3 pieds de ravallement (2e étage au dessus sablière) - 2e étage 24 pieds de longueur
OUVERTURES : 4 fenêtres (rue Saint-Pierre) - 2 fenêtres (sur second pan)
ITEMS : 2 poutres de 12 pieds de longueur (plancher cave) - 2 pans de bois (2e étage) - 2 piliers de maçonnerie sous poutres (cave) et pan de colombage de 12 pieds + détails dimensions

REMARQUES :

LOT : 2151

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 25 février 1687 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Du Porche
LOCALISATION : rue Saint- Pierre

CLIENT : Gourdeau de Beaulieu
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Coutron et Louis Lavergne
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : toute la maçonnerie de la maison que Beaulieu désire faire faire sur la rue Saint-Pierre
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de Beauport
DIMENSIONS : 12 pieds de large ou environ et 25 pieds de longueur ou environ
OUVERTURES : porte et fenêtre dans muraille (rue Saint-Pierre) - porte pour aller à l'escalier (côté du Major) - oeil (au dessus de la porte) - chassis de porte (cave, mur de 12 pieds)
ITEMS : poser muraille (1 pied et demi d'épaisseur et 10 pieds de hauteur, des poutres cave au 1er étage) sur fondements de vieille muraille - voûte (cave) - 2 cheminées dans le milieu de la muraille (en bas et second étage pour le porche) - faire manteaux et jambages de cheminées - mur de refente de 1 pied et demi d'épaisseur jusqu'à hauteur poutres cave (côté de l'appenti de Beaulieu) - exhausser la cheminée selon Coutumier de Paris

REMARQUES : sieur Beaulieu fournit chassis de porte (cave) - maçons garantissent les fondements de la vieille muraille

LOT : 2151

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 26 février 1687 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Du Porche
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre)

CLIENT : Antoine Gourdeau, Sieur de Beaulieu
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Pierre Gacien
MÉTIER : couvreur
RÉSIDENCE :

OBJET : couvrir de bardeaux une maison avec 4 lucarnes
COÛT :

MATÉRIAUX : bardeau de 3 pouces et demi d'échantillon
DIMENSIONS : 24 pieds sur un sens et 25 pieds ou environ dans l'autre (porche et maison)
OUVERTURES :
ITEMS : couvrir la toiture - couvrir le porche

REMARQUES : Gacien fournit clous et bardeaux, exhausse la cheminée et se nourrit à ses frais - garantit la couverture selon Coutumier de Paris

LOT : 2152

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché (transport)
DATE : 16 février 1683 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Dunière
LOCALISATION : (rue Saint-Pierre angle du Porche)

CLIENT : François Provost
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jacques Duhault dit Paris
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : - charroyer et voiturer (...) pierre, chaux, sable (...) bois de charpente et bois de chauffage et toutes les autres choses (...)
COÛT :

MATÉRIAUX : - pierres, chaux, sable, bois de charpente, bois de chauffage
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
AUTRES ITEMS :

REMARQUES : - travail à exécuter de la fin du mois de mai jusqu'au 11 novembre - peut travailler pour d'autres pendant ce temps

LOT : 2153

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de charpente
DATE : 4 octobre 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Paradis
LOCALISATION : (rue du Porche)

CLIENT : Philippe Gauthier écuyer sieur de Comporté
OCCUPATION : prévost
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Léonard Paillard
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Beauport

OBJET : (...) faire et parfaire (...) un comble de charpente
COÛT : 300 louis

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : comble : 30 pieds de longueur et 24 pieds et demi de largeur
OUVERTURES :
ITEMS : pignon de colombage du 1er plancher de la cave jusqu'au faîte (côté Jésuites)

REMARQUES : comble fait et construit semblable à celui de la maison du sieur Chasteauneuf - Paillard fournit ouvriers, clous et planches - faire le travail pour la fête de la Saint-Martin - distribution des pièces (Papier terrier de la Cie. des Indes Occidentales, 1667-68 p. 51)

LOT : 2153

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 23 novembre 1680 NOMBRE DE PAGES : environ
MAISON : Paradis
LOCALISATION : (rue du Ponche)

CLIENT : Philippe Gauthier de Comporté
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Hubert, Marchand et Boumenille
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : fournir et livrer planches par chaloupe (...)
COÛT :

MATÉRIAUX : 400 planches de pin de 11 pieds de longueur et 11 pouces de largeur sur 1 pouce d'épaisseur (scie dollure) - 200 planches de pin de 9 pieds de longueur sur 11 pouces de largeur et de 1 pouce d'épaisseur (franc scié la scie dollure) « dûtaile sur qualité bois)
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
AUTRES ITEMS :

REMARQUES : description intérieure et extérieure de la maison (ANQQ, greffe de François Genaple, vente du 22 mai 1697)

LOT : [illegible]

NOTAIRE : Becquet, Romain
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 2 octobre 167[illegible]
MAISON : Berthelo
LOCALISATION : (angle rue de la Montagne et Notre-Dame)
NOMBRE DE PAGES : [illegible]

CLIENT : Mathieu Ranuyer
OCCUPATION : ecclésiastique et procureur pour Messieurs du séminaire Saint-Sulpice en l'isle de Montréal
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Robert Pépin
MÉTIER : couvreur en ardoise
RÉSIDENCE : Beauport

OBJET : couvrir d'ardoise une grande maison, avec le pavillon et salles l'ardoise (...)
COÛT : 5 livres et 5 sols pour chaque toise

MATÉRIAUX : ardoise de trois pouces et demi d'échantillon
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : lattes l'ardoise et la pose ; pour les échevaux + détails de transport

REMARQUES : maison dit le magasin de Montréal ; conclure l'ouvrage pour le 15 août ; ouvrage toisé et mesuré selon la Coutume de Paris

LOT : 2058-A

NOTAIRE : Raguet, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 10 octobre 1680 NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : Perthuis
LOCALISATION : rue et carrefour Notre-Dame

CLIENT : séminaire de Montréal
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : André Coutron et Louis Lavergne
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : [illegible]
COÛT :

MATÉRIAUX : [illegible]
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : [illegible]

REMARQUES : [illegible]

Ecrit : 2104-A

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 27 novembre 1682 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Pontbuin
LOCALISATION : (angle rue de la Montagne et Notre-Dame)

CLIENT : Étienne Landron et Jean Jolly
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Baillif, Le Rouge et Prévaux
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : une maison à bâtir
COÛT :

MATÉRIAUX : *pierre de taille - barre de fer (cheminée) - briques et carreaux (four) - pierre de Beauport, chaux, sable*
DIMENSIONS : *40 pieds de dehors en dehors de longueur et 24 pieds de largeur dehors en dehors - muraille 8 pieds sous plancher (1er et 2e étage)*
OUVERTURES : *porte cave 4 pieds de largeur - 2 portes (détails et dimensions) et 5 fenêtres (1er étage) + détails dimensions, matériaux, finition - 7 croisées (muraille) + détails dimensions, matériaux, finition - 2 fenêtres et détails dimensions (pignon Sault au matelot)*
ITEMS : *récupérer restes de muraille - voûte sous cheminée + détails structure et dimensions - 2 cheminées + détails jambages, dimensions, localisation - bouche de four (grande cheminée, côté nord côté cour) - exhausser grenier de 2 pieds ou 2 pieds et demi - 2 pignons - pour pointes - 2 foyers - arcades (cheminées) + détails matériaux - four 10 pieds d'entre + détails maçonnerie - pour 2 crochets de fer (four) -*

REMARQUES : *construite sur les ruines de la maison appartenant aux prêtres du séminaire de Montréal (incendie 1682) - vérifier le nom de Landron - barre de fer (cheminée), briques et carreaux (four), 2 crochets de fer fournis par clients - coins du bâtiment chevillé et taisé (selon Coutume de Paris) - entrepreneurs fournissent main d'oeuvre et matériaux (sauf réserves mentionnées) - les foyers ne seront pas chargés aux clients - travail à terminer mi-juillet*

LOT : 2154-A

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 15 décembre 1682 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Perthuis
LOCALISATION : (angle rue de la Montagne et Notre-Dame)

CLIENT : Etienne Landron et Jean Jolly
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Thomas Touchet
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire le comble d'une maison
COÛT :

MATÉRIAUX : charpente bois d'épinette - noyaux d'escalier bois de frêne et bois de cèdre (cave) - lambourdes bois de cèdre
DIMENSIONS : 40 pieds ou environ de long et 24 pieds ou environ de large, dehors en dehors autant en largeur qu'en longueur
OUVERTURES : 2 lucarnes (1er plancher) - 2 lucarnes (2e plancher côté rue Notre-Dame)
ITEMS : placer et poser les fermes, sablières, entraits + détails sur techniques de construction, dimensions, parties constituantes du comble - fournir et placer coyaux et lucarnes - escalier à 2 noyaux (cave au second grenier) -

REMARQUES : client fournit madriers et clous pour escalier - entrepreneur fournit bois pour lambourdes et échelle de 30 ou 35 pieds de longueur

LOT : 2154-A

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 29 avril 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Perthuis
LOCALISATION : (angle rue de la Montagne et Notre-Dame)

CLIENT : sieur Landron
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Bailly, Le Rouge et Poliquin
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : faire un pignon et une muraille
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de Beauport
DIMENSIONS : hauteur de la maison du sieur Landron
OUVERTURES : 2 fenêtres (cave)
ITEMS : faire un pignon - muraille 2 pieds d'épaisseur (1er plancher) - 2 cheminées sans bois, en bas et en haut (pignon) - jambages pierre taillée - foyers + détails dimensions - voûte (cave) - garnir de maçonne 2 fenêtres (cave)

REMARQUES : Landron fera démolir ancien pignon et fera place nette et fournira la pierre - entrepreneurs pourront récupérer les matériaux de démolition - foyer non chargé à Landron en échange des croisées de portes et fenêtres - fondements restés après l'incendie du 4 ou 5 août 1682 (Marché du 3 mai 1683 entre E. Landron et Jean Jolly et Claude Baillif et Regnault)

LOT : 2154-A

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de menuiserie
DATE : 30 avril 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Perthuis
LOCALISATION : (angle rue de la Montagne et Notre-Dame)

CLIENT : Etienne Landron et Jean Jolly
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Thomas Touchet
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire un comble de mansarde
COÛT :

MATÉRIAUX : 1 poutre de cèdre (cave) - 2 poutres d'épinette (2e et 3e étage) - ouvertures en bois fresne? - 1 chassis et porte ?
DIMENSIONS : 13 à 14 pieds de longueur et largeur et hauteur de la maison
OUVERTURES : 4 chassis et fenêtres
ITEMS : apporter et placer 3 poutres dans muraille (cave, 2e et 3e étage) - blanchir poutres épinette - poser lambourdes et coyaux de toute la maison - poser lucarnes et plaintes (ou pans?)

REMARQUES : Landron doit faire faire muraille - nombre et localisation des plaintes (ou pans?) et lucarnes selon les clients - entrepreneur pose poutres (2e et 3e étage) avec maçons -

LOT : 2154-A

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 3 mai 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Perthuis
LOCALISATION : (angle rue de la Montagne et Notre-Dame)

CLIENT : Etienne Landron et Jean Jolly
OCCUPATION : (hôtelier et boulanger)
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Léonard Créquy et Jean Bridge
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : faire toute la menuiserie (...) pour une boulangerie
COÛT : 50 livres par chaque 100 madriers de 12 pieds et 30 livres par chaque 100 planches pour les cloisons y compris les portes et 33 livres six soles et 8 deniers pour chaque 100 planches pour grenier - 22 livres par 100 planches pour couverture - 10 livres par 100 planches pour seconde couverture - tous chassis de fenêtres avec contrevents à la réserve de trois qu'ils feront pour du verre moyennant 7 livres chacun

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : chassis de fenêtres avec leurs contrevents semblables à ceux de la maison du dit Landron à la réserve de trois qu'il feront pour du verre
ITEMS : blanchir les cloisons et portes des 2 côtés - faire grenier (planches emboufetées et blanchies d'un côté) - blanchir les madriers des 2 côtés (2 planchers d'en haut) - plancher bas blanchi d'un côté - planches embouffetées (couverture) - planches croisées (seconde couverture)

REMARQUES : travail débutera au plus tard dans la huitaine

LOT : 2154-A

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 3 mai 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Perthuis
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Etienne Landron et Jean Jolly
OCCUPATION : (hôtelier et boulanger)
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Claude Baillif dit Regnault
MÉTIER : maçons
RÉSIDENCE :

OBJET : (Regnault conteste la solidité des fondements de la vieille muraille et demande de les couvrir et de reconstruire à neuf) rf. marché du 29 avril 1683 sur le même lot
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : les fondements sont démolis en date de ce contrat - les propriétaires acquiescent à la demande et les entrepreneurs restent garant du travail à faire

LOT : 2156

NOTAIRE : Becquet, Romain
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 3 mai 1679 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Charles-Aubert-de-la-Chenaye
LOCALISATION : rue Sault-au-Matelot

CLIENT : Charles Aubert sieur de la Chenaye
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Rémy Dupille
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) des ouvrages de charpenterie (...) pour le construction (...) d'un comble à la mansarde d'une maison et bâtiment que le dit sieur de la Chesnaye fait faire et construire
COÛT : 1 300 livres 12 sols - avance de 100 livres déja payée

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : maison de 25 pieds ou environ de largeur et 55 pieds ou environ de longueur -
OUVERTURES :
ITEMS : monter comble - poutres équarries à vives arrêtes

REMARQUES : emplacement acquis de la veuve Gloria - plan et dessin du comble mentionné - travail de montage (comble) débute immédiatement et devra être prêt à poser quand maçonnerie sera élevée à hauteur convenable - entrepreneur fournit bois, poutres

LOT : 2211

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 10 septembre 1684 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Lacetière
LOCALISATION : (angle côte de la Montagne et Notre-Dame)

CLIENT : Mathieu Amiot sieur de Villeneuve
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Etienne Roy
MÉTIER : maçon
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire toute la maçonnerie de la maison que Amiot fait construire
COÛT : 10 livres et 10 sols par toise de muraille faite (moitié en argent moitié en billets) - 100 sols par pipe de chaux à Jeanne Badeau (moitié en argent moitié en billets) - donnera à Roy un chapeau et une paire de souliers français à la fin de l'ouvrage

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : fondements - cheminées et pierrotage, le pierrotage passant a 3 toises pour 1 -

REMARQUES : rendre le tout fait et parfait pour juin 1685 - Villeneuve fournit matériaux et main d'oeuvre - Roy devra payer sa nourriture - Jeanne Badeau de Beauport (femme de Pierre Parent) fournira et garantira l'approvisionnement de la chaux à Villeneuve - description détaillée de la maison (ANQQ, greffe de LePailleur, procès-verbal d'estimation par Pierre Ménage et Joseph Maillou, 28 mai 1701)

LOT : 2212

NOTAIRE : Chambalon, Louis
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 17 mars 1698 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Soulard
LOCALISATION : rue Notre-Dame

CLIENT : Jean Soullard
OCCUPATION : arquebuzier du Roy
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Joseph, Jean et Étienne Parent
MÉTIER : maîtres maçons
RÉSIDENCE : Beauport

OBJET : faire et parfaire des lieux communs ou privés le long de la maison du sieur Soulard
COÛT : 180 ? payable avec les loyers de la maison louée par Pierre Plassant devant Chambalon

MATÉRIAUX : pierre de Beauport - brique
DIMENSIONS : 6 pieds de dedans en dedans (long de la muraille) et 4 pieds de dedans en dedans de large outre l'épaisseur du mur de 18 pouces d'épaisseur
OUVERTURES : 3 ouvertures qu'ils feront par dehors sous les lieux communs pour évacuation
ITEMS : faire 3 murs - "un contremur le long de la muraille de la dite maison de brique posée sur sa longueur en parement" - renduire le contremur - faire une voûte de 8 pieds et plus de la hauteur et profondeur du terrain - 2 tuyaux l'un à côté de l'autre (un pour 1er étage et autre pour 2e étage) - dégrader la muraille pour les tuyaux - faire des ouvertures dans le mur en forme de porte pour faire et poser siège des lieux communs - rétablir et renduire les ouvertures

REMARQUES : entrepreneurs devront creuser et faire oter les terres de la rue pour asseoir fondements - nettoyer et mener les terres et vidanges sur la grève à leurs frais - fournir la pierre, brique, chaux, sable et autre choses nécessaires

LOT : 2213 Nord

NOTAIRE : Audouard
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 19 octobre 1653 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Guillard
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Anthoyne le Boesme dit la lime
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Mathurin Roy
MÉTIER : maçon
RÉSIDENCE :

OBJET : faire toute la maçonnerie nécessaire à la cave d'une maison
COÛT : 50 livres tournois à la fin du travail

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : Le Boesme fournira nourriture ou autres si besoin et le déduira du coût

LOT : 2213 Nord

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 22 décembre 1682 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Gaillard
LOCALISATION : rue Notre-Dame, Québec

CLIENT : Philippe Neveu
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : René Reaume
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) les ouvrages de charpenterie ci-après déclarés
COÛT : 450 livres dont 200 livres en argent et le reste en billets - 50 livres en argent et 70 livres en billets au début de l'équarrissage et le reste au fur et à mesure

MATÉRIAUX : chêne (étage du bas, poutres cave, "solides" (solives?))
DIMENSIONS : 22 pieds de face (rue Notre-Dame) et même profondeur que Landron - 5 pieds de ravalement au-dessus
OUVERTURES : 2 portes (côté rue et côté cour) - 8 fenêtres (2 à chaque côté d'étage) - 4 lucarnes (dans ravalement, 2 côté rue et 2 côté cour)
ITEMS : charpente d'une maison de colombage de 2 étages - colombages très d'épaisseur de 6 à 7 pouces d'épaisseur et ce qu'ils pourront de largeur, poteaux de 6 pouces en 6 pouces - pignon brisé garni de colombages (côté Blanchon) - cheminée (pignon brisé) - autre pignon appuyé sur celui de Landron - étages à 7 pieds sous poutres - poser poutres - maîtrier de 11 pieds portant sur 3 des poutres (cave) - escalier (cave au grenier, emplacement selon Neveu) - couvrir maison en planches les une sur les autres - "solides" 6 pouces de largeur sur hauteur qu'ils pourront avoir - équarrir bois

REMARQUES : emplacement entre Landron et Étienne Blanchon dit La Rose - Neveu fournit poutres, maîtriers, planches et clous pour marches et limon (escalier), planches et clous (couverture) - travail terminé pour 22 juillet prochain

LOT : 2213 Nord

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 17 mars 1687 NOMBRE DE PAGES : 3
MAISON : Gaillard
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Philippe Peyvou
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Louis Lavergne
MÉTIER : maître maçon
RÉSIDENCE :

OBJET : faire toute la maçonnerie nécessaire à faire dans la maison que le dit...
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de Beauport, du Cap de St-Claude du dit lieu appelé le calvaire ; sable pris au Sault de "Montmorency"
DIMENSIONS : fondements de 2 pieds par en haut en diminuant ;
OUVERTURES :
ITEMS : nettoyer et faire fondements ; cheminées voûtées (comme chez notaire) ; remplir les panlbages aux cloisons ; colombage et cheminées

REMARQUES : distribution des pièces cf. Pigeon Terme 12 octobre 1687 ; entrepreneur fournit pierre, sable, chaux et manoeuvre ; entrepreneur débutera les travaux dès que les neiges seront fondues et les fondements libres

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

8.69$: 2269

NOTAIRE : Becquet, Romain
TITRE DE L'ACTE : *marché*
DATE : 15 mai 1671 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Landron
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Etienne Landron
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Claude Remouard dit Desloriers
MÉTIER :
RÉSIDENCE : au bourg (la vigne ?)

OBJET : *faire creuser et nettoyer une cave*
COÛT : 60 livres au fur et à mesure du travail

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 35 à 36 *pieds de long* sur 20 à 21 *pieds de large* et 6 *pieds de profondeur*
OUVERTURES :
ITEMS : *creuser la cave*

REMARQUES : Remouard fera ou fera faire porter les vidanges de la cave et fondements à la rivière ou sur la grève à ses frais - *entrepreneur fournit 4 pelles de bois* - travail débute vendredi prochain - si les fondements et cave *prennent* (...) Landron serait tenu de trouver des hommes et Remouard lui rendra le temps qui lui aura été donné

LOT : 2213

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 5 juillet 1672 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Landron
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Etienne Landron
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Thomas Touchet
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE : Beauport

OBJET : faire et parfaire une montée servant à descendre de la chambre basse de son logis neuf à la cour (...)
COÛT : 100 livres tournois au fur et à mesure du travail

MATÉRIAUX : pieux
DIMENSIONS : fournil de 8 à 10 pieds ou environ (à côté maison) - pieux de 14 à 15 pieds de hauteur
OUVERTURES : porte pour clôture (jardin à cour)
ITEMS : faire une montée dérobé (chambre basse à cour) - montée à 2 noyaux et 3 étages (chambre basse au grenier) - fournil avec 2 pans de bois, un haut et l'autre bas à 5 et 10 pieds de colombage - clôture de pieux à coulisse (derrière cour sur chemin montant de la basse à la haute ville) - clôture (entre jardin et cour entourée d'une clôture de pieux)

REMARQUES : Landron fournit matériaux - travail débute le 1er août

LOT : 2213

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 29 avril 1683 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Landron
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Étienne Landron
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Claude Baillif, Jean le Rouge et Jean Poliquin (maçon)
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire un pignon de muraille
COÛT : 25 livres par toise tant pleine que vide (muraille) - 100 livres pour tout ce qu'ils feront dans la maison, moitié en argent et moitié en billet de monsieur de la Chenaye Aubert - avance de 300 livres dans la huitaine

MATÉRIAUX : pierre de Beauport, de l'Île d'Orléans ou du Cap St-Claude à la réserve de tout le pignon et les dehors de muraille qui seront de pierres de Beauport
DIMENSIONS : pignon de la hauteur de la maison du sieur Landron où il habite actuellement, au bout de la dite maison - muraille de 2 pieds d'épaisseur (1er plancher) - muraille des deux faces de la même épaisseur que la maison de Landron - cheminée du bas de 5 pieds entre jambages - cheminée du haut de 4 pieds et demi entre les jambages - cheminées de la hauteur nécessaires pour les manteaux
OUVERTURES :
ITEMS : 2 cheminées sans bois (une en haut l'autre en bas) - jambages de pierre taillées - foyers - voûte pour porter les foyers (cave) - renduire tout dedans et autour des planchers - parachever pignon maison Landron (côté sieur Neveu) - renduire ce qu'il feront de muraille - renduire à fleur de bois la mansarde - renduire à plain par dedans (mansarde au-dessus du 1er étage) - maçonner 2 petites fenêtres (cave)

REMARQUES : Landron devra faire place nette pour début des travaux - entrepreneurs pourront utiliser la démolition pour garnir et dans la mansarde - il fournit aussi croisées des portes et fenêtres de charpente que les entrepreneurs aideront à poser - entrepreneurs commenceront travaux lorsqu'ils commenceront ceux du s. de la Norraye et finir en pareil temps

LOT : 2213

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 30 avril 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Landron
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Etienne Landron
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Thomas Touchet
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : paroisse de l'Ange Gardien, côte de Beaupré

OBJET : faire et parfaire un comble de mansarde
COÛT : 280 livres

MATÉRIAUX : frêne (chassis)
DIMENSIONS : 13 à 14 pieds de longueur, largeur et hauteur de la maison de Landron (comble) et à l'alignement de celle-ci
OUVERTURES : 4 chassis de fenêtres (grandeur que Landron jugera à propos) et un chassis de porte de bois de frêne
ITEMS : poser 1 poutre de cèdre (cave) - 2 poutres d'épinette blanchies avec besaguë (2e et 3e étage) - entraits (côtés cheminée) - lambourdes - coyaux -

REMARQUES : Touchet doit poser les poutres avec maçons - Touchet fournit bois pour entraits et bois pour soutenir le foyer de la chambre et tout le bois pour charpente - le travail commencera quand la maçonnerie sera prête

LOT : 2213

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 9 juillet 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Landron
LOCALISATION : rue Notre-Dame

CLIENT : Etienne Landron
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : rue Notre-Dame, Québec

ARTISAN : Vincent Crestin
MÉTIER : menuisier
RÉSIDENCE : paroisse de Saint-François de l'Ile et comté Saint-Laurent

OBJET : faire la menuiserie de l'allonge de la maison
COÛT : 50 livres par 100 madriers

MATÉRIAUX : moitié madriers à 10 pieds et moitié à 12 pieds
DIMENSIONS :
OUVERTURES : portes nécessaires dans cloisons - 2 chassis de fenêtres et contrevents (dans cloisons)
ITEMS : 3 planchers de madriers dont ; celui du bas blanchi d'un côté, celui du milieu tillé d'épaisseur et le 4e (grenier) blanchi d'un côté et tillé de l'autre. - le 3e plancher blanchi d'un côté et tillé de l'autre - 3 cloisons de planches (en largeur) blanchies des 2 côtés

REMARQUES :

LOT : 2213

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 1 mars 1692 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Landron
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Étienne Landron
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Guillaume Jourdain
MÉTIER : maçon
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire une muraille au derrière de cour de la maison de Landron
COÛT : 31 livres par toise de maçonnerie - avance 400 livres à la demande de l'entrepreneur entre signature du contrat et début des travaux pour acheter les matériaux nécessaires

MATÉRIAUX : pierre de Beauport ou de Cap St-Claude - mortier à chaux
DIMENSIONS : muraille de l'étendue et largeur de la cour sur le chemin appelé côte de la Montagne - hauteur de 25 pieds environ sur 5 pieds d'épaisseur dans fondements sur le roc et réduite à 3 pieds au rez-de-chaussée (le long de la dite rue) et à 2 pieds par le haut (de la dite muraille)
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : entrepreneur fournit matériaux, ouvriers, échaffaudages - travail terminé pour 24 juin prochain à condition que Landron rendra le fondement de la muraille ouvert, creusé et nettoyé des terres, prêt à poser les fondements sur roc dans le 25e jour de mai au plus tard - description de la maison (Procès verbal de Jean Maillou, 28 mars 1738, annexé au partage du 25 avril 1738)

LOT : 2214

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : devis des travaux de maçonnerie pour Louis de Niort
DATE : 29 septembre 1682 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : La Norraye
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : (Louis de Niort sieur de la Norraye)
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : (Le Rouge et Poliquin)
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : (faire des travaux de maçonnerie)
COÛT : 1 500 livres dont 400 en argent et le reste en billets, savoir 100 livres en billets "toutes fois et quante", 400 livres en posant 1ère pierre, moitié argent moitié billet, 500 livres charpente d'en haut prête à poser et le reste à la fin

MATÉRIAUX : pierre de Beauport
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : élever les fondements en carré de 10 pieds de hauteur au-dessus des poutres cave - pignon (côté La Chesnaye) depuis fondements jusqu'à 10 pieds - 2 cheminées l'une sur l'autre sans bois - manteaux en voûte de pierre taillée - tailler, poser jambages, manteaux et foyers - crépir ancien et nouveau mur - pierroter étage d'en haut de colombage et au-dessus des sablières - cheminée de 5 pieds et demi entre jambage (bas) - cheminée de 4 pieds et demi (haut)

REMARQUES : maison incendiée - entrepreneurs fournissent pierre, chaux, main-d'oeuvre, échaffaudages et autres matériaux nécessaires - si fondements excèdent de 4 pieds plus bas que ceux qui sont déjà faits, les nouveaux seront posés comme les autres - la Nouraye fait vider et nettoyer anciens fondements - entrepreneurs utiliseront les pierres de démolition pour garnir le mur - la Nouraye fournit croisées de portes et fenêtres de charpente

LOT : 2214

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE :
DATE : 24 janvier 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : La Norraye
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Claude Baillif dit Regnault
OCCUPATION : architecte
RÉSIDENCE : (Québec)

ARTISAN : Le Rouge et Poliquin
MÉTIER : (maçons)
RÉSIDENCE :

OBJET : promesse d'exécution et d'entretien du marché avec Le Rouge et Poliquin
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : concerne le devis des travaux de maçonnerie du 29 septembre 1682 - le 26 octobre 1683 les parties, sieur de la Norraye et Le Rouge et Poliquin, déclarent le contrat du 29 septembre 1682 fait à leur convenance et payé

LOT : 2214

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 7 avril 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : La Norraye
LOCALISATION : rue Notre-Dame

CLIENT : Marie Sevestre, femme de Louis de Niort sieur de la Norraye
OCCUPATION : écuyer
RÉSIDENCE : paroisse de la Sainte Famille, île et comté Saint-Laurent

ARTISAN : Pierre Doux dit Latreille
MÉTIER : menuisier
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : (faire travaux de menuiserie)
COÛT : 40 livres par 100 madriers "l'un portant l'autre" - 22 livres par 100 planches (couverture) - 7 livres la pièce (portes, chassis et contrevents) - payé le tiers au début, le tiers à la moitié, le tiers à la fin - déduit en trois fois ce qu'il peut devoir au sieur de la Norraye

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : portes frisées et à queue d'aronde - chassis, contrevents frisés (comme chez Duquet)
ITEMS : 4 planchers : emboufleté uni à la tille (1er), tiré d'épaisseur, emboufleté et blanchi des 2 côtés (2e et 3e), blanchi d'un côté et tillé de l'autre (grenier) - couverture en planches emboufletées et cloutées - fait une cabane

REMARQUES : travail débutera le 8 juin - cabane au frais de l'entrepreneur - le 27 octobre 1683 les parties, demoiselle de la Norraye et Latreille , déclarent le contrat du 7 avril 1683 fait à leur convenance et payé

LOT : 3214

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : *marché*
DATE : 10 octobre 1683 **NOMBRE DE PAGES :** 1
MAISON : La Norraye
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Marie Sevestre, femme de Louis de Niort sieur de la Norraye
OCCUPATION : écuyer
RÉSIDENCE : île et comté de Saint-Laurent

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : maître tailleur de pierre
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) la muraille d'un logis (...) attenant à celui qu'il a fait faire
COÛT : 25 livres la toise moitié en billet et moitié en blé au prix qu'il vaudra

MATÉRIAUX : pierre de Beauport
DIMENSIONS :
OUVERTURES : soupiraux nécessaires
ITEMS : finir les fondements de 31 pieds de long ou environ et 13 de large ou environ - mettre en état de recevoir charpente - cheminées 5 pieds de large de dedans en dedans (selon la Norraye) - tailler et piquer au ciseau les jambages, voûtes servant de manteau - foyers et voûte qui les supportera - ouverture pour four (cheminée en bas)

REMARQUES : la Norraye avertira Le Rouge 2 mois avant de construire les cheminées - Le Rouge fournit matériaux, main-d'oeuvre et échaffaudages - quand charpente sera sur muraille, Le Rouge emploiera 2 maçons pour y travailler

LOT : 2234

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 22 avril 1684 — NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : La Norraye
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Louis de Niort sieur de la Norraye
OCCUPATION : (écuyer)
RÉSIDENCE : île et comté de Saint-Laurent

ARTISAN : René Réaume
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : rue des Jésuites, Québec

OBJET : faire et parfaire (...) une charpente de maison de la grandeur qu'il sera nécessaire suivant les fondements de maçonnerie (...)
COÛT : 400 livres

MATÉRIAUX : cèdre (bois côté côte de la Montagne, gouttière et soliveaux) - reste en épinette
DIMENSIONS : maison à 2 étages de hauteur chacun 7 pieds sous poutres - 4 pieds d'exhaussement avec son comble plein
OUVERTURES : 2 fenêtres de 3 pieds de largeur et de 4 pieds et demi de hauteur et une porte de 3 pieds 4 pouces de largeur sur 6 pieds de hauteur (1er étage) - 2 fenêtres (même grandeur que 1er étage) et 1 porte dans l'escalier de 2 pieds 8 pouces de largeur et de 5 pieds 8 pouces de hauteur (2e étage) - 2 lucarnes en mortaise dans charpente et 1 porte (même grandeur que 2e étage) dans l'escalier (exhaussement) - 1 porte et 1 ouverture de boutique grandeur selon La Norraye (pignon de dessus côte de la Montagne) - 1 fenêtre (pignon, grenier) et 1 lucarne (côté cour, grenier) - trappe (plancher bas, cave) - fenêtres nécessaires dans l'escalier
ITEMS : poutres blanchies à la besaigue pour que madriers de 9 pieds et demi de long reposent sur 3 poutres - poser bois pour porter foyers - feuillures dedans et dehors pour châssis et contrevents (fenêtres et lucarnes) - cage d'escalier de 6 pieds carré de dedans en dedans - escalier avec marches de 6 pouces de hauteur au plus - 2 petits escaliers (cave et grenier) - fers (poulie?) au haut escalier grenier pour monter et descendre des barriques et ballots - gouttière en bois de cèdre (rue vers Landron)

REMARQUES : Réaume fournit bois et clous pour charpente - La Norraye livre et fournit le fer de la poulie - travail terminé pour le 8 août - Réaume fournit et pose gouttière

LOT : 2216

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 14 février 1687 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : La Norraye
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : (Marie Sevestre), femme de Louis de Niort sieur de la Norraye
OCCUPATION : (épouse)
RÉSIDENCE : (île et comté Saint-Laurent)

ARTISAN : Pierre Gacien
MÉTIER : couvreur en ardoise
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : couvrir la nouvelle maison (...) où loge le sieur Castignon
COÛT : 120 livres

MATÉRIAUX : cèdre (bardeaux)
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 2 lucarnes couvertes de bardeaux de cèdre (comble) - 2 petits jours (petit grenier)
ITEMS : planches à joints carrés dressées à la varlope - par dessus couvrir de bardeaux cèdre - petit pavillon pour couvrir escalier - chevalet entre cheminée et couverture dans le vide - découvrir et recouvrir ce qui sera nécessaire de la maison

REMARQUES : La Norraye fournit planches - Gacien fournit bardeaux et clous - travail débutera le 6 mars

[illegible]

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TYPE DE L'ACTE : marché
DATE : [illegible] 1689 NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : Soumande
LOCALISATION : (rue de la Montagne)

CLIENT : Pierre Soumande, sieur De Lorme
OCCUPATION : marchand et capitaine de navire [illegible] (?)
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Claude Baillif
MÉTIER : architecte
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) une muraille pour soutenir la rue et chemin montant de la basse à la haute ville
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de Beauport (muraille)
DIMENSIONS : hauteur de [illegible] pieds depuis fondements, épaisseur comme celle de [illegible]
OUVERTURES :
ITEMS : [illegible] (côté cour et côté rue) ; [illegible] (côté rue) [illegible] (?)

REMARQUES : muraille [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LOT : 2217

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 11 mars 1682 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Hazeur
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Pierre Parent et Jeanne Badeau
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Beauport

OBJET : vendre et livrer pierre et chaux pour la construction du bâtiment du sieur Hazeur
COÛT : 9 livres 10 sols la toise cube de pierres - 4 livres 6 sols par pipe de chaux à livrer en barriques - paiement au fur et à mesure de la livraison le tiers en argent et les deux autres tiers en marchandises - une demie barrique d'eau de vie et 12 aulnes de toiles de mesly que Hazeur "promet leur donner pour épingles et un de marché dans l'arrivée des navires la présente année"

MATÉRIAUX : pierres grandes et petites avec coins nécessaires et pierre propre pour fondements - chaux
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : les matériaux sont livrés en prévision de constructions futures + détails de localisation - les matériaux seront livrés sur le bord de l'eau à la petite rivière de Beauport pour être chargés, et ce au besoin de Hazeur - la mauvaise chaux sera remplacée par Parent - la toisée sera au frais des contracteurs - Hazeur fournit les contenants à chaux

LOT : 2219

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 29 décembre 1682 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Hazeur
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Michel du Vault sieur des Cormiers
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Pointe aux Trembles

OBJET : vente et livraison de pieux de cèdre
COÛT :

MATÉRIAUX : 400 grands pieux de cèdre de 15 pieds juste au moins de longueur et de deux pieds et demi ou environ de grosseur par un bout - 150 petits pieux de cèdre de 6 pieds de longueur
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : promet de livrer dans la 2e semaine de juin et à haute marée devant la maison de Hazeur

LOT : 2217

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de muraille
DATE : 26 juin 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Hazeur
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : (maçon)
RÉSIDENCE :

OBJET : faire une muraille
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre taillée
DIMENSIONS : muraille de 48 pieds de longueur ou environ - 6 pieds d'épaisseur dans son fondement et 3 en finissant en talus (dont un dans la rue) - le surplus en longueur aura 2 pieds d'épaisseur à finir jusqu'à 6 pieds de hauteur depuis le rez-de-chaussée
OUVERTURES : ouvertures nécessaires pour écouler les eaux - un porche de pierre taillée de 40 pieds de large et hauteur convenant à Hazeur (milieu des 48 pieds de la muraille ou environ)
ITEMS : muraille + détails localisation - chaperon (égouttement des eaux)

REMARQUES :

LOT : 2217

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 23 octobre 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Hazeur
LOCALISATION : proche le sieur le Vallon, rue Notre-Dame

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : maître maçon
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire toute la maçonnerie à un bâtiment qu'Hazeur désire faire
COÛT : 26 livres pour chaque toise de 2 pieds d'épaisseur sans remesurer 2 fois tant pleine que vide

MATÉRIAUX : pierre et chaux de la parente (dame Badeau de Beauport) - pas de pierres de Québec ni de démolitions
DIMENSIONS : 50 pieds ou environ de longueur et 30 pieds ou environ de largeur, de dehors en dehors - muraille de 2 pieds d'épaisseur + détails des mesures
OUVERTURES : portes et fenêtres suivant les spécifications de Hazeur
ITEMS : muraille - pierres de taille des portes, fenêtres et cintrages seront mises sur le côté - pierres des jambages sur son lit - coins bien taillés - rebords de cheminées bien taillés

REMARQUES : travail débutera le printemps 1684 - Le Rouge fournit main d'oeuvre, échafauds et matériaux, tant chaux, pierre que sable - Hazeur nettoie la place avant la pose de pierres

LOT : 2217

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 27 novembre 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Hazeur
LOCALISATION : entre les sieurs Soumande et le Vallon (rue Notre-Dame)

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jacques Bédard
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE : Charlesbourg

OBJET : faire et parfaire la charpente d'une mansarde double sur la maison que Hazeur doit faire bâtir au printemps
COÛT : 1300 livres et un habit de drap - 20 deniers du pieux pour balustres

MATÉRIAUX : balustres en merisier
DIMENSIONS : maison de pierre : 50 pieds de longueur et 30 pieds de largeur
OUVERTURES : 14 lucarnes (mansarde)
ITEMS : un perron (9 pieds carré de dehors en dehors) dans la cour pour conduire à 2 étages du bâtiment - escalier (cave au 1er étage de la mansarde) - escalier (2e étage de la mansarde au faîte) - escalier (cave) - balustres de 5 pouces carré - mansarde - tailler les poutres et polir celles des chambres

REMARQUES : la maison aura 5 étages dont la cave hors oeuvres - Bédard fournit bois pour mansarde et escaliers et bois de merisier pour balustres - Hazeur fournit marches, contre marches, clous, poutres, entraits - le travail sera complété à la fin de l'été en autant que la maçonnerie soit terminée

LOT : 2217

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 19 février 1684 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Hazeur
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT :François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : maître-maçon
RÉSIDENCE : rue Sainte-Anne, Québec

OBJET : faire une voûte dans la cave (rf. marché du 23 octobre 1683)
COÛT : 31 livres pour chaque toise tant pleine que vide au fur et à mesure qu'il fera le travail (tiers en argent, deux tiers en marchandise)

MATÉRIAUX : muraille et pierre de Beauport
DIMENSIONS :
OUVERTURES : ouverture de pierre pour servir de trappe d'environ 2 à 3 pieds carré (voûte) - 4 soupiraux avec feuillure
ITEMS : voûte - 3 piliers pour supporter la voûte (cave)

REMARQUES : Hazeur fournit le fer pour la trappe - Le Rouge fournira 4 maçons au moins et le travail débutera quand la place sera nette

LOT : 2217

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 3 juin 1684 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Hazeur
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Antoine de Serre
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Point aux Trembles

OBJET : livraison de bois
COÛT : 30 livres pour chaque 100 planches et 40 livres pour chaque 100 madriers

MATÉRIAUX : pin
DIMENSIONS : bois 10 pieds de longueur et 9 à 10 pouces de largeur
OUVERTURES :
ITEMS : 1200 ou jusqu'à 2000 s'il se peut de planches et madriers de pin (moitié moitié) à un cent près l'un de l'autre

REMARQUES : de Serre livrera dans le mois d'août et septembre en cajeu à marée haute devant la maison de Hazeur, rue Saint-Pierre

LOT : 2217

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 21 novembre 1684 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Hazeur
LOCALISATION : emplacement entre les sieurs Soumande et le Vallon (rue Notre-Dame)

CLIENT : François Hazeur
OCCUPATION : marchand bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Robert Pépin
MÉTIER : couvreur en ardoise
RÉSIDENCE : près de l'hôpital de Québec

OBJET : couvrir une maison que le dit sieur Hazeur a fait bâtir et construire
COÛT : 3 livres par toise

MATÉRIAUX : ardoise
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : couvrir toiture y compris les lucarnes et l'impériale de l'escalier

REMARQUES : travail commence dans la fin de mars et continue dans l'été - Hazeur fournit l'ardoise et les clous - Pépin fournit son temps - l'impériale de l'escalier hors oeuvres

LOT : 2218 Sud

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de travaux
DATE : 1er janvier 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Smith
LOCALISATION : rue Notre-Dame

CLIENT : Noël Pinguet
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jacques Guyon
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Saint-Antoine

OBJET : (faire travaux de démolition et autres)
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : abattre et démolir murailles jusqu'aux fondements - abattre masse de cheminée contre pignon mitoyen - trier et garder bonnes pierres de démolition - vider dans la rue et nettoyer emplacement - creuser sur la longueur 9 pieds de profond "dans la coste à l'uni" et même profondeur que vieux fondements

REMARQUES : maison brûlée - Pinguet fera plus tard enlever pignon mitoyen et vidanges dans la rue au fur et à mesure -

LOT : 2218 Sud

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : *marché de charpente*
DATE : 27 décembre 1683 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Smith
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Noël Pinguet
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec, demeure ordinairement à Saint-Jean

ARTISAN : Remy Dupille
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE : Rivière des Roches Seigneurie de Saint-Ange

OBJET : faire et parfaire (...) les ouvrages de charpenterie ci-après mentionnés pour la maison
COÛT :

MATÉRIAUX : cèdre (1er étage colombage, pignon nord-est) - épinette (2e étage, autre pignon et reste du comble) - merisier ou frêne (escalier)
DIMENSIONS : maison de 2 étages entourés de colombage de 36 pieds de long par le pied sur 28 de large
OUVERTURES : 4 lucarnes (2 derrière, 2 devant de 3 pieds de large et 4 et demi de haut)
ITEMS : 1 étage de colombage de 7 pieds sous poutres "pour poser sur 6 premier estage de pierre" - colombage de 6 pouces d'épaisseur et 7 de large au moins placés à 6 pouces de distance - 3 fermes entre 2 pignons de colombage - mortaises pour poulies (2 lucarnes devant) - escalier à 2 noyaux hors œuvre - 12 poutres (6 au 1er étage et 6 au 2e)

REMARQUES : travaux commenceront le 1er juin prochain et se termineront à la fin août - entrepreneur fournit bois, 12 poutres - Pinguet fournit clous, planches de travers pour escalier et madriers pour marches, contremarches et faux limons - entrepreneur commencera avec le maçon qui fera maçonnerie du 1er étage

LOT : 2208 Sud

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de voiturage
DATE : 27 décembre 1683 NOMBRE DE PAGES : environ
MAISON : Smith
LOCALISATION : (rue Notre-dame)

CLIENT : Noël Pinguet
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Joachim Martin et Jean Le Rouge
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : (charroyer tous les matériaux sur emplacement de construction)
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre, chaux, sable et eau
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES :

LOT : 2210 Sud

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 19 juillet 1686
MAISON : Smith — NOMBRE DE PAGES : absent
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Noël Pinguet
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Joseph Giffard
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : fournir et livrer (...) chaux et pierre
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : livré sur la grève devant le sieur de la Chesnaye ; Pinguet ne pourra prendre de chaux et de pierre de personne d'autre ; Giffard ne laissera pas manquer de chaux et pierre

LOT : [illegible]

NOTAIRE : Pinguet, Jacques
TITRE DE L'ACTE : marché de menuiserie
DATE : [illegible] février 17[illegible]
NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : Dubreuil
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : [illegible] Dubreuil
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Joseph [illegible]
MÉTIER : menuisier
RÉSIDENCE :

OBJET : menuiserie de [illegible] chassis
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : [illegible]

REMARQUES :

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ACTE : 2225

NOTAIRE : Audet, Claude
TITRE DE L'ACTE : *marché*
DATE : 22 avril 1650 NOMBRE DE PAGES : *environ*
SEIGNEUR : *Bonsecours*
LOCALISATION : *(rue Notre-Dame)*

CLIENT : Claude Charron
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : *sieur Poulain*
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : *faire construire et bâtir (...) un bâtiment en forme de pavillon*
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : *ouverture de 4 pieds carré (devant, pour boutique) - fenêtre "à hauteur de la dite ouverture" (devant)- chassis de porte (1er étage, devant) - fenêtre en demi-croisée (1er étage, devant)*
ITEMS : *2 étages de 9 pieds sous poutres et plus si possible*

REMARQUES : *pavillon prenait au bout du logis de Charron, suivant son alignement*

LOT : 2222

NOTAIRE : Becquet, Romain
TITRE DE L'ACTE : *marché*
DATE : 2 octobre 1666 NOMBRE DE PAGES : *extrait*
MAISON : Riverin
LOCALISATION : (*rue Notre-Dame*)

CLIENT : *sieur Charron*
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : *Martin Massé*
MÉTIER : *serrurier*
RÉSIDENCE :

OBJET : *placer et attacher toutes les tôles, (ferrures?) et ce qui est de son métier*
COÛT : *22 sols - nourriture - 5 sols par livre de fer*

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : *placer et attacher tôles - faire ferrures comme pentures, volets et autres ouvrages sans lime*

REMARQUES : *Charron nourrit Massé - Massé fournit fer pour faire ferrures et Charron le paie*

LOT : 2222

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 9 juillet 1679 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Riverin
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Claude Charron sieur de la Barre
OCCUPATION : ancien échevin de Québec
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Louis Creste
MÉTIER : couvreur en ardoise
RÉSIDENCE :

OBJET : couvrir de bardeau la maison
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : enlever 1ere couverture de planche - couvrir de bardeau - enduire

REMARQUES : Creste fournit bardeau et conserve ce qu'il peut de planches et clous de 1ere couverture et les donne à Charron -

LOT : 2222

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 11 septembre 1680 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Riverin
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Claude Charron
OCCUPATION : ancien échevin de Québec
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Pierre Gatien
MÉTIER : maître couvreur en ardoise
RÉSIDENCE :

OBJET : couvrir en bardeau la croupe de sa maison (...) du côté de nord-ouest (...) ressouder une goutière
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : couvrir croupe - ressouder goutière

REMARQUES : fait pour et à la décharge de Louis Creste qui était obliger de la couvrir - Charron fournit étain et plomb (goutière)

LOT : 2222

NOTAIRE : Chambalon, Louis
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 17 octobre 1714 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Riverin
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Joseph Riverin
OCCUPATION : marchand
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jacques Dangueil et Jean Hayde dit Créguy
MÉTIER : maîtres tailleurs de pierre
RÉSIDENCE : seigneurie de Neuville

OBJET : (divers travaux de taille de pierre et de livraison)
COÛT : 3 livres le pied (16 croisées) - 50 sols le pied (portes et cheminées) - avance de 200 livres comptant et le reste à la livraison

MATÉRIAUX : pierre blanche de la Pointe-aux-Trembles (16 croisées) - pierre de taille
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 16 croisées taillées à détachement et à double feuillures, de 5 pieds de hauteur et 3 pieds de largeur "entre deux tableau chacune" - 4 portes de 7 pieds de hauteur et 3 pieds de largeur entre deux tableau, sauf une de 4 pieds de largeur
ITEMS : 4 cheminées de 6 pieds de large de dehors en dehors et jambages de 3 pieds de hauteur, sauf une de 3 pieds et demi

REMARQUES : livraison au bord de l'eau à la Pointe-aux-Trembles à la 1ere navigation de l'an prochain - entrepreneurs aideront au chargement pour Riverin - (ANQQ, greffe de Louis Chambalon, 23 avril 1715 pour nouvelles précisions sur paiement et livraison)

LOT : 2223

NOTAIRE : Chambalon, Louis
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 5 décembre 1697 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Berlinguet
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Joseph Riverin
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Joseph et Jean Maillou
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire ... la charpente et toute la maçonnerie qui sera nécessaire
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de taille (croisées, jambages et plates-bandes de cheminées) - pierre -chaux - sable - pierre de Beauport (parements extérieurs) - pierre du Cap (parements intérieurs)

DIMENSIONS : mur (côté cour) de 25 pieds de hauteur (depuis rez-de-chaussée Riverin - mur (côté rue) de 18 pieds de hauteur (au-dessus rez-de-chaussée)

OUVERTURES : portes de 3 pieds et demi de large et cintrées à hauteur des croisées du 1er étage (côté rue) - 3 portes de 3 pieds de large sur 6 de haut (côté cour, communiquent avec escalier) - fenêtres de 3 pieds de large sur 5 pieds de haut -

ITEMS : cheminées + détails dimensions et localisation - raser anciens fondements - asseoir maçonnerie sur anciens fondements + détails dimensions et localisation - muraille (côté rue, rejoint 2e étage de maison Riverin) - 2 arcades pour supporter murailles (côté cour et côté rue) + détails - raser et refaire mur (long de l'allée jusqu'au 1er étage) - raser et exhausser pignon (de Chasle) jusqu'à hauteur des entraits de mansarde ou du mur côté cour - faire maçonnerie - tailler pierre au ciseau - four - renduire à plein par le dedans (2 premiers étages) - renduire à point et pierre apparente (murs, cave) - parements (côté cour et côté rue)

REMARQUES : emplacement depuis la maison de Riverin jusqu'à celle de Chasle - travail à faire juin prochain - laisser allée libre (1er étage maison Riverin) - entrepreneurs fournissent pierre, chaux, sable et autre pour construction, utilisent pierre de démolition pour poser exhaussement et garnir murs - pierre pour cheminées et croisées pareilles et égales à celle de Hazeur (Denis Riverain locataire)

LOT : 2223

NOTAIRE : Chambalon, Louis
TITRE DE L'ACTE :
DATE : 23 décembre 1697 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Riverin
LOCALISATION : rue Sous-le-Fort

CLIENT : Joseph Riverin
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jean Marchand
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et fournir ... tout le comble de charpente en mansarde de la maison que le dit Sieur Riverin fera construire et bâtir le printemps prochain
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 3 fenêtres dont une à chaque bout de 3 pieds de large sur hauteur possible et celle du milieu de 3 pieds et demi de large et même hauteur (mansarde côté rue)
ITEMS : comble - escalier extérieur (cour, de rez-de-chaussée jusqu'en haut) - comble (escalier) - marches (escalier) - poser poutres (maison) - escalier tournant (cave) - enchevêtrures (foyers)

REMARQUES : comble à partir de maison de Riverin jusqu'à Claude Chasle - Marchand fournit poutres, bois de charpente (cage et comble d'escalier), bois (fenêtres) - acte mentionne plan et devis - Riverin fournit madriers et clous (marches d'escaliers) et enchevêtrures des foyers

LOT : 2225

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 13 août 1678 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Thivierge
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Claude Chasle
OCCUPATION : maître tonnelier
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Estienne Roy
MÉTIER : maître maçon
RÉSIDENCE : Charlesbourg

OBJET : construire et parfaire (...) un mur
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre
DIMENSIONS : 21 pieds de longueur, 14 de profondeur à partir du plus profond et 2 pieds et demi d'épaisseur
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : travail terminé pour le 15 septembre - Roy fournit main-d'oeuvre et matériaux sauf pierre - Chasle fait vider fondements

LOT : 2226

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 16 mars 1692 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Larchevêque
LOCALISATION : rue Sous-le-Fort

CLIENT : Jean Larchevesque de Grandpré
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Hilaire Bernard sieur de Larivière
MÉTIER : architecte et entrepreneur
RÉSIDENCE :

OBJET : (ouvrage de maçonnerie)
COÛT : 500 livres et 3 000 briques

MATÉRIAUX : pierre - brique
DIMENSIONS : muraille de 24 pieds de face (rue Sous-le-Fort) - muraille de 27 pieds de long et 25 pieds de distance en profondeur (derrière)
OUVERTURES : porte de pierre taillée à la boucharde de 3 pieds et demi de largeur et 6 pieds de hauteur (avant) - 2 fenêtres de 3 pieds de large et 4 pieds de haut (chaque côté porte devant) - 1 porte et 2 fenêtres de même grandeur (derrière) en brique
ITEMS : murailles de 2 pieds et demi dans fondements réduits à leur fruit ordinaire - murailles de 5 pieds sous poutres (cave) et 7 pieds sous poutres (1er étage) - 2 cheminées l'une sur l'autre (enfoncées dans muraille mitoyenne, côté Chasle) - jambages en embrasure de 4 pieds et demi de feu, 4 pieds sous le manteau (bas), 3 pieds et demi sous manteau (haut) - 2 cheminées sur voûte appuyées et liées à l'adossement de cheminée (côté Roger), 3 pieds au-dessus faîte mansarde - côtés de cheminées de colombage (2 bouts maison), pierrotés et renduits à plein dedans et dehors à bords apparents - muraille nécessaire sous colombage jusqu'au solage (côté Roger)

REMARQUES : Larchevêque fera creuser, rendre et préparer fondements prêts à recevoir maçonnerie - Larchevêque fera poser et placer chassis de charpente pour fondements, si roc est plus profond qu'il n'est dit pour donner la hauteur convenue

LOT : 2238

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de charpente
DATE : 16 mars 1692 **NOMBRE DE PAGES :** extrait
MAISON : Larchevêque
LOCALISATION : rue Sous-le-Fort

CLIENT : Jean Larchevesque de Grandpré
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : René Arnaud
MÉTIER : charpentier
RÉSIDENCE : petite rivière Saint-Charles

OBJET : (...) tous les ouvrages de charpenterie mentionnés ci-après
COÛT :

MATÉRIAUX : cèdre (3 poutres, noyau petit escalier) - épinette (2 poutres, combles) - frêne ou merisier (2 noyaux)
DIMENSIONS : combles de 24 pieds de longueur (devant, rue Sous le fort), 25 pieds de profondeur et 27 pieds de longueur (derrière) - mansarde de 8 pieds sous entrayures
OUVERTURES : chassis de trappe entre 2 des 3 poutres (selon Grandpré) - 4 lucarnes grandeur suffisante (mansarde)
ITEMS : mettre et placer 3 poutres (cave) - 2 poutres blanchies à la besaguë (étage au-dessus) - travées de colombage de 6 à 7 pouces de distance, des 2 côtés cheminées à hauteur des murailles (côté Roger) - petit escalier tournant à 1 noyau (cave sous escalier) - escalier à 2 noyaux de 3 pieds et demi de large (conduit aux étages d'en haut) - marches et limons (grand escalier) - combles en mansarde (côtés) - pignons droits de colombage distants de 6 à 7 pouces (2 bouts) - chevêtres nécessaires pour porter foyers des 4 cheminées

REMARQUES : Larchevêque fera construire maison l'été prochain - entrepreneurs fourniront 4 pièces de cèdre faites en 2 semelles pour asseoir et poser fondements maçonnerie si roc est plus bas que prévu, et feront chassis de cèdre pour porte cave si nécessaire

LOT : 2256.1

NOTAIRE : Ragueu, Gilles
TITRE DE L'ACTE : *marché de charpente*
DATE : 22 janvier 1679 NOMBRE DE PAGES : *environ*
MAISON : Canac-Marquis
LOCALISATION : (rue de la Montagne), Québec

CLIENT : André de Chaune
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : René Arnaut
MÉTIER : *charpentier*
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire (...) une maison (...) à élever et bâtir
COÛT :

MATÉRIAUX : épinette (charpente) - cèdre (poutres-cave)
DIMENSIONS : 36 pieds ou environ sur 3 faces, 3 pieds d'exhaussement, 5 pieds et demi sous poutres
OUVERTURES :
ITEMS : *charpente d'un étage* - - plein comble - *colombage* - *manteau de cheminée* - 6 *poutres plancher* (2 cave, 2 1er étage) - *lattes pour plancher* (grenier)

REMARQUES : travail débutera quand les fondements et carré de maçonnerie seront faits

LOT : [illegible]

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 20 avril 1683 — NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Canac-Marquis
LOCALISATION : dans le milieu de la côte qui conduit de la basse à la haute ville

CLIENT : André de Chaune
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Pierre Gassien
MÉTIER : (couvreur)
RÉSIDENCE :

OBJET : couvrir de bardeaux la maison
COÛT :

MATÉRIAUX : bardeaux à 4 pouces d'échantillon
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : enlever vieilles planches de couverture ; couvrir maison de bardeaux "conduit de rang"

REMARQUES : Gassien fournit bardeaux et clous

[illegible] : [illegible]

[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]

[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]

[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]

[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]

[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]
[illegible] : [illegible]

[illegible] : [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

ACTE : 2329

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 13 décembre 1689 NOMBRE DE PAGES : environ
MAISON : Paris
LOCALISATION : (rue De Mouflers)

CLIENT : François Paris
OCCUPATION : conseiller
RÉSIDENCE :

ARTISAN : André Couturon
MÉTIER : maître maçon
RÉSIDENCE :

OBJET : Une cheminée (...) dans la maison dudit Paris
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de Beauport (dalles) - autre pierre (dedans)
DIMENSIONS : telle largeur et hauteur que Couturon désire
OUVERTURES :
ITEMS : "autre petite cheminée sur icelle" - muraille (cheminée?) de *2 pieds d'épaisseur* (rez-de-chaussée) "et de telle hauteur qu'ils pourront selon son trait"

REMARQUES : Couturon fournit matériaux, pierre, chaux, sable et main-d'oeuvre - L'inventaire après décès de François Paris mentionne : " une maison de colombage fort vieille (...), une cheminée de maçonne, planchers haut et bas, portes, châssis et chassis couverts de planches (...) (ANQQ, greffe de J.E. Dubreuil, 28 avril 1724) - Inventaire des biens indique le nombre de pièces (ANQQ, greffe de J.C. Panet, 7 juillet 1755)

LOT : 2230

NOTAIRE : Lacetière, Florent
TITRE DE L'ACTE : *marché de construction*
DATE : 9 juillet 1719 NOMBRE DE PAGES : *extrait*
MAISON : Roger
LOCALISATION : *rue Sous-le-Fort*

CLIENT : Anne Auber, veuve de feu sieur Gervais Beaudoin
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Louis Oger
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : *faire et parfaire une petite maison de charpente*
COÛT :

MATÉRIAUX : *cèdre (soliveaux, poteaux, pieux et 3 poutres) - épinette (sablières et 6 poutres) -*
DIMENSIONS : *2 étages de 8 pieds de hauteur chacun et 20 pieds carrés*
OUVERTURES : *2 croisées de 4 pieds et demi de haut par 2 pieds et 8 pouces de large (2e étage) - portes de 3 pieds de large et hauteur du niveau fenêtres jusqu'aux soliveaux (chaque étage, côté rue) - porte et une fenêtre même proportion (chaque étage, côté cour)*
ITEMS : *3 soliveaux de 7 pouces de large par 10 pouces de hauteur au petit bout et ce qu'ils pourront porter à l'autre bout - 4 grands poteaux de 16 pieds de long et 10 pouces carrés au petit bout et ce qu'ils pourront porter à l'autre bout - 6 sablières de 6 pouces sur 7 (3 au 1er et 3 au 2e) - 9 poutres - clôture de pieux en coulisse - comble à 4 fermes de 15 pieds et demi - chevrons de 5 pouces sur 6 - 4 entraits même grosseur - 4 aiguilles en carré - filières de 20 pieds de long et 4 pouces carrés - latter dedans et dehors (comble?)*

REMARQUES : *finir le travail pour juin 1720 - Oger fournit bois, pieux, latte et amène le bois au bord de l'eau - dame Beaudoin fera transporter le bois au site de construction*

LOT : 2276

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 25 juin 1688 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Demers
LOCALISATION : rue De Meulles

CLIENT : Jean Demers
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : côte de Lauzon

ARTISAN : Mathieu Lagrange
MÉTIER : maçon
RÉSIDENCE : rue Cul de Sac, Québec

OBJET : faire une muraille pour le soutien des terres de l'emplacement du dit Demers
COÛT : 23 livres tournois par toise tant pleine que vide - Demers paiera "avec le tour d'équerre de 2 toises de long avec pierre d'attente sur la rue descendant sur la grève, 60 livres" et le reste au fur et à mesure

MATÉRIAUX : pierre de Beauport (parements)
DIMENSIONS :
OUVERTURES : porte d'entrée de 3 pieds de largeur et 5 pieds de hauteur
ITEMS : fondements jusque sur roc - muraille de 2 pieds et demi d'épaisseur dans les fondements, 2 pieds au niveau de la rue jusqu'à 6 pieds de hauteur au-dessus du niveau rue - parements taillés au marteau

REMARQUES : faire le travail en un an à partir d'aujourd'hui - Lagrange fournit pierre, chaux, sable et main-d'œuvre -

LOT : 2276

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : annulation du marché du 25 juin 1688 (en marge)
DATE : 1er août 1689 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Demers
LOCALISATION : (rue De Meulles)

CLIENT : Jean Demers
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Mathieu Lagrange
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : casser et annuler le dit marché
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : voir contestation de Demers du 3 août 1689

LOT : 2276

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : protestation de J. Demers (en marge)
DATE : 3 août 1689 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Demers
LOCALISATION : (rue De Meulles)

CLIENT : Jean Demers
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN :
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : Jean Demers (...) a protesté de nulle valeur de l'acte de cassation et annulement du marché fait entre lui et Mathieu Lagrange du 1er du présent mois
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : voir annulation du marché du 25 juin 1688, du 1er août 1689

LOT : 2276

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 19 novembre 1689 NOMBRE DE PAGES : 3
MAISON : Demers
LOCALISATION : (rue De Meulles)

CLIENT : Jean Dumets
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : côte de Lauzon

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : entrepreneur d'ouvrages de maçonnerie
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et faire faire (...) la muraille d'un corps de logis sur 3 faces et 3 rues
COÛT : 22 livres par toise tant pleine que vide payées au fur et à mesure, moitié argent moitié en marchandises au prix courant ou sinon en argent - 30 livres pour renduits à plein -150 livres pour tailler la pierre au fur et à mesure

MATÉRIAUX : pierre de taille (linteaux) - brique (languettes) - pierre taillée de Beauport (fenêtres cintrées et ouvertures, portes, jambages, manteaux) et pierre de grès pour les dites ouvertures si pas de pierre de Beauport - pierre de Beauport ou pierre de grès de la côte de Lauzon ou de l'île d'Orléans (parements de dehors)
DIMENSIONS : 31 pieds 9 pouces (rue De Meulle) - 30 pieds 9 pouces (rue de la grève) - 30 pieds 8 pouces (entre les deux rues, joignant au pignon mitoyen entre Dumets et Amiot)
OUVERTURES : porte de 4 pieds "antrée" (cave, côté grève) - 3 portes dont 1 de 4 pieds de large par 8 de haut (bas), 2 de 3 pieds de large par 6 de haut (2e étage) - 6 fenêtres de 4 pieds de large par 6 de haut (2 au 1er étage et 4 au 2e : 2 en avant et 2 en arrière) - ouvertures pour sinistres (pignon) selon Dumets
ITEMS : faire muraille sur les fondements présents - autres fondements - hauteur muraille selon Dumets et 2 pieds d'épaisseur au niveau des poutres cave et reste suivant son fruit - 3 cheminées dont 1 de 5 pieds de large dans contre coeur (1er étage), 2 dans chambres hautes à côté l'une de l'autre de chacun 4 pieds - ouvertures de cheminées de 10 pouces - linteaux hauteur selon Dumets -brique de 6 pouces de large qui fera l'épaisseur des languettes (cheminée) - parement extérieur - jambages - manteaux - renduire à pierre vive (dehors) - renduire à plein (chambres hautes et basses)

REMARQUES : Le Rouge se servira du bois de démolition - Le Rouge engage 3 personnes et fournit main-d'oeuvre, pierre, chaux et sable

LOT : 2276

NOTAIRE : Chambalon, Louis
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 3 novembre 1692 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Demers
LOCALISATION : rue Cul-de-Sac

CLIENT : Jean Demers
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Antoine Regnault et Paul Charpentier
MÉTIER : maçons
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire toute la maçonnerie qui reste à faire et parachever au logis que le dit Demers (...)
COÛT : 1 150 livres au fur et à mesure

MATÉRIAUX : pierre - brique - chaux - sable
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : achever le pignon de la même hauteur que l'autre - cheminées - hausser la cheminée d'Amiot qui joint au pignon de Demers - foyers - 2 fours à cuire 2 minots à 2 minots et demi - souche posée sur plancher avec voûte sous chacun des fours - appuis de toutes les ouvertures - renduire par dedans à plein - blanchir (chambres hautes et basses) - renduire par dehors (logis, cave) - sceller les joints - déposer à toutes les ouvertures les (?) nécessaires - autre maçonnerie nécessaire

REMARQUES : finir travail pour Saint-Jean Baptiste - Régnault et Charpentier fournissent pierre, brique, chaux, sable et autres matériaux - Demers fait faire planchers et ouvrages de charpenterie et menuiserie pour que les entrepreneurs puissent travailler sans aucun retard - Demers donne aux entrepreneurs chaux, sable et pierre déjà sur place et prête les échaffaudages

LOT : 2276

NOTAIRE : Louet, Jean-Claude
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 24 octobre 1754 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Demers
LOCALISATION : (rue Cul-de-Sac)

CLIENT : Jacques Damien
OCCUPATION : maître boucher
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Jeanton
MÉTIER : maître charpentier et menuisier
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : fournir et livrer au dit sieur Damien toute la charpenterie (...) la planche (...) placer le bardeau (...) comme aussi de faire généralement toute la menuiserie et fourniture de bois
COÛT :

MATÉRIAUX : épinette (charpente) - bardeau - cèdre (galeries)
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 11 croisées de grandeur et proportion de 7 carreaux de verre de hauteur 7 sur 8 - 3 portes d'entrée avec vitrage au-dessus, dont 2 à panneaux et l'autre unie - portes nécessaires tant vitrées qu'autrement
ITEMS : charpente - couverture embouffetée et chevauchée - placer bardeau nécessaire - planchers (haut et bas du corps de logis double) - cloisons en madriers -2 galeries (1er et 2e étage) - 2 escaliers (tournant?) - toutes les armoires à faire dans le mur

REMARQUES : travail terminé pour août 1755 - Fernand Caron note dans l'historique de cette maison qu'il croit que cet acte ne s'applique pas à la partie de maison du lot 2276 (dossier historique, lot 2276 MAC)

LOT : 2276

NOTAIRE : Louet, Jean-Claude
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 24 octobre 1754 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Demers
LOCALISATION : (rue Champlain)

CLIENT : Jacques Damien
OCCUPATION : maître boucher
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Antoine Parant
MÉTIER : maître maçon
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire la maçonnerie d'une maison appartenant au dit sieur Damien
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre grise ou de Beauport (dehors, rez-de-chaussée) - pierre de taille (ouvertures)
DIMENSIONS : 9 pieds et 3 pouces de hauteur (1er étage) - 8 pieds de hauteur (2 autres étages) - 2 pieds et demi d'épaisseur au rez-de-chaussée
OUVERTURES : 16 ouvertures tant en portes qu'en fenêtres
ITEMS : se servir des mires des 2 pignons tel qu'ils sont c. à d. la face de devant et celle de derrière - exhaussements de 3 pieds au-dessus de couverture (pignons) - raccomoder têtes de cheminées et pignons si nécessaire - cheminée le long d'un pignon, même hauteur que les autres - four pavé de carreaux pour cuire 2 minots de pain (à côté cheminée neuve) - creuser ce qui sera nécessaire (cave) - faire canal pour boucherie - raccomoder et rehausser toutes les cheminées de ce qui sera nécessaire - paver en pierre fouilles et étage bas - démolir vieille maison

REMARQUES : Sieur Robin, aubergiste, locataire - Parant fournit pierre de taille pour ouvertures et échaffaudages et démolit vieille maison et fait place nette - acte annexé au marché du 24 octobre 1754 - Fernand Caron note dans l'historique de cette maison qu'il croit que cet acte ne s'applique pas à la partie de maison du lot 2276 (dossier historique, lot 2276 MAC)

LOT : 2278

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 10 avril 1676 **NOMBRE DE PAGES** : 1
MAISON : Langlois
LOCALISATION : (rue Champlain)

CLIENT : Jean Amiot
OCCUPATION : maître serrurier
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : René Réaume
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Petite Rivière

OBJET : faire et parfaire (...) un comble de charpente et "batisment uny avec la reduction proportionné sur la maison du dit Amiot que le feu avait cy devant brûlé"
COÛT : 420 livres au fur et à mesure + détails sur paiement

MATÉRIAUX : épinette et cèdre (pour couvrir)
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 5 chassis tant portes que fenêtres selon Amiot
ITEMS : comble de charpente - assembler 6 poutres (sablières) - manteau de cheminée - couvrir maison et galerie à 1 étage

REMARQUES : Amiot fournit planches, clous - Réaume fournit bois de charpente, bois pour pignons et paye sa nourriture et ne sera pas obligé de faire les planches - travail fini pour 15 juin

LOT : 2278

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 27 septembre 1677 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Langlois
LOCALISATION : (rue Champlain)

CLIENT : Jean Annot
OCCUPATION : maître-maçon
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Chevrier
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Seigneurie de Dombourg

OBJET : faire et parfaire (...) tout les ouvrages de charpente ci-après
COÛT : 200 livres

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : bâtiment de colombage de 20 pieds de longueur, largeur de la maison attenante et 6 pieds et demi de hauteur sous poutres
OUVERTURES : 2 grandes fenêtres - 2 portes (une sur fleuve et autre arrière)
ITEMS : charpente - colombages de 6 pouces d'épaisseur et 8 de large et les place à 6 pouces les uns des autres - couvrir de planches

RÉMARQUES : annexe pour servir de boutique - entrepreneur fournit bois sauf planches pour couvrir - travail terminé pour 1er juillet - Annot nourrit entrepreneur et coute qui lui aideront

ACTE : 2270

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : annulation du contrat entre Jean Amiot et René Bécaune (en marge du marché du 10 avril 1676)
DATE : 7 août 1679 NOMBRE DE PAGES : 1
VERSION : Langlois
LOCALISATION : rue Champlain

CLIENT : Jean Amiot
OCCUPATION : maître armurier
RÉSIDENCE :

ARTISAN : René Bécaune
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Seigneurie de Dombourg

OBJET : acte pour conclure le contrat passé auparavant
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES :

LOT : 1079

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 27 décembre 1679 NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : Langlois
LOCALISATION : rue Champlain

CLIENT : Jean Amiot
OCCUPATION : maître armurier
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Sylvain Duplais "tant pour lui que pour Louis Duplais son oncle et associé"
MÉTIER : maître maçon
RÉSIDENCE : haute ville, Québec

OBJET : faire et parfaire [illegible] tous les ouvrages de maçonnerie [illegible]
COÛT : [illegible] livres [illegible] sols par toise

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : gros murs de la même épaisseur que maison Amiot ; cheminées

REMARQUES : annexe à la maison d'Amiot ; travail [illegible] Amiot ; Amiot [illegible] Duplais même pendant les jours fériés et jours de pluie et la main d'oeuvre et fournit les matériaux

LOT - 3278

NOTAIRE : Panet, Jean-Claude
TYPE DE L'ACTE : marché
DATE : 10 janvier 1752 NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : Langlois
LOCALISATION : quai du Cul-de-Sac

CLIENT : Dame Catherine Boucher, veuve du sieur Langlois
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : rue Saint-Pierre

ARTISAN : Pierre Marcoux et Vital Maillou
MÉTIER : entrepreneurs maçons
RÉSIDENCE :

OBJET : bâtir une maison (...) de 2 étages de haut
COÛT :

MATÉRIAUX : [illegible]

DIMENSIONS :
OUVERTURES :
TRAVAUX : [illegible]

REMARQUES : [illegible]

ANNÉE : 1270

NOTAIRE : Panet, Jean-Claude
TITRE DE L'ACTE : *marché de charpente*
DATE : 20 janvier 1752 NOMBRE DE PAGES : *environ*
MAISON : Langlois
LOCALISATION : *quai du Cul-de-sac*

CLIENT : Catherine Boucher Lajoie, veuve Langlois
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Joseph Delorme
MÉTIER : *maître charpentier*
RÉSIDENCE :

OBJET : *faire et poser toute la charpente nécessaire que la dite dame veuve Langlois fait construire*
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : *toute charpente pelle à poser (au lot et à mesure du travail des maçons) - fournir cintres pour voûtes - faire faire solivaux, blanchis et pelle à recevoir plancher, de 4 pouces d'épaisseur sur 5 de hauteur, de 19 pieds de long (1er étage au-dessus de la voûte) et 11 pieds de long (cabinets) - feuillures à 3 pouces des solivaux*

REMARQUES : Delorme fournit bois de charpente, *sauf pour l'escalier* fait séparé, et la *main-d'oeuvre*

LOT : 2280

NOTAIRE : Pinguet, Jacques
TITRE DE L'ACTE : *marché*
DATE : 9 octobre 1744 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Rochon
LOCALISATION : rues du Cul-de-Sac et De Meulles

CLIENT : Jean Rochon
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Louis Crépuy
MÉTIER : (maçon)
RÉSIDENCE :

OBJET : *faire toute la maçonnerie qui sera nécessaire pour construire une maison à 2 étages*
COÛT :

MATÉRIAUX : *pierre de grès (parements en dehors et tête de cheminées) - pierre de Pointe aux Trembles (cintres, jambages et plate bandes de cheminées)*
DIMENSIONS : *40 pieds ou environ de longueur les 2étages côté* Cul de Sac
OUVERTURES : *autant d'ouvertures et de cintres que Rochon le désire*
ITEMS : *mur de refend - asseir murs sur bon fond - faire excavation - 2 cheminées - tirer les joints ou crépir le dehors - enduire en dedans (étages habitables, mur de refend - parements en dehors et tête de cheminées -*

REMARQUES : *murs d'épaisseur suffisante et de force à pouvoir supporter un 3e étage si Rochon le désire - entrepreneur fournit matériaux, main-d'oeuvre et échaffaudages - maçonnerie mesurée tant pleine que vide à toise réduite - Rochon laisse à Crépuy la démolition en bois, pierre et autres - Crépuy couvre la maçonnerie de planches de démolition pour protéger de la pluie*

LOT : 2281

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 30 novembre 1679 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Guyon
LOCALISATION : (rue Champlain)

CLIENT : Pierre Normand sieur de la Brière
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : René Allarie
MÉTIER : (charpentier)
RÉSIDENCE :

OBJET : faire la charpente du comble
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 4 lucarnes (2 devant et 2 derrière)
ITEMS : fermes nécessaires - poser poutres - gallerie longueur logis - retour gallerie jusqu'à celle de Chagnon - charpente d'un perron (pour monter à 1ère chambre) - escalier (cave au dernier grenier) - pignons de colombage - couvrir de planches les unes sur les autres (maison et gallerie)

REMARQUES : Guillaume Chagnon, marchand de Québec est locataire - Allarie fournit noyaux, appuis, petits poteaux, limons, balustres (les faire tourner) - rendre prêt à lever la charpente aussitôt que la maçonnerie sera faite

LOT : 2281

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 26 mai 1680 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Guyon
LOCALISATION : (rue Champlain)

CLIENT : Pierre Normand sieur de la Brière
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jacques Renault
MÉTIER : charretier
RÉSIDENCE : Charlesbourg

OBJET : charroyer et voiturer les choses ci-après spécifiées
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre - sable de Pointe aux Lièvres - chaux - eau
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : pierre pour construction, tant pour gros mur que cheminées - sable - chaux - eau - madriers et planches - bois de charpente

REMARQUES : rendre le sable où la chaux sera éteinte - prendre la chaux à la haute mer à Québec et la rendre au bassin pour l'éteindre - charrie l'eau pour éteindre chaux - la Brière fournit barriques pour charroyer chaux vive - livre le bois de charpente de la haute mer au lieu où elle doit être taillée et ensuite le ramène au lieu de construction

LOT : 2281

NOTAIRE : Lacetière, Florent
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 16 juin 1722 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Guyon
LOCALISATION : (rue Champlain)

CLIENT : Jacques Guion Fresnay
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jean Valin
MÉTIER : menuisier
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire (...) les travaux ci après déclarés
COÛT : 5 livres (chaque chassis) - 15 livres par 100 planches

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : 4 chassis à vitre à 2 battants sans croisées, de la grandeur des ouvertures
ITEMS : couvrir de planches embouffetées (maison) - planchers de madriers embouffetés et blanchis d'un côté - cloison madriers et de planches - tringles d'en haut blanchies et façonnées

REMARQUES : Guyon fournit le bois, planches et clous

LOT : 2282

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 7 février 1673 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Labrière
LOCALISATION : (rue Champlain)

CLIENT : Pierre Normand de la Brière
OCCUPATION : marchand d'œuvre blanche
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Charles Poulliot et Louis Bibet
MÉTIER : charpentiers
RÉSIDENCE : Île d'Orléans

OBJET : une maison en colombage
COÛT :

MATÉRIAUX : maison en colombage
DIMENSIONS : 40 pieds de long sur 21 de large
OUVERTURES :
ITEMS : portes - fenêtres - perron de 10 pieds sur 4 - 2 escaliers - 1 manteau de cheminée en frêne ou merisier - un comble en croupe et la couverture -

REMARQUES :

LOT : 2282

NOTAIRE : Becquet, Romain
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 26 février 1673 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Labrière
LOCALISATION : rue Cul-de-Sac, Québec

CLIENT : Pierre Normand
OCCUPATION : (taillandier)
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Gabriel Dumats
MÉTIER : (maître maçon)
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire (...) une maison
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 40 pieds de long sur 25 de large
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : travail débutera 15 juin

LOT : 2282

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de serrurerie
DATE : 1er mars 1674 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Labrière
LOCALISATION : (rue Cul-de-Sac, Québec)

CLIENT : Pierre Normand sieur de la Brière
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Pierre Coeur sieur Jollycoeur
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : (faire travaux de serrurerie)
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : 2 grandes serrures à boîte portant leurs verrous - 2 grandes serrures à 2 tours et demi - 9 serrures appelées dormant - 12 clenches à poignées - 12 locquets dont 2 avec "enréchissement" - 12 paires de couplets avec fleur de lys à chaque bout (cloisons)

REMARQUES :

LOT : 2282

NOTAIRE : Chambalon, Louis
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 18 avril 1695 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Labrière
LOCALISATION : rue Cul-de-Sac, Québec

CLIENT : Pierre Normand sieur de la Brière
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jean Minet
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire une cheminée double dans la boutique
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre de taille
DIMENSIONS : 5 pieds et demi de largeur de dedans en dedans, 3 pieds et demi sans plate bandes et jambages de 6 pouces d'épaisseur
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : 1 cheminée en pierre de taille et l'autre à coups de marteau seulement - Labrière fera démolir l'ancienne cheminée et rendra la place nette prête à poser sur le roc quand Minet l'en avertira - Minet utilisera la pierre de démolition pour aider à la construction

LOT : 2284

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 9 avril 1683 **NOMBRE DE PAGES :** extrait
MAISON : Maisonbasse
LOCALISATION : rue Sous-le-Fort

CLIENT : Pierre Normand Labrière
OCCUPATION : (taillandier)
RÉSIDENCE :

ARTISAN : François Lavergne
MÉTIER : (maçon)
RÉSIDENCE :

OBJET : (...) 2 cheminées
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre du Cap Saint-Claude
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : 2 cheminées l'une sur l'autre dès le roc - pierroner maison et cheminées depuis fondements jusqu'à 3 pieds par dessus l'étage - tailler jambages et plate bandes au marteau

REMARQUES :

LOT : 2.2b4

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 2 juin 1665 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Maisonbasse
LOCALISATION : rue Sous-le-Fort

CLIENT : Pierre Normand sieur de la Brière
OCCUPATION : (taillandier)
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Nicolas Nodion
MÉTIER : charretier
RÉSIDENCE :

OBJET : voiturer et charroyer toutes les terres et vidanges de la maison
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : commencer depuis fond de cave du sieur Gauvereau jusqu'au rez-de-chaussée de la rue (et un reste d'emplacement?) - voiturer pierre, chaux, sable et eau pour construire fondements maison - prendre pierre sur grève ou à la carrière du sieur Bailly - eau à la Fontaine Champlain - mortier et chaux sur grève - sable de Pointe aux Lièvres ou ailleurs - mettre matériaux autour maison -

REMARQUES : enlever et porter vidanges en lieu non défendu - reste d'emplacement occupé par sieur Mars et appartenant à la Brière - La Brière fait piocher vidanges et Nodion les charge dans son tumeau (?)

LOT : 2266

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 3 juillet 1685 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Maisonbasse
LOCALISATION : rue Sous-le-Fort

CLIENT : Pierre Normand sieur de la Brière
OCCUPATION : (taillandier)
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Antoine Venes
MÉTIER : (maçon)
RÉSIDENCE :

OBJET : faire la cave de maçonnerie
COÛT : 135 livres

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 26 pieds de long et 4 joignant Gauvereau et de 20 pieds de large, 17 pieds de hauteur
OUVERTURES : 2 portes et 2 fenêtres (même que Gauvereau)
ITEMS : muraille de 2 pieds et demi (bas) et 2 pieds (haut)

REMARQUES : acte passé sous seing privé - emplacement autrefois appelé la brasserie - "donner des madriers pour des moilles et leur faire faire des moilles" (?) - laisser pierres en attente pour cheminée, jambages et voûtes (bas-cave)

LOT : 2266

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TYPE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 7 juillet 1689 NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : [illegible]
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Pierre Normand sieur de la Brière
OCCUPATION : taillandier
RÉSIDENCE : rue Cul-de-Sac

ARTISANS : Antoine Regnault et Pierre Ganet
MÉTIER : maçons
RÉSIDENCE : rue Saint-Louis et île et comté de Saint-Laurent

OBJET : faire et parfaire « ...le carré de muraille de la maison que fait faire le dit Normand
COÛT : 150 livres "et courte bille valable" ; avance reçue de 30 livres (10 Regnault et 20 Ganet plus 10 encore à recevoir) ; reste touchés et payés

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 26 pieds de longueur ou environ et 20 pieds ou environ de largeur (à mesurer à l'équerre) ; profondeur à partir du rez jusqu'à 2 pieds et demi plus haut que charpente actuelle ; 2 pieds d'épaisseur dans hauteur
OUVERTURES : 2 portes et 2 fenêtres comme Gauvreau
ITEMS : laisser pierres en attente (dans murs pour cheminée) ; voûte pour porter cheminée (cave)

REMARQUES : carré sur emplacement nommé La Brasserie ; joint muraille de Gauvreau ; Regnault conduira travail ; travail débute 10 du mois et se continue "jusqu'à la cheminée et la dite maçonnerie..." ; Normand fournit matériaux ; dans quoi, Normand veut élever comble et muraille plus que les 2 pieds et demi déjà mentionnés

LOT : [illegible]

NOTAIRE : Genaple François
TYPE DE L'ACTE : marché
DATE : [illegible] NOMBRE DE PAGES : [illegible]
MAISON : Chevalier
LOCALISATION : rue Cul-de-Sac

CLIENT : [illegible]
OCCUPATION : maître armurier et bourgeois
RESIDENCE : Québec

ARTISAN : [illegible]
METIER : maçon
RESIDENCE : Québec

OBJET : [illegible]
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES :

4.69 : 2261.1

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : *marché de maçonnerie*
DATE : 19 août 1683 NOMBRE DE PAGES : 3
MAISON : Sagot
LOCALISATION : (rue Notre-Dame)

CLIENT : Abel Sagot
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : maître maçon
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire les *ouvrages* de maçonnerie de la maison qu'il veut faire *construire* à la basse-ville

COÛT : 22 livres pour chaque toise tant pleine que vide (y compris les *ouvertures*) - un chapeau - payé au fur et à mesure des travaux (1/4 en argent *monnayé* et 3/4 en marchandise) - le prix de la pierre et de la chaux sera déduit du paiement

MATÉRIAUX : pierre de Beauport ou d'autres lieux *excepté* celle de Québec
DIMENSIONS : 2 étages de haut au niveau de celle de Nicl - maçonnerie de 2 pieds et demi d'épaisseur depuis le fondement au plancher cave - maçonnerie 2 pieds au dessus de la cave
OUVERTURES : *ouvertures* de pierre taillée avec feuillure en dedans (non déterminées)
ITEMS : maçonnerie des fondements jusqu'à la hauteur de l'ameublement des *poutres* (cave) - 2 cheminées (1 par étage) posées au mur mitoyen entre Nicl et Sagot - jambages et manteaux de pierres taillées -

REMARQUES : emplacement acquis de Leonard Trevey dit Verdure - entrepreneur fournit matériaux et ouvriers - Sagot donnera un devis pour les *ouvertures* d'ici la Toussaint - fondements seront faits pour la fête de Saint Michel - le reste sera fait l'année prochaine et terminé pour le 28 juillet - Sagot fournit la pierre et la chaux mais la déduit à Le Rouge - la maison qui était sur ce lot a brûlé voir description des pièces de cette maison (Papier terrier, Archives de Québec, 22 octobre 1667) - voir aussi description de la maison en 1697 (ANQQ, greffe de François Genaple, 11 août 1697)

LOT : 2292.1 Rot

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : *marché* de construction
DATE : 14 novembre 1667 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Niel
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Jean Maheu
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : François Boivin
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Beaupré

OBJET : *faire et parfaire* (...) une maison de deux étages
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : une lucarne (*comble*)
ITEMS : maison de *colombage* (tant plein que vide) - *comble de colombage* (tant plein que vide) *fermé en pavillon* - escalier selon Maheu (*cave au grenier*) - *couvrir* maison

REMARQUES : Boivin fournit fourniture *et bois et porte* le tout sur les lieux - Maheu fait faire fondements *et* fournit planches et clou (*couverture*)

LOT : 2292.1 Est

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 18 mars 1668
MAISON : Niel
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)
NOMBRE DE PAGES : extrait

CLIENT : Jean Maheu
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jacques Nony dit LaRose et Gabriel Dumats
MÉTIER : (maçons)
RÉSIDENCE :

OBJET : faire et parfaire (...) toute la maçonnerie qu'il conviendra faire (pour une maison) pour le dit Sieur Maheu
COÛT : 100 sols par toise tant pleine que vide

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS :

REMARQUES : Maheu fournit matériaux et main-d'oeuvre - travail débutera quand matériaux seront arrivés - détails muraille colombages illisible

LOT : 2292.1 Est

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché et devis
DATE : 22 avril 1683
MAISON : Niel
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

NOMBRE DE PAGES : 5

CLIENT : Pierre Niel
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Claude Baillif et Jean Le Rouge
MÉTIER : architecte et maître maçon
RÉSIDENCE : Québec (Le Rouge)

OBJET : devis de la maison entreprise
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre (manteau cheminée, voûte) - pierre chevillée (portes et fenêtres) - cèdre (plancher cave)
DIMENSIONS : murailles d'épaisseur que pourront porter anciens fondements
OUVERTURES : portes et fenêtres avec feuillure en dedans - 2 chassis pour mettre verre et les autres à papier, avec leurs contrevents - portes de madriers blanchis des 2 côtés, embouffetées et barrées à queue d'aronde (1er et 2e étage) - chassis de bois et porte embouffetée, blanchie par dehors, à barres derrière (cave) - une porte et une fenêtre (bas, devant) - une porte et 2 fenêtres (bas, derrière) - 2 fenêtres (2e étage, devant) - une porte et 2 fenêtres (2e étage, derrière) - ouverture d'environ 5 à 6 pouces carré pour tuyau de poêle (muraille ou cheminée, selon Niel) - 2 lucarnes (comble, devant et derrière) - 2 portes (une à chaque cloison) -
ITEMS : démolir anciens vestiges et fondements inaptes à porter maçonnerie - 2 étages de maçonnerie de 8 pieds sur plancher chacun (au-dessus du rez-de-chaussée) - plancher de cave au niveau de Maheust et de madriers de 2 pouces et demi (franc sciés), embouffetés et tillés dessus - plancher tiré d'épaisseur, embouffeté, blanchi des 2 côtés (1er étage) - plancher embouffeté, blanchi dessous et tillé par dessus (2e étage) - mur mitoyen jusqu'à hauteur 2e étage (entre Niel et Maheust) - cloison de madriers (restant de la séparation du comble) - 2 cloisons (une à chaque étage) de madriers embouffetés, blanchis des 2 côtés -escalier à deux noyaux (1er et 2e étage) - escalier à un noyau (cave) - une cheminée (en embrasure) par étage, de 5 pieds d'ouverture (bas) et de 4 pieds d'ouverture (2e étage) - 2 jambages taillés et un manteau à chaque cheminée - voûte pour porter et appuyer cheminées - four d'environ 2 minots (1er plancher, 1er étage) - pignons à hauteur du comble - comble de plein pied à 18 pieds au-dessus du dernier plancher avec ferme (au-dessus mur mitoyen) - poutres et filières placées de 5 pieds en 5 pieds ou environ (maison) - poser filières sur ferme - couvrir comble de planches "de bout" embouffetées et rouannées

REMARQUES : entrepreneurs fournissent matériaux et vident, nettoient place et portent résidus derrière emplacement - permission de passer sur terre de Louis Maheust pour aller vider résidus - Niel fournit et fait poser la ferrure - maison bâtie sur anciens vestiges et fondements - Maheust fera élever son plancher de 20 pouces au-dessus du rez-de-chaussée et fera faire ses pignons du même sens que Niel (nonobstant le marché déjà passé entre lui et les entrepreneurs nommés ci-haut) - comble de plein pied fait pour maisons Niel et Maheust

LOT : 2292.3

NOTAIRE : Chambalon, Louis
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 5 mars 1705 NOMBRE DE PAGES : 3
MAISON : Morin
LOCALISATION : (rue Cul-de-Sac)

CLIENT : Pierre du Roy
OCCUPATION : marchand
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Robert Lecler
MÉTIER : maître charpentier
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire sur la cour de la maison où du Roy fait sa demeure, deux petits corps de bâtiment
COÛT : 350 livres soit 200 en argent et 150 en marchandise au fur et à mesure des travaux

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS : 27 pieds de long chaque et 12 pieds de large de dehors en dehors (comble en croupe) et 10 pieds de large de dehors en dehors (appentis) - longeur des pans de la muraille (face à grève) jusqu'à maison de du Roy
OUVERTURES : portes et fenêtres que du Roy jugera nécessaire
ITEMS : défaire deux appentis - défaire et allonger pignon (côté Gourdeau) - faire 1 appentis (côté mur et pignon attenant Gourdeau) - l'autre avec comble en croupe (côté le long de la ruelle vers grève du cul de sac) - colombage de 1 étage de 10 pieds de haut y compris 3 pieds de ravalement - cloison séparant 2 chambres (1 cloison dans chaque bâtiment) - charpente - couverture de planches non embouffetées - 3 planchers dans l'allonge - poutre dans cuisine - relever et poser le plancher (cuisine) - défaire escalier - bâtir escalier de 3 étages (à déterminer par du Roy) - changer de place "le degré juger dans la cour"

REMARQUES : faire les travaux dans le mois de juin - Leclerc ne fait pas les chassis de fenêtres - Lecler fournit le bois de charpente et se sert du bois de la démolition - du Roy fournit clous, madriers et poutre cuisine et doit faire percer les trous pour poutres

LOT : 2294 Sud-Ouest

NOTAIRE : Dulaurent, Christophe Hilarion
TITRE DE L'ACTE : devis de grosses réparations nécessaires à faire à la maison du sieur Louet
DATE : 3 août 1742 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Quessy
LOCALISATION : (rue Cul-de-Sac)

CLIENT : Jean Claude Louet
OCCUPATION : notaire et greffier de l'Amirauté
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Joseph Routier
MÉTIER : maître maçon
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (ouvrage de maçonnerie)
COÛT : 300 livres (compris 10 livres pour menus travaux déjà faits dans maison)

MATÉRIAUX : pierre de grès choisie de l'Ange Gardien (bas du mur) - brique (cheminée) - pierre de grès (plate-bande)
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : bas du mur (face grève Cul de sac) - démolir et rétablir cheminée (chambre) jusqu'à 4 pieds ou environ au-dessus couverture - démolir par le haut cheminée (four) et remonter à hauteur convenable - plate-bande (cheminée four) d'une seule pièce

REMARQUES : Routier fournit pierre de grès et autres, chaux, mortier, échaffaudages et main d'oeuvre - travail terminé 15 septembre prochain - description des pièces (ANQQ, greffe de Dulaurent, Bail, 28 novembre 1743)

LOT : 2294 Sud-Est

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie de charpente de maison
DATE : 3 juillet 1667 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Grenon
LOCALISATION : sur la grève (rue Champlain)

CLIENT : Pierre Loygnon
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Ile d'Orléans

ARTISAN : Mathurin Roy
MÉTIER : (maçon)
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire toute la maçonnerie de charpente de la maison de Loygnon
COÛT : 600 livres "tournois" et 2 chaloupées de pierres soit 50 écus au début et 450 livres à la fin du travail

MATÉRIAUX : chaux - sable - pierre
DIMENSIONS : muraille de 4 pieds d'épaisseur (côté de l'eau) à venir à 18 pouces au solage
OUVERTURES :
ITEMS : maçonnerie depuis fondements jusqu'au solage de la charpente - muraille - cheminée - muraille (autour maison)

REMARQUES : Roy fournit matériaux et ouvriers - travail commencé au mois d'août prochain et terminé pour Saint-Jean Baptiste 1668 - la maison de colombage couverte de planches n'est pas terminée en 1668 (Papier Terrier de 1667-68, Archives de Québec, 10 mars 1668)

LOT : 2294 Nord

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 23 octobre 1688 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Couillard
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Jean Baptiste Couillard sieur de Lespinay
OCCUPATION : (capitaine de port)
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Jean Chesnier père et fils
MÉTIER : maîtres charpentiers
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire un comble de maison
COÛT : 260 livres en argent monnayé - une avance de 60 livres déjà reçue - le reste payé en 2 termes moitié début travail et moitié à la fin

MATÉRIAUX : poutres de 1 pied sur 10 pouces à vives arêtes en cèdre et frêne ou épinette
DIMENSIONS : 30 pieds ou environ de longueur de 24 à 25 ou environ de largeur
OUVERTURES : 2 lucarnes
ITEMS : chevrons à double sablière et blochets - poser les poutres - 4 poutres cèdre (couverture) - 6 poutres frêne ou épinette (cave) - 6 poutres (pour traverser cette maison à celle de Loignon) - 3 poutres (galerie) - faire le comble (comme maison de Lespinay) - couvrir (comble ?) double de planche l'une sur l'autre (comme Lespinay) -

REMARQUES : Chesnier fournit 6 poutres pour traverse et 3 pour galerie, bois de charpente pour escalier à 2 noyaux - Lespinay fournit planches et clous - travail début 8 jours après Saint-Jean

LOT : 2294 Nord

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 6 novembre 1688 NOMBRE DE PAGES : ?
MAISON : Couillard
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Jean Baptiste Couillard sieur de Lespinay
OCCUPATION : capitaine de port
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : André Couteron et Mathieu Lagrange
MÉTIER : maçons
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : bâtir une maison et y clore une cour en pierres de Beauport
COÛT : 25 livres par toise pour muraille - 22 livres par toise pour cheminées, languettes, côtés de cheminées - 22 livres par toise pour mur de refend (cave) - le tout en argent monnayé

MATÉRIAUX : pierre de taille soit de Beauport ou de l'Ange Gardien (cheminées)
DIMENSIONS : 6 premiers pieds de muraille (cour, cave et 1er étage) 3 pieds d'épaisseur jusqu'au rez-de-chaussée - muraille au-dessus rez-de-chaussée 2 pieds 2 pouces d'épaisseur avec son fruit - mur de refend (cave) de 2 pieds d'épaisseur avec son fruit
OUVERTURES : 8 fenêtres, 1 feuillure par dehors - 2 portes (dimensions ouvertures comme celles de son autre maison)
ITEMS : fondements - muraille (cour, cave et 1er étage) - 2 cheminées de pierre de taille - retranchement jusqu'à une épaisseur de 2 pieds (muraille cave) au-dessus des 6 premiers pieds à 8 pieds de la muraille cour - 2 foyers - four -

REMARQUES : entrepreneurs videront les vidanges dans la cour - travail terminé 8 jours après la Saint-Jean

LOT : 2295 Nord-Ouest

NOTAIRE : Genaple, François
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 9 octobre 1683 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Chinique
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Sieur de Lespinay
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : (maçon)
RÉSIDENCE :

OBJET : (faire des travaux de maçonnerie)
COÛT :

MATÉRIAUX : pierre taillée (portes et fenêtres)
DIMENSIONS : maison à 2 étages de 28 pieds et demi de longueur et 24 de largeur - étages de 7 pieds sous poutres
OUVERTURES : 2 portes de 3 pieds et demi de largeur et 6 de hauteur dont 1 sur la rue et l'autre derrière (1er étage) - 4 croisées de 3 pieds par 4 pieds et demi (1er étage) - 6 croisées de même dimension (2e étage) - petite fenêtre (cabinet) - 2 soupiraux (cave) - porte ronde (bout de pignon, cave)
ITEMS : carré de maçonnerie de 3 côtés élevés au niveau de celui de Gosselin - pan de 3 pieds et demi dans fondement jusqu'à cave et 2 pieds au-dessus venant à son fruit (côté rivière) - 2 autres pans de 3 pieds dans fondement jusqu'à cave et 2 pieds au-dessus venant à son fruit - feuillure dedans (portes et fenêtres) - 2 cheminées l'une sur l'autre, celle du bas de 5 pieds de contre feu entre les 2 jambages et celle du haut de 4 pieds et demi d'ouverture - manteaux (comme Landron) - ouvertures pour fumée de 9 pouces - pignon de charpenterie pierrotée - distances pierrotées entre les ouvertures - maison renduite pleine par dedans et à l'ordonnance par dehors

REMARQUES : maison attenante à celle de Gosselin avec mur mitoyen - mur de la cave en maçonnerie et le reste en charpenterie

LOT : 2295 Nord-Ouest

NOTAIRE : nil
TITRE DE L'ACTE : *permission accordée par Frontenac à S. L'Espinay de construire une galerie*
DATE : 4 juillet 1690 NOMBRE DE PAGES : *extrait*
MAISON : Chinque
LOCALISATION : (*rue Sous-le-Fort*)

CLIENT : Jean Baptiste Coulliard sieur de Lespinay
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN :
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : *permission de bâtir (...) sur le derrière de sa maison (...) et de faire faire une galerie*
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : *galerie de 6 pieds de large qui avance hors de la dite espace de terre*

REMARQUES : *titre de concession accordée le 24 avril 1685 par maître de la Barre et de Meulles - permission accordée*

LOT : 2299 Nord-Est

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché de maçonnerie
DATE : 23 février 1676 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Guénault
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Gabriel Gosselin
OCCUPATION :
RÉSIDENCE : Île d'Orléans

ARTISAN : Jean Le Rouge
MÉTIER : maître maçon
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : faire et parfaire (...) tous les ouvrages de maçonnerie ci-après déclarés
COÛT : 20 livres par toise de muraille tant pleine que vide - sur le total 300 livres en argent, le surplus en blé pour nourrir les ouvriers et le reste en billets

MATÉRIAUX : pierre, chaux et sable - pierre de Cap Saint-Claude (voir remarque)
DIMENSIONS : maison à 2 étages de 20 pieds de front sur 22 de profond
OUVERTURES : croisées et portes nécessaires en pierre taillée à feuillure convenable pour placer chassis et contrevents
ITEMS : muraille de 2 pieds et demi d'épaisseur et hauteur selon et à proportion en montant - tailler jambages de cheminées - coins - foyers

REMARQUES : acte annulé en 1676 - emplacement acquis en ce jour de la demoiselle Amiot - Le Rouge fournit main-d'oeuvre, matériaux et pierre, chaux et sable - Gosselin fournit quelques pièces de jambages et coins d'une cheminée de l'ancien fort de l'île d'Orléans et aussi le bois nécessaire - travail débutera le 1er juin - modifications du 12 juin 1676 en annexe de l'acte : muraille ne sera pas de 2 pieds et demi dans fondement mais de 3 et demi du côté du fleuve et de 3 par un bout, ils fourniront moitié par moitié de pierre du Cap Saint-Claude et qu'il en sera payé à Le Rouge à proportion

LOT : 2288 Nord-Est

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 26 février 1677 NOMBRE DE PAGES : inconnu
MINUTE : Gatineau
LOCALISATION : rue Sous-le-Fort

CLIENT : Gabriel Gosselin
OCCUPATION :
RÉSIDENCE :

ARTISAN : Pierre Doux dit Latreille
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : 1. Tous les ouvrages de menuiserie ci-après déclarés
COÛT : 170 livres au fur et à mesure

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : porte en queue d'aronde - contrevents et chassis nécessaires dont 4 pour vitres - 4 grandes croisées
ITEMS : 4 planchers dont celui d'en bas embouffeté, les 2 autres au-dessus embouffetés et blanchis des 2 côtés et le plus haut embouffeté et blanchi d'un côté par dessus - "rapporter" planches pour couvrir maison en comble

REMARQUES : Gosselin fournit bois et clous et rend matériaux sur le lieu - devoir délivrer quand maison sera en état

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LOT : 2209 Nord-Est

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : *marché*
DATE : 28 août 1681 NOMBRE DE PAGES : 2
MAÇON : Gadrault
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Gabriel Gosselin
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Île et comté Saint-Laurent

ARTISAN : Charles Poulet
MÉTIER : *maître charpentier*
RÉSIDENCE : Saint-Paul, Île d'Orléans

OBJET : (*pour divers travaux de menuiserie*)
COÛT : 100 livres en blé ou billets, savoir blé à 3 livres 10 sols le minot - *avance de 6 minots pour semence et 4 minots pour nourriture et le reste monté pendant le travail et monté à la fin*

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : *raccommode et pose escalier, les marches - fermer comme avant - couvrir de planches pièces à couvrir de bardeaux - 2 poutres pour supporter escalier - hauteur de l'escalier comme avant*

REMARQUES : *Poulet fournit bois et récupère celui de l'escalier - Gosselin fournit planches, clous et 2 poutres (1 équarrie et autre goberde et à équarrir) pour escalier et fait faire les trous dans la muraille pour poutres - Gosselin fournit une bande de fer à mettre dans 1 des noyaux en cas de besoin - travaux débuteront le lundi dans 8 jours - refaire empêtrade de l'escalier si besoin est*

LOT : 2295 Nord-Est

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 1er février 1683 NOMBRE DE PAGES : 2
MAISON : Guévoult
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Gabriel Gosselin
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Claude Baillif et Jean Le Rouge
MÉTIER : architecte (Baillif)
RÉSIDENCE : Québec (Baillif)

OBJET : faire faire et parfaire (...) tous les ouvrages de maçonnerie ci-après déclarés
COÛT : 30 livres par toise tant forte que faible, moitié en argent moitié en billets, l'argent moitié en piastres moitié de France - avance dans les 8 jours de 100 livres moitié en argent moitié en billets et le reste au fur et à mesure (avance déjà payée)

MATÉRIAUX : pierre de Beauport (parements dedans et dehors)
DIMENSIONS : mur (bout attenant maison veuve Amiot) de 10 pieds en descendant sur grève et continuer en longueur en tirant en droite ligne vers la Pointe aux Roches de 60 pieds plus ou moins
OUVERTURES : 2 soupiraux (mur côté de la rue)
ITEMS : mur de 9 pieds de haut, de 4 pieds d'épaisseur en bas, revenant à 2 pieds et demi en haut (rue Sous le Fort) - mur (devant rue Sous le Fort) regagnant la maison de 2 pieds et demi d'épaisseur en bas et 2 pieds d'épaisseur en haut à 2 pieds au-dessus du rez-de-chaussée de la rue - parements de pierre en dedans et en dehors

REMARQUES : Gosselin fait vider les terres pour recevoir fondements - entrepreneurs fournissent main-d'oeuvre et matériaux - travail terminé pour juillet - détails concernant la longueur du mur si Gosselin obtient la concession d'un surplus de terrain

LOT : 2295 Nord-Est

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 23 septembre 1683 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Guéroult
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Gabriel Gosselin
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : comté de Saint-Laurent

ARTISAN : Charles de Rainville
MÉTIER :
RÉSIDENCE : Québec

OBJET : remplir de terre vuidanges ou pierres toutte l'enceinte de muraille qu'il a fait faire autour de sa maison
COÛT :

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : remplir enceinte de muraille jusqu'à 6 pieds de hauteur

REMARQUES : travail terminé pour octobre

LOT : 2295 Nord-Est

NOTAIRE : Duquet, Pierre
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 20 mai 1685 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Guéroult
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Gabriel Gosselin
OCCUPATION : (bourgeois)
RÉSIDENCE : (comté Saint-Laurent)

ARTISAN : Joseph Vendendaigne
MÉTIER :
RÉSIDENCE :

OBJET : (faire divers travaux de menuiserie)
COÛT : 45 livres et 1 minot de blé, au fur et à mesure

MATÉRIAUX :
DIMENSIONS :
OUVERTURES : raccomoder la trappe d'une chambre et grande trappe entre les 2 cloisons (corridor) - autre trappe (chambre selon Gosselin) - 2 portes dans tambour de chaque côté de la cave
ITEMS : relever et rembouffeter planchers et 2 cloisons (bas) - tambour blanchi par dehors (au-dessous trappe) - cloison de planches embouffetées (cave) - tambour de planches embouffetées au-dessous de grande trappe

REMARQUES : Gosselin fournit planches, madriers et clous

LOT : 2295 Nord-Est

NOTAIRE : Rageot, Gilles
TITRE DE L'ACTE : marché de couverture
DATE : 11 mars 1687 NOMBRE DE PAGES : 1
MAISON : Guéroult
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Gabriel Gosselin
OCCUPATION : bourgeois
RÉSIDENCE : Ile et comté Saint-Laurent

ARTISAN : Pierre Gacien
MÉTIER : couvreur de maison
RÉSIDENCE : haute ville, Québec

OBJET : réparer la couverture de bardeaux de la maison du dit Gosselin
COÛT : 60 livres tournois, le tiers au début, le tiers à moitié et le reste à la fin

MATÉRIAUX : bardeaux - fer
DIMENSIONS :
OUVERTURES : lucarne en oeil de boeuf (côté sud)
ITEMS : renduire de mortier 2 cheminées et galeries (autour maison) - chevalet (derrière cheminée, côté nord-est) - réparer le bardeau sur galeries - écoutille pour cheminées - poser gros fer sur ferrure (?) - poser bardeau (côté sud)

REMARQUES : Gacien fournit matériaux - Gosselin fournit ferrures et gros fer

LOT : 2295 Nord-Est

NOTAIRE : Barbel, Jacques
TITRE DE L'ACTE : marché
DATE : 16 juin 1717 NOMBRE DE PAGES : extrait
MAISON : Guéroult
LOCALISATION : (rue Sous-le-Fort)

CLIENT : Pierre Haimard
OCCUPATION : marchand
RÉSIDENCE : Québec

ARTISAN : Pierre Jean
MÉTIER :
RÉSIDENCE : seigneurie du Port Joly

OBJET : (livraison de planches)
COÛT : 75 livres par 100 planches, payable sur livraison

MATÉRIAUX : pin
DIMENSIONS :
OUVERTURES :
ITEMS : livrer 800 planches de 10 pieds de long et de 9 à 11 pouces de large

REMARQUES :

Autres titres de la série Dossiers
vendus par Les Publications du Québec

45. La faïence de Place-Royale (11,95 $)

57. Le *creamware* de Place-Royale (12,95 $)

58. L'Habitation de Champlain (19,95 $)

65. Les jeux et les jouets de Place-Royale (6,95 $)

66. Les modes de vie de la population de Place-Royale entre 1820 et 1859
(tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 15,95 $; tome 3 : 8,50 $; ensemble : 29,95 $)

67. Les pipes à fumer de Place-Royale (12,95 $)

68. La fonction commerciale de Place-Royale entre 1820 et 1860
(tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 11,95 $; tome 3 : 10,95 $; ensemble : 29,95 $)

69. L'organisation sociale à Place-Royale 1820-1860 (8,50 $)

70. La fonction résidentielle de Place-Royale 1820-1860
(tome 1 : 11,95 $; tome 2 : 8,50 $; tome 3 : 9,50 $; tome 4 : 6,50 $; ensemble : 32,95 $)

71. La quincaillerie d'architecture de Place-Royale (11,95 $)

72. Guide d'enquête orale (9,95 $)

73. La fonction commerciale à Place-Royale 1760-1820 (tome 1 : 10,50 $; tome 2 : 9,95 $)

74. L'organisation sociale à Place-Royale 1760-1820 (6,95 $)

75. La fonction résidentielle à Place-Royale 1760-1820 (tome 1 : 9,95 $; tome 2 : 11,95 $)

76. L'occupation historique et préhistorique de Place-Royale (14,95 $)

77. Portraits du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français
(tome 1 : 9,95 $; tome 2 : 9,95 $)

78. La société de Place-Royale à l'époque de la Nouvelle-France (10,95 $)

79. Les modes de vie des habitants et des commerçants de Place-Royale : 1660-1760
(tome 1 : 6,95 $; tome 2 : 6,95 $)

80. D'Escanimes à Pletipishtuk. Perspectives sur la préhistoire amérindienne de la Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent (4,95 $)

81. Vivre à Place-Royale entre 1760 et 1820
(tome 1 : 8,50 $; tome 2 : 10,95 $; tome 3 : 14,95 $)

82. Étude de la population de Place-Royale 1660-1760 (6,50 $)

83. Paléogéographie de la Pointe de Québec (Place-Royale) (3,50 $)

84. Étude de la population de Place-Royale 1760-1860 (tome 1 : 6,95 $; tome 2 : 9,95 $)

85. Le domaine agricole d'un marchand aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le Site LeBer à l'île des Soeurs (3,95 $)

86. Les modes de vie à Québec et à Louisbourg au milieu du XVIIIe siècle à partir de collections archéologiques (tome 1 : 11,95 $; tome 2 : 12,95 $)

87. Guide de présentation des rapports de recherche en matière de patrimoine (3,95 $)

88. Le patrimoine immatériel : Méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions (6,95 $)

89. Guide d'inventaire des objets mobiliers (10,95 $)

90. Les croix de chemin du Québec (19,95 $)

91. Les outils de Place-Royale (5,95 $)

92. La porcelaine chinoise de Place-Royale (9,95 $)

93. Aux origines de la vie québécoise (7,95 $)

94. Le commerce à Place-Royale sous le Régime français (tome 1 : 16,95 $; tome 2 : 6,95 $)

95. Les menus objets de Place-Royale (19,95 $)

96. Les ustensiles, les objets de couture et le luminaire de Place-Royale (12,95 $)

97. Les objets domestiques en grès fin anglais de Place-Royale (11,95 $)

Autres titres parus dans la série Dossiers*

1. Bibliographie pour la conservation et la restauration de lieux et de bâtiments historiques
2. Mandeville, site archéologique préhistorique
3. Anticosti – Esquisse d'aménagement du village de Port-Menier
4. Église de Sainte-Rose – Inventaire architectural
5. Le Domaine des Soeurs grises – Montréal
6. Liste des monuments historiques du Québec 1975
7. Trésor de l'église Sainte-Luce, comté de Rimouski
8. Pabos – Site archéologique historique
9. Anticosti - Le four à chaux de la Baie Sainte-Claire
10. La maison André B. Papineau – Ville de Laval
11. Pointe-aux-buissons – Site archéologique préhistorique
12. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1974
13. Inuit du Nouveau-Québec – Bibliographie
14. Le forgeron Émile Asselin
15. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1975
16. Archives du diocèse de Saint-Jean-de-Québec
17. Montréal au XIXe siècle – Répertoire des rues
18. Matériel ostéologique – Cap-Chat (DgDq-1)
19. La chalouperie Godbout (boutique et instrumentation – Saint-Laurent, Île d'Orléans)
20. Monuments et sites historiques du Québec 1976
21. Montagnais-Naskapi – Bibliographie
22. Baie James – Archéologie, bilan 1972-1976
23. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1976
24. Hôtel-Dieu de Québec – Catalogue des peintures
25. Inventaire des bâtiments du vieux Montréal
26. Les maisons Guérault et Vanfelson à Québec
27. La maison Dupont-Renaud à Québec
28. Monuments et sites historiques du Québec 1977
29. Lexique montagnais-français
30. Saguenay–Lac-Saint-Jean – Guide bibliographique
31. Activités archéologiques 1976
32. Archéologie du lac des Commissaires
33. Votre maison... son histoire
34. Découvrons Saint-Jean – Ville historique
35. Inventaire des sites préhistoriques du Québec 1977

---

* Ces documents peuvent être consultés à la bibliothèque de l'édifice Guy-Frégault où se trouve le siège social du ministère de la Culture et des Communications : 225, Grande Allée Est, sous-sol, Québec (Québec)

36. Répertoire des moulins à eau du Québec
37. Répertoire des artisans-potiers québécois 1655-1916
38. Monuments et sites historiques du Québec 1978
39. Inuktituorutit – Grammaire purement esquimaude
40. Les dépendances agricoles à l'île d'Orléans
41. Saint-Rémi-de-Napierville – Les croix en fer forgé du cimetière
42. Bibliographie annotée sur le caribou
43. Dictionnaire des infixes de la langue esquimaude
44. Repentigny – Répertoire des immeubles traditionnels
46. Les collections archéologiques de la place Royale – Le grès français
47. L'atelier céramique Charles Bélleau
48. Montagnais-Naskapi – Bibliographie
49. Activités archéologiques 1977-1978
50. Les biens culturels du Québec classés ou reconnus au 1er janvier 1981
51. Les collections archéologiques de la place Royale – Les terres cuites grossières des latrines des maisons Estèbe et Boisseau
52. Les collections archéologiques de la place Royale – Le verre des latrines de la maison Perthuis
53. La préhistoire du lac Kanaaupscow (réservoir LG-2, Baie James)
54. Les schèmes d'établissement cris
55. Les terres cuites grossières des latrines de la maison Perthuis
56. Les postes de traite de fourrures sur la Côte-Nord et dans l'Outaouais
59. Datations au 14C des sites archéologiques du Québec
60. Des fourrures pour le Roi au poste de Métabetchouan
61. Le site de Chicoutimi : un campement préhistorique au pays des Kakouchaks (du Saguenay–Lac-Saint-Jean)
62. Le site de Chicoutimi : un établissement commercial sur la route des fourrures du Saguenay–Lac-Saint-Jean
63. Des Paléoindiens aux Iroquois en Gaspésie : six mille ans d'histoire
64. Le Bic : images de neuf mille ans d'occupation amérindienne

Les auteurs de cette étude proposent et analysent les différentes techniques de communication de l'habitation, qu'elle soit écrite ou orale, et leur évolution dans la société actuelle et surtout de l'habitat lyonnais en vue de l'adapter toujours. Certains aspects de la pratique des métiers de la communication (dépliant, brochure, affiche, flyer, carnet, ...) organisation du travail et les diverses réglementations (contrats de collaborations, etc.) sont aussi abordés.

L'étude détaille aussi les principales techniques employées par les différentes sociétés de construction et de maîtrise d'ouvrage, les détails d'interventions et les principales sociétés concernées : comme les entreprises de gros œuvre, de second œuvre, de plomberie et de couverture.

Il ressort de cette étude que bien appréhender les besoins et les exigences des différents acteurs de la construction et l'intention des différents corps de métiers et de spécialités des artisans de la région est nécessaire à l'habitat lyonnais pour